Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13286 – 4,50 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   SAMEDI 17 OCTOBRE 1987

Le coup d'Etat contre le capitaine Sankara

Le président du Burkina-Faso a été tué par les putschistes

Le capitaine Thomas Sankara, président du Burkina-Faso, a trouvé la mort, jeudi 15 octobre, au cours des combats qui, selon l'AFP, auraient fait une centaine de morts, dont treize dans l'entourage de l'ancien dirigeant. L'auteur du coup d'Etat est le capitaine Blaise Compaoré, jusque-là numéro deux du régime.

Mort du président en exercice et de plusieurs dizaines d'autres personnes, couvre-feu général, fermeture des frontières et interruption des communications extérieures... Le coup d'Etat du capitaine Compaoré a débuté, jeudi 15 octobre, dans le sang et la confusion. De violents combats mettaient encore aux prises, dans la nuit de jeudi à vendredi, partisans et adversaires des putschistes. Ceux-ci ont promis aux huit millions de paysans burkinabés une *« restauration démocratique »* et la poursuite de la *« révolution »*...

C'est la cinquième fois depuis son accession à l'indépendance, en 1960, que le Burkina-Faso connaît un coup d'Etat. Le nouvel « homme fort » de cette ancienne colonie française est un capitaine de l'armée nationale, Blaise Compaoré. Il remplace à la tête de la « révolution » voltaïque le turbulent capitaine Thomas Sankara, qui avait lui-même chassé, en 1983, le commandant Jean-Baptiste Ouedraogo...

(Lire nos informations page 5.)



Décevants militaires

Une fois de plus, un militaire africain en chasse un autre pour annoncer des jours *meilleurs à une population presque indifférente.* En l'absence de tout processus de désignation *démocratique,* chaque putsch porte en soi les germes d'un autre putsch. C'est son second, *son « meilleur ami »,* qui vient de renverser le capitaine Sankara. En l'état actuel de la situation, on voit *mal ce qui le distingue* fondamentalement de l'homme dont il avait notamment pour tâche de préserver la « sécurité ».

Le précédent coup d'Etat, en 1983, avait été présenté comme exemplaire. Les officiers qui venaient de mettre un terme définitif à une expérience de multipartisme rare dans la région avaient abattu joyeusement tous les symboles de l'ordre ancien, présenté comme une séquelle de la colonisation.

Il se peut fort bien qu'ils aient fait illusion pour la dernière fois, tant il devient difficile de croire que la *destruction du cadre institutionnel* hérité de la colonisation contribue en quelque façon *à la solution des problèmes économiques et sociaux auxquels doit faire face l'Afrique.*

Quelques pays *seulement – tels la Côte-*d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, le Gabon – vivent encore *sous des régimes civils.* Le débat politique y est souvent des plus formels. *Du moins,* le niveau de vie des populations n'est-il pas en régression catastrophique, et une relative absence d'arbitraire permet-elle un timide début de relance dans le secteur privé.

De la Mauritanie au Congo, des régimes militaires ont remplacé les hommes politiques qui avaient accédé à la magistrature suprême après avoir fait leurs classes pendant l'époque de transition entre la période coloniale et l'indépendance. Certains ont rapidement disparu de la *scène, balayés par des complices* devenus rivaux. D'autres, tel le président Eyadéma au Togo, se *sont maintenus, non sans* déjouer de nombreux complots. S'ils n'ont pas toujours fait pire *que les civils, ils n'ont pas fait* mieux non plus sur le plan économique, bien qu'ils aient présenté l'instauration de régimes d'exception comme une mesure indispensable pour le redressement.

Les Houphouët-Boigny, les Senghor et les Ahidjo, ou leurs successeurs mis *en place sans drames majeurs,* n'ont pas conduit leurs pays aussi loin qu'on pouvait l'espérer *sur la voie du développement.* Du moins leur ont-ils épargné le pire. L'Afrique des deux premières décennies de l'indépendance a connu des guerres civiles parfois sanglantes, sur fond de querelles ethniques. Mais elle a su, dans l'ensemble, éviter les conflits entre nations, auxquelles les frontières artificielles héritées de la colonisation la prédisposaient pourtant. Les jeunes prétoriens qui prétendent prendre la relève des anciens n'ont pas toujours leur prudence. En 1985, le capitaine Sankara avait lancé son armée contre celle d'un autre militaire, le Malien Moussa Traoré. Il fallut toute l'adresse du président Houphouët-Boigny pour mettre un terme au désastreux conflit entre deux des pays les plus pauvres de la planète. A défaut de régler tous leurs problèmes intérieurs, les anciens avaient eu la sagesse d'instaurer entre eux un code de bonne conduite, qui limitait les malheurs du continent.

La hausse des taux d'intérêt et l'inquiétude des petits porteurs

L'agitation sur les marchés financiers risque de ralentir les privatisations

Sur les marchés financiers français, un coup d'arrêt à la baisse semblait être donné le vendredi 16 octobre en fin de matinée. A la Bourse, de vigoureuses interventions déclenchaient un timide mouvement de reprise (lire page 32) *et, sur le MATIF, les cours se redressaient légèrement, toujours sur interventions, les pouvoirs publics souhaitant désamorcer tout mouvement d'inquiétude des petits épargnants. Mais l'agitation sur les marchés financiers pourrait ralentir le programme de privatisations.*

POINT DE VUE

Les apprentis sorciers

par Jean Peyrelevade
président de la Banque Stern, professeur d'économie à l'Ecole polytechnique

La secousse actuelle des marchés financiers est la plus sérieuse que le monde ait connue depuis la crise de 1929. Je suis convaincu que les autorités monétaires des pays occidentaux vont réussir à ramener le calme. Mais il faudra plusieurs mois, sinon plusieurs années, pour remettre de l'ordre *dans un paysage extraordinairement* troublé. Je crois utile de rappeler quelques données que trop de responsables, *à mon sens,* ont eu tendance à oublier.

La *première* est que l'économie réelle finit toujours par se venger. L'économie occidentale traîne *depuis cinq ans, à coups d'expé*dients, les déficits énormes du budget et de la balance des paiements américains. Les Etats-Unis vivent *au-dessus de leurs moyens,* à nos dépens. Les accords du Louvre, qui ont artificiellement stabilisé la valeur du dollar à un niveau sans doute trop élevé, ont entretenu l'illusion d'un « atterrissage en douceur » de la devise américaine.

La dégradation brutale des marchés financiers *montre que* le vrai ajustement vient de commencer. Il n'ira pas à son terme sans une nouvelle et assez forte dépréciation du dollar, une hausse des impôts aux Etats-Unis et, selon toute vraisemblance, une récession de l'économie américaine.

La deuxième donnée à rappeler est que le marché de l'argent est désormais, à l'échelle mondiale, un marché parfait. Aucune barrière ne fait plus obstacle aux déplacements financiers.

(Lire la suite page 28 et nos informations page 29.)

De Greenpeace à Chaumet

Que faire des « affaires ? »

par Jean-Marie Colombani

La question était rédigée, l'orateur choisi : le mercredi 14 octobre, M. Gilbert Bonnemaison devait, au nom du PS, interpeller *M. Chalandon.* Puis l'ordre est tombé, venu d'en haut : il n'y eut point de question. Explication : les socialistes sont, dit M. Mermaz, *« contre l'exploitation politique et politicienne des affaires ».* Silence, donc. Après la conversion au réalisme économique, viendrait le *temps* de la sagesse. A moins que les uns et les autres ne jouent, comme d'habitude, au même jeu à somme nulle : un but partout (Nucci contre Chalandon) ? L'arbitre élyséen peut siffler la mi-temps. Le problème est que le public, lui aussi, siffle : *« C'est un spectacle véritablement lamentable »,* s'écrie, sans crainte d'être contredit, le spectateur *averti qu'est M. André Bergeron*

Au commencement il y a, faut-il le rappeler, la réalité des affaires : M. Nucci fut au mieux un ministre léger ; M. Chalandon a le tort, *étant garde des sceaux,* d'être juge et partie.

Puis vient la révélation des affaires. Les « Irlandais de Vincennes », Greenpeace, Carrefour du développement, Chaumet-Chalandon : dans tous ces cas, c'est la presse qui a agi la première, et notamment *le Monde.* Dans tous les cas, c'est elle qui, pourtant, a été accusée, en vertu du sacro-saint réflexe bipolaire : hier, elle faisait le jeu de la droite ; aujourd'hui, *celui de la* gauche. Réflexe commode, et qui dispense de [se] poser des questions. Le porteur de mauvaises nouvelles porte le chapeau. Ainsi chacun est-il dispensé de balayer devant sa porte. Ainsi chacun peut-il s'adonner à loisir à son *sport favori : la politique des* affaires.

Car *celle-ci tient, singulière*ment depuis le 16 mars 1986, une place pour le moins excessive dans le jeu politique.

La psychologie n'est pas étrangère à cette accélération. La droite était restée un quart de siècle sans rien à se mettre sous la dent (sinon les turpitudes de certains des siens). Et voilà qu'elle peut, à son tour, marquer au fer rouge cette gauche qui avait si longtemps (face à ce que l'on a appelé le gaullisme immobilier, notamment) affirmé une virginité retrouvée grâce à un quart de siècle d'opposition. A son tour, la gauche est trop heureuse de voir resurgir l'image d'une droite telle qu'elle se l'est toujours représentée : affairiste, ou vénale.

(Lire la suite page 9.)

La commission d'étude a terminé ses auditions

Nationalité : l'heure des « sages »

La commission de « sages », chargée d'étudier une éventuelle réforme du code de la nationalité, a terminé ses auditions publiques, le vendredi 16 octobre, par une intervention de M. Léopold Sedar Senghor, ancien président de la République du Sénégal. Celui-ci n'a « rien à reprocher » au projet de loi mais souhaite « une interprétation progressive » de la législation « dans le cadre de la francophonie ».

Pas de cris, peu d'éclats. Les « sages » ont travaillé sagement devant les caméras de FR 3, depuis le 18 septembre, à raison de deux matinées par semaine. Le président de la commission de la nationalité, M. Marceau Long, a usé de toute sa diplomatie pour donner à ces *séances publiques le maximum* d'urbanité. Ce qui n'interdisait pas des joutes verbales, et même quelques larmes : n'a-t-on pas vu le professeur Pierre Chaunu, qui passait pour le plus « dur » des membres de la commission, pleurer après avoir écouté le témoignage d'un harki ?

Devant les « sages » ont défilé des hauts fonctionnaires, des maires, des magistrats, des ecclésiastiques, des militaires, des universitaires, des responsables d'associations... Au total, une cinquantaine de personnes n'ayant ni la même conception ni la même approche du code de la nationalité. Pami eux, des Maghrébins et des Africains noirs, mais – oubli regrettable – aucun Portugais et aucun Asiatique. Un grand absent aussi : le Front national qui contestait le principe même de cette commission, alors que les autres partis étaient représentés, au moins *indirectement, par* des élus locaux. Absence d'autant plus curieuse que les amis de M. Le Pen sont à l'origine de toute cette affaire.

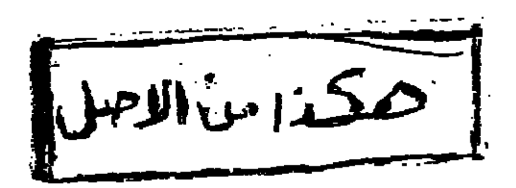
C'est en effet le Front national qui, le premier, a réclamé une refonte du code de 1973. Avec un *argument* choc : cette législation permet à de nombreuses personnes de devenir françaises sans l'avoir *demandé, parfois même sans le* savoir. Il s'agit des enfants nés en France de parents étrangers, auxquels la citoyenneté est accordée quasi-automatiquement, à la naissance ou à dix-huit ans.

Sensibles à cette argumentation, inquiets surtout de l'écho qu'elle pouvait recueillir dans l'opinion, les dirigeants du RPR et de l'UDF l'avaient introduite en 1985 dans leur *plate-forme* électorale commune.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 10.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.



Etranger

La réunion du Conseil de sécurité de l'ONU et la guerre du Golfe

Pleins pouvoirs pour M. Perez de Cuellar

NEW-YORK (Nations unies) de notre correspondant

Beaucoup de bruit pour rien ? La décision prise, le jeudi 15 octobre, par le Conseil de sécurité, conforte en tout cas l'opinion de ceux qui ont du mal à croire en la volonté des cinq grandes puissances de travailler *réellement ensemble sur la solution* de conflits régionaux. Dans un bref document divisé en quatre paragraphes, adopté « en consultations », c'est-à-dire sans vote et à huis clos, le Conseil avoue, comme un témoin las d'un long interrogatoire, que sa détermination à faire plier l'Iran n'est plus ce qu'elle était. Célébré comme l'ultime sauveur, le secrétaire général des Nations unies, M. Xavier Perez de Cuellar, reçoit ainsi les pleins pouvoirs, afin de continuer les efforts à sa manière, laquelle n'est pas exactement celle prévue par la résolution 598, mais qui a le mérite de ne pas être entièrement rejetée par l'Iran.

Certes, le Conseil réaffirme son attachement à la totalité des dispositions contenues dans la résolution votée le 20 juillet dernier et attend du secrétaire général « *leur application rapide et entière* », car « *la résolution demeure la seule base pour un règlement juste, global, honorable et durable* ». Néanmoins, il n'exige plus le respect de l'ordre des priorités : à condition qu'un cessez-le-feu soit observé, le secrétaire général pourra « *mettre en mouvement d'autres éléments utiles de la résolution, y compris la machinerie qui sera nécessaire à cet effet* », autrement dit : à condition que les combats cessent, le secrétaire général est libre d'imaginer et d'explorer *toutes les voies* pouvant mener à l'application de la résolution. Aussi, ce qui semblait impossible à la fin du mois dernier devient-il une urgence aujourd'hui : Téhéran, qui n'a jamais accepté d'observer un cessez-le-feu sans que des contreparties lui soient accordées simultanément, obtient gain de cause.

Manifestement très satisfait de cette consécration, M. Perez de Cuellar a remis, quelques heures plus tard, un plan de sa propre conception aux représentants de l'Irak et de l'Iran, dont les gouvernements sont priés de répondre par écrit sous quinze jours. Affirmant que le Conseil de sécurité n'avait pas eu une connaissance préalable des termes de ce plan, le secrétaire général s'est posé devant la presse, en maître d'œuvre de ce qui va suivre, c'est-à-dire de la négociation avec les parties en conflit.

« Tout est négociable »

Première tâche : définir le jour J, celui de l'application du cessez-le-feu et des autres dispositions, notamme,nt de la création d'un comité chargé de définir les origines du conflit et de départager les responsabilités. La simultanéité entre ces deux événements, bien que ne figurant pas dans la résolution, est exigée par Téhéran, qui n'accepte d'ailleurs qu'un cessez-le-feu « provisoire », destiné à durer pendant les travaux du comité. C'est seulement après que le comité aura reconnu l'Irak comme l'agresseur que Téhéran se dit prêt à un cessez-le-feu officiel. Il s'agira donc, pour le secrétaire général, d'obtenir avant tout la création de ce comité,dont les membres pourraient être soit des personnalités nommées ès qualités, soit à la fois des juges à la cour internationale de La Haye et des experts indépendants.

Quelle que soit la composition du comité, Téhéran en attend la condamnation de l'Irak. L'un des buts recherchés par l'Iran étant l'obtention de dommages de guerre – seul moyen de « vendre » l'idée de la paix aux faucons de la révolution islamique, – Bagdad affirme désormais qu'il ne saurait être considéré comme responsable unique de l'ensemble du conflit, car « *quinze jours après le début de la guerre, la responsabilité a basculé du côté de Téhéran, coupable de n'avoir rien fait pour obtenir la fin des combats* ».

Les travaux du comité s'annoncent d'autant plus difficiles que Téhéran a déjà avancé son estimation chiffrée : trois cents milliards de dollars de dommages, « *à régler par l'Irak seul, sans l'aide de ses riches amis de la péninsule arabique* ». Afin de conserver un moyen de pression, Téhéran refuse d'envisager le retrait de ses forces des territoires irakiens, laissant simplement entendre que le retrait définitif pourrait intervenir « *dans le cadre d'un règlement régional global* ». Or, il semble difficile d'envisager que l'Irak puisse accepter la paix sans obtenir l'essentiel, à savoir la libération de ses propres territoires. Mais, comme l'affirment certains proches du secrétaire général, « *tout est désormais négociable* »...

Conscients de l'opposition irréductible entre l'Union soviétique et la Chine, d'une part, les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne, d'autre part, les cinq grandes puissances insistent pour sauvegarder un cadre nouveau de coopération politique, dont ils attendent apparemment des résultats intéressants à long terme. Il vaut mieux sauver l'outil forgé à grand-peine, plutôt que de le briser sur la première pierre...

Ce raisonnement s'impose avec d'autant plus d'acuité que, neuf mois après le début du processus de travail à cinq, Moscou et Washington croient chacun tirer un profit non négligeable de la guerre : le Kremlin défend sans aucun scrupule les positions iraniennes, afin d'ouvrir la voie à un rapprochement, rêvé depuis longtemps, entre les deux pays. Pendant ce temps, la Maison Blanche observe avec satisfaction l'évolution des gouvernements arabes du Golfe, de plus en plus proches des thèses américaines.

CHARLES LESCAUT.

« Irangate » à la française : démenti de M. Raimond

Le ministre des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a démenti, le jeudi 15 octobre, les affirmations d'un intermédiaire français dans le commerce des armes, M. Jean-Louis Gantzer, parues le même jour dans *le Matin*, et selon lesquelles il aurait personnellement participé aux tentatives américaines de vendre des armes à l'Iran en échange de la libération des otages américains et français au Liban – l'« Irangate » – au su des autorités françaises.

Rappelant la position officielle de Paris : pas un seul pistolet pour l'Iran, M. Raimond a indiqué ne pas connaître – pas plus d'ailleurs que ses collaborateurs – M. Gantzer, qui soutient, quant à lui, être connu du Quai d'Orsay depuis 1983.

Un pétrolier sous pavillon américain touché par un missile

Un pétrolier battant pavillon américain, le *Sea Isle City*, a été touché par un missile dans les eaux territoriales du Koweït, le vendredi 16 octobre à l'aube. Dix-huit personnes, dont des ressortissants américains qui se trouvaient à bord, ont été blessées, a indiqué le Pentagone. Le navire, sur lequel un incendie s'est déclaré, est l'un des onze pétroliers koweïtiens réimmatriculés aux Etats-Unis et qui naviguent depuis juillet dernier dans le Golfe sous l'escorte de l'US Navy.

Cette attaque est la deuxième en deux jours contre un pétrolier dans les eaux du Koweït et, selon un porte-parole officiel koweïtien, les deux bateaux ont été touchés par un missile du même type. Jeudi matin, c'est un pétrolier battant pavillon libérien, mais appartenant à une compagnie américaine, le *Sungari*, qui avait été touché alors qu'il chargeait au terminal du port de Mina-al-Ahmaid. Selon le Pentagone, le missile qui a atteint le *Sungari* était très probablement un Silkworm iranien de fabrication chinoise. Des sources maritimes dans la région ont toutefois estimé qu'il pouvait s'agir d'un missile air-mer. Le Koweït a accusé à plusieurs reprises l'Iran d'avoir tiré des missiles sol-sol Silkworm contre son territoire. Le dernier de ces tirs, le 5 septembre dernier, avait entraîné l'expulsion par le Koweït de cinq diplomates iraniens.

Peu après l'attaque du *Sungari*, le président Ronald Reagan avait souligné : « *Notre politique consiste toujours à nous défendre si nous sommes attaqués.* » Il s'était cependant refusé à donner toute précision sur les intentions de Washington, et avait éludé les questions sur l'éventualité d'une attaque américaine contre des bases militaires iraniennes. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, avait pour sa part tenu à minimiser l'incident – alors qu'il s'apprêtait à partir pour une tournée au Proche-Orient – en estimant que l'attaque de jeudi était « *en fait dirigée contre le Koweït* ».

Les tirs successifs contre le *Sungari* et le *Sea Isle City* interviennent après *une série d'incidents* entre forces américaines et iraniennes dans le Golfe – la destruction par des hélicoptères d'un navire iranien mouillant des mines, puis d'une vedette qui, selon Washington, avait tiré contre un appareil américain. L'affirmation par les Etats-Unis de leur détermination a provoqué de nombreuses menaces de représailles de la part de Téhéran, qui, alors que les Irakiens ont accru le nombre de leurs raids contre des pétroliers affrétés par l'Iran ainsi que contre des objectifs économiques en territoire iranien, n'a cessé d'affirmer que « *le Golfe sera un lieu sûr pour tout le monde ou pour personne* ». Outre ses attaques contre des navires de commerce, l'Iran a tiré plusieurs missiles sur Bagdad. Trente-deux personnes, dont vingt-neuf enfants, ont été tuées mardi dernier par l'un de ces missiles, tombé à proximité d'une école.

Inquiétude irakienne

Jeudi encore, Téhéran a indiqué qu'il poursuivrait ses attaques « *de représailles et de dissuasion* » contre des objectifs militaires et économiques irakiens tant que Bagdad continuerait à attaquer des cibles civiles en Iran. Attaques qui, selon les Iraniens, ont fait 133 morts et 1 034 blessés dans la population civile iranienne depuis le mois de septembre.

Par ailleurs, le ministre iranien du pétrole, M. Gholamreza Aghazadeh, s'est rendu jeudi à Moscou pour discuter du projet d'oléoduc, devant relier l'Iran à la mer Noire à travers le territoire soviétique. Autre signe de l'amélioration des relations entre les deux pays : la compagnie aérienne soviétique Aéroflot a repris ses vols sur Téhéran après une interruption de deux ans. Le vol Moscou-Téhéran devrait être hebdomadaire, selon les *Izvestia*.

Ce rapprochement n'est pas sans susciter une inquiétude perceptible à Bagdad, où le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M. Tarek Aziz, a vivement critiqué l'évolution de la politique des Soviétiques – qui fournissent à l'Irak l'essentiel de leur armement. M. Tarek Aziz a ainsi mis en cause les pays qui hésitaient à imposer des sanctions à l'Iran afin de « *ménager leurs intérêts et de profiter de la situation actuelle* ». Depuis l'adoption, en juillet dernier, de la résolution 598 du Conseil de sécurité appelant les deux belligérants au cessez-le-feu, estime-t-il : « *Les Soviétiques se sont départis de leur objectivité, adoptant un ton conciliant à l'égard de l'Iran et concentrant leur attention sur la situation dans le Golfe et la présence américaine dans cette région.* » Le ministre irakien a opposé cette attitude aux relations irako-soviétiques ayant précédé l'adoption de la résolution 598 et qui, à ce moment, étaient « *bonnes dans tous les domaines* ». – *(AFP, AP, Reuter.)*

Europe

BELGIQUE : après avoir présenté sa démission

M. Wilfried Martens tente de ressouder son gouvernement de coalition

BRUXELLES de notre correspondant

Que va faire le roi Baudouin ? Telle est la question qui se pose en Belgique après que le premier ministre, M. Wilfried Martens, a présenté, jeudi 15 octobre, sa démission au souverain. Ce dernier, qui a décidé dans un premier temps de laisser sa décision « *en suspens* » – ce qui équivaut à refuser cette démission, – devrait sans doute attendre quelques jours, jusqu'à lundi vraisemblablement, pour trancher.

Cela pourrait donner à M. Martens un nouveau délai pour essayer de ressouder la coalition entre sociaux-chrétiens et libéraux flamands et francophones qu'il dirige depuis le 28 novembre 1985. M. Wilfried Martens devait ainsi réunir ses principaux ministres, le vendredi 16 octobre, pour une nouvelle tentative de « *réconciliation* ». En cas d'échec de ces discussions, le souverain se résoudrait à accepter la démission du gouvernement. Commencerait alors la longue litanie des consultations afin de trouver une nouvelle formule gouvernementale. Si cette recherche se révélait impossible, les Chambres seraient dissoutes en vue de nouvelles élections générales.

Qui est responsable de la crise actuelle ? En fait, l'incompatibilité de vue sur le sort à réserver aux Fourons – commune de cinq mille habitants, peuplée en majorité de francophones et rattachée administrativement à la Flandre – est telle entre Flamands et francophones que, quelle que soit leur appartenance idéologique, il est impossible de répondre. Le CVP sociaux-chrétiens flamands), le parti du premier ministre et la plus importante formation du pays, a posé un véritable ultimatum au gouvernement, en exigeant la « *tête* » de M. José Happart, le bourgmestre des Fourons, qui se refuse à prouver ses connaissances en néerlandais tant que sa commune ne retourne pas en Wallonie. Destitué par le Conseil d'Etat, M. Happart a été à plusieurs reprises réélu par son conseil communal.

L'habileté du premier ministre

Pour tenter de sortir de cet imbroglio, M. Wilfried Martens avait imaginé un compromis complexe, échangeant la destitution du bourgmestre des Fourons contre des garanties pour les élus francophones des communes de la banlieue bruxelloise situées en Flandre. Les sociaux-chrétiens francophones ont refusé ce compromis, estimant les garanties insuffisantes. On voit mal, dans ces conditions, quelle nouvelle formule M. Maertens pourrait trouver.

Mais le premier ministre est un homme habile. Il dirige sa sixième coalition depuis 1979 et pourrait surprendre une nouvelle fois les *observateurs*. D'autant plus que sa popularité est grande dans le pays, y compris en Wallonie, et qu'il a toutes les chances de sortir vainqueur d'éventuelles élections. La crise des Fourons, symbole dérisoire pour les uns, fondamental pour les autres, d'un pays à la recherche de son équilibre, ne devrait toutefois pas masquer les autres divergences entre les partis de la majorité. Celle-ci, en effet, se trouve profondément divisée quant à la suite à donner à une proposition de loi sur la dépénalisation de l'avortement. Si les sociaux-chrétiens flamands se montrent résolument opposés à cette loi, leurs partenaires francophones apparaissent plus ouverts, tandis que la plupart des libéraux pourraient voter pour une libéralisation conditionnelle de l'IVG.

Autres pierres d'achoppement : la réforme fiscale et la politique d'austérité. Sur ces dossiers, ce sont les sociaux-chrétiens francophones qui trouvent les mesures un peu trop drastiques. Quant aux socialistes, qui estiment un peu longue la cure d'opposition à laquelle ils sont condamnés depuis 1981, ils pourraient trouver un terrain d'accord sur les dossiers économiques et sociaux. Ils sont, en revanche, profondément divisés entre Flamands et francophones dès que l'on aborde les relations entre les communautés.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

A TRAVERS LE MONDE

Nicaragua

Le président Arias appelle à un cessez-le-feu entre Managua et la Contra

« *Maintenant plus que jamais, je suis convaincu qu'un cessez-le-feu négocié entre Managua et la Contra est indispensable si nous voulons parvenir à un processus de paix en Amérique centrale.* » Cet appel du président costaricien, M. Arias Sanchez, mardi 13 octobre, peu après qu'il eut obtenu le prix Nobel de la paix, aura au moins eu pour effet d'inciter le directoire politique de la Contra anti-sandiniste à proposer, jeudi 15 octobre, d'envoyer une délégation au Nicaragua pour discuter les modalités d'un éventuel cessez-le-feu avec Managua.

Forts à présent de l'appui du président Arias à cette initiative, ainsi que de celui des quatre autres présidents des pays concernés par le plan de paix, les dirigeants de la Contra espèrent forcer la main des sandinistes, qui, jusqu'ici, ont toujours refusé, exigeant « *un dialogue direct avec Washington* ».

A Managua, la réponse a été presque immédiate : au cours d'une conférence de presse, le ministre nicaraguayen de la défense, le général Humberto Ortega, a écarté toute possibilité de dialogue avec la Contra : « *Nous n'allons pas parler avec ces éléments serviles et traîtres à la patrie* », a-t-il déclaré, laissant entendre que, si une telle délégation se rendait à Managua, elle se retrouverait en prison, « *même si elle était accompagnée de parlementaires américains* ». – *(AFP, AP.)*

Sri-Lanka

Mille soldats indiens en renfort contre les Tamouls

Mille soldats indiens vont être envoyés à Sri-Lanka pour renforcer les quelque quinze mille hommes de la force d'intervention indienne, qui se heurtait toujours, le vendredi 16 octobre, à une forte résistance dans son assaut contre les combattants indépendantistes tamouls dans le nord et l'est de l'île.

L'artillerie indienne a tiré, jeudi, sur des quartiers à forte densité de population de la ville de Jaffna, a reconnu à Colombo un porte-parole de l'ambassade d'Inde. « *La progression des troupes est lente, car elles veulent éviter des victimes civiles et se heurtent à la résistance des Tigres* » a-t-il ajouté.

Selon un porte-parole du ministère indien des affaires étrangères, trois cent quatre-vingts combattants tamouls ont été tués depuis le déclenchement de l'offensive indienne, il y a une semaine.

Le principal mouvement séparatiste, celui des Tigres tamouls, a de nouveau instamment demandé, jeudi, à l'Inde de mettre un terme à son offensive. Le chef des Tigres, Velupillai Prabhakaran, qui dirigerait personnellement la résistance à Jaffna, a fait à l'Inde de nouvelles propositions dont on ignore la nature. – *(AFP Reuter.)*

Proche-Orient

La tournée de M. Shultz au Proche-Orient

Sans trop d'illusions...

WASHINGTON
de notre correspondant

Les voyages du secrétaire d'Etat américain au Proche-Orient ne sont pas chose courante. M. Shultz n'avait pas mis les pieds dans la région depuis mai 1985 et cette absence s'explique facilement. Les Etats-Unis, *en dépit de l'inquiétude* et de la préoccupation qu'ils manifestent régulièrement, ne semblent pas avoir la volonté réelle et encore moins la possibilité de jouer un rôle moteur dans la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe.

Les dirigeants israéliens eux-mêmes sont divisés sur la politique à adopter à l'égard des Palestiniens, et les Etats-Unis s'engagent dans une année de campagne électorale qui ne peut qu'accroître un peu plus leur paralysie : on a donc bien du mal à imaginer que le bref voyage de M. Shultz puisse aboutir à un résultat quelconque. « *Je ne vais pas là-bas avec quoi que ce soit de particulièrement nouveau,* a déclaré le secrétaire d'Etat peu avant son départ, *mais j'espère que les autres auront des choses nouvelles à dire.* »

Le programme de M. Shultz est, à lui seul, assez éloquent. Le secrétaire d'Etat, accompagné de sa nombreuse suite, se rendra d'abord en Israël. De là, il ira, pour quelques heures seulement, en Arabie saoudite, samedi, avant de revenir à Jérusalem et de partir pour Le Caire lundi, puis pour Londres, où il aura un entretien avec le roi Hussein de Jordanie.

Deux questions seront naturellement au centre des entretiens du secrétaire d'Etat : la guerre Iran-Irak, la situation dans le Golfe et les efforts exploratoires en vue d'un dialogue israélo-arabe. La présence active de la flotte américaine dans le Golfe, *confortée par le soutien non* déclaré mais patent de la plupart des puissances occidentales, tout comme la fermeté de Washington à l'égard de l'Iran, ont réhaussé le prestige des Etats-Unis dans un monde arabe troublé par l'évolution de l'attitude soviétique. Les malencontreuses ventes secrètes d'armes à l'Iran ne sont pas tout à fait oubliées, mais au moins l'engagement américain semble désormais pris au sérieux, alors que cet été encore bien des pays du Golfe semblaient redouter que l'US Navy ne quitte, à la première alerte, ces eaux trop agitées. *Cette fermeté ne va pas* sans risque : que se passerait-il si un nouvel incident faisait des victimes américaines ?

Le Congrès et l'OLP

M. Shultz a rappelé jeudi, au cours d'une conférence de presse, que son pays n'avait aucune « *intention hostile* ». Il a aussi confirmé que les instructions données au commandant de la flotte n'avaient pas été modifiées, et que les forces américaines ne feraient que se défendre et défendre les convois placés sous leur protection. Après l'attaque, jeudi, d'un pétrolier appartenant à une société américaine, touché par un missile iranien dans un port du Koweït (*le Monde* du 16 octobre), la Maison Blanche, le département d'Etat et le Pentagone ont d'ailleurs minimisé l'incident, laissant entendre qu'il n'y aurait pas de représailles. Mais un dérapage reste possible, surtout si les Iraniens cherchent à le provoquer, et le Congrès manifeste bruyamment son inquiétude.

Dans leur majorité, les sénateurs ne semblent certes pas décidés à remettre en cause la présence américaine dans le Golfe. Mais, pour le principe, ils veulent que le président Reagan invoque la loi sur les « pouvoirs de guerre », qui donne au Congrès le privilège de décider dans un délai de soixante jours de la poursuite de tout engagement militaire. En attendant, sénateurs et représentants ne perdent pas une occasion de se rappeler au bon souvenir de l'exécutif, en voulant, par exemple, faire payer les pétroliers qui reçoivent la protection des Etats-Unis. Ce ne sont là, pour l'instant, que des coups d'épingle. Mais il se trouve que l'administration n'est pas vraiment tout à fait maîtresse de sa politique dans le Golfe.

Mais c'est surtout à Jérusalem que M. Shultz risque, paradoxalement, de se trouver en porte à faux, forcé de tenir compte des points de vue contradictoires défendus par le premier ministre, M. Shamir, et son ministre des affaires étrangères, M. Pérès. De toute évidence, plus séduit par les thèses de M. Pérès, *qui souhaite la convocation d'une* conférence internationale sur la paix, le gouvernement américain n'en a pas moins été contraint de battre en retraite devant le refus obstiné du premier ministre en exercice, M. Shamir.

Sans vouloir imposer quoi que ce soit, M. Shultz incitera vraisemblablement le gouvernement israélien, dans ses différentes composantes, à ne pas trop décourager les efforts du roi Hussein de Jordanie et à faire quelques concessions aux Palestiniens des territoires occupés. Mais sans grande illusion quant au résultat. En principe, le secrétaire d'Etat devrait rencontrer quelques personnalités palestiniennes modérées ; il vient d'ailleurs de recevoir à Washington le maire palestinien de Bethléem, M. Elias Freij, pour un entretien qualifié d'utile et constructif de part et d'autre. M. Freij en a profité pour vivement regretter la décision annoncée il y a quelques semaines de fermer d'autorité le Bureau de la Palestine (en fait la *représentation de l'OLP*) à Washington. Il semble que le département d'Etat ait longtemps tenté de *s'opposer à cette mesure, finalement* imposée par le Congrès. Mais déjà les sénateurs ont été plus loin et ont voté la fermeture du bureau de l'OLP auprès des Nations unies, ce qui, selon les experts de l'administration, viole les engagements pris par les Etats-Unis à l'égard de l'ONU.

En année électorale, la sensibilité du Congrès aux intérêts d'Israël devient, en effet, à peu près irrésistible. Au point, affirme l'hebdomadaire *Newsweek*, que les élus vont souvent bien au-delà des désirs exprimés par le Comité pour les *affaires publiques israélo-américaines*, qui, au cours des dernières années, a considérablement augmenté sa puissance financière et son influence et pèse d'un poids très lourd dans la campagne.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que M. Shultz se rende au Proche-Orient dans le but d'« *écouter* », comme il le dit lui-même, plus que dans l'espoir d'être entendu.

JAN KRAUZE.

LIBAN : l'élection présidentielle de 1988

Pléthore de candidats pour des miettes de pouvoir...

Dix mille manifestants chrétiens et musulmans ont défilé, le jeudi 15 octobre à Beyrouth pour protester contre l'aggravation des conditions de vie, alors que l'économie libanaise est dans une situation de plus en plus catastrophique. « *Nous avons faim !* », « *Arrêtons la guerre !* », clamaient les manifestants, qui se sont rejoints sur la « *ligne verte* » de démarcation entre les quartiers chrétien et musulman. Des appels par haut-parleurs *ont été diffusés dans les deux secteurs de la capitale* ainsi que dans d'autres villes libanaises pour un mouvement d'ampleur nationale.

D'autre part, la Banque centrale a interrompu les échanges en devises après que la livre libanaise, autrefois la monnaie la plus forte au Proche-Orient, eut chuté à un plancher record de 410 pour 1 dollar.

Pendant ce temps, la classe politique libanaise prépare fébrilement la campagne pour l'élection *présidentielle de 1988.*

BEYROUTH
de notre correspondant

Le Liban est entré dans l'année de l'élection présidentielle. En septembre 1988, un homme politique chrétien maronite, en principe, devra *avoir succédé* à M. Amine Gemayel. Plusieurs questions vont donc se poser : si un président est élu, selon quel système le sera-t-il, et au terme de quelles épreuves ? Qui sera cet homme et quel rapport de forces traduira-t-il ?

Même pendant les jours particulièrement sombres de 1976, après l'élection d'Elias Sarkis – avec l'aval de la Syrie – ou en 1982, avec l'invasion israélienne qui porta irrésistiblement Bechir Gemayel au pouvoir – contre les vœux de la Syrie, – l'avenir du Liban n'avait jamais paru aussi aléatoire qu'aujourd'hui, même si règne, depuis de longs mois, la quiétude trompeuse de journées sans canons.

Le président Gemayel, pour sa part, en entamant l'ultime année de son mandat, peut se targuer d'avoir gagné un pari : achever les six années de sa présidence contre vents et marées. Et ce ne fut pas simple : dès la première année, sa destitution était réclamée par ses ennemis pro-syriens, et durant les trois années suivantes, elle fut périodiquement au centre de leurs exigences. Aujourd'hui, ni M. Joumblatt, ni M. Berri, ni M. Frangié, ni qui que ce soit, n'en parle plus. Indéniable succès pour le maronite qu'il est, et pour sa ténacité, sa communauté ayant érigé en dogme de ne jamais *laisser déboulonner* un président.

Mais, en même temps, pour M. Gemayel l'horizon du pouvoir s'est rétréci. Son autorité réelle ne dépasse pas et ne peut plus dépasser le cadre étriqué des 800 kilomètres carrés du réduit chrétien. Hors de là, en territoire chiite, druze, sunnite ou même chrétien, chez ses ennemis du Nord, sous tutelle syrienne, israélienne ou irano-intégriste, il sait pertinemment que rien ne pourrait lui restituer la moindre parcelle de pouvoir. Et encore : dans son réduit même, il doit compter avec des rivaux gourmands et têtus, le plus *évident mais non le seul étant le chef* des Forces libanaises (milice chrétienne), M. Samir Geagea.

Le rôle décisif de la Syrie

Réaliste, le président Gemayel, c'est notoire, prépare l'« après-présidence », pour s'attribuer la réalité du pouvoir dans le micro-territoire qui sera le sien dans un an et où il compte bien ne pas se contenter, à quarante-six ans, d'une retraite discrète. M. Gemayel achèvera donc, sauf coup de théâtre, sa difficile présidence. Parviendra-t-il à passer le flambeau qui lui fut confié il y a six ans dans un climat d'allégresse et d'illusions éphémères ? *C'est la question essentielle. L'année* de l'élection présidentielle risque, en effet, de s'achever sur une non-élection. De blocage en blocage, de morcellement en morcellement, d'interférence en interférence de la part des principales puissances régionales – l'Iran, Israël et la Syrie, toutes trois fortement implantées au Liban, – l'impasse est peut-être au bout du chemin.

Qu'arriverait-il alors ? Les princes de la guerre s'introniseront-ils roitelets, en proclamant l'autonomie des territoires qu'ils gouvernent déjà *de facto,* et dont chaque crise accentue les clivages ? Ou se contenteront-ils de gérer ce qui existe déjà ? En pareille hypothèse, faute d'un nouveau président, l'éclatement du pays serait irrémédiable.

Dans le méli-mélo libanais, l'élection présidentielle de 1988 dépendra d'un seul grand électeur, la Syrie. Avec, dans les coulisses, une multitude de gêneurs potentiels : plusieurs autres pays arabes, les Palestiniens, l'Iran et Israël. Même désengagés au Liban comme ils le sont, les Etats-Unis ne peuvent être négligés. La France, elle-même, a un petit rôle à jouer. Si, dans la conjoncture actuelle, la Syrie, seule, est capable de « faire » un président à Beyrouth, ses contradicteurs sont capables de l'en empêcher.

Le schéma *syrien* apparaît clairement et il est simple, même si les voies de Damas sont parfois tortueuses : le Liban est bloqué, et le déblocage n'interviendra qu'aux conditions de Damas – c'est-à-dire sous forme, éventuellement édulcorée, de l'accord tripartite rejeté par les chrétiens en janvier 1976.

Ou bien la Syrie ne parvient pas à imposer sa volonté, ni ses contradicteurs à lui imposer un compromis, et il n'y aura pas d'élection ni de président. Ou bien la Syrie obtiendra satisfaction sur l'essentiel – sa mainmise sur les institutions libanaises – et acceptera un compromis sur l'identité du président, et alors une élection aura lieu.

Qui sera élu ? Ils sont légion à rêver de cette fonction, même s'il n'y a plus que des miettes de pouvoir à *ramasser. Il faut être masochiste*, voire suicidaire pour vouloir être le chef de l'Etat libanais dans ces conditions-là, et pourtant on se presse au portillon pour être le « président-kamikaze » de l'an XIV de la guerre. Chaque semi-notable maronite est à l'affût, et tel chroniqueur citait jusqu'à cinquante noms de présidentiables, tous maronites. Car, bien que ce droit-privilège ait été plus que jamais contesté durant la présidence en cours, s'il doit y *avoir un président libanais* l'an prochain, il sera vraisemblablement, une fois encore, maronite.

Des noms ? A tout seigneur, tout honneur : M. Soleïman Frangié, l'ancien président de la République, qui a vu la guerre éclater sous son mandat. Nationaliste et maronite au-dessus de tout soupçon, son élection satisferait en même temps au plus haut point la Syrie.

D'autres noms ? Il y a le général Michel Aoun, commandant en chef de l'armée ; M. Dany Chamoun, qui vient de recueillir le lourd héritage politique de son père ; MM. René Moawad et Boutros Harb, députés ; MM. Farouck Abillama et Johnny Abdo, ambassadeurs ; MM. Michel Eddé et Michel El Khoury, tous deux susceptibles d'être agréés par les *inconciliables* : M. Raymond Eddé, l'éternel émigré de Paris : M. Jean Obeid, enfin, dont l'élection *comblerait d'aise Damas. Et la liste*, bien sûr, n'est pas close. Au Liban, l'année la plus longue a commencé.

LUCIEN GEORGE.

● **Marche de soutien aux handicapés.** – Une marche de soutien à celle qui vient d'avoir lieu au Liban (*le Monde* du 15 octobre) est organisée, le samedi 17 octobre, à Paris. Elle partira à 12 h 30 de la place Victor-Hugo *et se dirigera vers le* consulat du Liban, rue Dumont-d'Urville. Pour toute information, contacter *Rima Khouzami, coordonatrice* du comité de soutien. Tél. : 42-27-93-29.

ISRAËL : Après dix-sept ans d'attente

L'« aliya » d'Ida Nudel

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Vol direct *Moscou-Tel-Aviv* : jeudi soir 15 octobre, à 20 h 45, un petit bout de femme, cheveux *grisonnants, lunettes d'institutrice*, tenant son chien par le collier, descend l'échelle de coupée du jet d'un milliardaire américain. L'accueil est digne d'un chef d'Etat, avec le premier ministre et une bonne partie du gouvernement au bas de l'appareil. Après dix-sept ans d'attente, de combats et d'humiliations diverses, Ida Nudel (cinquante-six ans), peut-être la plus célèbre des « refuzniks » soviétiques, a accompli son rêve – son « aliya », la « *montée en Israël* ». Tailleur noir fripé, démarche *timide, au côté du milliardaire* Armand Hammer venu la chercher à Moscou, elle s'engouffre dans une grosse limousine suivie par une armée de journalistes. Un peu plus loin, quelques milliers d'Israéliens entonnent des chants de bienvenue.

La bataille d'Ida Nudel a com*mencé en 1970, lorsqu'elle sollicita* son visa pour Israël. Les autorités le lui refusèrent, assurant qu'elle avait eu accès à des « *secrets d'Etat* » à son poste d'économiste à l'Institut du plan et de la production. Elle est immédiatement chassée de son travail et va occuper l'essentiel de son temps à venir au secours des « *prisonniers de Sion* », ses camarades et amis emprisonnés pour avoir, eux aussi, demandé à partir.

En 1978, elle est condamnée à quatre ans d'exil dans la région de Tomsk, en Sibérie. Son crime ? Avoir déployé à la fenêtre de son appartement moscovite une bannière en forme de requête : « *KGB, donnez-moi mon visa.* » Elle en ressort affaiblie et cardiaque et devra attendre encore quelques années, le temps de la « *glasnost* » gorbatchévienne, pour avoir enfin son visa, après Chtcharanski, Iosip Begun et plusieurs autres célèbres « refuzniks ».

Dans le salon d'honneur de l'aéroport, elle brandit à bout de bras un autre document : sa carte de nouvelle immigrante – que les autorités viennent de lui remettre. A la tribune, le chef du gouvernement, *M. Itzhak Shamir*, le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, M. Hammer, *l'actrice américaine Jane Fonda*, et la sœur d'Ida Nudel, Ilana Friedman, installée en Israël depuis seize ans.

« Je suis optimiste »

Discours de convenance et petite révélation de la part de *M. Hammer, ce pétrolier américain* qui fut un des pionniers du commerce entre les Etats-Unis et l'URSS. « *Lorsque j'ai rencontré le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, en septembre à New-York,* explique le millionnaire, *il m'a demandé de tenter une médiation dans la crise afghane ; je lui ai dit que c'était entendu, mais en posant une condition : donnez-moi d'abord Ida Nudel.* »

Fidèle à la bataille qu'elle a menée depuis seize ans, Ida Nudel parle de ses amis qui sont restés. « *Il y a quelques heures, j'étais encore presque comme une esclave à Moscou,* dit-elle. *Mais je suis optimiste, il y a un petit changement pour les « refuznik »* [depuis l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir], *et il faut continuer, nous n'avons pas d'autre choix.* » Elle adresse ses remerciements à plusieurs dirigeants occidentaux, dont Mme Thatcher et M. Jacques Chirac.

Quelques jours avant son départ, Ida Nudel avait commenté sans illusion le fait que les autorités lui aient finalement accordé son visa – une décision intervenue à quelques jours de la visite à Moscou du secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz. Elle avait souligné qu'elle était « *depuis longtemps devenue un otage que le gouvernement soviétique utiliserait au moment où il lui faudrait obtenir quelque chose d'important des Américains* ».

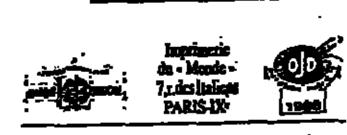
Sa prudence à l'égard de la nouvelle politique du Kremlin est partagée par les associations d'émigrés soviétiques en Israël. Elles mènent aujourd'hui une *campagne de mise en garde* auprès du gouvernement de Jérusalem. A les en croire, la libéralisation de la politique d'émigration à l'égard des Juifs soviétiques (plus de sept cents départs par mois aujourd'hui, au lieu d'une cinquantaine en 1986) ferait partie d'une vaste opération de relations publiques destinée à amadouer les Etats-Unis.

Mais l'important, jeudi soir, pour les dirigeants de Jérusalem, c'était que Ida Nudel ait choisi de venir en Israël. Car ces dernières années, près de 80 % des Juifs soviétiques autorisés à émigrer sont allés aux Etats-Unis.

ALAIN FRACHON.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81



Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395-2037

Edité par la SARL *le Monde*
Gérant : André Fontaine, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620.000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.
Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75442 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

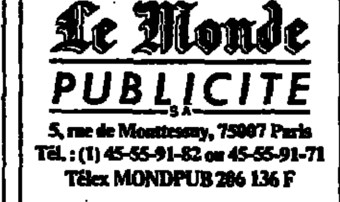
Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



TÉLÉMATIQUE
Composez 3615 – Tapez *LEMONDE*



PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays, for $460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39th Street, LCI, NY 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, NY postmaster: send address changes to Le Monde c/o Speedimpex USA. PNC, 45-45 39th Street, LIC, NY 11104.

مكرر من الاصل

Diplomatie

Le dernier tour de l'élection à l'UNESCO

Moscou souhaite un « candidat de consensus »

Des consultations diplomatiques intenses ont eu lieu avant le cinquième et dernier tour qui désignera le nouveau directeur général de l'UNESCO, vendredi 16 octobre en fin d'après-midi, en départageant le candidat de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue arabe, le Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow, et le candidat de la plupart des pays occidentaux (sauf la France), l'Espagnol Federico Mayor. Au quatrième tour, mercredi 14 octobre, M. M'Bow avait vu ses suffrages diminuer de vingt-trois à vingt et une voix, tandis que son concurrent obtenait dix-neuf voix contre dix-huit au troisième tour. Chaque candidat avait besoin, aux quatre premiers tours, de la majorité absolue des cinquante membres du conseil. Au cinquième tour, la majorité simple suffit.

***D'autre part*, Moscou a exprimé, jeudi 15 octobre, sa *« sympathie »* pour le directeur général sortant, M. M'Bow, sans toutefois lui apporter un soutien formel. *« L'Union soviétique est favorable à un candidat désigné par consensus »*, a précisé le vice-ministre soviétique des affaires étrangères, M. Vladimir Petrovsky. Il a refusé de préciser quel serait ce candidat de consensus susceptible de résoudre l'impasse et a rappelé que son pays a soutenu jusqu'ici à chaque tour l'historien bulgare Nicolas Todorov.**

Le soutien tardif et discret de Madrid à M. Mayor

MADRID
de notre correspondant

Madrid. – Si l'Espagnol Federico Mayor Zaragoza est un peu considéré comme le *« candidat de la dernière chance »* pour l'UNESCO et, finalement, le meilleur moyen terme possible face à M. M'Bow, sa candidature n'a pas fait l'unanimité en Espagne.

Un comble pour un homme qui a bâti sa campagne sur sa *« neutralité »* – *« Je ne suis pas le candidat de l'Occident »*, a-t-il souligné – et son professionnalisme. En se portant candidat au siège directorial de la place Fontenoy, ce Catalan de cinquante-trois ans a déchaîné de sourdes intrigues à Madrid. La plus belle preuve en est la position du gouvernement socialiste qui a accordé tardivement et presque du bout des lèvres son soutien à l'ancien ministre de l'éducation et de la science du gouvernement centriste. L'une des clés de cette réticence officielle serait, selon une rumeur qui court la ville, l'opposition personnelle de l'actuel ministre de l'éducation, M. Jose Maria Maravall, qui a succédé à M. Mayor.

C'est la seconde fois en moins d'un an qu'un Espagnol se présente pour présider un organisme international. L'ancien ministre socialiste des transports, M. Enrique Baron Crespo, avait brigué la présidence du Parlement européen, face au Britannique lord Henry Plumb. Cette fois-là, l'appui officiel avait été franc et massif. Malgré le soutien sans faille du gouvernement, le candidat espagnol avait été battu à cause... des eurodéputés espagnols qui *« par discipline de groupe »* avaient voté pour le candidat conservateur Henry Plumb et pas pour leur compatriote.

A Madrid on n'a pas oublié *« le coup de Baron »*. Certains dirigeants socialistes avaient alors joué sur la corde nationaliste, allant jusqu'à accuser de façon à peine voilée leurs compatriotes eurodéputés conservateurs d'être de *« mauvais Espagnols »*. Il n'y avait donc aucune raison au départ pour aider à l'élection de l'eurodéputé catalan Federico Mayor (il a été élu cette année) à la tête de l'UNESCO, d'autant que cet élégant biochimiste membre de l'Académie royale de médecine, est *« un homme d'Adolfo Suarez »*, le chef du Centre démocratique et social (CDS) qui peaufine sa candidature pour les législatives de 1990 contre Felipe Gonzalez, l'actuel premier ministre.

Petit à petit, cependant, on a commencé à croire à Madrid aux chances de M. Mayor, devenu une figure dans la presse madrilène, autant que le duo Karpov-Kasparov jouant à Séville. *« Tous contre M'Bow, en Espagne ! »*, titrait jeudi 15 octobre le quotidien *Ya*, en reprenant les opinions négatives de plusieurs hommes politiques et intellectuels sur la gestion du Sénégalais à la tête de l'UNESCO. Apparemment Madrid a commencé à faire des efforts discrets mais réels. On parlait ainsi en début de semaine d'une lettre du ministre de l'éducation à son collègue français M. Monory. A Madrid certains auraient également été tentés par une sorte de « troc » avec Paris : l'appui français à M. Mayor en échange du soutien espagnol à un français lors de la prochaine élection à la tête d'un autre organisme international. – *(Intérim.)*

Le sommet du Commonwealth examine le statut des îles Fidji

L'examen de la situation aux Fidji a interrompu, le jeudi 15 octobre, le débat sur l'Afrique australe dans lequel s'enlisaient les travaux du vingt-huitième sommet du Commonwealth réuni depuis mardi dernier à Vancouver, en Colombie britannique.

La conduite à adopter à l'égard de l'archipel du Pacifique secoué par un coup d'Etat à motivation raciale, le 25 septembre dernier, devait faire l'objet dans l'après-midi de conversations informelles entre les chefs de gouvernement. La démission du gouverneur général des Fidji, M. Penaia Ganilau, et l'acceptation de celle-ci par la reine Elizabeth II ont, en effet donné, jeudi, un caractère irréversible à la prise du pouvoir par le colonel Sitiveni Rabuka et à la proclamation de la république.

La question désormais posée aux quarante-huit membres restants du Commonwealth est de savoir s'ils accepteront ou non la réintégration de l'archipel au sein de l'organisation, selon la règle en vigueur qui veut qu'un Etat qui change de statut ne soit réadmis qu'après consultation des autres membres. Dans une interview à une chaîne de télévision indépendante, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, coupant l'herbe sous le pied aux partisans du rejet des Fidji, a déclaré : *« Les Fidji sont bien plus susceptibles de revenir à la démocratie si elles conservent leurs liens avec le Commonwealth »*, tout en qualifiant de *« profondément regrettables »* le coup d'Etat et la proclamation de la république. L'analyse de Mme Thatcher est partagée par tous ceux qui – exception faite de l'Australie, de l'Inde et de la Nouvelle-Zélande – estiment avant tout que, soumises à l'ostracisme de leurs anciens partenaires, les îles Fidji pourraient contracter de nouvelles alliances, au risque de déstabiliser la région. – *(AFP, AP.)*

« Le nucléaire intermédiaire est essentiel à la défense de l'Europe »

déclare M. André Giraud

Le ministre de la défense, M. André Giraud, s'est de nouveau prononcé, jeudi 15 octobre, dans un entretien au *Figaro*, en faveur du maintien d'armes nucléaires intermédiaires en Europe.

« Le nucléaire est essentiel pour la défense de l'Europe, car aucune défense conventionnelle ne pourrait équilibrer le pacte de Varsovie », déclare le ministre, qui ajoute que le seul niveau stratégique de la dissuasion nucléaire n'est pas non plus suffisant : *« L'adversaire sera-t-il persuadé que les missiles stratégiques nucléaires seront déclenchés si le conflit a toutes les apparences de devoir rester limité ? On ne peut être sûr de la crédibilité d'une riposte aussi lourde. »*

M. André Giraud, réaffirmant ainsi son attachement à la stratégie de la riposte flexible, qui semble l'éloigner des corruptions de l'Elysée, insiste sur les questions, que doit se poser l'Europe dans l'hypothèse où *« les Américains démantèlent les seules forces nucléaires terrestres dont disposait le commandement en chef de l'OTAN pour exercer ce niveau de réponse* [intermédiaire] *: les forces européennes seront-elles condamnées à mener un combat purement conventionnel, voué à l'écrasement, les Américains détenant seuls les moyens de l'éviter en recourant au niveau nucléaire préstratégique ? Ou, au contraire, l'Europe possédera-t-elle par elle-même ce moyen de dissuader une attaque conventionnelle ? »*

Rappelant que la loi de programmation militaire française prévoit la compensation du déséquilibre des forces conventionnelles en présence, par le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires, M. Giraud ajoute : *« Pour souligner notre souci de la dimension du théâtre européen, l'allonge et la précision de nos armes préstratégiques sont augmentées, tant par le déploiement du missile de croisière aéroporté ASMP, que par le remplacement programmé des Pluton par le missile mobile de plus longue portée Hadès. »*

Organisé par Mme Simone Veil

Un colloque sur la sûreté européenne s'est tenu au Sénat

L'ex-chancelier Helmut Schmidt, l'ancien ministre des affaires étrangères britanniques, Sir David Owen, l'ancien ministre italien Giorgio La Malfa et nombre d'experts se sont réunis le 15 octobre au Sénat, à la demande de l'ancienne présidente du Parlement européen, pour manifester leurs préoccupations sur la sûreté européenne au moment où les quatre piliers sur lesquels repose celle-ci depuis 1945 sont en train de s'effriter. La protection américaine, l'absolue confiance dans la dissuasion nucléaire, l'immuabilité du système soviétique, enfin le sentiment que la division de l'Europe est éternelle, autant de certitudes, peu ou prou remises en cause, obligent l'Europe à assurer sa sécurité par elle-même.

L'absurdité de la position française dans sa volonté de rester totalement indépendante de ses décisions mais aussi les réticences allemandes devant la dissuasion nucléaire et la certitude de M. Schmidt que la supériorité des Soviétiques en matière conventionnelle est moindre qu'on ne le croit, l'espoir de Sir David de voir la France et l'Espagne prendre leur place sur le front, le sentiment général qu'il faut résister – fût-ce contre les opinions publiques – au charme Gorbatchev : nombre d'idées ont traversé cette réunion qui a prouvé que la défense de l'Europe n'est plus une question technique mais bien un choix qui n'avancera, comme l'Europe monétaire, que par la volonté des politiques.

Afrique

Le coup d'Etat au Burkina-Faso et la mort du capitaine Sankara

Le nouvel homme fort veut « rectifier » la révolution

« C'est une histoire terrible, une nouvelle qui m'attriste », a déclaré, vendredi 16 octobre à Paris, le président Mitterrand, après l'annonce de la mort du capitaine Thomas Sankara, tué lors du coup d'Etat de la veille au Burkina-Faso. *« C'était un homme jeune, intelligent, plein de sincérité et d'élan »*, a poursuivi le chef de l'Etat, précisant qu'il avait déjeuné en novembre dernier en compagnie du président Sankara et du numéro deux du régime, Blaise Compaoré, qui vient de prendre le pouvoir. Jeudi 15 octobre, la radio nationale burkinabé avait annoncé à 20 heures GMT, jeudi, que les frontières aériennes et terrestres du pays étaient fermées jusqu'à nouvel ordre et qu'un couvre-feu était instauré de 19 heures GMT à 5 heure GMT. La journée de vendredi a été proclamée *« jour férié »* sur l'ensemble du territoire. La radio nationale diffuse régulièrement depuis jeudi soir le même communiqué du « front populaire » annonçant, au nom de M. Blaise Compaoré, l'arrestation et la destitution du capitaine Thomas Sankara ainsi que la dissolution de toutes les instances du précédent régime sans donner aucune information sur la situation à Ouagadougou et dans le reste du pays.

Les communiqués sont entrecoupés de musique militaire et de rythmes africains martelés par des tam-tams. Contrairement au putsch de 1983, qui s'était déroulé sans *effusion de sang*, le *« coup »* de jeudi aurait fait, selon plusieurs témoignages recueillis par l'AFP, *« près d'une centaine de victimes »*. *Contacté par téléphone jeudi soir*, un membre de l'ambassade de France à Ouagadougou avait déclaré : *« Ça recommence à tirer de partout. C'est la révolution ici ! »*

Des coups de feu provenant d'armes légères automatiques de type kalachnikov pouvaient être entendus au cours de la conversation, provoquant la panique chez les civils. Des tirs d'armes lourdes ont également été entendus sporadiquement, provenant des différents casernements et de la présidence de la République, située dans le centre-ville, *non* loin de l'ambassade de France. Jeudi, vers 16 heures (h. loc.), au début de la fusillade, des militaires en armes et en tenue de combat rejoignaient leurs unités au milieu des coups de feu.

Des piétons et des cyclistes auraient été victimes de conducteurs d'automobile ayant perdu le contrôle de leur véhicule du fait des fusillades. Après la mort du capitaine Sankara, tué selon l'AFP vers 16 h 30 GMT, au cours de l'assaut donné par les putschistes au palais présidentiel, les fusillades se sont poursuivies tard dans la nuit de jeudi à vendredi.

Le nouvel homme fort du « pays des hommes intègres » a annoncé que toutes les frontières du pays *seraient fermées jusqu'à ce que la* situation politique soit entièrement sous le contrôle du nouveau gouvernement. Mais il a tenu à préciser que *tous les engagements pris* avec des organisations internationales ou des gouvernements étrangers seront maintenus.

Le « front populaire », a souligné, dans un communiqué lu à la radio nationale sur fond de musique militaire, que le capitaine Thomas Sankara — *« traître à la révolution »* — était accusé d'avoir restauré le néo-colonialisme dans le pays depuis 1983 et il a promis un prochain retour de la démocratie.

La population burkinabé a été invitée à soutenir le processus de *« rectification »* de la révolution du 4 août 1983 et à conserver son calme.

Le lieutenant Omar Traoré, allié du capitaine Compaoré, a précisé au nom du « front » que celui-ci représentait les *« forces patriotiques du pays »* et qu'il avait décidé de mettre un terme au processus *« d'écroulement continu du système productif et à la décadence sociale qui menait inexorablement au chaos total »*.

La proclamation était signée : *« Pour le front populaire-Blaise Compaoré. La patrie ou la mort, nous vaincrons. » — (AFP, Reuter, AP.)*

Le cinquième depuis l'indépendance

Le coup d'Etat qui a renversé jeudi 15 octobre le capitaine Thomas Sankara, est le cinquième depuis l'indépendance du Burkina-Faso (ex Haute-Volta) en 1960 :

3 janvier 1966 : l'armée prend le pouvoir à la suite de grèves et de manifestations contre l'austérité. Le président Maurice Yameogo est remplacé par le chef de l'armée Sangoulé Lamizana.

25 novembre 1980 : après quatorze ans à la tête de l'Etat, le président Lamizana est à son tour renversé. Un comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN) *dirigé par le* colonel Saye Zerbo est institué.

7 novembre 1982 : un conseil de salut du peuple (CSP), présidé par le médecin-commandant Jean-Baptiste Ouedraogo, renverse le colonel Saye Zerbo.

Nuit du 4 au 5 août 1983 : le capitaine Thomas Sankara, *ancien premier ministre, prend le* pouvoir à la tête d'un « Conseil national de la Révolution » (CNR). — *(AFP.)*

Un trublion dans un ancien pays « modèle »

En débaptisant la Haute-Volta *pour en faire le Burkina, le 4 août* 1984, un an après s'être emparé du pouvoir, le jeune capitaine Thomas Sankara affirmait sa volonté de rupture totale avec le passé pour engager une révolution aux contours encore mal définis.

Il prétendait mettre au travail une population rurale à 95 % qui, déjà à l'époque coloniale, voyait un grand nombre de ses enfants émigrer en Côte d'Ivoire à la recherche d'une vie meilleure. Il affirmait que le sous-développement n'était pas une fatalité *dans* ce petit pays enclavé où l'espérance de vie à la naissance est de quarante-cinq ans. Il attribuait les malheurs de ses concitoyens aux intrigues des politiciens et à l'égoïsme d'une classe *« possédante »* — en vérité fort réduite — que des *« tribunaux populaires révolutionnaires »* étaient appelés à juger sans faiblesse. Des *« comités de défense de la révolution »* étaient créés pour *galvaniser les « masses »* jusque dans les campagnes les plus reculées.

En fait, c'était l'une des démocra*ties les plus présentables* d'Afrique noire francophone que le président en treillis venait de violenter pour donner le spectacle de la révolution permanente. Elle avait déjà été ébranlée le 27 novembre 1980 quand le colonel Saye Zerbo s'était cru assez compétent pour mettre fin au régime de Sangoulé Lamizana, ouvrant en fait la voie à une série de putschs au terme de laquelle l'admirateur de Kadhafi devait temporairement ramasser la mise.

L'armée et la gauche

Parvenu lui-même au pouvoir par un coup d'Etat, au début de 1966, le général Lamizana fut l'un des rares dirigeants militaires du tiers-monde *qui tinrent leurs promesses* de liberté et de démocratie. Maurice Yameogo, le premier président de la Haute-Volta indépendante, avait éli*miné un par un* les partis autres que son Union démocratique voltaïque-section du Rassemblement démocratique africain (UDV-RDA), dans un pays où l'époque de transition ouverte par la loi-cadre de 1956 avait été marquée par de grands débats politiques.

Pendant les quatorze ans que dura son régime, le général Lamizana donna un exemple de dialogue unique dans la région, malgré quelques périodes de durcissement. Au moins trois grands partis politiques purent s'exprimer, parallèlement à l'action de plusieurs syndicats qui étaient autre chose que de simples *relais du pouvoir*. Le président Lamizana afficha un attachement sans faille à l'Occident, qui le lui rendit bien. Dotée d'une administration moins corrompue qu'ailleurs, Ouagadougou bénéficia sous ses mandats successifs d'une aide internationale massive, à commencer par celle de la France, qui doubla de 1969 à 1974.

Considérée à bien des égards comme un modèle, malgré la modicité de ses ressources naturelles, la Haute-Volta fut cependant déstabilisée par des sécheresses successives à partir de 1970. Ce qui dans d'autres pays se traduisit seulement par un surcroît de misère aboutit de surplus à une remise en question des institutions démocratiques et à la désaffection des populations pour les *jeux politiques*. Seulement 20 % des électeurs allèrent aux urnes lors des élections présidentielle et législatives de 1978. Un score ahurissant dans une Afrique habituée aux résultats à 95 % en faveur du candidat du parti unique.

En 1982, un nouveau président *sans grande personnalité*, le médecin militaire Jean-Baptiste Ouedraogo, demande à Thomas Sankara, jeune militaire devenu secrétaire d'Etat à l'information, d'occuper le poste de premier ministre. Celui-ci éclipse rapidement le chef de l'Etat, notamment en modifiant les orientations de la politique étrangère, qu'il veut résolument *« progressiste »*. *« Sankara fait une profonde impression sur pratiquement tous les chefs d'Etat du tiers-monde, et notamment sur Fidel Castro, Mengistu et Samora Machel. [...] La France, tutrice traditionnelle de tous les régimes voltaïques, voit naître avec inquiétude l'émancipation du pays »*, écrit son biographe et admirateur Jean Ziegler (*Sankara, un nouveau pouvoir africain*, Pierre-Marcel Favre, *éditeur*).

Son arrestation, en mai 1983, quelques jours après le passage de M. Guy Penne, conseiller de l'Elysée pour *les affaires africaines*, en Haute-Volta, provoque des troubles dans l'armée. Blaise Campaore, son « ami intime », commandant de parachutistes, se mutine contre Ouedraogo, qui perd rapidement le contrôle de la situation.

Au lendemain du putsch, quatre *militaires* issus d'une armée de six mille hommes se partagent le pouvoir. Ils s'appellent tous entre eux par leur prénom : « Thomas », chef de l'Etat, « Blaise », ministre délégué à la présidence, « Henri » (Longo), ministre de la promotion économique, et « Jean-Baptiste » (Lingani), ministre de la défense. Ils s'appuient sur quelques centaines de gradés, officiers et sous-officiers, et sur des comités révolutionnaires locaux au sein desquels les anciens partis de gauche jouent un rôle important. Cela va d'un groupuscule trotskiste à un Parti communiste de tendance albanaise...

Malgré la logomachie révolutionnaire dépourvue d'originalité, le nouveau régime prend d'abord des initiatives de nature à attirer la sympathie. Il appelle à une *mobilisation* pour une meilleure maîtrise de l'eau — dont le Burkina agricole est totalement tributaire, — grâce à des investissements massifs pour des forages. Il instaure une planification familiale pour mettre le rythme de croissance démographique en harmonie avec celui de l'économie dans ce pays de huit millions d'habitants, le plus peuplé du Sahel. Dans les meetings — où les vraies vedettes sont les Colombes de la révolution, un groupe féminin « afro-rock » — des slogans sont lancés contre *« les maris féodaux, les maris pourris »*. En 1985, *« une journée obligatoire du marché fait par les hommes »* est organisée. Ce n'est pas seulement du folklore : en Afrique chacun sait que les femmes sont souvent plus actives et plus *motivées que* les hommes.

« Mon pays est un concentré de tous les malheurs des peuples, une synthèse douloureuse de toutes les souffrances de l'humanité », affirme le capitaine Sankara, lors d'un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies, qui tranche sur le ton pontifiant et lénifiant de ses pairs. Cette lucidité sur l'état réel du continent noir ne l'empêche pas de prendre sa part de responsabilité *dans « la guerre des pauvres »* en décembre 1985. Il dispute au Mali, l'Agacher, une étroite bande de terrain désertique. Trois jours de combats font de nombreux morts. *« Ce n'est pas une question de revendication territoriale mais un conflit direct et ouvert entre la réaction et la révolution »*, affirme la radio de Ouagadougou avant que l'Organisation de l'unité africaine n'annonce un cessez-le-feu qui sera suivi du partage de la zone contestée conformément à un jugement de la Cour internationale de justice, un an plus tard. Cette *« guerre d'opérette »* permet aux militaires de mobiliser de nouveau une population passablement déçue par les premiers résultats de la révolution et inquiète d'un net glissement vers l'autoritarisme et la phobie des *« complots impérialistes »*.

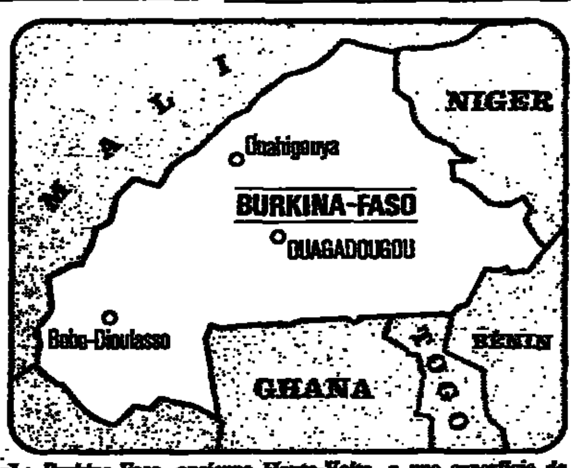
« Un homme qui dérange »

« Je suis un homme qui dérange », proclamait le capitaine Sankara avec une évidente satisfaction. D'où son flirt avec un autre trublion, le colonel Kadhafi, qu'il reçoit en décembre 1985 alors que le douzième sommet franco-africain se tient à Paris en son absence. *« Nos objectifs sont les mêmes, nos ennemis sont les mêmes »*, dit-il, mais il accueille avec prudence la rituelle proposition *libyenne* de *« fusion »* entre les deux pays. Peut-être plus circonspect qu'il n'y paraissait à l'égard du chef de la révolution libyenne, il se gardera néanmoins de condamner ses entreprises au Tchad. Deux adversaires du président Hissène Habré, MM. Goukouni Oueddeï et Acheikh Ibn Oumar, se trouvaient encore le 10 octobre à Ouagadougou où il espérait les réconcilier pour refaire un front commun de nature à passer pour une composante des différents courants tchadiens.

Un des grands moments des relations tumultueuses avec Paris fut l'escale au Burkina de M. Mitterrand au retour du sommet franco-africain de Lomé en novembre 1986. Le capitaine Sankara avait déjà *donné un exemple de son éloquence* lors d'un étonnant discours à l'occasion d'une conférence internationale sur l'arbre à Paris : *« L'impérialisme est le pyromane de nos forêts et de nos savanes. »* Il se surpassera à Ouagadougou en sommant son invité de mettre ses actes en conformité *avec ses paroles et d'en finir* avec les *« magouilles »*. Levant son verre à *« l'amitié »* franco-burkinabé, M. Mitterrand évoqua la *« jeunesse »* de l'impertinent : *« Si vous avez besoin de nous, vous nous le direz. Si vous n'en avez pas besoin, on s'en passera. »*

Depuis ce toast sans précédent, les relations avaient paru s'améliorer entre Paris et un homme habile à jouer des subtilités de la cohabitation. M. Jacques Foccart, conseiller de Matignon pour les affaires africaines, ne portait pas sur le turbulent capitaine un jugement aussi sévère qu'on aurait pu le penser. La doctrine actuelle de la France est qu'il ne faut pas décourager les révolutionnaires qui mettent de l'eau dans leur vin. Cela était notamment valable pour le capitaine Sankara et pour le président malgache Ratsiraka. De là à dire que l'émule de Kadhafi au Sahel laissera un souvenir éploré, il y a un pas...

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.



La Burkina-Faso, ancienne Haute-Volta, a une superficie de 274 000 kilomètres carrés. Sa population avoisine 8 millions d'habitants. Les Mossis, la principale ethnie, représente plus de 60 % de la population. La capitale est Ouagadougou, les autres villes sont Bobo-Dioulasso et Koudougou. Les principales ressources sont l'élevage, la culture de l'arachide et du coton. La langue officielle est le français et la monnaie le franc CFA.

Le « héros » devenu « traître »

« Héros du peuple » en 1975, après un coup de main audacieux lors du bref conflit frontalier avec le Mali, le capitaine Thomas Sankara était devenu au soir du 15 octobre un *« autocrate, traître »* à cette *« révolution »* qu'il avait lui-même décrétée lors de son coup d'Etat du 4 août 1983.

Né le 21 décembre 1949, l'homme qui allait, en 1984, débaptiser la Haute-Volta pour en faire la *« patrie des hommes intègres »* — Burkina-Faso — a toujours été considéré comme un *« anti-impérialiste pur et dur »*. Secrétaire d'Etat à l'information en septembre 1981, *il avait* démissionné de manière spectaculaire, s'exclamant au mois d'avril suivant : *« Malheur à ceux qui bâillonnent le peuple ! »* Lecteur attentif de Marx, Lénine et Mao, il avait tenté, par la suite d'établir une collaboration entre ses soldats (environ six mille hommes) et les paysans, qui forment quelque 90 % de la population voltaïque.

Nommé premier ministre par *le commandant Jean-Baptiste* Ouedraogo, auteur du putsch de novembre 1982, le bouillant capitaine s'affirmait immédiatement comme un « progressiste », prononçant de radicales diatribes devant les non-alignés à New-*Delhi, et consacrant* sa première tournée diplomatique à la Corée du Nord et à la Libye. Les affinités qu'il affiche d'emblée avec *le colonel Kadhafi* lui vaudront de nombreuses critiques parmi ses pairs africains et la méfiance de la France. Arrêté le 17 mai 1983 par l'*« homme fort »* du moment, qui l'accuse de complot, Thomas Sankara reviendra deux mois plus tard prendre le pouvoir à la tête de ses centurions.

Doté d'une intelligence impétueuse, et néanmoins austère — il avait distribué les Mercedes de ses ministres à la Loterie nationale et les avait obligés à rouler en Renault 5, comme lui-même — il jette alors les bases de la *« révolution »* voltaïque et martèle ses thèmes favoris dans tous ses discours : justice sociale, intégrité, austérité. Ces derniers temps, le capitaine Sankara, *malgré des visites répétées à Tripoli*, avait mis un peu d'eau dans son régime, et ses relations avec Paris — qui fournit 40 % des ressources budgétaires de l'Etat burkinabé — s'étaient sensiblement améliorées. Au point que la France a accordé la semaine dernière une nouvelle enveloppe d'aide de 465 millions de francs CFA.

Le capitaine Blaise Compaoré pro-soviétique et kadhafiste ?

Discret et pondéré, le nouvel homme fort du Burkina-Faso n'est pas pour autant considéré *comme un modéré*. *Réputé pro-soviétique*, le capitaine Blaise Compaoré (trente-six ans) s'est d'ailleurs empressé d'annoncer à ses compatriotes que *« le processus révolutionnaire »*, amorcé en 1983 par lui et son ex-ami Sankara, n'était *« pas remis en cause »*.

Ministre d'Etat *délégué* à la présidence, fonction de confiance qu'il cumulait avec le portefeuille de la justice depuis trois ans, *Blaise Compaoré était* en fait le numéro deux du régime, *l'alter ego* du chef. Compagnon d'armes de Sankara, il avait *d'ailleurs activement participé au* putsch de 1983 en tant que commandant des para-commandos de Po, dans le sud du pays, poste dont il avait été suspendu en 1982 pour s'être solidarisé avec la rébellion de son ex-ami Thomas Sankara.

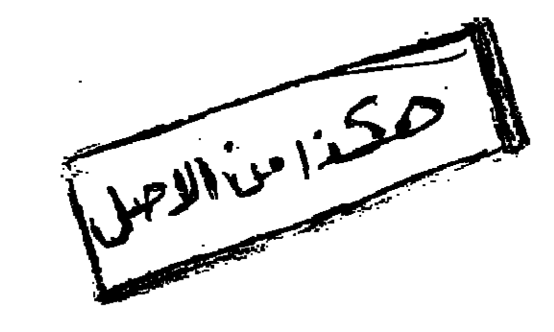
Formé au métier des armes au Cameroun, au Maroc et en France — où il suivit des stages d'instructeur parachutiste — le nouveau « guide » de la révolution voltaïque appartient à l'ethnie mossi, qui représente environ 60 % des populations burkinabés.

A Ouagadougou et dans l'armée, il semble jouir, — en tout cas depuis un an que les tiraillements au sein du pouvoir étaient quasiment tombés dans le domaine public — d'une réelle popularité. Les observateurs estiment qu'une partie au moins de l'élite burkinabé comptait sur « Blaise » pour modérer un peu l'image de « trublion » qui est *celle du pays*. A *en croire certains voisins africains*, rien n'est moins sûr, le capitaine Compaoré étant, paraît-il, *« plus proche de Kadhafi que Sankara lui-même »*.

En juin 1984, après l'exécution de sept civils et militaires coupables d'une tentative de putsch contre le régime de Sankara, le capitaine, de passage à Paris, avait justifié la sévérité des condamnations en ces termes : *« Dès lors qu'il s'agit d'une atteinte à la révolution, nous ne faisons pas la différence entre civils et militaires. »*.

...nucléaire intermédiaire est esse[ntiel] à la défense de l'Europe »
déclare M. André Giraud

Organisé par Mme Simone Veil
Un colloque sur la sûreté europé[enne] s'est tenu au Sénat




GRAND

– Les grands moments de "l'info", c'est Europe 1.

MARIE-DOMINIQUE MONTEL
6 h - 7 h

ANDRE DUMAS
7 h - 8 h

JEAN-PIERRE ELKABBACH
8 h - 9 h

ANDRE ARNAUD
12 h 30 - 13 h 30 : "Europe midi"

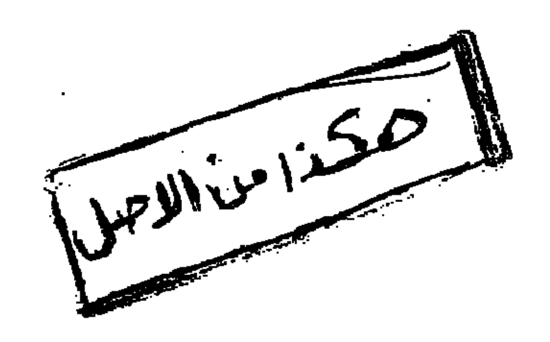
BERNARD RAPP
18 h - 20 h : "Découvertes"

STEPHANE PAOLI
Samedi / Dimanche 12 h 30 : "Europe midi"

LE CLUB DE LA PRESSE
Dimanche 19 h - 20 h 15
avec Gérard Carreyrou et Alain Duhamel



DE GRANDS MOMENTS A CHAQUE INSTANT.



Société

JUSTICE

Au tribunal de Laon

Du soin au dopage, de l'imprudence à la délinquance

Le tribunal correctionnel de Laon s'est donné jusqu'au 26 novembre pour rendre son jugement dans le procès intenté à des coureurs cyclistes amateurs soupçonnés de s'être dopés avec l'aide de médecins et de pharmaciens qui sont également l'objet de poursuites.

Le président du tribunal, M. Bertrand Scheibling, et ses assesseurs devront faire la part entre le réquisitoire prononcé mercredi 14 octobre par le procureur de la République de Laon, M. Joseph Brunel, et les arguments développés par les défenseurs. Mais, dans l'attente du jugement, les soixante-deux prévenus, qu'ils soient coureurs, médecins ou pharmaciens, ne se considèrent pas comme des malfaiteurs, et les peines demandées par M. Brunel leur ont paru hors de proportion avec les faits.

LAON
de notre envoyé spécial

Contre les coureurs, l'accusation demande des peines qui s'échelonnent entre deux mois de prison avec sursis et un an de prison dont neuf mois avec sursis, les plus fortes sanctions concernant des coureurs soupçonnés d'avoir pratiqué un petit trafic en se livrant à la revente d'amphétamines. Les médecins qui leur ont prescrit du Captadon et surtout du Tonedron sont menacés de peines allant de deux mois de prison avec sursis à un an de prison dont onze mois avec sursis. Là encore, le parquet a établi des nuances et les peines sont parfois assorties d'amendes atteignant 200 000 F et d'interdictions d'exercer la médecine allant jusqu'à cinq ans. Contre les pharmaciens qui ont délivré les produits sans appliquer strictement la réglementation, le procureur a requis des peines de prison avec sursis allant jusqu'à trois ans, assorties d'amendes et d'interdictions d'exercer ; mais un préparateur risque, si le tribunal suivait l'accusation, d'être condamné à deux ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis.

Nommé procureur de Laon il y a seulement quelques semaines M. Brunel s'est exprimé d'une manière qui a paru très brève au regard tant de l'importance que le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports attache à l'affaire que du nombre de prévenus. Il s'est cependant montré surpris que les médecins et les pharmaciens *« plaident l'inconscience ou l'ignorance ». « Cette justification vous accuse »*, leur a reproché le magistrat, en s'étonnant que l'ordre des médecins ne se soit pas constitué partie civile.

Sans développer plus avant, M. Brunel s'est borné à affirmer qu'il *« faisait siens »* les arguments des parties civiles. Le véritable réquisitoire a donc été prononcé par Mᵉ Jacques Valluis, du barreau de Paris, conseil de la Fédération française de cyclisme et par Mᵉ Myriam Cottignies, du barreau d'Amiens, représentant le conseil de l'ordre des pharmaciens. Celle-ci devait dénoncer l'attitude des pharmaciens poursuivis leur reprochant de s'abriter derrière la prescription médicale. *Pour l'avocat de la Fédération*, les médecins, en prescrivant des amphétamines, *« sont devenus objectivement des pourvoyeurs de stupéfiants »* destinés à des coureurs qui se livraient *« à une autodestruction à court ou à moyen terme »*. Reprenant les arguments du docteur Gabriel Dollé, responsable de la lutte contre le dopage au secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, Mᵉ Valluis, déclarait : *« Il s'agit d'un procès exemplaire qui a pour objet de porter un coup d'arrêt à un processus de banalisation du dopage. »*

Bernard Hinault mis en cause

Que l'on découvre le dopage aujourd'hui étonne les défenseurs des coureurs cyclistes, qui se demandent pourquoi on a poursuivi une vingtaine de sportifs amateurs, dans une région rurale, pour faire *« un procès exemplaire »*.

Ils estiment que ce n'est pas de cette manière que l'on pourra résoudre le problème du dopage qui touche plus gravement les milieux professionnels, et il invite la Fédération française de cyclisme à *« balayer devant sa porte »*. Une partie des coureurs qui assuraient seuls leur défense avaient répandu un bruit selon lequel des révélations importantes seraient faites lorsque la parole leur serait donnée. Il n'en a rien été.

En revanche, Mᵉ Latour, avocat de deux coureurs amateurs, a mis indirectement en cause Bernard Hinault. Selon l'avocat, un coureur inculpé présent dans la salle, mais qui n'est pas de ses clients, dispose d'un document (une photo) apportant la « preuve » qu'Hinault se procurait des produits dopants en Belgique. Mais la preuve n'a pas été produite.

La défense des médecins s'appuie principalement sur la liberté de prescription. C'est dans un but curatif que des amphétamines ont été prescrites après un exament complet : il s'agit donc d'un acte médical. Quant à la notion de trafic, les avocats l'ont totalement réfutée puisque les médecins n'en ont tiré aucun profit particulier. Placés entre le prescripteur et le consommateur, *les pharmaciens s'estiment* victimes d'une mauvaise information sur la réglementation et refusent d'être considérés comme des trafiquants. Au nom de sept d'entre eux, le bâtonnier du barreau de Lens, Mᵉ Jean-Louis Courtin, s'est élevé contre *« un réquisitoire inouï de sévérité »*. Il s'est ensuite placé sur un plan plus général en s'adressant aux magistrats : *« Est-ce au judiciaire de régler le problème du dopage ? On cherche à vous substituer à la carence du pouvoir politique. Le vrai procès du dopage se fera dans l'environnement immédiat des sportifs : dans les clubs et les fédérations. »* Et le bâtonnier de préciser que si l'on ne veut pas s'attaquer au dopage de cette manière, *« on peut aller à Séoul « pur et dur »*, *mais il faudra se contenter des dernières places »*.

MAURICE PEYROT.

POLICE

Le congrès du Syndicat général de la police

Quand MM. Deleplace et Pandraud trouvent des raisons d'entente

M. Bernard Deleplace a été réélu secrétaire général du Syndicat général de la police (SGP), majoritaire dans la police en tenue de la région parisienne, au cours du trentième congrès de cette organisation, tenu du 13 au 16 octobre à Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). *« Police et jeunesse, une expérience capitale pour l'Europe »*, tel était le thème de ces assises du SGP, l'une des huit composantes de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), dont M. Deleplace est aussi le dirigeant. La journée du jeudi 15 octobre a été marquée par la venue de M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, qui a exprimé de larges convergences avec le leader syndical.

« Eviter au maximum les contacts physiques entre les manifestants et les forces de l'ordre », « éviter au maximum l'usage des grenades lacrymogènes qui sont, en effet, très dangereuses ». C'est M. Pandraud qui parle en ces termes, estimant que *« les événements survenus à la fin de l'année dernière ont révélé l'inadaptation des équipements de maintien de l'ordre utilisés en particulier à Paris »*. A la tribune, M. Deleplace approuve du chef, lui qui au lendemain de la mort de Malik Oussekine, en décembre 1986, était intervenu publiquement pour critiquer l'organisation du maintien de l'ordre, rappeler quelques principes déontologiques et refuser que le fossé ne se creuse à nouveau entre la jeunesse et la police.

Comment ne pas penser, en entendant M. Pandraud justifier ainsi l'acquisition de deux engins lance-eau en 1987, d'autres en 1988, de seize moto-pompes dans l'immédiat, de nouveaux porte-voix, qu'il rejoint aujourd'hui M. Deleplace, pourtant tête de turc habituelle des syndicats policiers proche de l'actuelle majorité parlementaire ? Etonnante rencontre, à l'image de ce congrès dont le thème fut justement décidé au lendemain des manifestations étudiantes de 1986.

Le SGP veut briser la glace entre jeunes et policiers au nom de cette *« vérité première »*, rappelée par son secrétaire général en ouverture du congrès : *« La police française est jeune, très jeune dans son recrutement (...). La jeunesse est là, chez nous, et pas contre nous. »* L'âge moyen des gardiens de la paix de la région parisienne est en effet de trente-trois ans, 48 % d'entre eux ayant moins de trente et un ans. Pour le SGP, les préoccupations de la jeunesse – logement, loisirs, identité, insertion sociale et culturelle – sont aussi celles d'une masse de policiers, *« vitrines de la loi sur la voie publique »*.

Au nom de ce constat, l'on assista donc à des confrontations inattendues. Ainsi ce jeune de vingt ans, d'une terminale d'un lycée d'Epinay, demandant, depuis la tribune, aux « keufs » (flics en verlan) de la salle s'ils étaient *« racistes et fascistes »*. Un homme de quarante ans se leva, tout à la fois ému et révolté : *« Le « keuf » qui vous parle était rue Monsieur-le-Prince, le soir de la mort de Malik Oussekine. C'est lui qui l'a conduit à l'hôpital et qui l'a déshabillé pour faire l'inventaire de ses poches. C'est ce « keuf » que sa fille de dix-sept ans attendait le samedi matin à la maison avec ces mots :* « Dis, papa, c'est pas toi qui l'a tué ? » *Mais le « keuf » qui était sur la moto, celui qui a porté le coup fatal, il avait le même âge que Malik Oussekine et il n'avait jamais fait de maintien de l'ordre. Alors, à qui la faute ? »*

C'est au nom de ces policiers-là que M. Deleplace devait *« lancer un cri d'alarme »* à propos de la jeunesse. *« Notre métier est un observatoire privilégié (...). La jeunesse est cernée par le chômage, par la drogue, par le SIDA, par un débat politique pauvre, par la montée des extrémismes, par le retour à l'intolérance, par la valorisation du fric (...). Aujourd'hui, le fric s'étale partout. Privé, compétition, concurrence, profit, tous ces mots sont à la mode (...). Que pourrons-nous dire au jeune sans travail qui aura volé la mobylette d'un autre jeune, quand il nous lancera à la figure les 2 milliards de passif des joailliers de la place Vendôme, où l'on se moquait du fisc et des douanes ? Rien, car l'injustice est trop flagrante, le mauvais exemple s'étale partout. »*

Malgré cette sévère mise en garde, M. Pandraud, accueilli par M. Deleplace comme un homme qui *« connaît bien la maison »*, trouva peu à redire à l'activité syndicale du SGP. A l'exception d'une réserve sur les critiques émises par M. Deleplace à propos des relations de M. Albin Chalandon avec la joaillerie Chaumet (*le Monde* du 14 octobre) – *« J'en suis évidemment et totalement solidaire »*, a simplement déclaré le ministre à propos de son collègue du gouvernement, – M. Pandraud encouragea le SGP dans la voie d'un syndicalisme responsable : *« Vous nous apportez quelque chose, et nous en tenons compte. »* Et d'énumérer les points d'accord : *« La police doit être à l'image de la loi (...), elle ne doit pas vivre à l'heure électorale, elle doit rester à l'écart des polémiques partisanes, de la politique politicienne. »*

Reconnaissant que *« depuis quinze ans »*, *« les moyens tant en personnel qu'en matériel de la police n'ont pas été totalement adaptés à cette révolution »* qu'ont connue les grandes zones urbaines, M. Pandraud a énuméré les efforts du gouvernement pour rattraper ce retard. Assurant que les engagements de la loi pluriannuelle de modernisation, votée en 1985, seront respectés, le ministre a ajouté : *« Il ne sera pas toujours possible d'augmenter les effectifs de la police nationale, il faudra d'abord accroître la productivité de nos services. »*

Autant de réflexions qui rejoignent celle du syndicat. Ultime convergence dans l'éloge de la jeunesse. M. Deleplace : *« La jeunesse est l'avenir de l'homme. Pourquoi ne serait-elle pas l'avenir de la police ? »* M. Pandraud : *« Continuez à être jeunes le plus longtemps. Croyez-moi, la jeunesse, ça passe beaucoup trop vite. »*

EDWY PLENEL.

JOURNAL D'UN AMATEUR *par Philippe Boucher*

SERAIT-IL permis à un humble amateur, avant qu'il ne retourne à ses démons favoris que l'actualité lui sert à profusion, de faire part d'un enthousiasme, mieux, d'une admiration ? Celle qu'a suscitée le jeu d'une toute jeune comédienne qui a nom Julie Derby.

Un front de nacre, un teint d'aurore, des yeux qui ne devraient jamais se fermer : qu'elle soit ravissante n'a rien de remarquable. Comment serait-on laide à dix-sept ans ?

De cet âge, elle a aussi la fraîcheur, la grâce, les hésitations et même, ce qui est moins courant, la modestie. Comment en effet ne pas voir de la modestie dans le fait que, bachelière, elle précise n'en avoir obtenu le diplôme qu' *« en septembre »*.

Et comme si cette ébauche de portrait n'était pas déjà de nature à la faire rougir avec des étonnements de nymphe, comment taire qu'elle a du maintien et de la réserve ; *qu'elle écoute avec un insoupçonnable* sérieux et ce qu'il faut de patience les sentences des messieurs graves ; qu'elle laisse voir sans simagrées ni mines le plaisir que lui procurent les compliments ?

Tout cela, évidemment, ne suffirait pas à faire une comédienne. Bertrand Tavernier s'est chargé de la métamorphose. Il a confié à Julie Derby le rôle principal de son dernier film, *la Passion Béatrice*, chronique médiévale dont le moins que l'on puisse dire est que n'y règne pas l'« amour courtois » que l'on prête trop généreusement à cette époque dans l'imagerie traditionnelle.

Ce n'est sans doute pas le lieu ici de juger de ce film, quelque désir qu'on ait de louer sa beauté, son intelligence et sa rigueur. Mais comment cacher l'émotion que provoque ce jeu de porcelaine que représente l'interprétation de Julie Derby ?

Son visage est, dans le film, si riche d'expression que ses répliques en deviennent presque superflues. C'est lorsqu'elle bouge à peine, lorsque aucun mouvement ne vient souligner le sentiment que lui commande, à tel ou tel instant, son (terrible) rôle ; lorsque aucun geste ne vient au secours de son jeu, que celui-ci en tire un surcroît de limpidité, de puissance, de vérité et de naturel. Tentera-t-elle un jour la grande épreuve du théâtre ? S'il vous plaît, mademoiselle.

⁂

SUR un autre genre de scène (oui, la transition est facile), les acteurs du moment – ceux qu'aucun théâtre ne se risquerait à engager – sont infiniment moins réjouissants. Ils n'ont, eux, ni limpidité ni naturel, et l'on ne dira mot de la vérité. Mais ils ont la puissance. Pour quel usage ?

Au train où vont les choses, les bévues, fautes et maladresses commises par la gauche gouvernante finiront par montrer pâle figure à côté du pétrin où s'embourbe la droite. Piochons.

Le « paysage audiovisuel » ressemble au Chemin des Dames de la guerre de 14, tant s'y déploient carnages et tranchées, désertions et passages à l'ennemi. La CNCL doit régulièrement s'expliquer sur sa dernière affaire, qui est toujours l'avant-dernière. Le ministre de la justice a des problèmes de garde-robe puisqu'il ne sait jamais quelle casquette il doit coiffer, celle du ministre, du créancier, du témoin ou de l'ami.

Mais le problème n'est pas d'établir une balance où l'on pèserait, chaque fois que faire se doit, les sottises respectives des deux camps. Les bêtises de l'un ne sont pas un crédit donné à l'autre d'en faire autant. Sinon, c'est courir à l'inflation boueuse et rentrer dans des calculs du genre : un Greenpeace vaut deux Chaumet et une moitié de Nucci une part de CNCL. Non, sur ce terrain, rien ne vaut rien.

Mais il se trouve, pour l'heure, qu'à des scandales accomplis, et dont tout est à peu près connu, succèdent d'autres affaires dont rien n'indique qu'elles sont achevées et dont tout fait craindre qu'elles sont rien moins que dévoilées. Encore qu'il suffise peut-être d'attendre.

La CNCL a de grands pouvoirs, qu'elle tire de la haute mission qui lui est confiée : assurer la loyale répartition d'un terrain (les ondes) qui, pour être immatériel, n'est pas infini.

Vérité

De cette loyauté dépend, aussi et notamment, la qualité de l'information diffusée en France. Si cette loyauté venait à faillir, ou qu'il y ait lieu de penser qu'elle a été séduite, c'est cette liberté, apanage de l'homme informé, qui serait attaquée. Après tout, c'est l'intitulé même de la CNCL qui lie l'information et les libertés. Dussent ces mots inévitablement solennels faire sourire ceux qui ont en charge de les faire prospérer.

⁂

EN dépit de ce que rapporte la tradition, la réputation de la femme de César était nettement moins nécessaire à la République que ne l'est, aujourd'hui, celle d'un ministre de la justice.

Pour des raisons qu'il serait affligeant d'avoir à préciser, le garde des sceaux n'est pas un ministre ordinaire. Pour autant, naturellement, qu'il existe des ministres ordinaires. Il incarne la loi, dont il requiert l'application, et, par un surcroît d'exigence qui se comprend, la vertu, si ce n'est l'austérité.

Comment en serait-il autrement alors qu'il veille aux destinées d'un corps, la magistrature, qui a le pouvoir de décider de l'honneur et de la liberté de tous et de qui il est tant exigé en fait de prudence, de réserve et, disons-le, d'abnégation ? Un garde des sceaux, c'est d'abord un exemple.

Pour un tel homme, il ne suffit donc pas de ne pas manquer aux lois. Il faut qu'il ait une image et qu'elle édifie, sans qu'il soit là question d'autoroutes ou de chalandonnettes.

C'est pourquoi, si la confession par l'intéressé lui-même qu'il doit une partie de sa fortune à la spéculation sur le cours des pierres précieuses, ou bien qu'il est embringué en tant que victime dans une faillite aux proportions américaines, si ces faits ne suggèrent rien qui toucherait à la loi pénale, il en résulte néanmoins un malaise qui n'est guère moins troublant que ne le serait autre chose.

Il est manifeste qu'on pénètre là dans le domaine de l'indicible, de l'impalpable et de l'instinctif. Il y a ceux que cela gêne et ceux que cela ne gêne pas. Il serait pour le moins innocent de penser que le sentiment de gêne ne se rencontre que dans les rangs de l'opposition.

Mais là où il n'est plus question d'impalpable ou d'indicible, là où la raison le gagne sur l'instinct, c'est, quoi que soutienne M. Chalandon, dans la contradiction des intérêts et des devoirs que représente, pour ce qui le concerne, l'affaire Chaumet. Il se veut étranger à son évolution. Il ne peut lui être indifférent.

De plus, contrairement à ce qu'il affirme, il n'y a pas lieu de se glorifier de ne pas donner d'instructions au parquet à propos de ce dossier. Son devoir serait tout au contraire de connaître par le menu une déconfiture aussi formidable, afin de pouvoir, à tout moment, suggérer des orientations ou des investigations supplémentaires.

Mais les intérêts qui sont les siens l'interdisent. Ce n'est pas par impartialité qu'il se tient à l'écart du dossier. C'est parce qu'il ne peut pas faire autrement.

Ne serait-ce que sur ce seul dossier, il n'est pas, dès lors, de plein exercice, garde des sceaux.

⁂

SPÉCIAL-COPAINS. La revue *l'Ane* (31, rue de Navarin, Paris 9ᵉ), qu'il est toujours plaisant de recevoir et de lire, publie dans sa dernière livraison un entretien avec Simone Veil qui est un délice de lecture. Il est un modèle de vivacité dont il faut féliciter l'interrogateur autant que la chère dame. Là, au moins, on ne recourt pas au procédé de la « petite phrase » qui fait titre et laisse espérer que cela sera « repris » par les confrères.

A défaut de « petite phrase », notons que Simone Veil, pour qui en aurait douté, reste une des plus mauvaises langues de Paris. A preuve ce qu'elle déclare lorsqu'on lui demande son sentiment sur Mᵐᵉ Barzach : *« Je n'ai pas eu l'occasion de la rencontrer, mais je comparerais plus volontiers mon action à celle de Georgina Dufoix, puisque nous avons eu à gérer un secteur beaucoup plus large que celui de Mᵐᵉ Barzach, et, de plus, nous étions ministres pleins. Nous n'étions donc pas essentiellement concentrées sur les problèmes médicaux, mais sur des problèmes beaucoup plus vastes, englobant la Sécurité sociale qui accaparait beaucoup de notre temps. Vue de l'extérieur, Mᵐᵉ Barzach est d'abord médecin, alors que ni Georgina Dufoix ni moi ne le sommes. »*

Avouez que ç'aurait été triste de ne pas donner à ces gentillesses l'audience du *Monde*. D'autant que cela nous repose des sourires de façade qu'échangent M. Chirac et M. Barre, M. Chevènement et M. Fabius.

Tout autre chose. Cela va de mieux en mieux pour ce qui concerne l'enlèvement des automobiles en infraction. La semaine passée, une dame amie de l'auteur s'est vu d'entrée de jeu demander 100 F par le conducteur de la grue afin qu'il lui laisse son véhicule. La dame convient qu'elle a cédé à la tentation, qui l'a cependant laissée pantoise.

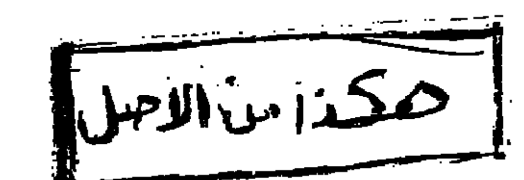


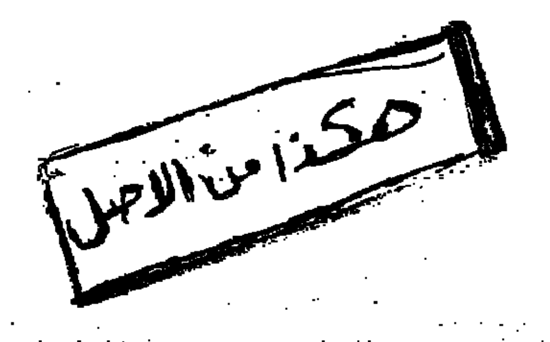


de la police
et Pandraud
d'entente

par Philippe Boucher

ité





Le Monde

SPORTS

AVENTURE : les rallyes-raids en question

Courses au désert

Le Paris-Alger-Dakar, qui va fêter son dixième anniversaire, a fait des émules en Afrique avec les rallyes de l'Atlas, des Pharaons, du Sahara et de Tunisie. Du 18 au 28 octobre en Egypte, le rallye des Pharaons, devenu pour les grandes écuries autos et motos un banc d'essais avant le Paris-Alger-Dakar, bénéficiera d'une participation presque aussi prestigieuse que celle de son aîné.

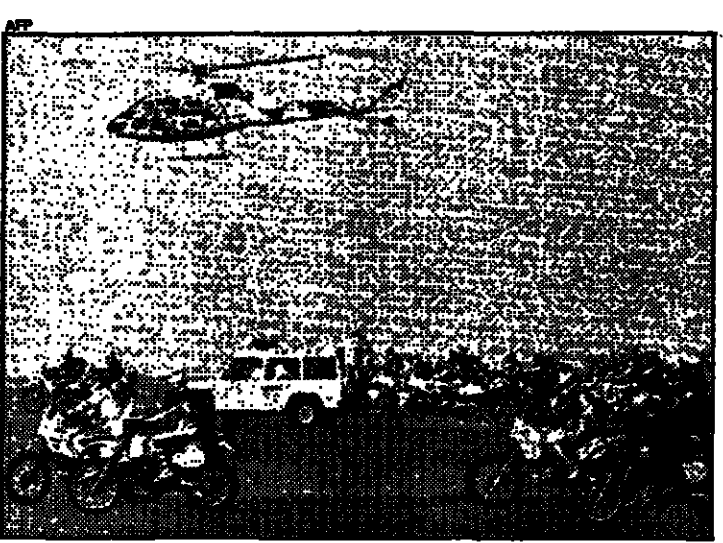
Le succès est tel que la Fédération internationale du sport automobile (FISA) y voit une menace pour son championnat du monde des rallyes. A dater du 1er janvier 1989, seul le Paris-Alger-Dakar sera encore autorisé à faire cohabiter autos, camions et motos.

« *LE désert est fait pour les purs. Pour respirer. Il ne faut pas y emmener n'importe qui. L'évolution des rallyes-raids me déplaît souverainement. Ça devient le Barnum-Circus.* » A cinquante et un ans, Jean-Claude Bertrand, le « père » des rallyes-raids africains, n'a pas renoncé à prêcher dans le désert. Du 3 au 14 novembre, il conviera ses derniers fidèles à le suivre dans son nouveau Rallye du Sahara : près de 6 000 kilomètres, dont 3 200 d'épreuves spéciales chronométrées entre Alger et les frontières du Mali et du Niger. Le plus long après le Paris-Dakar.

« *Ce sera le rallye sympa,* assure son organisateur. *On y retrouvera l'esprit des Abidjan-Nice de 1976 et 1977. C'est peut-être bien pour ça qu'il n'y a pas grand monde.* » Pour Thierry Sabine, René Metge, Fenouil, Cyril Neveu et une poignée de jeunes aventuriers, Abidjan-Nice a pourtant été l'école des rallyes-raids.

« *J'étais l'organisateur du rallye du Bandama, en Côte-d'Ivoire,* raconte Jean-Claude Bertrand. *Il avait lieu en décembre et je participais au Rallye de Monte-Carlo fin janvier. En 1975, j'avais convaincu treize concurrents du Bandama de remonter avec moi dans une compétition improvisée. En arrivant en France, nous avons appris que le Monte-Carlo n'avait pas lieu, à cause du choc pétrolier, mais la balade avait été sympa. Ça m'a décidé à organiser le premier Abidjan-Nice en 1976.* »

L'improvisation était de règle lorsque la centaine d'engagés s'est élancée de la capitale ivoirienne. La mode des 4 x 4 n'était pas encore née. Les motos d'enduro ou de cross ne disposaient pas de l'autonomie de carburant nécessaire pour les longues étapes africaines. Les assistances n'existaient pas, et chacun devait transporter sa nourriture pour les bivouacs. « *Pour avoir réussi la première traversée Paris-Alger-Gao-Dakar à moto en 1974, puis effectué les reconnaissances d'Abidjan-Nice avec Bertrand, je passais pour le concurrent le mieux préparé,* se souvient Fenouil. *J'étais pourtant parti sans casque intégral, en jean et en pataugas.* ».



Départ d'une étape du Paris-Dakar 1986

C'est surtout dans le deuxième Abidjan-Nice que l'expérience d'homme de terrain et l'autorité naturelle de Jean-Claude Bertrand ont trouvé à s'exercer. Avec Thierry Sabine égaré dans le Ténéré et sauvé après trois jours de survie qui allaient être à l'origine de ses rapports mystiques avec le désert. Avec aussi la série d'accidents graves, dont un mortel, dans le Sud libyen qui a entraîné le colonel Kadhafi à faire vider de ses passagers un Boeing de la compagnie nationale à Tripoli pour l'envoyer à Sebha récupérer les blessés et les rapatrier sur Paris.

L'engagement de Peugeot

Le deuxième Abidjan-Nice avait défrayé la chronique en France, mais sera pourtant le dernier. Son organisateur avait déjà d'autres projets. Celui d'exporter son rallye sur chacun des cinq continents en commençant par l'Amérique. Il avait engagé Thierry Sabine pour s'occuper de la promotion, mais ce dernier l'abandonnera quelques mois plus tard pour créer le Paris-Dakar. Jean-Claude Bertrand devra renoncer à son projet : « *J'avais vu trop grand, trop loin, trop tôt* », dit-il. A son retour, il avait même perdu sa place en Afrique.

D'emblée, Thierry Sabine avait trouvé la bonne formule pour « *faire vibrer ceux qui partent et faire rêver ceux qui restent* », en apportant un soin particulier à la couverture médiatique de son épreuve. Le Paris-Dakar a survécu à la disparition de son créateur en 1986. Son succès ne s'est pas démenti et il fêtera, le 1er janvier prochain, son dixième anniversaire sous la direction de René Metge.

Le triple vainqueur du Paris-Dakar avait beaucoup hésité avant de répondre favorablement à la proposition de Gilbert Sabine. « *Si j'ai accepté,* dit-il, *c'est avant tout pour que l'épreuve continue et que tous les concurrents profitent de l'expérience que j'y avais acquise. Plus qu'un rallye, c'est une aventure humaine formidable où l'on apprend beaucoup de choses oubliées avec la vie moderne. Lorsqu'un concurrent rentre du Dakar, il n'est plus tout à fait le même qu'au départ.* »

Le rallye lui-même a évolué. Les nouveaux règlements de la Fédération internationale du sport automobile interdisent les étapes de nuit ou de plus de 800 kilomètres. Si Thierry Sabine jouait de son charisme pour inciter tout le monde à se surpasser, René Metge mise sur la confiance que son passé de concurrent inspire pour prendre des initiatives comme les deux spéciales de pure navigation proposées l'an dernier.

« *Pour ce dixième anniversaire, nous tenons à traverser les pays qui nous ont fait confiance depuis le début,* indique René Metge. *Ainsi, nous ferons étape à Agadès (journée de repos), après le Ténéré, à Niamey et à Bamako. Les nouveautés viendront du regroupement à Reims pour les vérifications techniques du départ et surtout de la variété des épreuves spéciales inédites auxquelles je pense.* »

Pour le Paris-Dakar, qui réunit au départ 5 % de pilotes professionnels et 15 % de semi-professionnels, le grand danger à moyen terme pourrait venir de l'escalade des frais de participation, devenus exorbitants pour les amateurs, et d'un excès de professionnalisation de la course pour répondre aux souhaits des grandes écuries.

Ainsi, Peugeot, écarté par les règlements du championnat du monde des rallyes après deux titres consécutifs remportés par la 205 Turbo 16, s'est lancé dans le Paris-Dakar 1987 avec des moyens et une infrastructure jamais approchés jusque-là. « *J'avais hésité à nous engager dans cette aventure,* explique Jean Todt, le directeur de Peugeot-Talbot-Sport. *Il y avait trop d'impondérables à mon goût. Mais le succès et ses retombées ont dépassé tout ce que nous avions connu précédemment. Alors que le championnat du monde des rallyes intéresse surtout les spécialistes du sport automobile, les rallyes-raids sont en train de devenir des phénomènes de société.* »

Trois 205 Grand Raid, pilotées par Ari Vatanen, Shektar Mehta et Alain Ambrosio seront engagées dans le prochain rallye des Pharaons. La première 405 Turbo 16 sera bientôt prête pour ses premiers essais dans le sud de la France puis au Niger. C'est à la suite de ces essais que Peugeot décidera quelles voitures seront alignées dans le Paris-Dakar 1988.

Les motards exclus ?

La progression de la participation et de l'impact populaire des rallyes-raids africains alors que le championnat du monde des rallyes enregistrait une spectaculaire chute d'intérêt en 1987, explique la récente offensive de la FISA (*le Monde* du 9 octobre). Les motards qui constituaient près de la moitié des concurrents des rallyes-raids, ne pourront plus y participer à dater du 1er janvier 1989. Une dérogation sera toutefois accordée au Paris-Alger-Dakar qui deviendra un marathon automobile. Coïncidence ? Les organisateurs du Paris-Alger-Dakar ont vendu les droits de retransmission télévisée à la 5e chaîne et M. Jean-Marie Balestre, président de la FISA, perçoit toujours un salaire du groupe Hersant...

L'influence du Dakar est d'autant plus sensible dans les rallyes des Pharaons, de l'Atlas et de Tunisie qu'ils sont, ont été ou vont être dirigés respectivement par des pilotes qui se sont révélés dans cette épreuve et qui en restent des « *inconditionnels* » : Fenouil, Patrick Zaniroli et Cyril Neveu. Les différences entres ces rallyes reposent surtout sur la spécificité des régions traversées et la nature des terrains.

« *A l'inverse de l'Atlas, qui est un rallye de montagne, les Pharaons, comme le Dakar, est un rallye de désert avec beaucoup de navigation dans des paysages très variés entre le Nil, la mer Rouge et le lac Nasser* » explique Fenouil. « L'Atlas est un sprint qui dure huit jours. C'est du pilotage pur sur des pistes. Ça se rapproche d'un rallye du championnat du monde », confirme Patrick Zaniroli.

Bivouacs de rêve

Tous deux insistent sur le moindre coût de ces rallyes pour des amateurs et sur le rôle de préparation au Dakar qu'ils peuvent jouer avec leurs étapes plus courtes mais très sélectives. « *C'est trop bête de se saigner aux quatre veines pour le Dakar et de devoir tout abandonner au bout de trois jours* », estime Patrick Zaniroli, qui vient de monter sa propre société et va organiser un juin 1988 sa première Baja (épreuve de 1000 kilomètres non-stop) : le « Portugal 1000 ».

Le souci de ne pas écarter les jeunes des rallyes-raids africains sera aussi celui de Cyril Neveu et de Jean-Christophe Pelletier, un autre « ancien » du Dakar, appelés pour redorer le blason du rallye de Tunisie organisé durant les prochaines vacances de Pâques (1er au 10 avril 1988). Le quintuple vainqueur moto du Dakar promet des spéciales variées, de 250 à 350 kilomètres, disputées le matin pour que « *les professionnels s'expriment sans que les amateurs s'épuisent* », des assistances, des bivouacs dans des oasis de rêve, les frais de participation les moins élevés et un classement spécial pour les moins de vingt ans. « *Je voudrais,* dit-il, *faire partager à ces jeunes ce que j'ai eu la chance de connaître sur les Abidjan-Nice ou les premiers Dakar lorsque j'avais leur âge.* »

GÉRARD ALBOUY.

Pour y participer

Paris-Alger-Dakar :
- Du 1er au 22 janvier 1988.
- Budget minimal de participation (selon les organisateurs) : moto, 80 000 F ; auto, de 120 000 à 150 000 F.
- Thierry-Sabine Organisation, 71, rue Desnouettes, 75015 Paris. Tél. : (1) 48-28-40-51.

Rallye des Pharaons :
- Du 18 au 28 octobre 1987.
- Budget minimal de participation : moto, 22 000 F ; auto, 45 000 F.
- Fenouil Pharaons Rallye, 15, rue de l'Amiral-Courbet, 94 130 Nogent-sur-Marne. Tél. : (1) 48-73-96-67.

Rallye du Sahara :
- Du 3 au 14 novembre 1987.
- Budget minimal de participation : moto, 18 000 F ; auto, de 30 000 à 35 000 F.
- ICA, 360, chemin des Soulans, 30114 Nages. Tél. : 66-35-34-83.

Rallye de Tunisie :
- Du 1er au 10 avril 1988.
- Budget minimal de participation : moto, 10 000 F ; auto, 18 000 F.
- C. Neveu, J.-C. Pelletier, 40, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris. Tél. : (1) 45-49-22-56.

Rallye de l'Atlas :
- Du 13 au 29 mai 1988.
- Budget minimal de participation : moto, 20 000 F ; auto, 50 000 F.
- Larivière Organisation, 15-17, quai de l'Oise, 75019 Paris. Tél. : (1) 42-00-22-07.

Portugal 1000 :
- Du 23 au 26 juin 1988.
- Patrick Zaniroli Promotion, 52, rue Guynemer, 92400 Courbevoie. Tél. : (1) 47-68-92-94.

FOOTBALL : la crise à l'Olympique lyonnais

Une querelle politique locale

Robert Nouzaret, l'entraîneur de l'Olympique lyonnais, a dû céder sa place à Denis Papas. Ce changement, qui intervient à la suite d'une série de mauvais résultats, relance la polémique politique locale autour du club.

LYON
de notre correspondant régional

QUELLE foire d'empoigne ! Robert Nouzaret, l'entraîneur de l'Olympique lyonnais, a été « remercié » au début de la semaine par les dirigeants du club, en place depuis la fin de la dernière saison. Selon un schéma classique, il paye, à l'évidence, *une série de résultats médiocres :* une retentissante défaite de l'équipe face au FC Sochaux à Gerland (7-1), puis deux défaites sur les stades de Cuiseaux-Louhans et d'Orléans.

Sortie de Robert Nouzaret, donc. Et arrivée de Denis Papas. Un homme « neuf », inconnu du grand public. Sa carte de visite en tant qu'entraîneur n'a pas produit un déclic chez les supporters de l'OL. Entraîneur de Villefranche-sur-Saône puis de Cuiseaux, Denis Papas apporte sa connaissance du terroir lyonnais et de solides bases techniques. En 1979, il a été major d'une promotion d'entraîneurs dans laquelle se trouvait un homme qui a, depuis, fait son chemin, l'« auxerrois » Guy Roux...

La nouvelle crise du club professionnel représentant la « vitrine » sportive de la deuxième agglomération française met en évidence deux autres problèmes. Tout d'abord celui des limites des effets de la prise de pouvoir d'une équipe dirigeante conjuguant jeunesse et ambition. L'arrivée de M. Jean-Michel Aulas, trente-huit ans, PDG de la société de services informatiques CEGID, avait fait naître des espoirs démesurés. En créant la société OL-Europe, en doublant le budget du club — passé à 32 millions de francs cette année, — en pratiquant une politique de recrutement haut de gamme (transferts du Zaïrois Eugène Kabongo et du Hollandais Michael Walke), le nouveau PDG a suivi une trajectoire « *modèle Tapie, rectifié sérieux lyonnais* » impressionnante... sur le papier. Mais la première place d'un groupe de seconde division ne se décrète pas. Elle se gagne sur le terrain. Avec un minimum d'organisation de jeu et d'enthousiasme collectif.

Mais la singularité lyonnaise réside dans l'incroyable empreinte du monde politique local sur la marche du club. Le changement d'entraîneur a été le prétexte de nouvelles joutes entre élus locaux.

Dans le rôle de l'attaquant, M. Gérard Collomb, député socialiste du Rhône et conseiller municipal minoritaire : « *Les gens qui sont à l'origine du départ de Nouzaret sont les mêmes que ceux qui sont à l'origine du départ d'Herbin.* » Plus précisément : « *La composition du comité de gestion du club reflète une des composantes de la majorité de la majorité de la municipalité* » (comprendre là trois amis de Me André Soulier, premier adjoint, responsable du Parti républicain).

En défense, André Soulier, déchaîné : « *Je ne suis pour rien dans l'affaire de l'OL. D'ailleurs, je débarque littéralement puisque je reviens d'un séjour dans les lointains pays méditerranéens. Je ne suis jamais intervenu directement dans les affaires du club. Quant à mes « amis », que mon contradicteur se rassure, j'en possède un plus grand nombre, qui dépasse les maigres effectifs du comité de gestion du club.* » L'élu centriste « *ne comprend pas Gérard Collomb* » et paraît même disposé à lui indiquer une autre tactique à suivre : « *Peut-être, au contraire, aurions-nous dû être un peu plus inquisiteurs...* »

Un éclat de rire

Le maire, M. Francisque Collomb, reste au bord du terrain. Il ne lui déplairait sans doute pas de jouer l'arbitre sévère, ramassant le ballon en renvoyant dos à dos toute cette classe politique dissipée. Mais un tel geste d'humeur paraît délicat pour le premier magistrat d'une ville qui joue la carte football depuis des années — et qui, avec 5,5 millions de francs de subventions se situe dans la frange haute des aides municipales — et où le public, malgré les déboires sportifs, reste fidèle.

Pour l'heure, M. Francisque Collomb se contente donc d'un carton jaune aux dirigeants. *Il* refusera sans doute de subventionner totalement — pour 2,2 millions de francs — l'écran géant et lumineux « à la marseillaise » qui occupe toute une tribune du stade municipal.

Le nouvel entraîneur, Denis Papas, a choisi une attitude qui en vaut une autre face à cette foire d'empoigne politicienne : un éclat de rire est sa seule réponse quant à l'éventualité du caractère politique de sa désignation. Il est vrai que ce rire correspond à ses premières consignes en direction des joueurs : « *Détendez-vous, faites-vous plaisir !* ».

CLAUDE RÉGENT.

LES HEURES DU STADE

Athlétisme

Les vingt kilomètres de Paris. — Dimanche 18 octobre. — *Le marathon de Reims.* — Dimanche 18 octobre.

Automobilisme

Grand Prix du Mexique de formule 1. — Dimanche 18 octobre (TF 1, 22 h 30, résumé).

Basket-ball

Championnat de France. — (7e tour aller) à 20 h 30, sauf Villeurbanne-Antibes 15 h. (A 2, direct).

Boxe

Championnat du monde des lourds (unifié). — Mike Tyson-Tyrell Biggs, samedi 17 octobre à Atlantic City (Canal Plus de 3 heures à 5 heures, direct ; rediffusion : à 8 h 10, La Cinq à 22 h 15).

Cyclisme

Tour de Lombardie, samedi 17 octobre (A 2, 16 h). — **Critérium des As,** dimanche 18 octobre à Montreuil. — **Championnat de France de vélo tout-terrain,** dimanche 18 octobre à Ramatuelle (Var).

Football

Championnat de France. — Première division (15e journée) et deuxième division (14e journée), samedi 17 octobre à 20 h 30. — **Coupes d'Europe.** — Lillestroem-Bordeaux (Canal Plus, 18 h, direct), Toulouse-Bayer Leverkussen (Canal Plus, 20 h, direct) ; A 2, (22 h, différé) le mercredi 21 octobre, Marseille-Hajduk Split (TF 1, 20 h, direct sous réserve) le jeudi 22 octobre.

Gymnastique

Championnat du monde. — du 19 au 25 octobre à Rotterdam.

Tennis

Tournoi de Toulouse. — Jusqu'au dimanche 18 octobre (FR 3, samedi de 14 h 45 à 17 h 30 direct, dimanche de 14 h 30 à 18 h, direct).

Tennis de table

Tournoi populaire. — Ouvert à tous jusqu'au dimanche 18 octobre à Paris, Hall Georges-Carpentier, 81, boulevard Masséna (13e).

Tir à l'arc

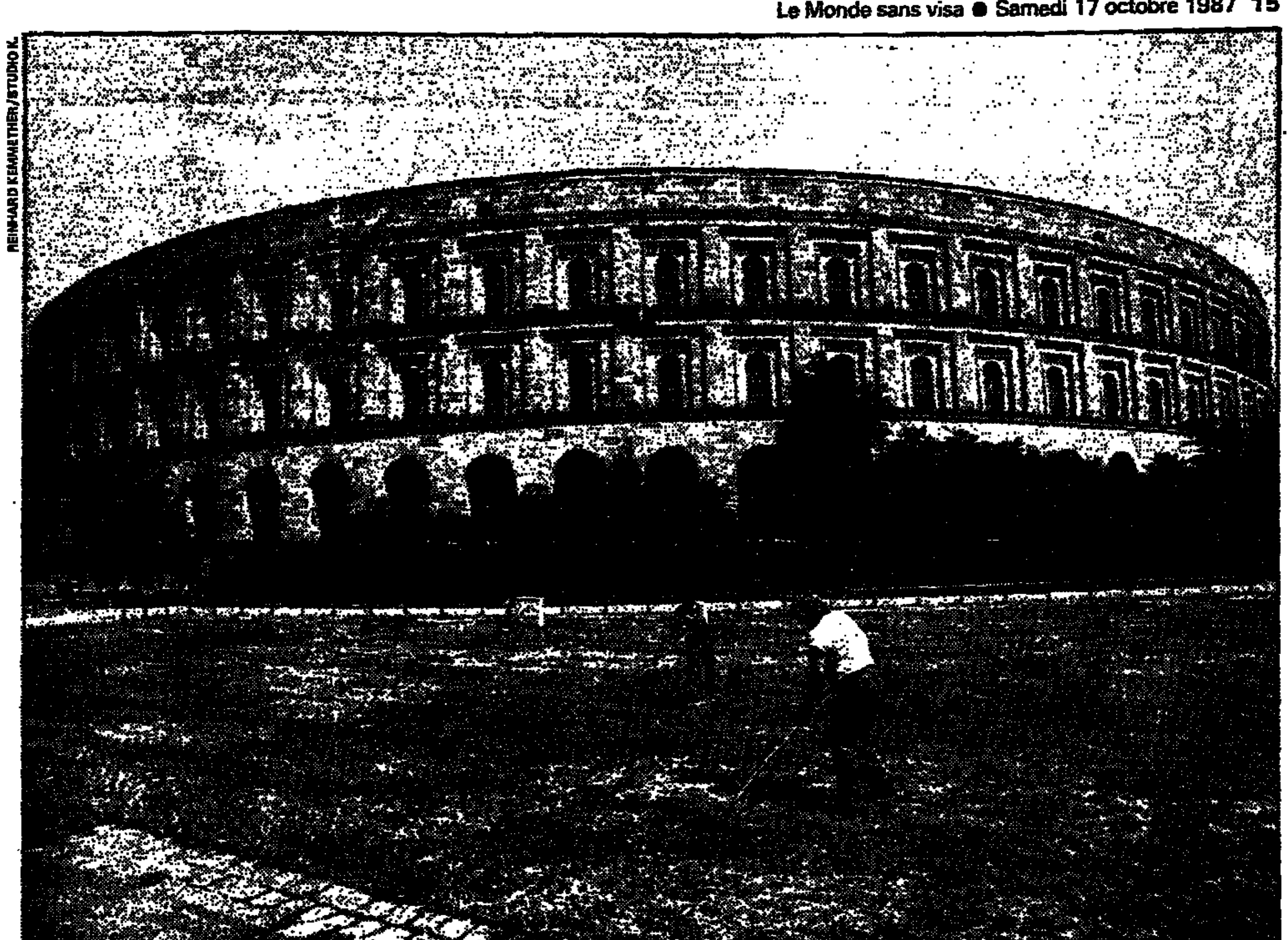
Grand Prix de France compound. — Les 17 et 18 octobre à Morangis (Essonne).

Motocyclisme

La Ronde des sables. — De Fort-Mahon (Somme), les 17 et 18 octobre.

Le Monde
SANS VISA

Le national-socialisme était ici chez lui ; il fut jugé ici. Et Nuremberg se pose la question de savoir ce qu'elle doit faire des encombrantes reliques nazies.



Hitler voulait faire de Nuremberg une ville digne de « l'empire de mille ans ». Ville dont Albert Speer, architecte et ministre de l'armement, dessina les plans. Le palais des Congrès (ci-contre) ne fut jamais terminé.

Nuremberg en procès contre le IIIe Reich

par Marie-France Calle

NUREMBERG a beaucoup de comptes à régler avec son passé. Plus que toute autre ville en Allemagne, elle porte les stigmates de l'histoire. Plus que Berlin. Même s'il n'y paraît guère, à voir les façades de grès rose de la vieille ville, presque entièrement reconstruite après les bombardements de 1945. Parce qu'elle était l' *« écrin de l'empire allemand »*, elle fut choisie par Hitler pour devenir le symbole de son propre empire.

« Injuste, déclare Kurt Loescher, le directeur du Musée national germanique, *injuste parce que bien d'autres villes allemandes ont joué un rôle plus actif sous le IIIe Reich. »* C'est aussi l'avis de Hermann Glaser, chargé des problèmes culturels au conseil municipal de Nuremberg : *« Munich était la capitale du mouvement nazi et Berlin celle du fameux empire qui devait durer mille ans. N'empêche : c'est Nuremberg qui reste aujourd'hui encore le lieu le plus hautement symbolique du national-socialisme. »*



Les pierres témoignent

L'explication est simple, visible : *« Ce sont les pierres qui témoignent. »* Nuremberg a hérité de bâtiments directement issus de la folie des grandeurs du grand architecte du Führer, Albert Speer. A partir de 1935, il entreprend de faire construire un gigantesque complexe qui doit s'étendre sur 18 kilomètres au sud-est de la métropole franconienne, sur l'emplacement de l'ancien jardin zoologique, tout près du lieu-dit Les Douze-Etangs. Tous les projets ne seront pas menés à bien. Le Palais des congrès qui, d'après les plans conçus par Ludwig et Franz Ruff, devait rappeler le Colisée, est resté inachevé. Il était prévu d'y réunir cinquante mille personnes lors des congrès du parti nazi. Le corps du bâtiment existe aujourd'hui encore, inutile : une exposition architecturale y fut organisée en 1949. C'est tout.

Inachevée également, la grande avenue de 60 mètres de large, qui devait conduire du Palais des congrès au Champ-de-Mars, en longeant Les Douze-Etangs. Cette avenue, revêtue de plaques de granit polychrome, n'a jamais vu les parades du Führer ni les défilés militaires pour lesquels elle avait été conçue. Après la guerre, et jusqu'en 1968, elle fut, de manière plus prosaïque, utilisée par les Américains comme piste d'atterrissage pour les avions de l'armée US. Depuis près de vingt ans, elle sert tout simplement de parking géant lors des grandes foires organisées à quelques centaines de mètres, dans les nouveaux bâtiments construits à cet effet. Il ne reste plus rien non plus du Champ-de-Mars. C'est Albert Speer lui-même qui en avait conçu les plans, et la réalisation fut entreprise en 1938. Le gigantisme du projet devait servir, entre autres, à la mise en scène délirante de la « Journée de la Wehrmacht » une fois par an.

On commença par construire les tribunes autour du terrain – 1 000 mètres de long et 600 mètres de large – puis il y eut les tours carrées, très fortement inspirées du Moyen Age ; un ensemble allégorique en bronze – colossal évidemment – devait représenter la « Germanie et ses fils ». Onze colonnes seulement sur les vingt-huit prévues furent terminées.

En 1967, ne sachant que faire de ces demi-ruines, la municipalité de Nuremberg les fit sauter à la dynamite. Quant au projet du grand stade allemand, il n'alla pas plus loin que le trou géant creusé pour les fondations. La pluie et les eaux souterraines ont empli depuis cinquante ans l'excavation, et ce qui devait devenir le plus grand stade du monde s'appelle aujourd'hui le lac d'Argent, une surface d'eau tranquille, entourée d'arbres.

Pourtant, le destin promis à ce stade par les nazis était grandiose : 350 mètres de long, 150 mètres de large. On avait prévu du granit et du marbre polychrome pour sa réalisation. 405 000 spectateurs devaient pouvoir assister aux combats d'arts martiaux organisés par le parti. En fait, les projets les plus ambitieux du national-socialisme, pour donner à Nuremberg une architecture digne de l'empire de mille ans, n'ont pas abouti. Il n'en est resté que des témoignages tronqués de la folie des grandeurs propre aux nazis.

Pourtant, dès 1933, Hitler avait choisi Nuremberg. Pour y tenir les congrès annuels de son parti, on transforma un ancien hall d'exposition de machines industrielles en palais des congrès provisoire ; un grand parc, le Luitpoldhain, fut rapidement reconverti en esplanade, sur laquelle paradaient les formations de SA et de SS. A la fin des années 50, le parc de Luitpoldhain fut transformé en un lieu récréatif, avec des bacs à sable et des aires de jeux pour les enfants. Dans le hall d'honneur, on rend aujourd'hui hommage aux victimes de la guerre et du fascisme.

Parade nazie sur le « champ aux Zeppelins ».

Un Moyen Age tout neuf

Reste que Nuremberg n'est pas au bout de ses peines. Cinquante ans après, on n'est pas d'accord au conseil municipal sur l'avenir à réserver à ces reliques encombrantes. Mais le problème a été quelque peu éludé jusqu'à ces deux dernières années. Nuremberg s'est d'abord appliquée à reprendre un visage humain, après les bombardements de 1945 qui l'avaient détruite à 90 %.

Placés devant l'alternative de raser complètement leur ville ou de la reconstruire pierre par pierre, en restant fidèle à son histoire qui remonte au Moyen Age, les Nurembourgeois ont choisi la seconde solution. Cette ville de 500 000 habitants est donc redevenue, au cours des ans, une « vieille ville » coquette et intime, où il fait bon flâner. Et l'on préfère évoquer les enfants célèbres du pays, comme Albrecht Dürer, le peintre humaniste, plutôt que les grands noms du national-socialisme.

Comme aime à le répéter Hermann Glaser, il ne s'agit pas pour autant pour Nuremberg de se dérober à sa responsabilité historique. Mais c'est vrai qu'à côté de la filiation impériale médiévale et de la forte tradition germanique attachée à son nom – ce qui a convaincu Hitler que Nuremberg était le cadre de référence idéal pour ses mises en scène grandioses – la ville a une forte tradition industrielle.

Vrai aussi que, jusqu'en 1933, Nuremberg était l'une des villes allemandes les plus républicaines de la République de Weimar. Mais il est exact également que son nom reste attaché aux lois raciales. Les deux lois promulguées lors du congrès du parti de 1935 stipulaient la *« préservation du sang allemand et de l'honneur allemand »*. Elles mirent en marche le long et implacable processus d'anéantissement des juifs et des tziganes. A Nuremberg, en 1945, il ne restait même pas dix juifs sur les dix mille qui vivaient là avant la montée du nazisme.

En 1946, les alliés ont, eux aussi, vu en Nuremberg le symbole du national-socialisme, puisque c'est dans la salle 600 du palais de justice de la Fürtherstrasse qu'ils ont jugé les criminels de guerre. Onze furent condamnés à mort, dont Julius Streischer, le Gauleiter responsable de la Franconie et donc de Nuremberg. C'est lui qui avait fondé le journal raciste *Der Stürmer*. Dix d'entre eux furent pendus, le 16 octobre 1946, à Nuremberg. Le onzième, Hermann Goering, s'était suicidé auparavant dans sa cellule.

Victime ou non d'une histoire qu'elle ne s'est peut-être pas choisie, Nuremberg ne peut pas l'ignorer. A côté des traditions médiévales, de la richesse des arts et des lettres réunie dans les musées de la ville – et notamment le fabuleux Musée national germanique, qui réunit les trésors de l'espace culturel exclusivement germanique, – à côté des gentilles coutumes, comme le marché de Noël, où, tous les ans, affluent des milliers de touristes ; à côté des jouets en bois et des jouets tout court – c'est à Nuremberg qu'a lieu tous les ans la Foire du jouet depuis les années 60, – sans oublier la maison de Dürer où le peintre habita de 1509 à 1528 ; à côté de toute cette *Gemütlichkeit* bien allemande, reste l'ombre des années noires. Et ces friches maudites, dont on ne sait plus que faire.

L'an dernier, la question s'est faite plus pressante à propos du stade, construit dans les années 20 par l'architecte Otto Ernst Schweizer et intégré au gigantesque ensemble nazi. Agrandi une première fois en 1964, il sert de terrain d'entraînement pour le club de football de première division de Nuremberg. Or il nécessite de nouvelles réparations et, comme il y a des élections municipales cette année, la rénovation du stade d'Otto Schweizer est devenue un cheval de bataille pour les candidats à la mairie.

En fait, chrétiens-démocrates et *sociaux-démocrates* sont d'accord : pourquoi ne pas conserver ce stade, qui n'est pas directement issu du national-socialisme ? Schweizer n'a-t-il pas dirigé, en 1952, la construction de l'Agence fédérale pour l'emploi, qui a son siège à Nuremberg ?

(Lire la suite page 16.)

ESCALES


DENIS BRIHAT/RAPHO

Sous la terre de Provence

Paysages d'hiver provençaux : pour en apprécier toute la beauté, Chemins de Provence (103, rue des Infirmières, 84000 Avignon ; tél. : 90-85-21-35) organise des week-ends « à thème ». On peut, selon ses goûts, partir à la recherche de truffes ou à la découverte de sites troglodytiques.

Les chercheurs de « diamants noirs », besace en bandoulière et pic à la main sur les pentes du mont Ventoux, seront initiés au travail du trufficulteur, aidés de chiens truffiers. Ils dégusteront, dans les gîtes ruraux où ils seront hébergés, le fameux champignon en omelette ou en terrine. Dates : 27-29 novembre, 4-6 et 18-20 décembre, 22-24 janvier, 5-7 et 19-21 février. Prix par personne, tout compris : 1 700 F.

Les amateurs de sites troglodytiques visiteront notamment la citadelle rupestre de Buoux, dans le Lubéron, la nécropole souterraine de Carluc et le village abandonné de Calès, situé dans un cirque rocheux au bord de la Durance. Dates : 11-13 et 18-30 décembre. Prix par personne, tout compris : 1 800 F.

Dans les deux cas, Chemins de Provence assure le transport, à partir de la gare d'Avignon.

Concorde sous les tropiques

Le Concorde se posera pour la première fois à Mahé, aux Seychelles, le 27 décembre (six heures et demie de vol avec escale à Jeddah). VIP (235, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. : 42-27-27-11) propose ce voyage pas comme les autres pour une fin d'année tropicale au Sheraton Seychelles. Soit à l'aller (27 décembre) pour Noël : 29 500 F la semaine en demi-pension. Soit au retour (3 janvier) pour le jour de l'An : 31 500 F la semaine en demi-pension.

De son côté, Jet Tours offre un séjour au Méridien à la Martinique (chambre et petit déjeuner seulement et sept nuits minimum). Noël : retour en Concorde (18 500 F avec aller en vol vacances Air France ou 21 800 F en classe affaires). Jour de l'An : aller en Concorde (20 000 F avec retour en vol vacances ou 23 300 F en classe affaires). Dans les agences.

Bruxelles lyrique

Ballets, concerts, opéras : Balconop. La saison bruxelloise est ouverte au mélomane français grâce à cette formule de l'Office de promotion du tourisme belge (OPT), qui permet d'assister aux représentations du Théâtre royal de la Monnaie et du Cirque royal : *Otello*, de Verdi, le 12 décembre, *les Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach, *Boris Godounov*, de Moussorgski, le 12 mars, et *Orfeo ed Euridice*, de Gluck, le 20 mai.

Chaque week-end comprend le spectacle d'opéra aux meilleures places, la nuit et le petit déjeuner à l'hôtel Métropole, le voyage en train Paris-Bruxelles-Paris en première classe et un accueil personnalisé. Le tout à un prix moins élevé que si l'on s'organisait soi-même : 1 200 F par personne en chambre double (1 300 F en chambre single).

Si l'on ne dispose que d'une journée pour aller à l'opéra de Bruxelles, on peut souscrire un abonnement Eur'opéra (2 850 F ou 2 250 F selon la catégorie de places), qui comporte cinq spectacles et cinq voyages en train, le dimanche.

On peut aussi assister aux nombreux concerts du Palais des beaux-arts (Claudio Abbado et la Philharmonie de Vienne le 29 octobre, Anne-Sophie Mutter le 14 janvier, Vaclav Neumann et la Philharmonie tchèque le 14 mars, par exemple) et passer un ou plusieurs jours à Bruxelles dans l'hôtel de son choix. Le service artistique de l'OPT établit alors des forfaits individuels.

Pour toutes ces formules, renseignements et brochures auprès de l'Office belge de tourisme, 21, bd des Capucines, 75002 Paris. Tél. : 47-42-41-18.


BERNAND

Trouville l'hiver

Sur la rive droite de la Touques et en bordure de mer, Trouville. Un site pittoresque ; il attira les premiers romantiques puis Alexandre Dumas et Gustave Flaubert, qui, adolescent, y rencontra le grand amour de sa vie, Mme Schlesinger. Plus tard, les impressionnistes — Monet, Pissarro — y planteront leur chevalet, attirés par la lumière et le ciel changeant. L'automne et l'hiver, le charme discret de la bourgeoisie cède la place au charme vivifiant d'un grand bol d'air.

Sur la route de Honfleur, accrochée à la colline qui domine l'embouchure et la plage immense, la nouvelle résidence Orion (Centrale de locations, 39, rue de Surène, 75008 Paris. Tél. : (1) 42-66-33-26), offre une vue superbe, un tennis privé et 77 studios (une à quatre personnes) équipés et jumelables, avec balcon, loués de 420 F à 660 F (selon la date) pour le week-end de 3 nuits, 840 F pour Noël ou le Nouvel An (4 nuits). On peut, également, louer à la semaine, de 980 F à 1 785 F, selon la date.


RENÉ BURRI/MAGNUM

Cinéma à La Havane

Le Festival de La Havane est la plus importante manifestation cinématographique du sous-continent latino-américain : Loisirs et vacances de la jeunesse (LVJ) propose aux cinéphiles — ayant une bonne connaissance de l'espagnol — d'y assister du 5 au 19 décembre. Sa formule de voyage inclut l'accès à toutes les projections (films, TV, vidéos) ainsi qu'aux expositions et débats organisés autour de ce festival.

Le prix varie de 7 800 F à 9 200 F selon la catégorie de l'hôtel choisi. Il comprend le vol Paris-La Havane-Paris, les transferts aéroport-hôtel, l'hébergement et la pension complète, les entrées au festival et l'assistance d'un accompagnateur de LVJ. Il faut ajouter les frais de visa (100 F), l'assurance obligatoire (2,5 % du prix du voyage), l'adhésion à LVJ (60 F) et les excursions facultatives, notamment à Varadero.

Renseignements et inscriptions : LVJ, 4-6, rue de Château-Landon, 75010 Paris. Tél. : 42-03-20-50 ; et : LVJ, 22, Canebière, 13001 Marseille. Tél. : 91-33-12-52.

Bons baisers de Sibérie

Novossibirsk-Irkoutsk en train couchettes (quatre personnes), le lac Baïkal, Bratsk et la taïga : en plein froid sibérien, Nouvelles Frontières (87, boulevard de Grenelle, 75015 Paris. Tél. : 42-73-05-68) héberge ses clients en hôtel de première catégorie. Ce périple de treize jours passe, naturellement, par Moscou, à l'aller comme au retour, où est prévu le réveillon du Nouvel An, après une promenade en troïka : 7 810 F tout compris, du 21 décembre au 2 janvier.

Nuremberg en procès contre le IIIe Reich

(Suite de la page 15.)

Mais il faut beaucoup d'argent pour financer les réparations, et les fonds ne peuvent pas être réunis par la commune : la décision a été prise le 7 octobre. Le SPD et le CSU de Nuremberg sont tombés d'accord pour donner le feu vert aux travaux de réfection du stade conçu par Otto Ernst Schweizer. Cela reviendra à plus de 150 millions de francs. Comme on s'y attendait, le ministre bavarois Franz Josef Strauss a promis que la moitié des crédits seraient accordés par le Land.

En revanche, il y a trois mois, l'ordre du jour du conseil municipal comportait un point plus épineux : une société de financement proposait aux milieux d'affaires d'investir 500 millions de deutschemarks (environ 1,7 milliard de francs) pour convertir les bâtiments inachevés de l'époque nazie en un vaste centre de loisirs. Le Palais des congrès — celui qui devait ressembler au Colisée — comprendrait une piste de jogging, une discothèque, plusieurs piscines, des salles de squash, des courts de tennis, etc. Il y aurait aussi de la place pour un hôtel, des salles de conférences, des cinémas, des théâtres et des salles de gymnastique. Le but étant d'attirer une clientèle snob, essentiellement recrutée dans le nord de la Bavière. C'est pourquoi le projet prévoyait également des restaurants offrant une cuisine exotique, des boutiques de luxe et, pourquoi pas, des logements réservés aux personnes du troisième âge et une maison de cure.

Dans les milieux politiques traditionnels, ce projet de grande envergure reçut un écho favorable. Les réserves émises dans les rangs du Parti social-démocrate ne furent pas de caractère moral, eu égard à l'histoire des lieux. Le candidat SPD à la mairie craignait simplement que l'ouverture de ce nouveau complexe ait des répercussions fâcheuses sur le petit commerce du centre-ville.

Paradoxalement, la première critique sérieuse de ce projet grandiose est venue de Munich. Le responsable régional pour la protection de l'environnement historique, Giulio Marano, a mis en garde la municipalité de Nuremberg contre la transformation des reliques nazies en un lieu de consommation. M. Marano a posé une question toute simple : *« Si vous construisez des appartements pour personnes du troisième âge, qui s'y sentira bien ? »*

Une exposition transparente

Un groupe d'antifascistes a demandé de son côté à la municipalité de conserver le corps du Palais des congrès tel quel ; il doit rester un monument à la mémoire des disparus. Les antifascistes ont trouvé un soutien auprès des Verts, qui souhaitent qu'on réunisse un congrès international, avec la participation des victimes du IIIe Reich, pour décider du sort des reliques nazies. Pour l'instant, le projet a tourné court. On a considéré à la municipalité de Nuremberg que le poids de l'histoire était encore trop lourd à porter pour ce genre d'exploitation commerciale.

En attendant, depuis deux ans on peut voir — de juillet à septembre — une exposition organisée sur les lieux de l'ancienne tribune principale. Elle réunit des documents, des photos, montrant les projets conçus par Albert Speer. *« Pour Nuremberg, un pas vers la prise de conscience de son passé et une tentative de l'assumer »*, dit Hermann Glaser à propos de cette exposition intitulée « Fascination et violence ». *« C'est là où le national-socialisme a exprimé de la manière la plus frappante la représentation qu'il se faisait de lui-même qu'il convient de rendre hommage à ses victimes »*, ajoute-t-il.

Une cassette et un walkman sont à la disposition de ceux qui ont le temps et l'envie de visiter à pied les 18 kilomètres carrés où sont dispersés les restes de cette architecture nazie qui se voulait de granit et de marbre. On y explique, entre autres, que le marbre était extrait des carrières par les prisonniers du camp de concentration de Flossenburg. Le plus proche de Nuremberg.

MARIE-FRANCE CALLE.

★ Les projets d'*Albert Speer, 1932-1942*, ont été publiés par Léon Krier (Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1985, diffusion Hazan, 550 F environ).





Vacances à l'écran

Une nouvelle façon de s'en aller : le minitel.

QUATRE ans après son apparition *sur* le petit écran du minitel, Voyagel, l'un des premiers à exploiter le créneau du tourisme, se remet en question. « *Nous voulons remonter la barre de la qualité* », assure son créateur, Nicolas Nahmias, responsable de l'agence de voyages Air Sud Découvertes. Non que le succès lui ait fait défaut : 35 000 appels par mois en moyenne, soit entre 3 000 et 3 500 heures de connexion, et 80 % des interrogations « tourisme » sur minitel.

Ambitieux, Voyagel se voulait le sésame des candidats à l'évasion, à qui il apportait des informations sur les offices de tourisme étrangers, les organisateurs de voyages, les loueurs de voitures, les guides, les promotions et les nouveautés. Soit un ensemble de quatre-vingts services et un total de 4 000 pages/écran. Ce qui ne l'empêchait pas, cependant, d'avoir d'étranges omissions. Comme, par exemple, les absences de l'Espagne et de l'Italie, pourtant terres de prédilection des estivants français. Tout simplement parce que les offices de ces deux pays avaient décidé de ne pas acquitter le montant de l'abonnement annuel demandé par le serveur, soit 6 500 F.

Même problème et même explication en ce qui concernait les organisateurs de voyages, qui, eux, se voyaient réclamer une contribution de 25 000 F. Résultat : à peine une vingtaine d'entre eux avaient accepté de jouer le *jeu*.

Pour remédier à cet inconvénient, Voyagel a décidé, à partir du mois d'octobre, de ne plus solliciter de participation financière pour *figurer sur son écran. Il* espère ainsi « ratisser plus large » parmi les offices de tourisme dont les informations seront, en contrepartie, plus étroitement contrôlées. Quant aux organisateurs de voyages, ils figureront désormais dans une rubrique où ne seront présentés que des produits sélectionnés par Voyagel. Enfin, grâce à un véritable service sur mesure, le public pourra exprimer ses demandes par l'intermédiaire d'une boîte aux lettres, vœux auxquels les professionnels seront invités à répondre.

Pour l'utilisateur du minitel, le revers de la médaille, c'est l'augmentation du prix du service ainsi rendu. Car Voyagel doit désormais se rémunérer sur le nombre des appels. D'où son passage en 3616, réseau où la communication est facturée 1,25 F la minute. « *C'est un pari* », reconnaît volontiers Nicolas Nahmias, qui s'attend, d'ores et déjà, à une chute à 2 000 heures de connexion par mois. Mais qui estime, *tout compte fait,* que la rentabilité de son affaire ne devrait pas s'en ressentir. « *Le public*, observe-t-il, *bénéficiera d'une information beaucoup plus fiable et rigoureuse ; cela se paie.* » Pas trop cher, cependant. De 6 F à 8 F si l'on en croit les statistiques, qui font ressortir qu'une consultation de ce type dure en moyenne six minutes.

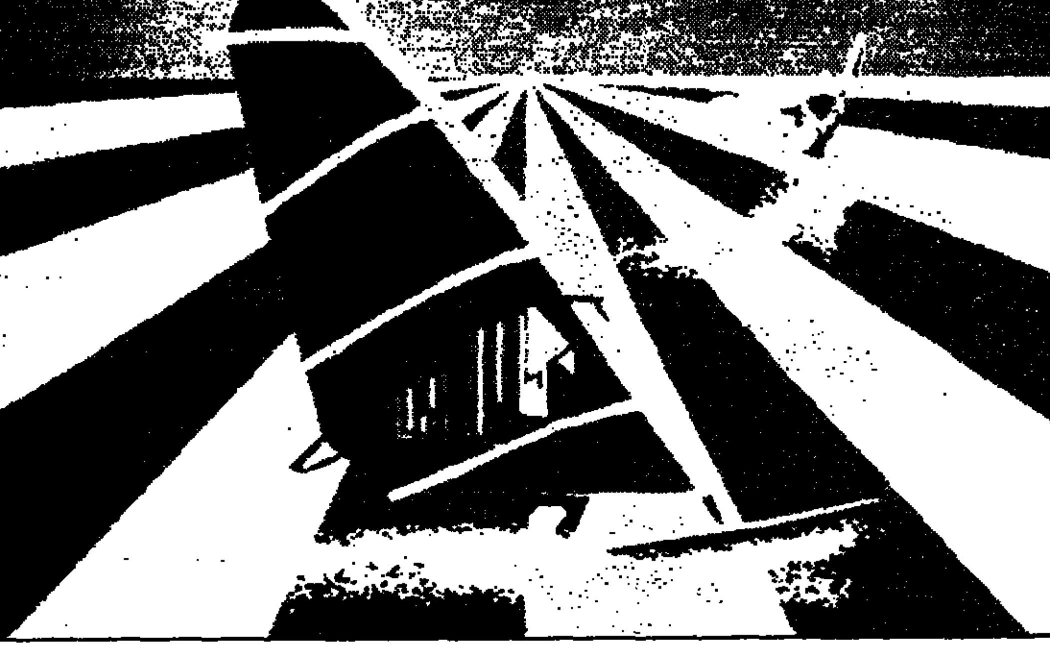
Ce créneau est apparemment alléchant, à en juger par le nombre de serveurs multiservices qui entendent, eux aussi, exploiter le filon touristique. Citons A à Z Tourisme - 3615 A1, calqué sur le modèle de Voyagel première manière. Ou encore Evatel - 3615, qui propose des vols à tarifs réduits (en fait, essentiellement ceux de Go Charter), une documentation et une préparation au voyage (en collaboration avec le magazine *Grands Reportages*), des promotions et des jeux-concours. Ainsi qu'une excellente bibliographie signée Itinéraires, une librairie parisienne spécialisée dans le voyage et qui, pour chaque destination, présente une sélection d'ouvrages allant du guide au roman en passant par les albums photos.

Des données disparates

A ceux qui, non sans raison, estiment que la France demeure une mine exceptionnelle de pistes touristiques, l'écran du minitel offre le spectacle d'une jolie foire d'empoigne, chacun (provinces, régions, *départements, villes*) y allant de son service. Pour qui sait exactement où il veut se rendre, le système peut avoir du bon. Ceux qui pensent Sud-Ouest, par exemple, trouveront certainement leur bonheur en consultant Servitel/Aquitaine - 3615 Toura, où ils accéderont à un flot d'informations. Ceux qui ne jurent que par Saint-Tropez devraient être comblés par Troptel - 3615, véritable annuaire où sont répertoriés tous les types d'hébergement possibles ainsi que l'offre en matière de restaurants et de discothèques, sans oublier les garagistes et les fleuristes.

Ceux qui, en revanche, n'ont pas d'idée bien arrêtée sur le lieu où ils souhaitent passer leurs vacances ou qui voudraient tout simplement qu'on les aide à découvrir l'Hexagone risquent d'être quelque peu désemparés par l'éparpillement de l'information, l'absence de fil conducteur et le manque de cohérence et d'homogénéité de cette masse de données plus ou moins disparates.

Ainsi constate-t-on que Gestel - 3615, initialement centré sur la Drôme, couvre aujourd'hui, et sans logique apparente, onze départements : huit dans la région Rhône-Alpes et trois en Basse-Normandie... *De son côté, Itour* - 3615, le serveur de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FNOTSI), limite sa France à *neuf d'entre eux. Une France qui* ignore et la Bretagne et la Côte d'Azur, c'est-à-dire les deux principales régions touristiques de notre pays !


DAEMS/SCOOP

Quant à Anaïs - 3615, né, cet été, du regroupement des informations diffusées par les centres « Loisirs Accueil », il n'assure, lui aussi, pour l'instant, que la promotion de neuf départements, avec, pour chacun, dix ou quinze produits. A noter, toutefois, la possibilité de réserver, grâce à une boîte aux lettres, et d'obtenir, sauf durant le week-end, une réponse dans les vingt-quatre heures.

Du côté des voyagistes, l'offre reste également très limitée et, parfois, assez confuse. Ainsi rien ne permet de deviner, par exemple, qu'en appelant Info Voyages - 3615 FAR on accédera, outre à des informations sur les randonnées, les pays, les vols ou à des petites annonces, à la présentation des circuits et des promotions d'Asia, un *voyagiste spécialisé* dans la découverte de l'Extrême-Orient. Quant à celui qui, se décidant à partir à la dernière minute, aura naturellement recours à SOS Voyages - 3615 SOS 24 24, il découvrira que la branche « tourisme » ne lui donne accès qu'aux propositions d'*un seul voyagiste*, Jeunes sans frontières. La formule n'en est pas moins assez efficace puisqu'elle permet de réserver son voyage en envoyant, dans les vingt-quatre heures, un acompte de 25 %. Une facilité qui lui a valu près de 6 000 appels par mois depuis son lancement, en avril dernier.

Restent les quelques voyagistes qui ont décidé que l'on n'était *jamais mieux servi que par soi*-même et, par conséquent, ont créé leur propre serveur. Tel est le cas de Carrefour des voyages – 3615 CDV, très complet sur le Brésil, la Chine, le Mexique, le Japon et les Etats-Unis ; de Jumbo - 3614 mais bientôt 3615, soit 0,98 F la minute, dont les 5 500 appels mensuels concernent surtout ses vols nolisés, et Forum Voyages - 3615 FV, qui propose également des vols à prix réduits ainsi que de nombreux voyages en promotion et un service bénéficiant d'une remise à jour – effective – chaque semaine.

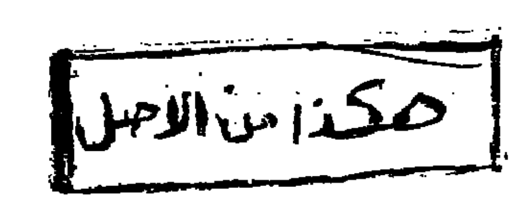
Paiement à domicile

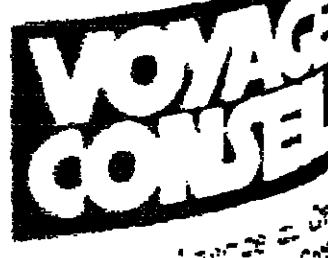
Aucun de ces voyagistes n'offre cependant de possibilités de réservation. Jumbo y songe, tandis que *Jean-Alexis Pougatch, responsa*ble de Forum Voyages, estime que « *c'est encore du gadget* ». Un avis que ne partage certainement pas le Club Méditerranée, qui utilise le minitel depuis 1981 – 3614 Club Med ou Le Club – et offre, depuis deux ans, une possibilité de réservation directe. Avec des résultats significatifs : 2 000 appels par mois environ et 500 réservations. Grâce à une banque de données reconnue comme l'une des plus performantes dans le secteur du tourisme, avec l'*intégralité* des produits sur écran et un maniement des plus simples. Formule intermédiaire pour VVF (3615 Lemonde puis VVF), qui rappelle les personnes ayant manifesté leur intérêt pour un des séjours proposés.

Un univers où l'on attend avec une certaine curiosité l'arrivée d'un autre géant du tourisme français, Nouvelles Frontières - 3616 NF, qui, depuis le 1er octobre, présente sur minitel 60 % de ses vols, séjours et circuits. Soit un millier de prestations auxquelles *s'ajoutent des renseigne*ments sur les pays, des jeux et des informations sur l'actualité du monde des voyages et du transport. Avec, pour le public, une grande première : la possibilité non seulement de réserver son voyage, mais d'en acquitter le montant à *domicile grâce à la* Carte bleue. De quoi, assurément, donner un grand coup de fouet au minitel touristique, qui, jusqu'à présent, manquait un peu de vitamines.

ANNIE BARBACCIA.







LA TABLE

Gibiers

VOICI le temps du gibier. Mais les restaurateurs vous le diront : il s'en vend de moins en moins. Raisons ? Au pluriel, car si le médecin ne le recommande pas non plus que l'hygiéniste, le gourmet, lui, se lamente : *« Où sont les gibiers d'antan ? »*

D'abord la bécasse, ce gibier roi est interdit. Et les ortolans du Sud-Ouest ! Ensuite, le vrai gibier se fait rare. J'entends le sauvage et non pas ce semble-gibier que sont, par exemple, les faisans d'élevage relâchés le matin pour le plaisir du chasseur. Enfin, il faut compter avec les importations d'Europe centrale, venues doublement du froid puisque congelées ou surgelées.

On nous a trop répété, aussi, que le gibier faisandé est toxique. Mais, outre que certains gibiers, à plumes notamment, peuvent se manger frais, il ne faut pas confondre faisandage et putréfaction. Le bon docteur de Pomiane l'expliquait fort bien : *« Un lièvre a été tué par le chasseur. Après huit jours de suspension à la fenêtre de la cuisine, il présente une odeur caractéristique. Est-il faisandé ? Attention... Si l'animal a été tué par un ou deux plombs, sans être délabré par une charge de cartouche, son cadavre sera envahi par des microbes provenant de son intestin. Ces microbes sont dépourvus de toxicité. Ils transforment, ils diffèrent partiellement les muscles en leur communiquant le parfum du faisandage. Mais si l'animal a été délabré par le coup de fusil, ses muscles mis à nu seront infectés par des microbes de la putréfaction provenant du carnier du chasseur, de ses mains malpropres, etc. Ces microbes sont, eux, très toxiques. Ils décomposent eux aussi les muscles, mais en leur communiquant une odeur désagréable. Le gibier ainsi altéré est dangereux à consommer. »*

Et Pomiane ajoutait : *« Si vous avez des doutes, mangez le gibier frais ; s'il s'agit de gros gibier, mettez-le tout de suite en marinade. »*

Les recettes de gibier sont, en général, classiques. Si vous êtes amateurs, notez le canard sauvage aux échalotes fondues du *Bourbonnais* (29, rue Delambre, Paris-14e ; tél. : 43-20-61-73, fermé samedi midi et dimanche) ; la grouse de *la Sologne* (8, rue de Bellechasse, Paris-7e, tél. : 47-05-98-66), avec aussi son carpaccio de sauvagine ; le râble en filets de lièvre poêlé au poivre de *la Bûcherie*, (41, rue de la Bûcherie, Paris-5e ; tél. : 43-54-78-06, fermé lundi midi), si bien escorté par les vins choisis de la carte et dans l'ambiance du feu de bois dans la cheminée ; les côtelettes de garenne en crépine, l'estouffade de sanglier avec ses poires au vin et aux noisettes de *Jean-Charles et ses amis* (7, rue de la Trémoille, Paris-8e ; tél. : 47-23-88-18, fermé samedi midi).

Il va sans dire qu'il s'agit ici de gibiers frais. Et, après avoir noté que, sur le marché, le gibier frais français est un quart plus coûteux que le frais britannique et quasi le double des gibiers congelés, je signalerai encore deux cartes intéressantes à ce propos.

Celle de *la Table d'Anvers* (2, place d'Anvers, Paris-9e ; tél. : 48-78-35-21), où le jeune Conticini propose, dans le cadre de ses recherches pour une cuisine sagement originale, du civet de marcassin à la cuiller avec pommes fruit croquantes et coings, la canette sauvage en deux services (les cuisses caramélisées sur une salade de betterave au gingembre), les noisettes de lièvre en croûte avec un ragoût de rutabagas aux cèpes et noix, sauce au sang, etc.

Celle, enfin, inattendue pour nos palais parisiens, du *Vieux Berlin* (32, av. George-V, Paris-8e ; tél. : 47-20-88-96, fermé dimanche, où le chef (français) Jacques Herbaut, mitonne une « viennoise de cerf », une goulache de sanglier et un petit salé de biche.

LA REYNIÈRE.

* A propos de gibier, venant de citer *la Sologne*, voici que Christian Guillerand publie (avec J.-J. Brochier) *le Gibier et sa cuisine* (Albin Michel), avec d'excellentes recettes.

SEMAINE GOURMANDE

Le Plaisance

Venu à pied de chez lui, boulevard Richard-Lenoir, le commissaire Maigret serait bien étonné de ne pas retrouver, au port de l'Arsenal, les chalands habituels mais des bateaux de plaisance ! D'autant que l'un d'eux a pour nom *Baron de l'écluse*, du titre d'un roman de son ami Simenon !

Au long de l'Arsenal, aux quais transformés en jardins par la Ville de Paris, un restaurant a pris pour enseigne *le Plaisance*. J'y ai retrouvé M. Vallade, un vieux du métier, associé à M. Ducatel, un ancien marin. Ils proposent une formule choix de deux plats, un verre de vin, un café pour 70 F aux déjeuners, 90 F aux dîners et 100 F le dimanche. Avec un fromage en supplément (18 F) ou un dessert (25 F), ou les deux, cela donne des additions entre 110 F et 150 F, dans un décor inattendu et dans un cadre qui aurait fait, naguère, rêver Nini Peau-d'Chien, qu'Aristide Bruant faisait se promener par ici. Ce n'est certes pas de la grande cuisine, mais, avec d'honnêtes bouteilles (entre 40 F et 75 F) et un aimable service, c'est autre chose que la néfaste-food ambiante.

● *Le Plaisance,*
port de l'Arsenal
(en face du
46, boulevard de la Bastille)
75012 Paris.
Tél. : 43-42-56-30.
T.l.j. et jusqu'à 22 h 30.
Salon : 60 couverts.
CB.

Le Bistro du 17e

Un nouveau, et qui, dans ce quartier de bourses modestes n'osant quelquefois l'avouer, réussit bien en proposant un menu : choix de deux plats, apéritif et vin compris, dessert, pour 145 F. Le fromage – le premier des desserts, disait Brillat-Savarin – fait partie de ceux-ci sur la carte spéciale. Et si la cuisine n'apporte rien d'éblouissant (ce midi-là, l'entrée du jour était une quiche aux deux saumons, de pâte un peu épaisse, suivie d'un navarin d'agneau aux courgettes), du moins est-elle servie dans de petites assiettes qui font paraître grandes des portions qui, dans les assiettes de la new-cuisine, seraient énormes ! Service jeune et très aimable. Belle terrasse pour les derniers beaux jours.

● *Le Bistro du 17e,*
108, avenue de Villiers,
75017 Paris.
Tél. : 46-22-18-89.
Tous les jours.

A la grâce de Dieu

Venu de Mantes-la-Jolie, Daniel Ballester se rapproche de Paris. Cet élève du tonitruant Jean Delaveyne inaugure, au Vésinet, une formule intelligente, celle d'un seul menu : deux plats, dessert (100 F), mais avec dans chaque catégorie : entrée, poisson ou viande (un seul plat à supplément), l'indication des fromages (au pluriel, et pour 22 F) et du café (9 F), donnant ainsi des additions, en tenant compte d'une jolie carte des vins à prix très honnêtes (une douzaine aux alentours de 60 F), entre 140 F et 180 F.

J'ai noté dans les entrées des pâtes fraîches aux escargots, un tartare de thon blanc, une tourte de pigeon au genièvre, puis la limande à l'embeurrée de choux et la morue fraîche (cabillaud) au coulis d'écrevisses, le foie de veau au beaumes-de-venise, le râble de lapin estragon, le gigot à la graine de couscous, avant un fondant au chocolat amer ou le désir de Pierrette (ce n'est pas la souriante patronne).

● *A la grâce de Dieu,*
75, boulevard Carnot,
78110 Le Vésinet.
Tél. : 34-80-05-44.
Tous les jours.
Salon : 60 couverts.
CB.

Le Moulin de beurre

L'enseigne, évoquant le vieux Paris des barrières, mériterait tout un article : ce sera dans quelques mois, pour fêter la réussite de Michèle Cluzeau. Une cuisinière non point de métier mais de tradition, qui a eu la bonne idée de proposer six menus régionalistes (Normandie, Bretagne, Auvergne, Alsace, Bourgogne, Provence), chacun comportant deux plats, fromage, dessert, une demi-bouteille de vin et le café, pour 150 F ou 160 F. On ne peut mélanger, et cela permet de venir six fois de suite ici dans un total dépaysement.

J'ai goûté un... comment appeler cela ? Disons une gourmandise de munster aux poireaux, avant le lapin à la moutarde et au pinot noir qui font partie du menu « Alsace » ; mais l'aligot et le petit salé de celui d'Auvergne étaient excellents et, ici, un vin de Boudes (côtes d'Auvergne) 1987, de chez Claude et Annie Sauvat, intéressant. Tout cela faisant des repas d'un rapport qualité-prix remarquable, dans un cadre clair et coquet. Une maison d'avenir, on peut sincèrement le souhaiter.

● *Le Moulin de beurre,*
162, boulevard du Montparnasse,
75014 Paris.
Tél. : 43-35-58-60.
Fermé samedi midi et dimanche.
Parking Montparnasse.
CB.

L. R.

Le sol, le climat, l'homme

par Jacques Puisais (*)

L'HOMME a toujours recherché un lien avec sa terre. Le besoin d'associer l'alimentation à une origine – l'appellation d'origine – est inscrit en chacun de nous. C'est un *coin* du pays qui pénètre au plus profond de notre être. Un plus qui échappe à l'analyse mais pas à notre mémoire. L'idée d'appellation est présente *en nous comme l'est* une langue. Cette richesse se traduit par des images aux formes multiples, et ce sont elles qui représentent la réelle valeur des vins.

Si le « vin de table » est simple dans son évocation, il en va tout autrement du vin d'appellation. Ce dernier s'ouvre avec une robe aux nuances attractives. Ses senteurs rappellent, selon son origine et son âge, les fruits, les fleurs, le monde animal et son évolution, les touches minérales... En bouche, on discerne des équilibres entre le goût, *le* tactile, l'olfaction et des stimulations chimiques nuancées. L'ensemble est enveloppé dans une flaveur, prolongé par une persistance dont l'empreinte marque *notre* système sensoriel. C'est ainsi : le vin d'appellation touche et alerte notre sensibilité avec une impressionnante richesse évocatrice.

Comment tout cela est-il possible ? C'est fort simple. L'expression des vins a trois origines : le sol, qui apporte au vin son style ; le climat qui lui assure une silhouette ; l'homme qui, par sa conduite du vignoble, de la vinification et de l'élevage, *confère* au vin l'esprit et sa justesse.

Le sol est un facteur trop souvent négligé, en particulier dans certains « vignobles modernes » où l'on croit tout pouvoir créer à partir de la technologie et du matériel végétal. La constitution du sol a un rôle important mais toujours difficile à saisir. On sait par exemple que les terres graveleuses et caillouteuses donnent plus de qualité que les terres franches à éléments fins. On ne doit jamais épierrer un sol à vigne, ne serait-ce que parce que la chaleur des sols est assurée par les cailloux qui libèrent, la nuit, la chaleur absorbée le jour.

La couleur des sols a aussi une action : les sols de couleur foncée ont un pouvoir plus absorbant à l'égard des radiations solaires ; les *sols* blancs sont plutôt réservés aux vins blancs, les sols rouges aux vins rouges.

On connaît également l'influence de quelques composants majeurs reconnus comme ayant une action sur la qualité des vins : le *fer* (intensité colorante), le calcaire (plénitude), la magnésie (harmonie), la silice (bouqueté, finesse et puissance), l'argile (moelleux et fermeté). Un juste équilibre entre l'argile, la silice, le calcaire donne des vins aux accents complémentaires. *Le* volume de terre *exploré* par les racines, l'équilibre hydrique des sols sont des facteurs prépondérants ; ils contribuent à donner aux vins leur style plus ou moins *plein, léger, fin, abrupt.*

Microterroirs

La vigne exige, pendant sa période active de mars à novembre, pour mûrir ses fruits, une somme de température minimale de 3 000 °C. *On sait que lorsque* l'on s'élève de 100 mètres la température baisse de 1 °C. La même différence de 1 °C se traduit par un retard de maturité de quatre à *six jours. C'est dire l'importance* de l'altitude.

La vigne préfère les coteaux aux plaines, qui apportent les risques de gelées ; la rosée est cause de maladies, *mais* bénéfique en fin de maturation. Les coteaux jouent le rôle des murs dans les plantations en espalier.

La vigne exige des climats lumineux. Sa fleur se chlorose si elle est à l'ombre des feuilles et ne nose pas s'il y a des brumes, des brouillards, des temps sombres pendant la floraison. A l'inverse, un raisin trop éclairé perd ses acides, mais s'enrichit en sucres. Sous les climats chauds, on ne peut espérer faire que des vins de liqueur ou de coupage.

L'humidité et le vent, la proximité de forêts sont aussi des facteurs importants. La renommée *des vignobles est ainsi liée* à l'ensemble des conditions climatiques.

Le climat apporte chaque année une silhouette différente au vin, lui conférant une longévité en relation avec l'énergie reçue. L'association climat-sol correspond au terroir. On peut dire que cette association sur un rayonnement de 100 kilomètres environ *représente* un climat régional correspondant à l'appellation générique. C'est la grande expression de la région comme Bordeaux, Bourgogne, Touraine, Côtes-du-Rhône. Elle peut être subdivisée en sous-régions. Viennent ensuite les appellations communales comme Saint-Estèphe, Châteauneuf-du-Pape, Savennières... Puis on trouve les lieux-dits, éclairage particulier d'un microterroir, d'environ un kilomètre de rayon.

Les vins de grande renommée, les grands crus classés appartiennent à des microterroirs. C'est là un point important, car on ne peut demander à une dénomination régionale de posséder la précision et la richesse de langage d'un éclairage provenant d'un micro-*terroir renommé. C'est une autre* chose, une approche plus large sur l'expression du vin. C'est aussi une autre forme de distribution et d'usages.

A partir des sols et des climats, l'homme va choisir le ou les cépages permettant d'élaborer un vin qu'il portera à la ressemblance de l'endroit. Cela exige des années, des siècles d'observations, d'essais, de ténacité, de courage. C'est dire à quel point il faut respecter tout ce passé viticole inscrit dans le monde de la vigne. Tout est certes loin d'être parfait, des *cépages vitis viniferas ont été* oubliés. La trame pourtant est là, un schéma d'actions nous est offert. Aux hommes d'en comprendre le sens.

L'idée de rendement est primordiale. Un raisin « dilué » ne peut produire un vin original et équilibré. Des moyennes de 60 hectolitres à l'hectare pour des vins d'expression régionale et de 40 hectolitres pour des expressions communales sont des objectifs sérieux. Ce sont des points essentiels. On entend trop dire *que la technologie, les pratiques* œnologiques compenseront les faiblesses de la matière première. Il n'en est rien.

Le vin est fait de maillons, la faiblesse de l'un ne peut être compensée par la force de l'autre. Cette *croyance*, cette *pédanterie* de l'homme ne peuvent conduire qu'à une insupportable banalité comparable à celle du « petit déjeuner continental ». Il faut toujours rappeler que le vin ne se fabrique pas comme une automobile, la limonade ou un fauteuil : il s'élabore. *L'homme* doit orienter les différentes phases, les guider, pour aboutir au produit final. Final, mais non fini, car le vin est vivant grâce à sa composition *énigmatique. Il vit – jeune*, adulte, puis sage, si sa naissance le lui permet. La vie du vin en bouteille, sa réelle maturité sont certainement une des plus belles *pages de son expression.*

Déclaration en mairie

L'œnologie, science du vin, a comme mission d'aider le passage de ces différents stades. Elle doit *favoriser l'originalité des vins* en évitant d'aller vers la neutralité que des pratiques mal comprises ont vite fait d'atteindre. Pour tout cela, faire du vin n'est pas à la *portée du commun des mortels.*

Chaque année, le vigneron va en mairie déclarer sa récolte et revendiquer un nom pour son vin comme on le fait pour un nouveau-né. *Cette déclaration* est un acte volontaire. Il faut souligner la responsabilité du syndicat de l'appellation, c'est-à-dire des viticulteurs qui déclarent une même origine : rien ne peut se faire sans leur avis. Ils sont maîtres de leur appellation à condition évidemment de suivre les grandes lignes de production des appellations, dont l'Institut national des appellations d'origine (INAO) est le garant. Action délicate, difficile, où l'authenticité du produit et de son langage ne doit pas être détériorée par des pratiques nouvelles non conformes. Rien, ici, n'est simple. *Ainsi, la machine à vendanger* n'est pas acceptée en Champagne et en Beaujolais. La correction des moûts par l'adjonction de « rectifiés concentrés » est une pratique dangereuse dont on comprend mal qu'elle puisse être *recommandée par des instances* officielles.

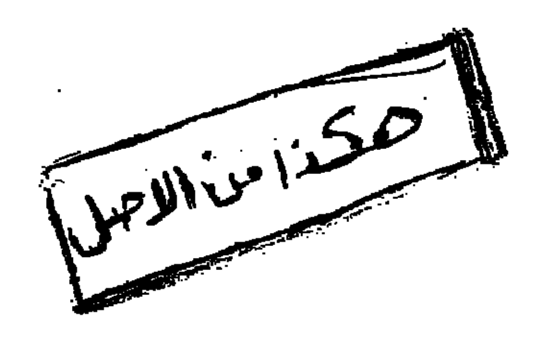
L'appellation d'origine contrôlée doit répondre à des procédés de production précis. Ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas les suivre se retrouvent chez les producteurs de vins de table. Ou du moins ils le devraient, si l'INAO entendait ne pas sombrer dans un laxisme suicidaire.

L'enjeu est considérable. Car la France d'aujourd'hui a un potentiel de production de l'ordre de 20 millions d'hectolitres de vins d'appellation (dont les deux tiers en rouges) répartis en près de *cinq cents appellations. C'est un* fantastique atout, à la fois économique et culturel, dont elle peut être fière. Les modalités de production des vins d'appellation « à *la française* » *sont reprises dans* les principaux pays viticoles du monde. La renommée du vin peut être locale, régionale, nationale ou internationale selon son expression, son « *caractère noble* » comme aime le préciser l'Académie internationale du vin.

Un vin ne peut atteindre une renommée que s'il a une histoire. C'est pourquoi on ne crée pas une appellation comme on met en place un label. *Pour décrire* le vin d'appellation, plusieurs centaines de mots sont utilisés. Cette richesse de vocabulaire permet de communiquer à la fois avec le produit et *avec ceux qui le goûtent.* Elle fait de ces vins aux accents et aux formes multiples un élément unique de convivialité et de partage.

(*) Président de l'Académie internationale du vin, auteur du *Goût juste des vins et des plats* (Flammarion, 1982). A paraître chez le même éditeur : *le Goût et l'Enfant.*

DESCLOZEAUX



JEUX

échecs

N° 1250

UN PRIX DE BEAUTÉ

(Tournoi interzonal de Szirak, 1987)

Blancs : J. NUNN
Noirs : M. MARTIN
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	15. D×d3	é×d5
2. Cf3	d6	16. é×d5 (h)	Fé7 (i)
3. d4	ç×d4	17. Cç6!	F×ç6
4. C×d4	Cf6	18. d×ç6	Cf6 (j)
5. Cç3	a6	19. Fb6!!	D×b6 (k)
6. Fé3	é6	20. T×é7+	Rf8 (l)
7. Dd2	b5 (a)	21. D×d6	Rg8
8. f3	Cb-d7	22. g5!	h×g5
9. g4	h6	23. f×g5	Tç8 (m)
10. 0-0-0	Fb7	24. ç7!! (n)	D×d6
11. Fd3	Cé5	25. T×d6	Cg4 (o)
12. Th-é1 (b)	Cf-d7 (ç)	26. Td8+	Rh7
13. f4!! (d)	b4 (é)	27. Té-d7! (p)	
14. Cd5! (f)	C×d3+ (g)		abandon

NOTES

a) Ou 7..., Fé7 ; 8. f3, d5 ; 9. é5, Cf-d7 ; 10. f4, Cç6 ; 11. Fé2 (Hellers-Ljuboevic, Amsterdam, 1986) ou 7..., Fé7 ; 8. f3, Cç6 (si 8..., b5, ; 9. a4, b×a4 – et non 9..., b4 ; 10. Ca2, d5 ; 11. é5, Cf-d7 ; 12. f4 – ; 10. Tx, a4) ; 9. 0-0-0, d5!

b) Un carrefour bien connu de cette variante tant analysée par les maîtres anglais. Plusieurs continuations sont possibles : 12. Rb1 comme dans la partie Chandler-Ribli de 1985 dans laquelle les Noirs poursuivirent par le coup à double tranchant 12..., g5 ; après 13. h4!, g×h4 ; 14. g5, h×g5 ; 15. F×g5, Fé7 ; 16. F×h4!, C×d3+ ; 17. D×d3, b4 ; 18. C×é6!!, f×é6 ; 19. é5!, b×ç3 ; 20. e×f6, Db6 (20..., Da5! est préférable) ; 21. D×ç3 les Blancs sont proches du gain. Ou bien 12. h4, b4 ; 13. Cç-é2, d5! et la position reste d'une grande complexité. Le coup du texte, 12. Th-é1, a été joué pour la première fois par Short contre Kasparov à Bruxelles en 1986, une idée – semble-t-il de Nunn, qui rend plus difficile la libération des Noirs (d6-d5).

ç) Une nouveauté. La partie Short-Kasparov continua ainsi : 12..., Tç8 ; 13. Rb1, Fé7 ; 14. h4, et les Blancs sont légèrement mieux : 14..., b4 ; 15. Ca4! (si 15. Cç-é2, d5!), Da5 (15..., d5 n'est plus possible à cause de 16. g5) ; 16. b3, Cf-d7 ; 17. g5, g6 ; 18. f4, C×d3 ; 19. ç×d3 et l'avantage des Blancs demeure. A considérer est aussi 12..., b4 ; 13. Ca4 (13. Cç-é2 est intéressant si les Noirs se laissent tenter par la poussée d6-d5 ; par exemple, 13..., d5 ; 14. é×d5, C×d5 ; 15. Cf4! menaçant de se sacrifier sur é6, avec un jeu actif de la T-R sur la colonne é ; cependant, rien ne force les Noirs à jouer d6-d5), d5 ; 14. é×d5, C×d5 ; 15. Ff2! et, selon les analyses de Nunn, les problèmes des Noirs ne sont pas tous résolus. Maintenant les Noirs préparent une position solide par Cç5 – Fé7 – 0-0.

d) Sans laisser souffler son adversaire, Nunn prend immédiatement l'initiative en sacrifiant le pion g4.

é) L'acceptation du sacrifice est trop dangereuse pour les Noirs : 13..., C×g4 (si 13..., C×d3+ : 14. ç×d3 suivi de Rb1 avec avantage aux Blancs) ; 14. é5!, d×é5 ; 15. C×é6!, f×é6 ; 16. Fg6+, Ré7 ; 17. f×é5, Cg×é5 (et non 17..., Cd×é5 ; 18. Fg5+) ; 18. Fg5+, Cf6 (ou 18..., h×g5 ; 19. D×g5+) ; 19. Dé3, Dç7 ; 20. Ff4, Cf-g4 ; 21. Dg3 avec une attaque irrésistible : de même, après 14. é5, C×é3 ; 15. C×é6!, Db6 (forcé) ; 16. T×é3, f×é6 ; 17. Fg6+, Rd8 ; 18. é×d6, Cç5 ; 19. f5 etc. Ou encore 14. é5, b4 ; 15. C×é6! La seule possibilité consiste en 14. é5, Cç5! ; 15. C×é6! ?, C×é6 ; 16. f5, C×é3 ; 17. T×é3, Fé7 ; 18. f×é6, Fg5 ; 19. é×d6, Db6 ; 20. Td-é1 et rien n'est bien clair.

f) Un saut familier dans la « défense sicilienne » mais ici le sacrifice est quasi obligatoire car, après 14. f×é5, b×ç3 ; 15. D×ç3, C×é5 les Noirs sont mieux comme après 14. Cç-é2, C×g4 et comme après 14. Ca4, C×g4 ; 15. D×b4, C×é3 ; 16. T×é3, d5.

g) 14..., C×g4 reste dangereux : 15. D×b4, Tb8 (si 15..., C×é3 ; 16. D×b7, C×d1 ; 17. Cç7+, Ré7 ; 18. Cç6+) ; 16. Da4! ; enfin, si 14..., é×d5 ; 15. f×é5, d×é4 ; 16. é×d6, F×d6 ; 17. Cf5!

h) La colonne é est ouverte à la T-R, au prix d'un F.

i) Si 16..., Cç5 ; 17. Dç4, Fé7 ; 18. Cf5!

j) Dans cette position extrêmement tendue, les Noirs, qui doivent faire face à tant de menaces, craquent et commettent leur première et dernière erreur. Il fallait essayer de se défendre par 18..., Cf8 ; après 19. f5! la menace 20. Fb6 réapparaît. D'où 19..., Tb8 ; 20. Fd4, f6 ; 21. D×a6, et les Blancs conservent leur attaque avec deux pions pour la pièce mais les Noirs survivent encore.

k) Si 19..., Db8 ; 20. Dd4! menaçant ç7 et T×é7+.

l) Sinon mat.

m) Si 23..., Cé8 ; 24. Dd5, Df2 ; 25. g6! ou 24..., T×h2 ; 25. g6. Si 23..., Cg4 ; 24. Dd5, Tf6 ; 25. g6, Ch6 ; 26. Tf1, etc.

n) La patte du grand maître. Après 24. g×f6, D×ç6 ; 25. D×ç6, T×ç6 ; 26. Td8+, Rh7 ; 27. T×h8+, R×h8 ; 28. T×f7, g×f6 le gain exige encore du travail pour les Blancs.

o) Ou 25..., Rf8 ; 26. g×f6, g×f6 ; 27. Td-d7, Th7 ; 28. Té3, Rg7 (si 28..., Th8 ; 29. Td8+ et 30. Tg3+) ; 29. Tg3+, Rh6 ; 30. Td4, Rh5 ; 31. Td8, T×ç7 ; 32. Th3+, Rg6 ; 33. Tg8+ avec gain d'une T.

p) Jolie estocade qui force l'abandon en raison de la menace T×h8 suivie de Td8. A noter que la précipitation, un coup plus tôt, 26. Té8+, T×é8 ; 27. Td8, Rh7! ; 28. ç8=D, T×d8 ; 29. D×g4 rendait soudainement la situation peu claire. Cette partie reçut, à juste titre, le prix de la meilleure partie du Tournoi de Szirak.

Solution de l'étude n° 1249.
Herbstmann et Gorgiev (1929).

(Blancs : Rh1, Fd6, Pa5, ç5, h5, f2. Noirs : Rh6, Fb1, Pd5, d7, f5, h7.)

1. ç6, fé4+ (ou 1..., d×ç6 ; 2. a6, Fé4+ ; 3. f3!) ; 2. f3!, F×f3+ ; 3. Rh2, d×ç6 ; 4. a6, ç5 (ou bien 4..., d4 ; 5. Rg3, Fd5 ; 6. Fç5, d3 ; 7. a7, d2 ; 8. a8=D, d1=D et les Blancs font mat en sept coups par 9. Df8+) ; 5. Rg3, Fé4 ; 6. Rh4! une surprise, Rg7 ; 7. Fé5+, Rf7 ; 8. Fd4! et les Blancs gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE

N° 1250

D. GURGENIDZE

(1981)

a b c d e f g h

BLANCS (3) : Ra2, Tç7, Pg6.

NOIRS (2) : Rg1, Th8.

Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1248

LA BERMUDA BOWL

Parmi les membres de l'équipe qui représentent les USA au championnat du monde, Bobby Wolff a une place à part. Il a été en effet le pilier de la célèbre équipe des As de Dallas formée il y a déjà une vingtaine d'années, et actuellement il préside pour un an la Fédération américaine. Agé de cinquante-cinq ans, il a remporté déjà quatre fois la Bermuda Bowl, la dernière fois à Sao-Paulo au Brésil en 1985. La donne suivante, tirée de ce championnat, montre qu'il ne faut jamais désespérer quand on est dans un mauvais contrat.

Nord : ♠ A D 9 8 4 ♡ A 10 6 5 ♢ A D ♣ A 7
Ouest : ♠ V 10 6 5 ♡ V 9 ♢ V 7 5 ♣ R D 10 6
Est : ♠ R 7 3 2 ♡ 8 7 4 3 ♢ 10 8 3 ♣ 4 2
Sud : ♠ — ♡ R D 2 ♢ R 9 6 4 2 ♣ V 9 8 5 3

Après treize enchères dont plusieurs étaient artificielles, Nord-Sud ont atterri au PETIT CHELEM A CARREAU et Ouest a entamé le 5 de Carreau. *Comment Wolff, en Sud, a-t-il fait douze levées* contre toute défense ?

Réponse :

Quand le vin est tiré *il faut le boire* et Wolff le but comme un grand artiste. Il comprit que sa seule chance était d'affranchir les Piques et de trouver un bon partage d'atouts. Après avoir pris l'entame avec la Dame de Carreau, il a coupé le premier Pique, puis il est remonté au mort à l'atout pour couper un deuxième Pique ; ensuite il a joué le Roi de Carreau et il a tiré Roi et Dame de Cœur et a vu tomber le Valet de Cœur, il a joué les deux autres Cœurs maîtres, puis l'As de Pique et il a continué Pique... Est fit le Roi, mais *le cinquième Pique affranchi* procura la douzième levée (au total quatre Piques dont deux coupes, quatre Cœurs, trois gros atouts et l'As de Trèfle).

Quand la Chine s'éveille

On sait que sous l'influence de Den Tsiao-ping, qui est un excellent joueur, le bridge a pris un grand développement en Chine et leurs champions participent de plus en plus aux compétitions organisées en Extrême-Orient.

Voici une donne distribuée au cours d'un Festival de Tokyo et qui a permis à un des meilleurs experts de l'équipe de Shanghai de réussir la manche.

Nord : ♠ D 9 7 3 2 ♡ V ♢ A R 3 ♣ A D 4 3
Ouest : ♠ R V 10 ♡ R 9 7 6 3 2 ♢ D 9 2 ♣ R
Est : ♠ 7 4 ♡ A 10 5 ♢ 10 6 5 4 ♣ 10 9 8 7
Sud : ♠ A 8 5 ♡ D 8 4 ♢ V 8 7 ♣ V 6 5 2

Ann. : O. donn. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
1 ♡	contre	2 ♡	passe
passe	contre	passe	2 ♠
passe	3 ♠	passe	4 ♠

Ouest a entamé le 3 de Cœur pour le Valet du mort et l'As d'Est qui a contre-attaqué le 7 de Pique. Sud a mis le 5, et Ouest, après avoir fait le Roi de Pique, a continué avec le Valet de Pique pris par la Dame sur laquelle Est a fourni le 4. Sud est revenu dans sa main avec l'As de Pique pour jouer le 2 de Trèfle sur lequel Ouest a mis le Roi pris par l'As. Le déclarant a ensuite tiré la Dame de Trèfle sur laquelle Ouest a jeté un Cœur. *Comment Zou Tang, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sud a préféré répondre « 2 Piques » plutôt que « 2 SA » car son arrêt à Cœur lui a paru insuffisant (Nord ayant certainement un singleton à Cœur) ; ensuite sur « 3 Piques », il a déclaré « 4 Piques » car sa réponse de « 2 Piques » sur le second contre d'appel aurait pu être faite avec une main nulle. Notons qu'il aurait pu également dire « 4 Trèfles » pour montrer sa meilleure couleur et avertir le partenaire *qu'il n'avait que trois cartes à Pique.*

Le nouveau code des tournois 1987

Le nouveau code des tournois, qui est maintenant applicable, a apporté plusieurs modifications au code de 1975.

Les plus faciles à retenir sont les suivantes :

1. Les levées de chute *non vulnérables* coûtent 300 points au lieu de 200 à partir de la quatrième levée de chute ;

2. Un joueur *de flanc*, pour éviter une renonce, ne peut plus demander à son partenaire *s'il n'a plus de la couleur*, mais ce droit reste valable pour le mort ;

3. Un contrat surcontré et réussi reçoit un supplément de *50 points*.

Ces modifications ne sont pas applicables au code de la partie libre qui reste inchangé.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble®

N° 277

LE LANGAGE DES FLEURS

En rejouant la partie de Vars-les-Claux, publiée il y a un mois, vous avez manqué Pétaloïde. Vous vous êtes consolé en observant que : a) vous ne pouvez pas connaître tous les neuf lettres ; b) vous avez limité la casse avec un petit scrabble en sept lettres. En fait, le suffixe grec-oïde (= qui a l'aspect de) génère une cinquantaine de mots difficiles à construire, comme tous les mots à tréma. En voici quelques-uns qui, pour la plupart, sont médicaux ou chimiques. Adénoïde, en anatomie, se dit d'un tissu qui a l'aspect d'une glande. Un mouvement amiboïde ressemble à celui des amibes, qui se déplacent par pseudopodes. Une substance amyloïde, « qui ressemble à l'amidon » et riche en sucre, infiltre certains organes des malades qui souffrent d'amylose. Un androïde est un automate à forme humaine (un envahisseur ?). Un baromètre anéroïde est « aériforme », sans liquide. Un chéloïde (prononcez « k ») est une boursouflure de la peau qui « ressemble à une pince ». La choroïde (« k ») est une membrane qui tapisse la partie postérieure de l'œil (cf. le chorion, membrane extérieure de l'œuf fécondé). Une coquille, une surface conoïdes sont en forme de cône. Le cricoïde est un animal marin qui a l'aspect d'un lis. Enfin, une cycloïde est la courbe décrite par un point d'un cercle qui roule sur une droite (sans glisser, précisent les dictionnaires). Les mots en -oïde répertoriés aujourd'hui (et qui ne représentent que le quart du total) n'ont pas d'anagramme, à l'exception d'anéroïde et de cricoïde ; vous les trouverez en fin d'article.

Tournoi de la ville d'Anjou (Québec)
1re manche,
10 janvier 1987

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant.

Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15.

Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

Le dictionnaire en vigueur est le Petit Larousse illustré (PLI) de l'année.

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	UOGUJEE			
2	OU-PNEEA	JUGÉE	H 4	42
3	EEA-PRES	JUPON	4 H	28
4	FULORTW	SÉPARÉE	M 4	76
5	WOL-GSMA	FUTUR	5 G	26
6	GAM-ZIEE	SLOW	L 9	30
7	MAEE-BEO	ZIG	N 10	65
8	EMEO-ET?	BALÈZE	10 J	23
9	NASDUOT	EMBO(I)TÉE (a)	J 8	62
10	IITRDCE	SOUDANTE	8 A	83
11	VNXEAHM	TRIACIDE (b)	E 5	94
12	MV-AEITK	HEXANE	O 5	54
13	VA-AODS?	KETMIE (c)	15 E	48
14	INRIELL	D(E)SAVOUA	C 2	76
15	IL-BUEET	LINIER	10 B	22
16	RSYNLAI	BLEUITES	A 1	83
17	RLA-MNFI	YINS	13 B	38
18	FL-ASLOV	MANIER	12 A	35
19	FOLLA-AU	VS	14 A	34
20	FAL-RCHQ	LOUA	D 1	18
21		QAT	G 13	18
				955

(a) METEO (R) E. G8, perd un point. (b) EDITRICE, O3, 89. (c) arbre tropical utilisé en ébénisterie.

1er G. Brault 953. – 2e F. Bedard 924. – 10e C. Laberge 887. – 25e 851. – 50e 790. – 100e 712. – 150e 596.

Tournois homologables. Octobre. Le 25, Toulouse, tél. 61-54-03-76.

● Du 30 au 1er novembre, Aix-les-Bains, 76-96-65-00. Novembre. Le 15, Rouen, 35-76-82-48. Les 28 et 29, Nantes, 40-49-30-72.

● M. Y. Masson, de Quimper, s'étonne que le mot VS ait été joué dans la partie n° 274. Selon le PLI, ce mot est une préposition, donc parfaitement licite.

● Solution des anagrammes : DÉNOIERA-CORICIDE.

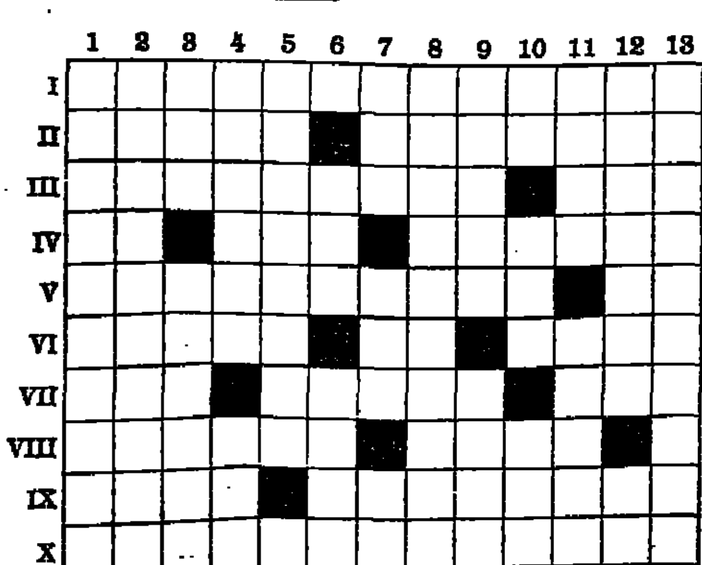
MICHEL CHARLEMAGNE.

mots croisés

N° 479

Horizontalement

I. Indispensables pour les vivants, parfois nécessaires pour les objets. – II. Congé. N'aime que l'impur. – III. *Complètement caoutchouteuse.* A reçu un choc... électrique. – IV. Fleuve. Fait des fleurs. Chasserai le trac. – V. Font un mastic. Sur l'almanach. – VI. Dans nos déchets. Fut cité. Oncle. – VII. C'est presque le précédent. Fûts. Reste ouvert. – VIII. Il a droit au Louvre et à Orsay. Vient de l'algue. – IX. Elle va peut-être manquer. Pousseras des exclamations. – X. Doctrine de la cohabitation.



Verticalement

1. Ça, c'est le changement. – 2. Elle se prépare à faire la précédente. – 3. Le petit grain qu'il faut avoir. Sauf exceptions, elles n'ont qu'un temps. – 4. N'en parlons pas. Cela fait deux bis, en un sens. – 5. Vient de famille. – 6. Viennent dans la famille. Se servir. – 7. Petite lumière. Pronom. Adverbe. – 8. Fera en sorte qu'on ne l'entende plus. – 9. C'est deux pour un. Fait prendre ses précautions. – 10. Pas vraiment vache. Là, il y a du nouveau. Suit une œuvre. – 11. Fleuve. La mer s'y engouffre. – 12. Plus que mauvais. Possessif inversé. – 13. Elle aussi s'apprête au 1.

SOLUTION DU N° 478

Horizontalement

I. Francophonie. – II. Réveillés. Mn. – III. Ajourée. Sept. – IV. Noise. Utopie. – V. Curseurs. Oet. – VI. Pis. Sanieuse. – VII. As. Piges. – VIII. Ado. Cabane. – IX. Lad. John. Son. – X. Examinées. Ut. – XI. Remplissages.

Verticalement

1. Franc-parler. – 2. Réjouis. Axe. – 3. Avoirs. Adam. – 4. Neuss. Od. MP. – 5. Cirées. Ojil. – 6. Ole. UAP. Oni. – 7. Pleurniches. – 8. Hé. Tsiganes. – 9. Osso. Eeb. Sa. – 10. Epousas. – 11. Impies. Noue. – 12. Entêtements.

FRANÇOIS DORLET.

anacroisés®

N° 479

Horizontalement

1. *AEFOTTU.* – 2. AAEGIRR (+ 4). – 3. AAISVY. – 4. EIILSSTU (+ 1). – 5. EIMNRSTU (+ 1). – 6. AAEIMNST (+ 6). – 7. AAENSTV (+ 2). – 8. EEISTTV (+ 1). – 9. EEEINST. – 10. EEEINNSS (+ 1). – 11. EEGIITUX. – 12. DEEIST (+ 4). – 13. DEEEHLO. – 14. ADILNRU. – 15. AEEIRTT (+ 3). – 16. ACEINRT (+ 8). – 17. EENSSTU. – 18. AIISST (+ 2).

Verticalement

19. AEFILLOT. – 20. EEHNOT. – 21. AEENRSVX. – 22. CEIINSTU. – 23. ADGIOS. – 24. AIIMRTT. – 25. DEEISTU (+ 2). – 26. EEISSU (+ 1). – 27. AEEERSV. – 28. EELRSTT (+ 1). – 29. AEIMSTT (+ 4). – 30. DEILLSY. – 31. EEEILNSV (+ 1). – 32. AAGSSSU. – 33. EINNORT. – 34. EEIRSTX (+ 1). – 35. AAEILST (+ 1). – 36. AEIINNS. – 37. AENSTY.

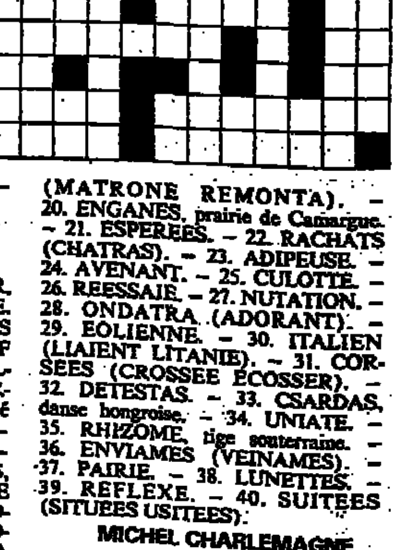
Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)



SOLUTION DU N° 478

1. RECEVOIR. – 2. DUUMVIR, magistrat romain. – 3. AMUSANTE. – 4. DATATION. – 5. ALINEAS (ALIENAS). – 6. ATTENTIF (ATTIFENT). – 7. STEEPLE (PELTEES). – 8. TUTEURE. 9. STERNAUX. – 10. ESTANCIA, propriété d'Amérique latine (CASAIENT). – 11. OSSUAIRE. – 12. AVIATEUR. – 13. DENIIONS. – 14. CERMETS, matériau. – 15. EOLIENS (INSOLEE NOLISEE OLEINES). – 16. ESSOREZ. – 17. UTERINE. – 18. DROGUEE. – 19. MONTERA (MATRONE REMONTA). – 20. ENGANES, prairie de Camargue. – 21. ESPEREES. – 22. RACHATS (CHATRAS). – 23. ADIPEUSE. – 24. AVENANT. – 25. CULOTTE. – 26. REESSAIE. – 27. NUTATION. – 28. ONDATRA (ADORANT). – 29. EOLIENNE. – 30. ITALIEN (LIAIENT LITANIE). – 31. CORSEES (CROSSEE ECOSSER). – 32. DETESTAS. – 33. CSARDAS, danse hongroise. – 34. UNIATE. – 35. RHIZOME, tige souterraine. – 36. ENVIAMES (VEINAMES). – 37. PAIRIE. – 38. LUNETTES. – 39. REFLEXE. – 40. SUITEES (SITUEES USITEES).



MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.

EXPOSITIONS

Au Pavillon des arts de Bruxelles

Le néo-classicisme en Belgique

Le néo-classicisme ne serait-il pas une invention française ? Voici qu'une exposition venue du Nord réhabilite des précurseurs que l'on avait négligés et pose d'étranges questions de nationalité esthétique.

David mourut à Bruxelles. Le peintre de la Révolution et de l'Empire avait préféré émigrer plutôt que de solliciter la mansuétude de Louis XVIII. On n'est donc guère surpris qu'une exposition consacrée aux néo-classiques de Brabant et de Flandres ait pour titre « Autour de David ». Pourtant, rarement titre fut plus trompeur : David est presque absent des salles et l'ambition de ce travail *pionnier n'est pas de glorifier* le rayonnement de l'art français, il s'en faut. On soupçonnerait même à l'occasion quelque nationalisme là-dessous, d'autant que l'exposition parisienne est la version abrégée de celle qui eut lieu il y a deux ans au musée d'Ixelles et qui eut un beau succès de curiosité.

A Ixelles, il y avait près de quatre cent *cinquante œuvres. A Paris, il en* reste une centaine : c'est dire avec quelle vigueur on a allégé et condensé. La sculpture n'a pas fait le voyage. David non plus : on doit *se passer aussi* bien de ses tableaux mythologiques tardifs, *l'Amour et Psyché* et l'étonnant et sucré *Mars désarmé par Vénus et les Grâces*, que des portraits d'exil, exception faite de celui de *Zénaïde et Charlotte Bonaparte*, venu de Toulon. Pour un « Autour de David », c'est un « autour » qui manque singulièrement de centre. Mais était-ce si grave dans la logique de ceux qui ont conçu et accompli ce projet ? On exagérerait à peine en supposant *que cette absence leur importe peu*, dans la mesure où leur dessein est de démontrer que le néo-classicisme belge doit peu à David, du moins jusqu'aux années de l'invasion française, et que à l'inverse, la France doit plus qu'elle ne croit aux « Romains » de la Meuse et de l'Escaut.

Le propos est inattendu et un rien revanchard, mais il mérite considération. La démonstration tient essentiellement en deux noms. Ceux de *l'Anversois André Corneille Lens et* du Brugeois Joseph Benoît Suvée. Le premier naquit en 1739, le second en 1743, et David en 1748. Lens est un curieux peintre, qui ne craint ni le mélange des styles ni la mignardise et abuse des lignes molles et d'un sfumato roux sans vigueur. On a peine à croire que le même a publié, en 1776 – c'est là son vrai titre à l'immortalité, – un docte traité du *Costume ou essai sur les habillements et les usages de plusieurs peuples de l'Antiquité, prouvé par les monuments.* Il l'avait composé à l'aide d'éléments réunis pendant un séjour de quatre ans à Rome, la Rome de l'archéologue Winckelmann. Autant Lens peint flou, autant il dessine sec et net, et *l'on admet aisément* que ce recueil d'accessoires typiques ait été fort employé.

Le cas de Suvée est plus clair et plus confus à la fois. Plus clair parce que ses toiles ne laissent aucun doute sur ses préférences : l'auteur de la belle *Tempérance* et du cocasse *Dibutade traçant l'ombre de son amant* aime les angles, les plis de toge qui tombent raides, les nez orthogonaux et les mentons carrés. Plus confus parce que Suvée, qui naquit indubitablement à Bruges, n'eut pas le moindre remords à se proclamer natif d'Armentières quand il lui fallut « prouver » sa nationalité française. Cette ingratitude n'était pas sans motif, puisque seul un sujet de Louis XV pouvait obtenir le Grand Prix, en *1771*, partir à l'Académie de France et même en devenir le directeur en 1801, tous honneurs que récolta ce traître à sa patrie. Peut-on aujourd'hui prétendre le « récupérer », alors que son éducation avait été parisienne et qu'à Rome il fréquenta Vien, Peyron et, évidemment, David ?

Appliqué aux artistes de la génération suivante, la question de la nationalité a moins de sens encore. Les œuvres de François, d'Odevaere et de Mathieu van Bree relèvent d'un néo-classicisme déjà international, *rhétorique et archéologique* à la fois. Le problème se pose dans les mêmes termes à propos de François-Joseph Navez, que l'on présente d'ordinaire comme le chef de file du *néo-classicisme* belge d'après l'Empire. Elève de David en 1813, Navez, le mieux représenté de tous les peintres de l'exposition, a gardé de son professeur la religion de la ligne et de l'éloquence. Mais, chose étrange, alors que David aime les effets de brosse et transgresse les règles *qu'il a lui-même fixées*, Navez, quoique compatriote de Rubens, colorie plus qu'il ne colore. La peinture est lisse et la main timide. Ingres est loin, bien loin, hors de portée.

Si « belgitude » il y a, il faut la chercher chez les petits maîtres de cette période, très peu « romains » eux-mêmes. S'ils peignent les ruines de Pompéi, c'est avec le métier hérité de Ruysdaël. Chez eux, soit tradition soit volonté délibérée, le retour aux ancêtres flamands s'accomplit abondamment. En 1829, De Noter reproduit le polyptyque de Gand des van Eyck : bel exemple d'amour des primitifs. En 1814, Philippe Van Bree rend hommage à Rubens, qu'il imagine dans la cour de son palais d'Anvers, en compagnie de Van Dyck : belle preuve de fidélité. Le même Van Bree a cependant *fait mieux encore : il a tourné* en ridicule le néo-classicisme. dans son *Intérieur de mon atelier à Rome*, les vases grecs côtoient le mannequin de bois et les accessoires Renaissance ; dans *l'Atleir des femmes peintres*, une jeune personne très déshabillée mime Hercule avec sa massue devant un parterre de bas-bleus qui fument le cigare tout en poursuivant l'ambition de retrouver le beau antique avec leur crayon.

On croirait que Van Bree a imaginé son motif avec à l'esprit *l'Ariane abandonnée* de Sophie Rude, chef-d'œuvre du kitsch bonbonnière de l'épouse de Rude le sculpteur, et qu'il avait à cœur de proclamer que le néo-classicisme n'est plus de saison après 1830. L'intermède fini, le romantisme aidant, le vieux réalisme des scènes de genre reprenait ses droits.

PHILIPPE DAGEN.

★ Pavillon des Arts, Forum des Halles, *jusqu'au 10 janvier.*



« La Mort de Phocion », de Joseph Denis Odevaere

CINÉMA

La reprise du film de Frédéric Rossif

Au temps du ghetto

par Roman Polanski

***Le Temps du ghetto**, de Frédéric Rossif, ressort vingt-six ans après. Sur les premières images, s'élève une voix qui dit le texte de Madeleine Chapsal : « A Varsovie vécurent six cent mille hommes. Des hommes avec leurs femmes, des femmes avec leurs enfants. Ils avaient des maisons, des lieux pour prier, pour travailler, pour s'aimer ; des lieux pour rire. A Varsovie vécurent pendant deux ans six cent mille hommes. Cinq cents d'entre eux ont survécu. Tous les autres sont morts. Tout fut brûlé. » A Cracovie aussi, il y avait un ghetto. Un petit garçon y vivait. Il s'appelait Roman Polanski. Il vient de voir le film de Frédéric Rossif.*

On est tellement habitués à regarder des images authentiques *ou artificielles* qu'on oublie en voyant les documents réunis par Frédéric Rossif que quelqu'un tenait la caméra pour nous livrer ces images-là. C'étaient des Allemands qui la tenaient cette caméra, pour filmer leur œuvre, pour filmer la *plus grande souffrance, la plus* grande misère humaine que la terre ait peut-être connue.

Le tout petit enfant agonisant qu'on voit danser. Il danse *devant une caméra, devant un* Allemand qui lui dit : *« Allez danse, danse encore, je te jetterai quelque chose à manger. »* Et il danse avec la mort dans les yeux. Cette vieille, si vieille, et cet Allemand souriant qui lui soulève le menton avec sa cravache pour mieux la présenter à la caméra, afin qu'un autre Allemand puisse mieux la filmer... Ce *plan de deux grands* tas de ruines qui se rejoignent presque comme un canyon, et, au milieu, un gosse minuscule qui court vers la caméra, qui court vers les Allemands, *comme* un insecte condamné attiré par le feu... Tout cela est d'une obscénité épouvantable. Comment a-t-on vécu ça, vécu pendant ça, survécu à ça ?

Je n'étais pas à Varsovie moi, je n'ai connu que le tiers environ de ce que montre le film, le ghetto de Cracovie a été liquidé beaucoup plus tôt. Ils ont déporté toute la population. Ma mère a été prise. J'ai su plus *tard qu'elle avait été emmenée à* Auschwitz et conduite tout de suite à la chambre à gaz. Pendant toute la guerre, j'ai rêvé d'elle. Dans mon rêve, elle était vivante...

Comment résister à l'horreur ?

Dans le film, on voit des parades, *des fêtes nazies, je les* voyais, moi aussi, à travers les barbelés du ghetto. Les Allemands projetaient des bandes d'actualité dans un cinéma en *plein air, situé de l'autre côté,* mais sous un certain angle, nous, les gosses, pouvions apercevoir un morceau de l'écran. Nous regardions ce théâtre avec un mélange de haine et de fascination. Les Allemands montraient aussi des images du *ghetto. Ils aimaient à provoquer* le sentiment que cette misère, de cette saleté qui étaient les leurs, les juifs, en quelque sorte, en étaient responsables. Ils étaient moches, maigres, barbus, pouilleux, les juifs. C'était sûrement leur faute. *J'avais honte...*

Tout cela a donc pu exister ? Bien sûr, c'est le question, la sempiternelle question. L'horreur, c'est une infection, un *virus, ça fait partie de la vie biologique*, ça peut dormir longtemps dans l'organisme, ça se réveille au moment historique opportun, lorsque toutes les circonstances, les coïncidences sont réunies, ici, là-bas, à Varsovie, au Cambodge, ailleurs. Il *faut toujours faire très attention* à ne pas laisser se répandre l'infection.

Comment résiste-t-on à l'horreur ? En pensant qu'elle ne *durera pas. La grande capacité* humaine, outre la faculté d'oubli, c'est ce don d'espérance. On ne croit jamais que cela va se dégrader davantage, on pense toujours que cela va commencer à aller moins mal, que ce qui arrive n'est qu'un mauvais *moment à passer. On nous force* à déménager ? Un mauvais moment à passer. On bâtit des *murs pour nous enfermer ?* Ça va aller. On nous oblige à porter une étoile, un brassard ? On a faim, on a froid ? Un mauvais moment... L'insurrection du ghetto de Varsovie, c'est le combat du désespoir. Ils se sont battus lorsqu'ils n'ont plus rien *eu à espérer, qu'une mort plus* digne.

Le film de Frédéric Rossif est-il passé à la télévision ? En tout cas il faudrait qu'il y repasse. *Après la projection, il pourrait y* avoir un débat. Avec les survivants des ghettos. Il en existe encore, ici, en France. Pas beaucoup. Quelques-uns.

★ *Panthéon, 13, rue Victor-Cousin, 75005.*

« La femme créa l'homme parfait », de Susan Seidelman

Un robot niais

Cette femme censée avoir créé l'homme parfait est Ann Magnuson, une réplique de Shirley Mac Laine : même yeux étirés et malins, même charme adolescent, même abattage. Mais elle ne joue pas les gourdes ou les victimes. Elle représente la super woman publicitaire *« devenue l'homme qu'elle aurait aimé épouser »*, dit Susan Seidelman, la réalisatrice (dont on n'a pas oublié le *délectable Recherche Susan désespérément*). Ce qui ne manque pas de causer à Ann Magnuson bien du souci avec le sexe opposé.

Il ne faut pas se fier au titre français, ce n'est pas elle qui crée Mr Right. C'est un ingénieur, misanthrope convaincu – John Malkovitch méconnaissable avec sa perruque blonde. Il fabrique, à son image, *le* super-robot qui devrait aller faire un très long voyage dans l'espace.

Et la femme créa... a été présentée à Deauville. C'était un des films attendu avec impatience. Il a déçu. Ann Magnuson a du pep, mais elle ne peut remplacer à elle seule Madonna et Rossana Arquette. Quant à « l'homme parfait », ce robot au sourire niais qui fait tout ce qu'on lui demande, franchement non. De plus, Susan Seidelman s'est lancée dans trop de satires : les femmes qui veulent se faire épouser, celles *qui ne veulent pas, les* campagnes publicitaires et politiques... Il y a heureusement son art grinçant des détails et quelques visions pas tristes des looks et des mœurs de la Floride.

C. G.

« Les Deux Crocodiles » de Joël Seria

Caïman nul

Jean-Pierre Marielle est chauffeur de taxi le jour, à Quimper, et tenancier-videur d'un petit claque la nuit, où se trémoussent de pauvres femmes nues sur une chanson de *Drupi déjà entendue dans un autre* film produit pas Alain Sarde. Il est, comme souvent, grande gueule et roublard, la bouche pleine de fortes répliques et la main leste. Arrive Jean Carmet, célibataire timide, venu voir sa vieille mère qui sème la terreur à l'hospice et jette à tout propos ses excréments sur tout ce qui bouge. Dans ce contexte gracieux, Carmet semble le pigeon idéal que se propose de plumer l'escroc Marielle, avant que le chasseur et son gibier ne tombent amoureux l'un de l'autre. Les femmes sont grasses, ou laides, ou prostituées, les hommes ne valent guère mieux, une malédiction d'obscène *stupidité frappe tous et tout*, l'image, la mise en scène et les dialogues.

Fallait-il attendre mieux de Joël Seria, auteur des *Galettes de Pont-Aven ? Sans doute non. Pouvait-on* imaginer qu'un projet aussi désolant verrait le jour au moment où toute une profession crie au désastre ? Franchement non. Le spectacle de Carmet et de Marielle enlacés dans un fougueux baiser sur la plage bretonne peut laisser perplexe. Comment de tels comédiens peuvent-ils se retrouver en de si mauvais draps ? On dit en général qu'il faut vivre. Est-ce bien sûr ?

MICHEL BRAUDEAU.





« La mort d'Empédocle » de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet

O nature, pleine de grâce

C'est une tragédie inachevée du poète allemand Friedrich Hölderlin dont il existe plusieurs versions. Danièle Huillet et Jean-Marie Straub ont établi le texte de la première version (1798) et l'ont filmé. C'est devenu, chez eux, une sorte de principe, pour des textes littéraires (qu'il s'agisse ou non de théâtre) en rapport avec les grands problèmes politiques. Or, même en Allemagne, *la mort d'Empédocle* n'est pas souvent représentée, et sa compréhension n'est pas des plus faciles.

Pour apprécier le film des Straub, pour l'aimer, il faut donc apporter sa culture, savoir qui était Empédocle et pourquoi Hölderlin s'est *intéressé* à lui. Si l'on sait, le travail des cinéastes ou, plutôt, des filmeurs prend son sens. Sinon, on se sent comme étranger à ce qu'on voit et ce qu'on entend.

Il est vrai qu'on peut toujours se documenter après, mais si fascination il devait y avoir, selon les straubiens convaincus, gardiens d'un culte entretenu depuis vingt ans, *elle ne se fait pas a posteriori.* Encore que le cinéma des Straub ne soit pas impressionniste, nous ne consignerons donc ici, que des impressions. Empédocle, philosophe grec, est en *conflit avec les représentants* des différents pouvoirs de la cité d'Agrigente (Sicile). Il est banni avec son jeune disciple Pausanias. Quand les Agrigentins lui *demandent de revenir, il préfère* se jeter dans l'Etna.

Le texte allemand, tel qu'on l'entend, admirablement dit, scandé par Andreas von Rauch, Vladimir Baratta, *Martina Baratta, Ute* Cremer, Howard Vernon, William Berger touche par son rythme, ses sonorités. Les personnages sont filmés dans des paysages de Sicile (la communion *de l'homme et de la* nature selon Hölderlin) dont les éclairages de Renato Berta captent les couleurs et les frémissements.

Ces personnages ont souvent des poses *hiératiques ou, tout au moins,* statiques. Ils sont mis en place dans les plans soigneusement cadrés à la manière de tableaux, selon leurs oppositions ou leurs rapprochements. *On ne montre pas ensemble* ceux que l'idéologie sépare. Si quelqu'un quitte le champ ou l'action, on entend le bruit de ses pas s'éloignant comme sur les planches *d'un théâtre. Parler de* « terrorisme intellectuel » serait, sans doute, mal venu.

JACQUES SICLIER.

MUSIQUES

A l'Ensemble intercontemporain

Les prisons de Ferneyhough

Pour son premier concert de la saison au Théâtre du Rond-Point, l'Ensemble intercontemporain a affiché la couleur : pas de concession.

L'Ensemble intercontemporain a commencé sa saison le 12 octobre, avec les *Carceri d'invenzione I et III*, de Brian Ferneyhough, titre qui se réfère à Piranèse : ce sont les « prisons de l'invention » !

Le compositeur anglais de quarante-quatre ans nous enferme dans un labyrinthe d'événements d'une densité extrême, qui s'enchaînent le plus souvent à toute allure et avec *une grande violence, si enchevêtrés* et éparpillés qu'on est bien en peine de distinguer une forme, un développement, une structure rythmique dans ce torrent, alors même qu'on se sent poussé en avant de manière irrésistible.

La première pièce est pour seize *musiciens*, utilisant les vingt et un instruments d'un orchestre à peu près traditionnel ; la seconde pour dix-huit musiciens (vingt-deux instruments) comprenant exclusivement les vents et trois percussionnistes.

Sortis de prison, nous respirons plus librement avec la *Serenata*, de Goffredo Petrassi (1904), compositeur assez peu joué naguère au Domaine musical et à l'IRCAM. Cette partition de 1958, pour flûte, alto, contrebasse et percussion, d'une écriture parfaite, où chaque note parle, a toute l'apparence d'un jeu primesautier où les instruments se répondent, prennent tour à tour la *direction du discours, inventent* des formules imprévues, commentent avec humour les idées des autres.

Les *Tempi concertati* (1959), de Luciano Berio, sont d'un abord plus rude, voire austère. La flûte, en position centrale, dialogue avec quatre groupes d'instruments, qui répondent *à ses provocations* avec *brutalité*. Puis le ton s'adoucit et naissent alors des figures plus aimables et colorées, d'une invention fantaisiste, à travers les différentes sections de l'ensemble, tandis que certains *solistes (le violon et deux pianos)* émergent et concertent avec la flûte, avant qu'on revienne au tumulte du début.

Peter Eötvös nous avait réservé pour la fin une gâterie, les *Polk songs* que Berio avait harmonisés avec une finesse, une intelligence et une roublardise succulentes pour Cathy Berberian ; avec sa propre personnalité, la Canadienne Fides Krucker, dans une merveilleuse robe chinoise, changeant de voix, de civilisation, de personnage dans l'instant à chaque station de ce rapide tour du monde, fit presque revivre l'inoubliable cantatrice.

JACQUES LONCHAMPT.

Culture

THÉATRE

« Les mots amoureux » à Bordeaux

Violette Leduc parle

Violette Leduc, à travers ses mots, recherche le mot qui foudroie.

La femme est assise de dos. Elle porte une robe-tablier à carreaux bleus et des chaussettes en laine. Sur un canapé, un homme attend. Il est venu l'interviewer. Elle est un écrivain célèbre. Une personnalité dont on parle. Un cas étrange. C'est Violette Leduc, découverte par Albert Camus, connue par son roman *la Bâtarde*, chez Gallimard.

Cet interview n'a jamais eu lieu pendant la vie de Violette Leduc. Il a lieu ici, dans cette chapelle désaffectée de Bordeaux, mis en scène par Jean-Louis Thamin, qui dirige le Centre dramatique de Bordeaux-Aquitaine, recomposé par Claude Bourgeyx, avec des phrases authentiques, prises dans plusieurs romans : *la Bâtarde, la Folie en tête, Trésors à prendre.* Violette Leduc avait un physique vraiment ingrat dont elle a vraiment souffert. Martine Pascal, qui la représente, n'essaie évidemment pas de lui ressembler. Elle s'est fait une drôle de tête avec un ruban dans les cheveux courts, et trop de rouge à lèvres. Elle l'ôtera d'ailleurs. Comme elle échangera son tablier informe contre une robe serrée à la taille, ses chaussettes contre des sandales dorées... Il n'y a pas de raison immédiate à ces changements. Pas d'autre raison que la fébrilité d'une femme mal dans sa peau.

Violette Leduc n'était pas belle, mais certainement elle était fascinante dans la réalité comme dans ses livres. Jean Genet et Simone de Beauvoir ont été de ses amis ; elle a eu des amours désespérées – René, un maçon de Bagnolet qu'elle a fait fuir en le trompant avec son frère, c'est ainsi qu'elle raconte l'histoire. Le plus souvent, elle aimait des femmes ou tentait d'improbables liaisons avec des homosexuels. Elle s'était promis *« la passion de l'impossible »*, elle a tenu parole. Et elle l'a écrit.

Le regard de Martine Pascal/Violette Leduc est complètement égaré et complètement froid. Cette femme a expérimenté toutes les souffrances pour *« trouver le mot foudroyant »*. Là, répondant à un interview, elle se souvient. Elle revit à la fois les souffrances décrites dans ses romans et celles de l'écriture. Ecrire, se trahir. En même temps, d'autres souffrances sont venues se superposer à celles dont il est question et qui sont loin. Pas exactement atténuées, mais plus tout à fait d'actualité. Assumées.

En fait, il s'agit d'un monologue. L'interviewer n'a pas d'existence. Il est là pour poser les questions qui déterrent les souvenirs de Violette Leduc. *« Et quand vous avez dîné avec Jean Genet ? et Cocteau ? Simone de Beauvoir ? Jean Marais ? »*

Avec Martine Pascal, on a l'impression de suivre des yeux en *elle et sur elle le chemin des mots*, leur alchimie. Ça passe par la tension, la nervosité des gestes, une manière de s'arrêter comme à l'écoute d'une musique. Ce n'est jamais « normal », c'est au bord du grand dérapage, seulement retenu par une force terrible. On ressent cette impression dans les films, quand on voit une main accrochée à un balcon au vingtième étage.

On connaît mal Violette Leduc. Martine Pascal fait vivre un personnage qu'on regrette de ne pas avoir approché.

COLETTE GODARD.

★ Bordeaux, chapelle Saint-Joseph, 20 h 30 jusqu'au 20 octobre. Les prochains spectacles du Centre dramatique de Bordeaux-Aquitaine sont : les ballets de Paul Taylor, en coréalisation avec Sygma, *l'Etrange Intermède*, de O'Neill, par Jacques Rosner, avec le Centre dramatique de Toulouse, *la Mère confidente*, de Marivaux, par Agnès Celerier. Le 25 février 1988, le nouveau Théâtre du Centre sera inauguré avec *les Nègres*, de Genet, dans la mise en scène de Jean-Louis Thamin.



MODE

Comme des garçons

JO FRANCKI

Deuxième journée pluvieuse. La cour carrée du Louvre est trempée. Deux grands moments : le défilé de Yohji Yamamoto et celui de Comme des garçons. Et puis, en fin d'après-midi, une bouffée de bonheur avec les Anglais Yorke and Cole, un voyage du côté des villes au temps de Paul et Virginie. On a vu des gorges d'albâtre étreintes par des cache-cœur rose pâle à pois blancs, des jupes à cerceau, des marquises volages et coquettes aux joues pastellisées de rouge. Les petites vestes s'ouvrent comme des fleurs blanches sur des crinolines.

Les femmes de Comme des garçons sont devenues des héroïnes. Avant, elles défilaient en groupe, martiales, hagardes, fermées. Aujourd'hui, elles montrent leur corps. Souple, nonchalant, légèrement cintré, il se promène sur des petits talons. Sans cri, sans heurt, la lumière nacre les visages, brille sur les cheveux roulottés, mouillés, et creusent la nuque, colorent les lèvres en bois de rose.

Le coffre-fort s'est ouvert, l'eau coule, la soie est fluide, la mousseline s'enroule en spirale, les revers de veste ondulent comme des jabots, les pans se décalent, flottent, tels des mouchoirs blancs. L'horizon se dégage, la ville s'aère. Enfin les femmes sortent du brouillard de l'anonymat.

Rei Kawakubo étonne, surprend, multiplie les paradoxes, les oppositions de mat et de brillant, avec des chemises de popeline qui glissent sur des bermudas pailletés, des larmes de cristal accrochées au coton noir. Elle propose un nouveau ras du cou en maille vieil or. « Avant, j'étais incapable d'aborder les matières sophistiquées, dit-elle. Là, j'ai voulu détourner la haute couture en adaptant au prêt-à-porter, au jour, des détails et des tissus de soir. » Certains de ses vêtements rappellent Poiret, d'autres Vionnet. Mais les images sont fugitives, mouvantes, à la fois anciennes et nouvelles. La femme de Rei Kawakubo n'a pas d'âge. Elle est belle.

LAURENCE BENAIM.

Communication

La crise du cinéma

Les exploitants de salles attaquent Canal Plus et M. Léotard

Le temps n'est plus à la négociation et à la diplomatie : la crise du cinéma se radicalise chaque jour un peu plus. Frappés de plein fouet par une chute brutale de la fréquentation, les exploitants de salles s'en prennent tour à tour aux chaînes de télévision, jugées responsables de leurs difficultés, au ministre de la culture et de la communication, accusé de fuir ses responsabilités, et rompent avec les autres branches de la profession.

Canal Plus apparaît plus que jamais au centre de la crise. La chaîne cryptée est accusée de ne pas respecter ses engagements successifs. Les exploitants lui font notamment quatre reproches :

– ne pas respecter sa grille de programmes ;

– dépasser le quota annuel de 320 films fixés contractuellement en mars 1984 ;

– ne pas verser l'aide au cinéma prévue par le contrat du 15 février 1985. Contrat qui prévoyait une aide de Canal Plus lorsque celle-ci aurait dépassé le million d'abonnés – un chiffre depuis longtemps dépassé ;

– ne pas consacrer 25 % de ses ressources à l'acquisition de droits de diffusion de films.

La Fédération nationale des cinémas français (FNCF), qui regroupe les exploitants, a donc décidé d'assigner Canal Plus en référé devant le tribunal de grande instance de Paris.

C'est pour n'avoir pas contraint la chaîne à respecter ses engagements que le ministre de la culture et de la communication est également attaqué par la FNCF devant le tribunal administratif. *« Canal Plus, contrairement aux autres chaînes de télévision, ne dépend pas de la CNCL*, explique le président adjoint de la FNCF, M. Bernard Vidal. *Son cahier des charges a été défini par les pouvoirs publics. Il revenait à M. François Léotard de veiller à son respect. »* Parallèlement, la FNCF a décidé de déposer un recours contre le décret d'applicaton de la loi du 30 septembre 1986 en raison du préjudice qu'elle cause au cinéma. *« Ce n'est pas à une organisation professionnelle de faire respecter le droit de la concurrence*, explique M. Vidal, *c'est à la loi. »*

Mais le courroux des exploitants ne s'en tient pas là. La FNCF, qui siégeait au sein du Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) aux côtés des autres organisations professionnelles représentatives (les diffuseurs, les producteurs et les industries techniques comme les laboratoires et les studios), a décidé de claquer la porte. Son conseil d'administration a voté à l'unanimité, le 14 octobre dernier, une motion en ce sens. *« Non seulement*, poursuit M. Vidal, *producteurs et distributeurs négocient séparément avec Canal Plus, mais ils refusent de prendre en considération la plate-forme d'action que nous avions élaborée pour redresser notre situation. »*

Outre une baisse de la TVA et divers allégements fiscaux, sur lesquels les pouvoirs publics devront se prononcer, les exploitants souhaitent, en effet, que les producteurs et les diffuseurs leur abandonnent une part plus grande des recettes des salles. Les exploitants qui en conservent actuellement la moitié environ, voudraient porter ce pourcentage à 60 %. Un discours que les autres branches du cinéma ne paraissent pour l'instant pas prêtes à accepter. Elles plaident pour que cette mesure soit réservée aux petites salles ne faisant pas partie des grands circuits. *« Que vaut-il mieux ? Toucher 40 % des recettes en provenance de salles qui marchent, ou conserver un taux de 50 % auprès de salles qui ferment ?* rétorque M. Vidal en demandant aux pouvoirs publics d'arbitrer.

Les exploitants campent d'autant plus sur leurs revendications que la signature d'un accord entre Canal Plus, d'un côté, et producteurs et diffuseurs, de l'autre, semble se rapprocher. *« La chaîne, qui est prospère, va obtenir un rabais sur ses contributions. Pourquoi les salles en difficulté ne bénéficieraient pas des mêmes facilités. »*

PIERRE-ANGEL GAY.

POINT DE VUE

Mobiliser les énergies

par Pascal Rogard
secrétaire général de la Chambre syndicale des producteurs et exportateurs de films français.

LE cinéma français est en crise. Crise des salles abandonnées par soixante millions de spectateurs en cinq ans. Crise de la production française qui, sur un marché en récession, est en train de perdre sa position dominante au bénéfice des films américains.

Face à ces graves difficultés, les exploitants des salles de cinéma ont eu le mérite de tirer le signal d'alarme. Ils ont aussi posé de bonnes questions. Il est regrettable qu'ils se soient contentés d'y apporter de mauvaises réponses comme celles qui visent à réveiller les vieilles et obscures querelles interprofessionnelles sur le partage de la recette, à remettre en cause la nécessaire collaboration entre la production cinématographique et la télévision, à demander une amputation financière des mécanismes d'épargne-investissement du compte de soutien à l'industrie cinématographique.

Il est absurde d'espérer sauver la salle au détriment du film. La situation du cinéma français nécessite au contraire une mobilisation cohérente de toutes les énergies en vue d'un triple effort :

– effort de l'Etat qui passe par le rétablissement de l'aide financière au cinéma supprimée au pire moment et par un abaissement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée ;

– effort de la télévision qui, comprenant que le gisement des œuvres cinématographiques n'est pas inépuisable, doit modérer aux heures de forte écoute sa programmation de films ;

– effort des professionnels eux-mêmes pour développer les qualités spécifiques du spectacle cinématographique tant du côté de la création que des lieux de projection.

Le cinéma français existe encore comme art et comme industrie. Il est un des atouts majeurs de notre pays dans l'Europe audiovisuelle de demain. Il mérite mieux que de vaines polémiques entre ceux qui le créent et ceux qui l'exploitent sur les grands écrans et les petites lucarnes.

Le marché des programmes de télévision

L'Europe premier acheteur mondial

Le troisième Marché international des films et des programmes *pour la télévision, la vidéo, le câble et le satellite* (MIPCOM) aura lieu à Cannes du 16 au 20 octobre. Plus de sept cent cinquante acheteurs venus de soixante-quinze pays sont attendus, dont le tiers sont des clients de vidéo. Cette année sera marquée par l'extension des réseaux de télévision par câble et par satellite, et par la multiplication des coproductions. Autres points forts : une participation accrue des Etats-Unis (30 % de plus qu'en 1986) et une forte représentation des petites et moyennes entreprises de production françaises.

Le Festival du cinéma de Cannes jouit d'une notoriété inégalée ; MIPCOM et MIP-TV, qui lui succèdent sur la Croisette, ne sont vraiment connus que des seuls initiés. Pourtant, à l'aune du commerce mondial, le septième art perd sa couronne : la télévision lui a ravi, en 1986, la première place sur le marché international des programmes.

L'an dernier, en effet, il s'est acheté – en valeur – plus de « produits » pour le petit écran (feuilletons, séries, films aussi) que pour le grand. Le montant des transactions mondiales sur les droits d'exploitation télévisée a dépassé d'une courte tête celui des films exploités en salles : 41,5 % contre 40,5 % d'un total estimé à 3,1 milliards de dollars par une récente étude du BIPE, le Bureau d'informations et de prévisions économiques (*le Monde* du 1er octobre). La vidéo s'adjugeait les 18 % restants. Fait significatif : c'est l'Europe qui est à l'origine de ce « boom » des échanges ; elle représentait plus de la moitié des achats mondiaux. L'apparition de nouveaux médias sur le câble et le satellite a gonflé les besoins de programmes, la déréglementation du paysage hertzien les a fait exploser. En France, notamment, les achats à l'étranger de droits d'exploitation télévisée ont augmenté de 52 % en 1986. Une croissance exponentielle que l'on retrouve, à de moindres degrés, chez nos voisins. Le roi de la télévision privée italienne, Silvio Berlusconi, n'a-t-il pas, par exemple, acheté, en 1986, pour 40 millions de dollars de droits d'exploitation télévisée, d'après le magazine américain « Variety » ?

Le relatif effacement du cinéma au profit de la télévision ne fait donc pas l'affaire des balances commerciales européennes. Alors que les Etats-Unis amélioraient encore, en 1986, leur taux de couverture en ce domaine (il est passé de 420 % à 470 %), celui de l'Europe régressait de 30 % à 25 %.

P.-A. G.

L'ordinateur ETA10-P:

UNE PERFORMANCE IMPRESSION-NANTE A UN PRIX SANS CONCURRENCE.

Grâce à la technologie développée par ETA SYSTEMS, notre filiale spécialisée dans les super-ordinateurs, nous avons créé l'ordinateur le plus rapide au monde, l'ETA 10. En associant cette technologie à des méthodes de fabrication révolutionnaires, nous sommes maintenant en mesure de proposer le premier véritable super-ordinateur départemental.

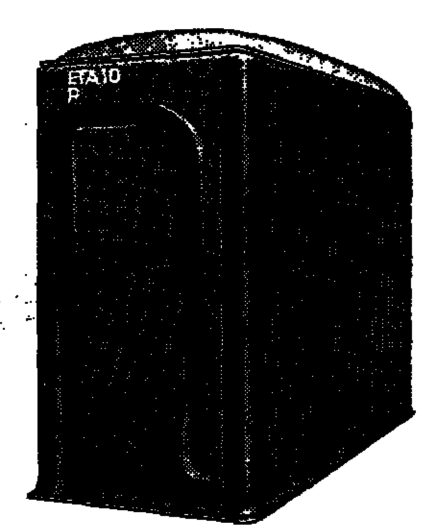
C'EST L'ETA10-P.

L'ETA10-P offre une capacité de traitement de 375 mégaflops (32 bits), soit une performance environ 100 fois supérieure à celles des superminis les plus répandus actuellement, et ce, à un prix incroyablement bas.

Pour moins de 8MF vous pourrez disposer d'une configuration opérationelle comprenant une unité centrale, un disque, une unité d'entrées/sorties et le logiciel de base.

Désormais, même les programmes informatiques de grande importance, tels que ceux traitant de la dynamique des fluides, de l'analyse des structures, de la simulation d'accident ou de la prévision météorologique..., pourront être traités plus rapidement et avec une plus grande précision grâce à la technologie mise en oeuvre dans l'ETA10-P.

Cette technologie utilise la plus haute densité de circuits intégrés existante, ce qui permet de réduire considérablement le nombre de



connexions et les problèmes qui en découlent.

Il en résulte une machine d'une performance inégalée: un super-ordinateur tellement compact qu'il passe par une porte de 75 cm et s'installe dans vos bureaux.

Il s'installe en deux heures, consomme très peu d'énergie et, est refroidi à l'air.

ET CE N'EST QU'UN DEBUT.

Car nous annonçons également l'ETA10-Q, plus rapide que le modèle P et également refroidi à l'air.

Les modèles P et Q associés à la série des machines ETA10-E et G (refroidis à l'azote liquide) qui sont les super-ordinateurs les plus rapides au monde, constituent la seule gamme complète de super-ordinateurs existante à ce jour dans l'industrie.

Chaque modèle est disponible avec un ou plusieurs processeurs. En fait 44 configurations différentes sont réalisables, dans une plage de performances allant de 1 à 27, soit la plus large gamme jamais réalisée pour ce type de machine.

Et ce, à un rapport prix/performance sans égal.

ENTIEREMENT COMPATIBLE.

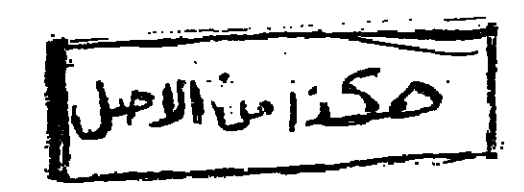
Utilisant le même système d'exploitation, ces super-ordinateurs vous permettront d'évoluer d'une façon entièrement compatible, préservant par là même, la pérennité de vos investissements.

Nous vous invitons à en savoir plus sur ce nouveau super-ordinateur l'ETA10-P et sur l'impact qu'il ne manquera pas d'avoir sur votre département et sur votre société.

Contactez votre bureau de vente Control Data pour de plus amples renseignements au sujet de l'ordinateur départemental ETA10-P annoncé par Control Data. Une performance impressionnante à un prix sans concurrence.

Allemagne de l'Ouest Frankfort (0)69-63050 **Autriche** Vienne (0)222-787511 **Belgique** Bruxelles (0)2-2421080 **Danemark** Copenhague (0)1-310022 **Finlande** Helsinki (0)0-6926121 **France** Marne la Vallée (0)1-60059202 **Israel** Tel Aviv (0)3-422311 **Italie** Milan (0)2-21741 **Pays Bas** Rijswijk (0)70-119911 **Norvège** Oslo (0)2-151400 **Portugal** Lisbonne (0)1-693700 **Espagne** Madrid (0)1-4560004 **Suède** Stockholm (0)8-7520020 **Suisse** Zurich (0)1-2421434 **Royaume Uni** Uxbridge (0)1-8481919





مكرر من الأصل

Politique

La session budgétaire à l'Assemblée nationale

Les mille ressources... de la campagne contre le tabagisme !

L'article d'équilibre du projet de budget récapitulant les recettes de l'Etat a été adopté le vendredi 16 octobre en milieu de journée grâce aux voix du RPR, de l'UDF et du Front national, le PS et le PC votant contre.

Ce projet est-il fade ? Est-ce simplement sa discussion qui manque de sel et de poivre ? Rarement l'examen de la première partie d'une loi de finances – consacrée aux recettes de l'Etat – aura fait à ce point l'économie de la passion, dans l'hémicycle du Palais-Bourbon. Le texte de MM. Edouard Balladur et Alain Juppé, dont les députés ont continué l'examen le jeudi 15 octobre, modifie moins que d'habitude, c'est vrai, la législation fiscale. Ou, plus exactement, il ne la bouscule que sur un seul point, capital : l'étalement des tranches de l'impôt sur le revenu. L'importance de cette mesure est telle que sa critique ou son approbation ont mobilisé une grande partie de la discussion générale, et n'ont donc que peu été repris dans l'examen des articles. Les autres changements sensibles avaient déjà été, pour la plupart, son seulement annoncés mais votés.

Paradoxalement, en cette période de crispation politique, bien des aménagements apportés par le gouvernement n'ont pas été contestés. Ils ont même été parfois adoptés à l'unanimité. Soit ils correspondaient à un souhait de l'opinion (la baisse de la TVA sur les voitures et les disques, par exemple), soit ils modifiaient des dispositions techniques dans un sens que nul ne peut contester.

Manifestation de la solidarité majoritaire oblige, les députés du RPR et de l'UDF avaient été priés de ne pas se livrer à leur déluge traditionnel de défense d'amendements catégoriels. Ils se sont en général pliés à cette règle. Quelque exceptions ont toutefois mis à mal la doctrine que le ministre délégué au budget avait voulu imposer d'entrée de jeu : réserver une hausse des taxes sur le tabac aux besoins de la Sécurité sociale. La campagne contre le tabagisme a, en effet, offert aux parlementaires un moyen facile de financer ainsi les dépenses auxquelles ils tenaient et que le gouvernement n'avait pas prévues.

● **Les pétitions de principes** : la discussion des articles de la première partie de la loi de finances a fourni à la gauche l'occasion de défendre quelques-unes de ses positions contradictoires avec la politique de la majorité. Ainsi, le PC a tenté, comme le PS, de rétablir l'impôt sur les grandes fortunes, de supprimer l'avoir fiscal, de taxer l'industrie pétrolière, d'accroître l'impôt sur les sociétés pour les entreprises travaillant avec l'Afrique du Sud et pour les industries d'armement, de taxer les entreprises investissant à l'étranger et d'accroître les possibilités d'action des centres de gestion agréés.

Pour corriger les effets de *« la décapitation du mouvement associatif »* dénoncée par **M. Christian Pierret** (PS, Vosges) en raison de la diminution des subventions, les socialistes auraient voulu que les associations soient exonérées de la taxe d'habitation, de la TVA, et que le seuil d'inexigibilité de la taxe sur les salaires qui leur est applicable soit relevé. Le PS a aussi demandé sans succès une nouvelle amélioration du « carry back », qui permet un report sur les bénéfices antérieurs des déficits, une amélioration de la fiscalité en cas de rachat d'une entreprise par ses salariés, une exonération de l'impôt sur les bénéfices pour les sociétés nouvelles, une baisse de cet impôt, à 40 %, pour les bénéfices réinvestis, mais un accroissement, à 50 %, pour ceux distribués aux actionnaires.

● **L'impôt sur le revenu** : le FN souhaite le supprimer progressivement, le PC le fixer à 100 % pour la part des revenus supérieure à 60 000 francs par mois, le PS rétablir une tranche de 60 %. **M. Edmond Alphandéry** (UDF, Maine-et-Loire) a affirmé que, dans son état actuel, il est *« informe »*, n'a qu'un *« rendement faible »*, ne frappe plus que les cadres et les professions indépendantes, et qu'à partir d'un certain niveau de revenu *« des biais »* permettaient d'échapper à la progressivité.

M. Robert-André Vivien (RPR, Val-de-Marne), rapporteur général de la commission des finances, a fait adopter un amendement accordant une « demi-part » supplémentaire aux anciens combattants mariés, les célibataires, veufs ou divorcés en disposant. Cette diminution de recettes sera financée par une augmentation des droits de timbre. Le PS a tenté – sans succès – de revenir sur la législation, votée l'an dernier, qui, en rapprochant la fiscalité des concubins de celle des couples mariés, a eu comme effet de pénaliser les parents célibataires.

● **Aide à la recherche** : L'extension du crédit d'impôt pour les entreprises, créé en 1983, n'a pas été critiquée par les socialistes qui, en revanche, ont contesté un nouveau mécanisme créé par ce projet ; la majorité elle-même, l'a trouvé bien complexe. **M. Gilbert Gantier** (UDF, Paris) a fait étendre, avec l'accord de M. Juppé, l'utilisation du « crédit-recherche » à l'achat de brevets pour la réalisation d'opérations de recherche.

M. Jacques Roger Machart (PS, Haute-Garonne) aurait voulu créer un même mécanisme pour aider les entreprises à investir dans la formation, mais le ministre lui a fait remarquer que, en la matière, celles-ci ne prenaient pas de risque, et qu'il n'y avait donc pas de raisons de les aider.

● **Fiscalité agricole** : Une fois encore **M. Michel Cointat** (RPR, Ille-et-Vilaine) s'est battu comme chaque année pour obtenir quelques nouveaux avantages fiscaux en faveur des agriculteurs. M. Pierret a estimé que tout cela allait détruire ce que les socialistes *« avaient fait pour moderniser la gestion des entreprises agricoles »*. Les communistes n'ont pas la même analyse puisque **M. Marcel Rigout** (PC, Haut-Vienne) a repris à son compte – et fait adopter – un amendement de M. Cointat, que celui-ci avait retiré à la demande du gouvernement, pour accroître les possibilités d'imputation des déficits agricoles dans le revenu global (le financement sera assuré par une hausse du tabac). En revanche M. Juppé a donné son accord pour accroître de 80 000 francs à 100 000 francs les revenus tirés du tourisme rural pouvant être intégrés dans le revenu agricole, et pour accroître, à la demande de M. Vivien et de **M. Jean De Gaulle** (RPR, Deux-Sèvres) la provision pour financement des investissements des entreprises agricoles.

Le traditionnel amendement rétablissant le privilège des bouilleurs de crus avait été déclaré irrecevable par le président de la commission des finances, son « gage » étant insuffisant ; il avait été, notamment, signé par M. Jacques Toubon.

● **La TVA** : La baisse, proposée par le gouvernement pour les voitures, les motos et les disques a incité de nombreux députés à tenter d'accélérer le mouvement. L'avancement au 1er décembre 1987 de la baisse de la TVA sur les disques a été adopté à l'unanimité ; mais M. Juppé a maintenu le gage : une augmentation du tabac. Les élus corses, là aussi à l'unanimité, ont obtenu une baisse, jusqu'à 21 % de la TVA sur les voitures achetées dans l'île afin de maintenir l'avantage dont elle bénéficie par rapport au continent.

M. Gantier aurait souhaité obtenir une baisse de la TVA pour la vidéo (*« pornographique »* exceptée) et les parfums. Les communistes voulaient annuler la TVA sur les produits de première nécessité, réduire encore plus celle sur les voitures et les spectacles. **MM. Léonce Deprez** (UDF, Pas-de-Calais) et **André Fanton** (RPR, Calvados) auraient aimé que tous les parcs de loisirs bénéficient du taux réduit comme les parcs « animés » et les manèges forains.

M. d'Ornano avait proposé que les hôtels 4 étoiles (mais pas les luxes) retrouvent un taux de 18,6 % et non plus de 33,3 %. Les communistes ont jugé cela inadmissible. Les socialistes comme l'extrême droite avaient d'autres priorités. La plupart des députés RPR n'ayant pas pris part au vote, l'UDF a été isolée et l'amendement repoussé.

Ne pouvant obtenir la suppression du délai d'un mois imposé aux entreprises pour récupérer leur TVA (cela aurait coûté 73 milliards de francs à l'Etat), M. d'Ornano a eu l'accord du gouvernement pour que cette particularité française ne soit pas accrue à l'occasion de l'imposition des télécommunications à la TVA. Dans ce cas précis, le délai d'un mois n'existera donc pas. Le coût de cette mesure (500 millions) sera financé par les ressources du ministère des PTT.

THIERRY BRÉHIER.

Au Sénat

La mutualisation du Crédit agricole adoptée après deux retouches

Le Sénat a adopté dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 octobre le projet de loi de mutualisation de la Caisse nationale du Crédit agricole. Largement réécrit, le texte diverge de sa version initiale sur deux points. Premièrement, M. François Guillaume n'a pu maintenir l'agrément ministériel pour la nomination du directeur général de la future Caisse nationale ; ensuite il n'a pu convaincre la majorité sénatoriale de laisser 75 % des sièges des conseils d'administration des caisses régionales aux agriculteurs.

La nuit précédente avait porté conseil à M. Guillaume... Le ministre de l'agriculture ne s'est pas opposé à la réécriture demandée par M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), de l'article premier de son projet. Le rapporteur pour avis de la commission des lois avait *fait valoir, la veille, l'inconstitutionnalité* d'un mécanisme aboutissant à ce que la mise en application de la loi dépende de l'acceptation de l'offre d'achat de la Caisse nationale par les caisses régionales puis de la constatation de ce fait par un arrêté ministériel. Bien qu'opposés à la transformation de la CNCA en société anonyme, les socialistes se sont abstenus sur le vote de ce premier point dans la mesure où, comme l'a expliqué M. Paul Loridant (Essonne) les sommes en réserve au fonds commun de garantie viendront abonder l'actif net de la CNCA

En revanche et malgré le soutien que lui apportaient M. Dailly et l'opposition, M. Josy Moynet (Gauche dém., Charente-Maritime), très informé de tout ce qui touche au Crédit agricole, n'a pas réussi à faire interdire la vente d'actions de la future société anonyme à d'autres que les caisses régionales et leur personnel. Il s'agissait bel et bien pour lui de verrouiller le système afin d'affirmer définitivement le principe de la mutualisation et d'écarter tout risque de dérive de privatisation.

Venu un instant dans l'hémicycle pour affirmer *« l'adhésion et le soutien »* du gouvernement au projet du ministre de l'agriculture afin de démentir ceux qui prétendaient le contraire, M. Balladur avait auparavant expliqué que le gouvernement avait choisi de faire bénéficier l'agriculture d'un processus de libéralisation, mais en respectant ses caractères spécifiques grâce à la mutualisation.

Cette déclaration d'intention n'a pas convaincu la gauche, très attachée au principe du mutualisme, ni complètement rassuré ceux qui, dans la majorité, craignent qu'à terme l'agriculture ne pâtisse financièrement du changement de statut de la banque verte. La majorité s'est toutefois refusée à suivre M. Moynet qui proposait de rendre au gouvernement la liberté d'utiliser le produit de la mutualisation au bénéfice de l'agriculture en supprimant l'affectation automatique des fonds qui seront recueillis au compte spécial des produits de privatisation.

En revanche, elle a suivi M. Dailly pour étendre à un plus grand nombre de salariés et aux anciens salariés du Crédit agricole le droit de souscrire les actions de la nouvelle société dans une proportion de 10 %. Cependant le Sénat n'a pas accepté que soit étendue aux sociétaires la possibilité de souscription.

Soucieux de rapprocher la mutualisation de la CNCA du droit commun des privatisations, M. Dailly a fait adopter un amendement qui ne permettra pas au gouvernement de fixer un prix de cession inférieur à l'évaluation faite par la commission de privatisation. En outre, le délai de paiement accordé pour l'acquisition des actions a été limité à cinq ans.

Privatisation ou mutualisation ? La question est ainsi restée posée, en filigrane, tout au long de la discussion sans qu'une réponse tranchée y soit apportée. M. Dailly s'est risqué à parler de *« privatisation en circuit fermé »*. En tout cas, pour lui comme pour M. Roland Dulnart (RI, Sarthe), rapporteur de la commission des finances, prévoir un agrément ministériel pour la nomination du directeur de la future société anonyme appelée à remplacer la CNCA est une chose inacceptable. Pour eux, le gouvernement ne peut vouloir prétendre à la fois privatiser, encaisser les gains et continuer à diriger. Le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, M. Philippe François (RPR, Seine-et-Marne), a bien proposé une solution médiane en limitant l'agrément à la période pendant laquelle les prêts bonifiés seront versés, mais dès lors que M. Guillaume avait assuré que ce projet avait un long avenir... sa proposition n'en a eu aucun. Seuls le RPR, cinq des six non-inscrits et deux RI (MM. Bonnet et Louvot) se sont opposés à l'amendement défendu par M. Dulnart supprimant cet agrément des pouvoirs publics et important aux représentants des organisations agricoles désignées au conseil d'administration d'être actionnaires (modification à laquelle le ministre avait en revanche consenti), tandis que les communistes s'abstenaient.

ANNE CHAUSSEBOURG.

A Strasbourg

La justice clémente pour trois pioupious de Kanaky

STRASBOURG
de notre envoyé spécial

Les Canaques ne sont pas gens bavards. Surtout quand ils ont beaucoup de choses à dire. Et Dieu sait s'ils en avaient des choses à dire, Jean-Noël Solé, Nicodème Theimbouléone et Joseph Wakely, ces trois jeunes de vingt ans qui comparaissaient le jeudi 15 octobre devant le tribunal de grande instance de Strasbourg.

Comme c'était la première fois dans l'histoire du service national que des appelés mélanésiens du contingent étaient poursuivis en justice pour un « refus d'obéissance » dicté par des convictions politiques, les représentants du FLNKS en métropole voulaient faire de ce procès celui de la présence militaire de la France en Nouvelle-Calédonie.

Mais comment raconter « Kanaky » en Alsace, devant la justice du « colonisateur » quand on débarque, comme eux, la peur au ventre et des préjugés plein la tête, de son île d'Ouvéa, de son « ghetto » de Montravel, à Nouméa, ou de sa tribu de Saint-Joseph, à Pouébo ? Et puis, à quoi bon épiloguer quand l'essentiel a déjà été dit ?

Debout à la barre, en gentils pioupious du 57e régiment de transmissions de Mulhouse, dans leurs treillis impeccables et leurs godillots nickel, Jean-Noël, Nicodème et Joseph se sont bornés à acquiescer, d'une voix inaudible, quand le président du tribunal, M. Eichler, leur a rappelé les faits qui leur étaient reprochés. Oui, ils sont militants du FLNKS ; oui, ils ont fait la grève de la faim, du 9 au 14 septembre ; oui, pendant ces quatre jours, ils ont refusé d'obéir à leurs chefs en signe de solidarité avec leurs parents et leurs frères engagés, là-bas, dans la campagne pour le boycottage du référendum du 13 septembre ; oui, ils sont ensuiterentrés dans le rang. Un point c'est tout.

Le président du tribunal, peu averti des affaires calédoniennes, aimerait en savoir davantage sur leurs motivations. Il insiste ; ils répondent par monosyllabes ou en hochant la tête. Alors, l'un de leurs deux avocats, Me Jean-Jacques de Felice, sollicite la bienveillance de M. Eichler. *« Chez eux,* explique-t-il, *la parole a un contenu différent de la nôtre ; ils ont besoin de temps pour s'exprimer et il faut qu'ils se sentent en confiance. Ne les interrompez pas ; nous n'avons pas la même notion du temps et nous ne savons pas écouter... »*

Très compréhensif, le président du tribunal fait les questions... et les réponses. Des réponses qu'ils pressent plus qu'il ne les entend : *« Parlez-moi de votre pays... »* Mis un peu en confiance, Jean-Noël s'enhardit. Au nom de ses deux camarades, il raconte que c'est le spectacle de la violente bastonnade des militants du FLNKS sur la place des Cocotiers, le 23 août, qui les a conduits à faire la grève de la faim, après une concertation avec les autres Canaques du régiment.

L'Algérie et Verdun

Il confirme, en réponse à une question de l'autre avocat, Me Roland Houvert, que le commandant en second du régiment a fait pression sur tous les appelés canaques pour qu'ils participent au scrutin d'autodétermination, en dépit des directives contraires du mouvement indépendantiste. Il souligne que la plupart de ces appelés sont venus en métropole contre leur gré, même s'ils ne s'y *sentent pas trop mal...*

Le procureur, M. Jomier, s'en tient, lui, à l'acte de désobéissance, qui a *été* manifeste. Il demande au tribunal de sanctionner une simple *« affaire de droit commun »*. Mais il ne requiert qu'une peine légère en réclamant un mois de prison pour chacun des trois soldats – déjà punis de quarante jours d'arrêt de rigueur, – alors qu'ils encourent en principe un à deux ans de prison. Toutefois le procureur exclut l'un des trois, Joseph Wakeley, de tout bénéfice éventuel de sursis, au motif qu'il a déjà été condamné pour vol, à deux reprises, en Nouvelle-Calédonie.

Pour les deux avocats, bien sûr, ce procès sanctionne bel et bien un *« délit d'opinon politique »*, un *« acte non-violent de protestation »* fait *« par des hommes libres, respectueux des autres »*. Me Houvert évoque la guerre d'Algérie ; Me de Felice, *Verdun*, pour souligner dans un silence total que, si le jeune Joseph Wakely se trouve une nouvelle fois au banc des accusés après avoir été, en effet, condamné naguère par le tribunal pour enfants à cause de deux chapardages, le grand-père de ce jeune Canaque, pour sa part, se trouvait en 14-18 dans les tranchées dont il parle encore en sa qualité de centenaire, dernier survivant des anciens combattants canaques de la Grande Guerre. L'avocat du FLNKS en appelle à *« l'esprit de dialogue et d'écoute »*. Avec succès : quelques instants plus tard, après un bref délibéré, le tribunal prononce la *« relaxe »* des trois soldats de Kanaky. L'assistance, venue nombreuse, applaudit fort et longtemps. Jean-Noël, Nicodème et Joseph se tournent vers leurs avocats pour s'assurer d'avoir bien compris. Acquittés ! Ils sourient timidement.

Apercevant dans la foule le porte-parole du FLNKS à Paris, Jimmy Ouneï, Jean-Noël lui donne l'accolade : *« C'est super ! Merci à tous ! »* Et il rejoint ses deux copains qui s'en repartent à la caserne tout aussi tranquillement qu'ils étaient arrivés. Peut-être réconciliés un peu avec la justice...

ALAIN ROLLAT.



Politique

La préparation de l'élection présidentielle dans la majorité

Une journée « œcuménique » pour M. Raymond Barre

VERDUN
de notre envoyé spécial

L'union de la majorité est un combat qui prend parfois des allures de marathon. Ainsi, rude journée que le jeudi 15 octobre pour M. Barre. le matin, à Lyon, pour accueillir le premier ministre, M. Jacques Chirac. *« Une rencontre bien sympathique »*, a confié le député de Lyon. Déjeuner en commun. Au menu, deux plats consistants : la mutualisation du Crédit agricole et... l'énigme Giscard. Ses deux anciens premiers ministres partagent, semble-t-il, la même perplexité devant le comportement de l'ancien président, ou plutôt son absence de comportement.

Et puis, l'après-midi et le soir, M. Barre était dans la Meuse, le département de l'homme turbulent de l'*« encombrant »* Parti républicain, M. Gérard Longuet, qui fait durer le plaisir en refusant de choisir, pour 1988, entre M. Barre et M. Chirac. Un petit département de moins de 200 000 habitants, *frappé* par une désertification galopante, avec une agriculture qui s'asphyxie. Lait, viande, céréales, rien ne va : *« On n'est mauvais en rien, mais on n'est très bon nulle part »*, relève un responsable agricole, pour résumer cette dramatique situation. A Pierrefitte-sur-Aire, petit chef-lieu d'un petit canton, M. Barre peut se pencher tout à loisir sur ces questions. Visite d'une ferme baptisée modèle, rencontre dans la vieille mairie des instances agricoles départementales. Dans la salle du conseil, qui sent la poussière, chacun peut rapprocher ses statistiques, remettre à *neuf* ses doléances. Les agriculteurs croyaient parler à *« l'éventuel futur grand maître de l'Etat »*. Leur visiteur se présenta *« en simple Français discutant des problèmes essentiels du pays »*. Hiatus qui se traduit parfois, comme à cette occasion, par la déception d'interlocuteurs jugeant *« que le père Barre »* *se contente trop facilement* d'enfiler les perles du *« y a qu'à »* et du *« faut que »*.

Cette étape de Pierrefitte fut la seule que M. Longuet sauta. Pour le reste, il fut d'une parfaite correction. Imperturbable sous la pluie battante pour accueillir en début d'après-midi l'honorable visiteur sur les marches de l'impressionnant ossuaire de Douaumont, pour partager une minute de silence. Délibérément souriant à la réception en préfecture de Bar-le-Duc au milieu d'un aréopage de conseillers généraux et d'élus socio-professionnels du département.

On vit enfin au terme de ce parcours de combattant pour l'union, M. Longuet volontairement convivial lors du dîner républicain à Verdun, ville pour laquelle, dit-on sur place, M. Longuet entretiendrait en secret quelques ambitions municipales. Dès lors, on peut comprendre qu'il ait désiré pour M. Barre, mais aussi pour lui-même, prendre une part active au succès de cette soirée. A défaut d'un soutien aveugle, le ministre des P et T a apporté son soutien logistique, façon concrète, de prouver que rien dans ce département ne peut réellement se faire sans lui.

« Vas-y, Raymond ! »

Tandis que l'association barriste Meuse demain ne compte que trois cents membres, M. Longuet avait pu s'offrir le luxe *« sur ses prores deniers »* de lancer pour cette soirée 18 000 invitations. Mille huit cents personnes à l'arrivée. Un beau succès. M. Barre eut droit à un accueil d'une rare chaleur, renforcé par des *« Vas-y, Raymond ! »*, tout à fait inédits. MM. Barre et Longuet ne se permirent pas entre eux ce genre de familiarité. Les règles de convenance étaient respectées mais ni l'un ni l'autre n'aura un mot pouvant laisser croire à une définitive réconciliation. *« J'ai souhaité comme vous, avec vous,* déclara simplement M. Longuet, *que cette soirée soit un immense succès parce qu'il y va de l'image de la Meuse, l'image la plus forte, la plus unie, la plus volontaire. Nous devons aussi donner l'image de la tolérance, du respect mutuel et de l'engagement pour vaincre avec nos préférences mais avec la volonté de triompher au soir du deuxième tour. »* Le PR trait d'union de la majorité, M. Longuet devait finalement en rester là.

Au terme d'un discours stratosphérique, M. Barre devait lui aussi achever cette journée oecuménique par un couplet personnel et optimiste sur l'union de la majorité. *« Ne tombons pas,* a-t-il dit *dans le piège tendu par les socialistes qui feraient bien de balayer un peu devant leur porte. L'union dans le pluralisme et dans la loyauté : si ces deux conditions sont remplies, il n'y a aucune raison pour que les capacités d'union de la majorité ne se manifestent pas d'une façon tout à fait positive »*. Le syndrome de 1981 ? *« A part quelques originaux,* a ajouté M. Barre *personne ne veut recommencer l'expérience de 1981. Les états d'âme sur le second tour me paraissent relever davantage de cette espèce d'anxiété que l'on aime se créer dans la vie politique. »*

M. Barre a terminé par un vibrant éloge de l'unité nationale *« qui ne saurait relever,* a-t-il dit, *de combinaisons où l'on marie la carpe et le lapin »* mais qui rassemblerait *« les Français de bonne volonté au-delà de ce qui serait une majorité de gouvernement »*.

Vendredi M. Barre devait visiter le département des Vosges en évitant soigneusement la mairie d'Epinal, la ville de M. Philippe Séguin, officiellement retenu par un engagement de longue date. A moins, comme le dit M. Barre, qu'il n'ait voulu, lui aussi, faire « l'original ».

DANIEL CARTON.

Le PR choisira son candidat le 23 janvier

Le Parti républicain réunira son conseil national le samedi 23 janvier 1988, pour *« décider du choix qui sera le sien au sein de l'UDF pour le premier tour de l'élection présidentielle »*.

Dans un communiqué diffusé le vendredi 16 octobre, la formation que dirige M. François Léotard affirme qu'elle *« renouvelle son souci de l'union et son souhait, conformément à la décision du bureau politique de l'UDF, de ne pas voir la campagne présidentielle s'engager dès maintenant »*.

A Lyon, M. Chirac plaide pour la continuité et l'union

LYON
de notre correspondant régional

Le premier ministre, M. Jacques Chirac, a effectué, le jeudi 15 octobre, un rapide déplacement dans l'agglomération lyonnaise. Il a inauguré officiellement les installations de l'Ecole normale supérieure — un équipement prestigieux d'enseignement supérieur, qui a connu sa première rentrée il y a un mois, — avant de se rendre à Charbonnières, siège du conseil régional de Rhône-Alpes. Dans les deux circonstances, il se trouvait aux côtés de Raymond Barre, député du Rhône.

Sur le fond, les deux discours du premier ministre, alors que son prédécesseur à l'hôtel Matignon est resté publiquement muet, n'ont pas apporté d'éléments très nouveaux. On relèvera à Lyon-Gerland, un plaidoyer en faveur d'une *« école modernisée, adaptée aux exigences de notre temps »*. Il faudra *« davantage d'enseignants »* et que soit *« repensée »* l'organisation des études et des rythmes scolaires.

Au siège de l'assemblée régionale, M. Chirac a évoqué une multitude de dossiers d'équipements régionaux en citant trois *« enjeux »* prioritaires pour Rhône-Alpes : la recherche et la formation ; le développement du massif alpin ; l'internationalisation des échanges. Au cours d'une réunion de travail avec les élus régionaux, a été évoqué un dossier sensible : celui de la mise en place, avant les Jeux olympiques savoyards de 1992, d'une liaison TGV raccordée à l'aéroport de Satolas.

Ce n'est qu'à la fin de son intervention de Charbonnières que M. Chirac a laissé poindre des préoccupations préélectorales.

C'est un homme soucieux de l'union de la majorité qui a affirmé : *« Qui ne voit que, en dépit des circonstances et des contingences, ce n'est qu'unis et rassemblés que nous réussirons à faire gagner la France ? »* Mais c'est un quasi-candidat qui a poussé cette logique unitaire sur une voie difficile d'accès pour M. Barre : *« Qui ne voit, que pour cette action de longue haleine, il est besoin de temps ? Qui ne voit, que dans l'effort ainsi entrepris, notre pays a besoin de continuité ? »* En faisant une référence explicite à *« la voie tracée par les électeurs en mars 1986 »*, le premier ministre a conclu : *« Il est essentiel que la France ne change pas de direction, à la veille d'une échéance aussi importante que 1992, et donc que les Français confirment demain les choix qu'ils ont exprimé, hier. Ce qui impose que tous, respectueux de nos diversités, nous ayons conscience de l'effort que nous avons à réaliser en commun. »*

CLAUDE RÉGENT.

Le premier ministre à Marseille

M. Jacques Chirac, en déplacement, le vendredi 16 octobre, à Marseille, a été reçu en fin de matinée à la mairie par le premier magistrat de cette ville, M. Vigouroux (PS), qui en avait exprimé le vœu, *« conformément à la tradition républicaine »*.

Faisant allusion sans le dire aux querelles intestines qui déchirent le Parti socialiste, M. Chirac a déclaré que de telles disputes *« sont naturelles bien entendu »*, notamment sur le plan politique, dans une démocratie, mais qu'elles *« doivent conserver une certaine mesure si l'on veut éviter que cela n'atténue l'effort collectif de ceux qui ont la responsabilité dans le domaine social, économique, politique, de conduire l'ensemble de la cité, de la région et de sa population vers la France et l'Europe de demain »*.

De Greenpeace à Chaumet

Que faire des « affaires » ?

(Suite de la première page.)

Dans les deux cas, la classe politique n'hésite pas à se nourrir des scandales, tout en espérant ne salir que le voisin. Chacun en joue et croit pouvoir, d'un même mouvement, s'en protéger. Résultat : les affaires deviennent l'occasion de clivages exclusivement partisans.

Lorsque M. Nucci est mis en accusation devant la Haute Cour, il le doit à la discipline de vote de la majorité et aux calculs politiques du PCF. Rien à voir avec la justice. Et M. Jospin, qui, dans un premier tems, avait voulu faire le ménage dans son propre parti, ferme les yeux.

De même, si quelques consciences trouvent choquante la situation particulière de M. Chalandon, *elles se taisent,* solidarité majoritaire oblige. Ainsi le rappel de l'affaire Greenpeace et le feuilleton Nucci, par exemple, ne fonctionnent que comme instruments de campagne électorale.

Mais il ne se trouve aucun responsable pour soulever la question du fonctionnement des services secrets (Greenpeace) ; pas davantage pour traiter du sujet le plus opaque qui soit : le financement des partis politiques (Carrefour du développement) ; personne enfin pour invoquer, dans l'hémicycle, le respect d'une élémentaire morale démocratique : celui qui est impliqué, fût-il victime, ne peut être celui qui commande au parquet.

Chacun préfère en rester au registre traditionnel et désastreux — je te tiens, tu me tiens... — au risque de nourrir un antiparlementarisme latent, au moment même où les amis de M. Le Pen cherchent à le faire resurgir.

Au moment surtout où les hommes politiques sont la cible des intellectuels : il suffit d'entendre comment dans son dernier ouvrage *(« La machine égalitaire »)* M. Alain Minc les traite — en gros, comme de ânes — pour s'en convaincre.

En sens inverse, les livres de MM. Michel Rocard *(le Cœur à l'ouvrage)* et Edouard Balladur *(Je crois en l'homme plus qu'en l'Etat)*, écrits de leur plus belle plume, méritent le détour. Les discours de M. Delors, sur l'adaptation nécessaire de l'Etat-providence, ou ceux de M. Séguin, ne donnent guère dans le spectaculaire, mais traitent simplement les problèmes qu'ils connaissent. Il ne tient donc qu'aux hommes politiques de donner d'eux-mêmes une image plus conforme à leur vocation.

Pour l'heure, la démocratie française va mal. Elle est malade de l'usage qu'elle fait des scandales. Le scandale est un poison. En user n'a jamais guéri personne.

Le bon usage des scandales serait plutôt de s'attaquer à ce qui les fait naître.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

● **M. FABIUS : oui à la justice, non à la violence.** — M. Laurent Fabius a mis en garde, le jeudi 15 octobre sur TF 1, contre l'utilisation des *« affaires »* à des fins politiques. Il y a danger, estime-t-il, car *« cela donne au public le sentiment que la politique, c'est du marécage »*. L'ancien premier ministre a ainsi résumé son attitude : *« La justice, oui, la vengeance, non ! »*

● **M. BARROT : pas d'entrave à la candidature Le Pen.** — Le *secrétaire général du CDS*, M. Jacques Barrot, estime qu'il *« ne faut pas de manière détournée ou artificielle »* empêcher M. Le Pen de recueillir les cinq cents signatures nécessaires à sa candidature à l'élection présidentielle. *« Le vrai désaveu, ce n'est pas de ne pas se présenter. C'est la sanction des électeurs »*, a-t-il ajouté, le mercredi 14 octobre, au cours de son point de presse hebdomadaire.

La crise au sein du PCF

• M. Claude Poperen critique le projet de résolution du congrès
• Deux élus lorrains démissionnent du parti

« Ce document, sans réflexions novatrices et porteur d'incohérence, n'est pas celui dont le PCF a besoin pour amorcer sa remontée ; il n'est qu'un texte d'attente. Il doit être profondément modifié, faute de quoi je ne le voterai pas. » Tel est le jugement de M. Claude Poperen sur le projet de résolution du vingt-sixième congrès du PCF, soumis par la direction aux militants communistes.

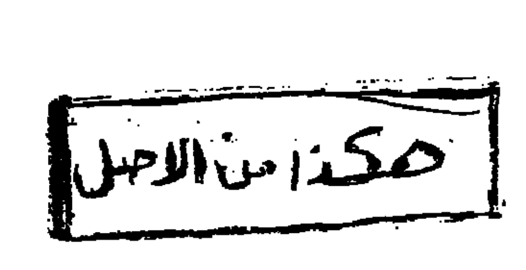
Dans la « tribune de discussion » préparatoire au congrès de décembre prochain, *l'Humanité* du vendredi 16 octobre publie une contribution de M. Poperen, qui s'exprime ainsi publiquement, pour la première fois depuis sa démission du bureau politique et du comité central, en même temps que M. Marcel Rigout, ancien ministre, au début de l'année *(le Monde* du 28 janvier).

Le quotidien communiste avait publié, le 10 octobre, un texte de M. Félix Damette, « rénovateur » du comité central, intitulé « La rénovation manquée ». Il y écrivait notamment : *« L'échec de la rénovation menée par Georges Marchais résulte de la contradiction entre la volonté de rattraper à marche forcée un retard de vingt ans tout en maintenant intacts les mécanismes les plus profonds qui sont à la source même de ce retard. (...) Devant l'échec de la rénovation, on cherche à liquider, non pas les causes de l'échec, mais la rénovation elle-même, au risque évident d'y entraîner le parti tout entier. »*

Après l'exclusion de M. Pierre Juquin, certains craignent une « purge » voulue par la direction ou une nouvelle vague de départs volontaires. Un proche de M. Marchais rejetait ces deux hypothèses au terme même de la réunion du comité central du 12 octobre, qui a clairement indiqué aux communistes enclins à soutenir la candidature de M. Juquin qu'ils seraient automatiquement exclus.

Sans attendre, M. Alain Amicabile, membre du « cabinet » de M. Juquin, conseiller régional de Lorraine, candidat « rénovateur » à une récente élection cantonale partielle en Meurthe-et-Moselle *(le Monde* du 1er avril), et M. Christian Leclerc, maire « rénovateur » de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, qui souhaite donner sa signature à M. Juquin, ont démissionné, jeudi, du PCF. M. Antoine Martinez, maire communiste de Bédarieux (Hérault), a fait savoir au *Monde* qu'il apportera également sa caution à M. Juquin.

Lors d'un rassemblement, jeudi à Caen, devant deux mille cinq cents personnes, M. André Lajoinie, candidat officiel du PCF, a dénoncé *« tout ce bruit sur ce candidat faussement communiste que l'on essaie de jeter vainement dans les jambes du candidat désigné unanimement par le PCF »*.



Société

Nationalité : l'heure des « sages »

(Suite de la première page.)

Il ne restait plus au gouvernement de M. Chirac qu'à la traduire en projet de loi. Ni le premier ministre, ni son garde des sceaux n'imaginaient alors la tempête qu'ils allaient provoquer.

L'ébauche initiale était ambitieuse puisqu'elle se proposait de remettre en cause l'article 23 qui rend français à la naissance tout enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France (ou dans un ex-territoire français comme l'Algérie). Devant les réactions, le gouvernement n'a cessé alors de reculer, pour décider finalement de confier l'étude du dossier à une commission de « sages ». Ce qui signifiait qu'il renonçait à réformer la loi avant l'élection présidentielle.

Un débat engagé à l'envers

« Le code de la nationalité, il ne fallait peut-être pas y toucher. Mais on s'aperçoit aujourd'hui qu'il fallait absolument en parler », commente, en privé, l'un des « sages ». Car, en parlant, on s'est aperçu que ce débat juridique très complexe soulevait — pour la première fois — l'ensemble des questions liées à l'immigration.

Le gouvernement avait pris les choses à l'envers, passant à l'action avant d'engager la réflexion. La commission des « sages » est arrivée bien tard, donnant l'impression d'être chargée d'un enterrement de première classe. Et elle a été contrainte, à son tour, d'aborder les choses à l'envers, devant réfléchir sans disposer d'études suffisantes, d'outils statistiques dignes de ce nom. Car tous les chiffres disponibles sont suspects : sur la scolarité comme sur la délinquance, sur le service militaire comme sur les clandestins. Cela n'a pas empêché les auditions de la commission d'être parfois passionnantes. Il est très souhaitable qu'elle publie, en complément de son rapport, la totalité des interventions.

Des millions de téléspectateurs ne se bousculaient probablement pas devant leur poste, de 9 h 45 à midi, pour écouter les « sages » et leurs invités. Il n'empêche : ces auditions sans précédent resteront comme un document, et le législateur ne pourra les ignorer. Elles n'ont pas seulement offert une tribune à certains — y compris des « sages », comme Mme Hélène Carrère d'Encausse, MM. Alain Touraine et Pierre Chaunu, ou le docteur Salem Kacet, français d'origine algérienne — mais remis en cause certaines idées reçues, à gauche comme à droite.

Les « sages » sont en majorité convaincus que la législation actuelle devrait être clarifiée et simplifiée. Ils ne rédigeront pas plusieurs volumes : leur rapport pourrait se limiter à quelques dizaines de pages et tourner essentiellement autour de trois questions : la nationalité des jeunes nés en France, le service militaire des binationaux et les mariages dits de complaisance.

● *La naissance en France* reste au centre du débat, même s'il n'est plus question de toucher au « double droit du sol » : un enfant né en France d'un parent étranger né lui-même en France sera français à la naissance (article 23). Pour les autres, en revanche — enfant né en France de deux parents étrangers nés dans un autre pays, — faut-il exiger un acte d'adhésion volontaire avant l'attribution de la nationalité française à dix-huit ans ? Tous les « sages » ne sont pas du même avis. L'un d'eux, M. Pierre-Patrick Kaltenbach, président de l'Institut national d'études démographiques (INED), affirme par exemple que les auditions l'ont fait changer d'avis : *« Fichons la paix à ces enfants*, dit-il aujourd'hui. *Ils n'ont pas d'autre patrie. Mais informons-les clairement, avant dix-huit ans, de la possibilité de ne pas devenir français. »* Selon lui, même des délinquants ne devraient pas se voir refuser la nationalité française. *« S'ils ont fait une bêtise*, dit-il, *qu'on les punisse normalement et qu'on essaye de les réinsérer — ou de les insérer — dans la société ».*

● *La double nationalité* est jugée d'autant plus aberrante par certains « sages » qu'elle permet à des jeunes de faire leur service militaire dans un autre pays. Des représentants des Français de l'étranger ont fait cependant remarquer que beaucoup d'expatriés bénéficient de ce statut et en profitent bien. Il reste que le service militaire effectué dans un autre pays crée un grand malaise. *« Cela ne va pas dans le sens de l'intégration*, remarque un membre de la commission. *C'est presque une incitation au retour dans le pays d'origine. Il faut trouver les moyens de limiter la binationalité. »* Les autorités militaires n'ont rien arrangé en expliquant qu'elles ne sont pas encore en mesure d'évaluer exactement le nombre des binationaux qui choisissent de faire leur service à l'étranger...

● *Les mariages de complaisance* sont contractés par un Français et un étranger pour permettre à ce dernier (ou à cette dernière) d'acquérir la nationalité sur simple déclaration au bout de six mois de vie commune. Ces mariages seraient de plus en plus nombreux, selon des responsables du ministère de l'intérieur qui ont impressionné certains « sages » en faisant état d'une filière découverte dans le nord de la France permettant à des étrangers d'épouser des handicapées mentales. Mais il faudrait des chiffres précis pour démontrer l'existence d'une fraude importante. Question posée au cours des débats : que signifient six mois de mariage dans la société actuelle ? Certains voudraient exiger trois années minimum de vie commune, quitte à en faire bénéficier aussi les concubins.

Pour un code d'intégration

Que retenir de toutes ces auditions ? D'abord, la fin d'un tabou : le code de la nationalité n'est pas intouchable. Il peut être amélioré. Parmi ceux qui s'opposaient farouchement à la réforme gouvernementale, certains proposent maintenant des changements législatifs, mais dans l'autre sens : par exemple, M. Harlem Désir, président de SOS-Racisme, réclame un droit du sol intégral, c'est-à-dire la citoyenneté française immédiate pour toute personne née en France.

Autre nouveauté : l'accent est mis désormais sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants. Il apparaît, de plus en plus, qu'un code de la nationalité ne peut avoir pour premier objectif que celui-là. Couper l'herbe sous le pied de M. Le Pen n'est pas un programme. C'est dire qu'une réforme éventuelle de la législation ne peut être discutée que hors campagne électorale, en toute sérénité. Et qu'elle ne peut être isolée du reste, c'est-à-dire de l'école, du travail et du logement des immigrés.

« Nous avons besoin d'un code d'intégration », a dit l'un des Maghrébins entendus par la commission. On parle, en effet, de moins en moins de *« société multiculturelle »* et de *« droit à la différence »*. C'est désormais le droit à... la ressemblance qui est réclamé.

M. Le Pen a lancé le débat sur la nationalité. Il n'est pas exclu que le résultat final, au-delà d'un simple changement législatif, soit à peu près le contraire de ce qu'il souhaitait.

ROBERT SOLÉ.

Au fil des auditions

Nous publions ci-dessous les extraits de quelques-unes des interventions faites, depuis le 18 septembre, devant la commission de la nationalité.

Ces exposés, et la discussion qui a suivi, ont été enregistrés intégralement par FR 3 et Radio-France.

Français de papier

Les vagues d'immigration que la France a subies depuis quelques dizaines d'années n'ont vraiment rien à voir, sont très différentes, tout au moins, de celles que notre pays a *connues autrefois*.

Notre code de la nationalité est une machine à fabriquer des Français de papier, des Français administratifs qui ne se sentent pas vraiment français, et qui, du reste, ont généralement une autre nationalité. (...)

On pourrait traiter l'essentiel du droit de la nationalité en trois articles du code civil : le premier stipulerait que l'on est français si l'un des deux parents est français ; le deuxième dirait que l'on peut être naturalisé si on le demande et si l'on est accepté par le gouvernement après vérification de l'assimilation, de l'honorabilité du demandeur ; le troisième article demanderait aux binationaux d'opter entre leurs deux allégeances. (...)

Le lobby de l'immigration prétend imposer au peuple sa philosophie hostile à l'identité nationale.

HENRY DE LESQUEN,
président du Club de l'Horloge.

Simplifier et clarifier

Nous avons un système de lois successives, qui ne sont jamais abrogées et qui font que ce code n'est pas un code : c'est un maniement de textes particulièrement difficile. Avant le code de 1945, il y avait 70 textes applicables ; aujourd'hui nous en avons 182, et je ne parle pas des traités, des conventions internationales.

Quelles sont les conséquences de cette complexité ? Des difficultés d'interprétation, voire des contradictions de textes. C'est inévitable. Des fraudes, mais surtout des détournements de procédure.

Cette situation nouvelle est apparue depuis une vingtaine d'années. Elle n'est pas saine. Nous souhaitons, nous, les magistrats, la direction des affaires civiles une clarification de ce droit, et surtout de la procédure, afin qu'il soit rendu plus simple et peut-être plus sûr.

JEAN LÉONNET,
directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.

Quelques délinquants de plus ?

Je connais une jeune fille de quatorze ans dont les parents sont marocains, que l'on a déjà promise à je ne sais quel cousin pour la marier lorsqu'elle va être un peu plus vieille, et qui vit dans l'école, à la MJC, avec ses camarades qui sont français. Vous croyez que cette jeune fille-là lorsqu'elle aura seize ans pourra choisir de devenir française ? Ce n'est pas un acte d'adhésion à la nationalité française, c'est un acte de rupture avec sa nationalité d'origine et avec sa famille. Ce sera peut-être facile si elle est fille de professeur d'université ou de chirurgien. Mais pour celle dont je parle, ce sera dramatique.

Alors, moi, je crois qu'il faut réformer ce code. Je crois qu'il faut aussi réformer notre société et qu'il faut qu'on la pousse à un élan immense, énorme, de générosité et d'accueil. Réformer le code, c'est faire en sorte que le jeune né de parents étrangers en France soit français. Tout simplement. Dès sa naissance.

Certes, on aura quelques délinquants français de plus, et alors ?

FRANÇOIS GEINDRE,
maire (PS) d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados).

L'importance du temps

Si la naissance sur le territoire n'est pas renforcée par une filiation à l'égard d'un national, elle peut être renforcée par un élément très important qui est l'écoulement du temps. Cette durée peut se situer avant la naissance ou après la naissance de l'enfant. C'est le cas de l'enfant qui, après sa naissance, reste en France, qui est scolarisé en France, et qui, arrivé à l'âge de la majorité, sera toujours en France et cherchera un métier en France et, la plupart du temps, n'aura pas très envie de retourner dans un pays d'origine qu'il connaît mal et dont il ne parle pas nécessairement bien la langue.

PAUL LAGARDE,
professeur de droit à l'université Paris-I.

Un droit à la ressemblance

La carte d'identité nationale ne *suffit pas à devenir citoyens. Elle* est insuffisante pour accéder à l'égalité des droits. Ce dont la France a besoin aujourd'hui ce n'est pas d'un code de nationalité, mais d'un code d'intégration.

Ce que nous réclamons, nous, aujourd'hui, c'est un droit à la ressemblance qui pose le problème de l'identité. Qu'est-ce que c'est pour nous l'identité ? Est-ce que c'est le béret et la baguette ? La façon de se tenir à table ? Non. Nos valeurs, ce sont les valeurs de la Révolution française. Nos valeurs, ce sont les valeurs de la laïcité et celles de la démocratie auxquelles nous adhérons totalement. Nous adhérons à un système de valeurs qui est d'ailleurs un système universel, qui n'est plus aujourd'hui le propre de la France.

AREZKI DAHMANI,
président de l'association France Plus

Une ratification de tous les jours

Il y a des choix impossibles. On ne choisit pas entre son père et sa mère. Quand on est jeune, issu de l'*immigration, né en France*, on appartient, selon des degrés divers, à deux nations. Et on ne doit pas avoir à donner un jour l'impression de délaisser l'une pour l'autre.

Ces jeunes appartiennent à la France, ils sont la France. Ils n'ont pas à être traités différemment des autres jeunes nés de parents de nationalité française. Trop de discriminations déjà existent pour que l'on en rajoute. Ces jeunes ne doivent rien avoir à prouver de plus que leurs camarades de classe. Ils méritent la nationalité française comme les autres. Et une *démarche* volontaire représenterait pour eux une humiliation que beaucoup n'accepteraient pas malgré leur désir de rester de France (...).

L'appartenance à une nation est une ratification de tous les jours, et je crois que cette ratification, les jeunes issus de l'immigration la pratiquent autant que les autres.

DJIDA TAZDAIT,
présidente de l'Association des jeunes Arabes de Lyon et banlieue.

Allégeance et hypocrisie

Le droit de la nationalité ne peut être ballotté au gré des circonstances... ou des majorités.

Il est difficile de dire aux enfants nés en France, habitant en France depuis plus de cinq ans : avant 1988, vous deveniez Français à dix-huit ans ; depuis 1988, vous devez demander la nationalité française ; mais peut-être dans un an ce sera changé. Cette instabilité est contraire à l'assimilation poursuivie : elle engendre la méfiance, l'insécurité, la peur du pays d'accueil. Elle conduit au repliement.

Il y a quelque hypocrisie à exiger des étrangers nés en France une déclaration d'allégeance, quand se détend, tous les jours, le lien unissant les Français à la France.

Le vrai problème est de restituer à tous (Français par le sang et par le sol) des raisons d'être Français.

JEAN-DENIS BREDIN,
avocat, professeur d'université.

Une « Eglise musulmane » de France

Nous avons mis trois siècles à régler le problème protestant. *Nous avons mis un siècle et demi* à régler le problème juif. Je souhaite que nous mettions cinquante ans à régler le problème musulman.

Les temps sont venus que nous aidions à la constitution d'une « Eglise musulmane » de France sur un modèle qui serait une synthèse entre la Fédération des Eglises protestantes et le système du consistoire israélite. Un modèle permettant à l'Etat, aux régions, aux municipalités d'avoir enfin en face d'eux des interlocuteurs à la fois légitimes et juridiquement reconnus, représentant une population. Il y a un million de Français musulmans actuellement, parmi lesquels des gens de très grande spiritualité, des gens de très grandes qualités professionnelles. Il me paraît anormal que, désormais, les grands imams soient nommés dans des formes de relations internationales qui me paraissent être une atteinte à l'autonomie et à la souveraineté de la France. Il *faut que le grand imam de la* Mosquée de Paris soit un Français. Il faut que le Conseil supérieur islamique soit composé de citoyens français de confession musulmane.

Pourquoi ? Parce que dans notre pays, traditionnellement, citoyenneté, nationalité et culture sont homothétiques, c'est-à-dire se correspondent. [...] Nous devons aider les musulmans à constituer une sphère du privé détachée de la sphère du public et faire en sorte que, pour qu'ils puissent la gérer, ils soient non pas dans la liberté apparente de l'associationnisme, mais dans le cadre de l'Etat de droit, fût-il césaro-papiste. Et, une fois de plus, la France serait un modèle pour l'extérieur.

BRUNO ÉTIENNE,
professeur à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Mariages de complaisance

S'il est tout à fait normal, bien évidemment, qu'un étranger épousant une Française, ou l'inverse, puisse, par déclaration, obtenir la nationalité du conjoint, force est de constater que les abus tendent à se multiplier.

Le scénario est le suivant : les conjoints français, majoritairement des femmes, sont recrutés dans des milieux défavorisés, qu'il s'agisse de personnes dont l'équilibre psychique est fragile, ou de personnes confrontées à des difficultés financières graves. L'organisateur du réseau leur promet, en contrepartie du mariage, une somme d'argent (...). Un préfet du nord de la France a trouvé une filière, importante en nombre, d'étrangers auxquels on faisait épouser des Françaises handicapées mentales qui percevaient une somme, du reste, extraordinairement modique. Le scénario a été découvert parce que l'intéressée ne savait plus même son nom ; elle n'avait vu son mari qu'une fois, le jour de la célébration du mariage à la mairie (...).

Il y a des cas où on paie des voyages à l'étranger à la candidate française. Mais, d'autres fois, l'incitation peut être purement morale. Nous sommes saisis de plaintes de personnes bernées qui se font épouser, croyant rencontrer l'amour de leur vie, et le mariage prononcé, la nationalité française acquise, il y a disparition du nouveau citoyen ou de la nouvelle citoyenne française.

Parfois, du reste, le schéma est plus complexe : il se fait en deux temps. Pour pouvoir sortir d'un pays étranger réputé pour sa parcimonie à ouvrir ses portes à ses citoyens, une citoyenne de ce pays épouse un de nos compatriotes ; devenue Française, elle divorce, et elle peut faire venir son ancien compagnon qu'elle épouse à son tour, et cela fabrique un deuxième Français (...).

Hélas ! dirais-je, la législation actuelle ne semble permettre de lutter efficacement contre de tels abus.

DOMINIQUE LATOURNERIE
directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'intérieur.

JUSTICE

L'affaire du Carrefour du développement

M. Yves Chalier invoque à son tour le « secret-défense »

M. Yves Chalier, principal accusé et accusateur dans l'affaire du Carrefour du développement, invoque à son tour le *« secret-défense »* pour refuser d'expliquer les conditions dans lesquelles un *« vrai-faux »* passeport, confectionné par la DST, lui avait été remis lors de sa fuite au Brésil, de mai à novembre 1986. Invité du magazine « Reportages », jeudi 15 octobre, sur TF 1, M. Chalier a assuré qu'*« une mission lui avait été confiée en août 1986 »* alors qu'il se cachait au Brésil. *« Il s'agissait de savoir à qui les Brésiliens livraient des armes »*, a-t-il affirmé, ajoutant qu'il avait effectué plusieurs *« missions parallèles »* en Afrique pour le compte de la DGSE, missions qui lui auraient été rémunérées *« en espèces »*.

C'est M. Chalier lui-même qui, remettant, lors de son arrestation, en novembre 1986, son vrai-faux passeport aux policiers chargés de l'interpeller, avait entraîné l'inculpation de M. Jacques Delebois, haut fonctionnaire de la police nationale, proche du ministre de l'intérieur. M. Chalier avait alors affirmé qu'il était en contact avec M. Delebois, qui l'avait incité et aidé à quitter la France.

Jusqu'ici le « secret-défense » avait été invoqué par M. Charles Pasqua et par le directeur de la DST pour refuser de préciser les conditions de délivrance du passeport. Enfin, les dernières investigations des enquêteurs ont mis en évidence que tous les ministères concernés réfutaient l'appartenance de M. Chalier à un service de renseignement.

L'affaire Greenpeace

Selon M. Pierre Marion, ancien chef de la DGSE, « le dossier est remonté jusqu'à la présidence »

Dans une interview à *l'Express* du 16 octobre, M. Pierre Marion, qui fut chef de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) de juin 1981 à novembre 1982, donne son point de vue sur l'« affaire Greenpeace », deux ans après. *« Pour Greenpeace, le service était impliqué*, répond-il à James Sarazin. *Et pas seulement lui. Il y a eu, dans cette affaire, d'abord une faute de jugement politique, puis une mauvaise exécution et, enfin, un cafouillage gouvernemental. »*

Pour M. Marion, le point de départ de l'opération ayant conduit au sabotage du *Rainbow-Warrior* dans le port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande, est *« la psychose des « petits hommes verts » qui saisit les amiraux du Pacifique. (...) Et cette psychose va gagner jusqu'à l'Elysée. Car le dossier va bel et bien remonter jusqu'à la présidence »*.

M. Marion ajoute, en rappelant que deux mois séparent l'attentat d'Auckland (10 juillet 1985) de la révélation du rôle d'une troisième équipe de nageurs de combat par *le Monde* (17 septembre) : *« Mitterrand sait. Hernu sait. Mais Fabius ne sait rien (...) et n'a aucune chance de savoir : le rapport complet sur l'affaire, que l'amiral Lacoste, chef de la DGSE, remet le 23 juillet à Hernu, est aussitôt enterré. On ne saura jamais ce qui s'est alors dit en tête à tête entre Mitterrand et Hernu. »* Enfin, M. Marion précise qu'il n'aurait *« jamais pris la responsabilité d'une opération pareille, une mission quasi impossible si loin de la France »*.

Après les incidents de Roissy et de Bobigny

Les élus communistes demandent le départ du préfet de la Seine-Saint-Denis

M. Jean-Louis Mons, premier secrétaire de la fédération du PCF de Seine-Saint-Denis, a dénoncé, jeudi 15 octobre, dans une conférence de presse, les violences dont, selon lui, plusieurs élus communistes avaient été l'objet, la veille, de la part des CRS (*le Monde* daté 16 octobre), *« à la porte même du bureau de la présidence du conseil général, à l'intérieur des locaux de l'hôtel du département »*. Il a réclamé le départ du préfet, M. Raymond-François Le Bris et a annoncé le dépôt d'une plainte *« auprès des instances administratives et judiciaires »* pour *« violation des locaux privés du conseil général par les forces de l'ordre, entrave à l'exercice du mandat d'élus et séquestration, voies de fait contre des élus dans l'exercice de leur fonction »*.

Ces incidents, rapportés par le PCF, se sont déroulés au lendemain de l'intervention-éclair de deux cents manifestants, en majorité du Mouvement de la jeunesse communiste, venus « libérer » à l'aéroport de Roissy, un jeune Congolais, Serge Mitolo, dont le préfet avait signé, dans la journée, un arrêté de reconduite à la frontière pour situation irrégulière sur le territoire.

Une délégation d'élus communistes — tous étaient présents à la conférence de presse — ayant demandé à être reçue par le préfet, mercredi, ce dernier a refusé car, selon la préfecture, un des élus, M. Daniel Mongeau, maire de Bagnolet, avait prêté son concours à l'opération de Roissy. M. Le Bris a, par ailleurs, fait garder l'accès de l'escalier conduisant à son bureau par la police du département car *« à trois reprises, cette année, des personnes ont tenté d'y pénétrer par la force »*.

Le préfet de Seine-Saint-Denis dément *« de la façon la plus catégorique qu'il y ait eu des affrontements »* entre la police et les élus communistes. Il assure que le hall où étaient stationnées les forces de l'ordre est *« une partie publique dont la sécurité est de la responsabilité du préfet »*.

Les trois députés RPR du département, MM. Jacques Oudot, Eric Raoult et Christian Demuynck *« s'élèvent avec véhémence contre les attaques »* visant la police et demandent que leurs auteurs *« soient poursuivis »*.

Enfin MM. François Bachelot et Roger Holeindre, députés (FN) de Seine-Saint-Denis, ont demandé, jeudi, au gouvernement de prononcer la dissolution du Mouvement de la jeunesse communiste, après les incidents de Roissy

Spectacles

théâtre

SPECTACLES NOUVEAUX

LA LOCANDIERA, Aubervilliers, Théâtre de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30.
ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR, *Malakoff, Théâtre 71* (46-55-43-45), 20 h 30.
DERNIERS CHAGRINS, Amandiers-Paris (43-66-42-17), 20 h 30.
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE, Studio des Champs-Elysées (47-23-35-10), 21 h.
PIANO PANIERS, Palais des glaces (46-07-49-93), 19 h.
Y A BON BAMBOULA, Paris-Villette (42-02-02-68), 21 h.
BRUMMEL A CAEN, TBB (46-03-60-44), 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPERA (42-42-57-50), 19 h 30 : le Lac des cygnes.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15) : au Théâtre de la Porte-Saint-Martin : 20 h : Dialogues des Carmélites ; à la salle Richelieu, à 20 h 30 : Monsieur chasse ! ; au Théâtre Montparnasse, Grande Salle : 21 h, Autres horizons ; Petit-Montparnasse, 21 h : C'était hier.
CHAILLOT (47-27-81-15), *Grand Foyer*, 20 h 30 : *Biancaneve* ; *Grand Théâtre*, relâche jusqu'au 31 octobre ; Théâtre Gémier, 20 h 30 : Cenerentola, de G. Rossini ; *Aïda*, acte *II*, de Verdi. Spectacles de marionnettes italiennes.
ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE (43-25-70-32). Relâche jusqu'au 31 octobre.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Bréviaire d'amour d'un haltérophile.
TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : Entre passions et prairie.
BEAUBOURG (42-77-12-33), à 19 h : Michel Garneau ; Cinéma-Vidéo : Vidéo-Information ; 16 h, Long-Bow, un village chinois, de C. Hinton, R. Gordon ; 19 h, Malouines, histoire de trahison, de J. Denti ; Vidéo-Musique, 16 h, La Fanciulla des West, de Puccini ; 19 h, Manon, de Massenet ; Cinéma du Musée : 15 h, Happenings, de C. Oldenburg ; Salle Garance (42-78-37-29) : Cycle de cinéma brésilien : se reporter à la rubrique Cinéma/Cinémathèque.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS, 20 h : Kabuki : 4 siècles de tradition populaire au Japon (traduction simultanée).
THEATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), à 20 h 45 : Dans la jungle des villes.
CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), 20 h 30 : Iphigénie.

Jazz, pop, rock, folk

BAISER SALÉ (42-33-57-71), 20 h : les Satellites ; 23 h : Monica Fassos.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : Maxime Saury.
CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 21 h 30 : René Zogo.
CIGALE (45-72-11-22), 20 h : Wild Ones.
DUNOIS (45-84-72-00), 20 h 30 : B. Altschul, D. Levaillant, B. Phillips.
EXCALIBUR (48-04-74-92), 22 h : Guida de Palma and le Band.
KISS (48-87-89-64), 24 h : Pela.
LE MÉCÈNE (42-77-40-25)), 23 h : Tao et V. Bucher Trio.
MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : Fats Domino.
MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Quartet Outre mesure.
NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : Facett'Vogn.
PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : R. Guérin Big Band.
PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59), 21 h 30 : Orpheon Orchestra.
PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : C. Guilbot, C. Escoudé, P. Boussaguet.
LA PINTE (43-26-26-15), 21 h 30 : Majoong Quartet.
SENTIER DES HALLES (45-08-96-91), 22 h : Bernardo Sandoval.
SLOW CLUB (42-33-84-30), 21 h 30 : O. Franc Quintet.
SUNSET (42-61-46-60), 21 h 30 : N. Landody, S. Spanghansen, J. Lundgaard, B. Hart.
LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), 22 h et 24 h : Osvaldo Piro Quintet.

Les festivals d'automne

FESTIVAL DE SCEAUX
(46-60-07-79)
Voir région parisienne.

IIe AUTOMNE MUSICAL DE MELUN-SÉNART
(60-60-50-14)
Voir région parisienne.

FESTIVAL D'AUTOMNE
(42-96-12-27)

Atelier 21 h : Le Récit de la servante Zerline.
Chaillot : 20 h 30 : Cenerentola Aida ; 20 h 30 : Biancaneve.
Théâtre des Amandiers, Nanterre ; 20 h 30 : la Serva Amorosa.
Théâtre de la Commune, Aubervilliers ; 20 h 30 : la Locandiera.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 17 OCTOBRE

« Passages, galeries et jardins du Palais-Royal », 15 heures, métro Louvre (Résurrection du passé).

« Le vieux village de Montmartre », 15 heures, métro Lamarck-Caulaincourt (*G. Botteau*).

« La franc-maçonnerie », 15 heures, 16, rue Cadet (Pierre-Yves Jaslet).

« Passages et vieux village de Belleville », 14 h 30, angle des rues de Belleville et Piat (Les Flâneries).

« Musée d'Orsay : Renoir, Degas et Manet », 10 h 30, 1, rue de Bellechasse ; à 15 heures « le mystère des templiers ».

« Eglise Sainte-Elizabeth », 195, rue du Temple (Paris et son histoire).

« Les impressionnistes au musée d'Orsay », 11 h 15, sous l'éléphant, 1, rue de Bellechasse (Marie-Christine Lasnier).

« Les appartements royaux du Louvre », 15 heures, porche église Saint-Germain-l'Auxerrois (C.-A. Messer).

« Fragonard au Grand Palais », 17 h 15, devant l'entrée (Christine Merle).

« *L'impressionnisme au musée* d'Orsay », 11 heures, 2, rue de Bellechasse (devant le musée de la Légion d'honneur) et à 15 heures.

« L'orfèvrerie Christofle, de la monarchie de Juillet à l'époque contemporaine, 150 ans d'orfèvrerie », 15 heures, 12, rue Royale (La France et son passé).

« Les demeures célèbres du Marais nord », 15 heures, métro Saint-Paul/*Le Marais* (*Lutèce-Visites*).

« L'église Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, parvis de l'église (Arcus).

Exposition « Ancien Pérou, vie, pouvoir et mort », 14 h 30, Musée de l'homme, caisse du musée, place du Trocadéro (Hauts lieux et découvertes) et à 17 heures « Les salons du ministère des finances *au Louvre* » (*carte d'identité*).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Technique de la sculpture : fonte à cire perdue », 10 h 30, 25, rue de l'Yvette (musée Bouchard).

● Caisse nationale des monuments historiques et des sites. « Boulogne des années 1930 : le musée Landowski et circuit architectural », 15 heures, 14, rue Max-Blondat, métro Boulogne-Billancourt-Jean-Jaurès ; et à 15 heures « La place des Victoires et ses alentours », place des Victoires, sous la statue de Louis XIV.

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« L'Académie française et l'Institut », 15 h, quai Conti (Marie-Christine Lasnier).

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

« *Rodin et Camille Claudel* », 11 heures, musée Rodin (Christine Merle).

« Saint-Denis, nécropole des rois de France », 14 h 30, portail central de la basilique (Lutèce-Visites).

« Les salons du ministère de la marine », 14 h 45, 4, rue Royale et « La Mosquée, les rites de l'islam, *le souk* », 15 h 30, place du Puits-de-l'Ermite (Tourisme culturel).

« Mouffetard et ses secrets », 15 heures, métro Monge (Marion Raguenau).

« La peinture vénitienne de Carpaccio à Véronèse », au Louvre, à la Victoire de Samothrace, 11 heures (D. Bouchard).

« L'hôtel de la Païva ou le rêve d'un courtisane du Second Empire », 9 h 30, 25, avenue des Champs-Elysées (25 personnes *maximum*) (É. Romann).

« Coins ignorés du village de Saint-Germain-des-Prés et leur histoire », 15 h 15, 2, rue des Ciseaux (Simone Barbier).

« L'Ile-Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Michèle Pohyer).

● Caisse nationale des monuments historiques et des sites. « L'Hôtel de la marine et ses salons restaurés et remeublés », 10 h 30, 2, rue Royale (prévoir une pièce d'identité).

« La prestigieuse galerie dorée de la *Banque de France* » (*25 personnes, prévoir une pièce d'identité*), 10 h 30, 2, rue Radziwill.

« Les coulisses de la Comédie Française » (limité à 30 personnes), porte de l'Administration, place Colette.

« Un hôtel du XVIIe siècle : l'hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine.

DIMANCHE 18 OCTOBRE

« A Neuilly, la Folie Saint-James et ses *illustres habitants* », 15 heures, 34, avenue de Madrid (métro Pont-de-Neuilly ou bus 43) (Anne Ferrand).

« Mystérieuse symbolique de Notre-Dame-de-Paris », 15 heures, métro Cité (Isabelle Hauller).

« Les hôtels des quartiers Saint-André-des-Arts et Saint-Michel », 15 heures, métro Mabillon (Résurrection du passé).

« Le vieux faubourg Saint-Antoine », 15 heures, métro Faidherbe-Chaligny (G. Botteau).

« L'art grec : de la Dame d'Auxerre à la Vénus de Milo », 10 h 30, Musée du Louvre (porte Saint-Germain-l'Auxerrois).

« La Conciergerie de Philippe-le-Bel à la Terreur », 15 heures, à l'entrée (Pierre-Yves Jaslet).

CONFÉRENCES

SAMEDI 17 OCTOBRE

« Le Mutus Liber. Traité alchimique *dévoilé* », 17 heures, hôtel Concorde-Saint-Lazare, 2e étage, 108, rue Saint-Lazare, 75008 Paris. Tél. 43-21-88-13. (AGEASAC).

« Chicago : culture et société au tournant du siècle », 11 heures, débat animé par Hubert Périer (Auditorium du musée d'Orsay).

DIMANCHE 18 OCTOBRE

« L'art dans la Chine impériale », 14 h 30, « La Thaïlande », 16 h 30, « Les Capétiens ont 1000 ans », 60, boulevard Latour-Maubourg (Rencontre des peuples, M. Brumfeld).

« Les rôdeurs de l'invisible », 15 heures, par Michel Jodin.

« Actualité de la prophétie de la Vierge de la Salette », par Natya, 1, rue des Prouvaires (1er étage droite), métro Châtelet (sortie rue de Rivoli, angle du 54, rue Saint-Honoré).

Vendredi 16 octobre

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : L'accrochabitation.
DEUX-ANES (46-06-10-26) 21 h : Elysée...moi.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56) 21 h : Ligue d'improvisation française.
CAFÉ DE LA DANSE (48-05-57-22) 23 h : American musicals (H. Isaacs).
CASINO DE PARIS (40-16-12-46) 20 h 30 : S. Lama.
CAVEAU DES *OUBLIETTES* (43-54-94-97) 21 h : Chansons françaises ; 22 h 30 : Chansons à la carte.
OLYMPIA (47-42-82-45) 20 h 30 : M. Leeb.
PALAIS DES CONGRÈS (46-40-28-20) 21 h : C. Aznavour.
PISCINE DELIGNY (45-44-72-30) 20 h 30 : *Les marionnettes sur l'eau du* Vietnam.
SPLENDID ST-MARTIN (42-08-21-93) 22 h : Timsit.
THÉÂTRE TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) 21 h : S. Joly.
ZÈBRE (43-57-51-55), 20 h 30 : K.K.O.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, le Diamant noir, de J. Delannoy ; 19 h, *la Maison du Dr Edwards, de* A. Hitchcock : 21 h, Opération diabolique, de J. Frankenheimer (v.o.s.t.f.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Hommage à H. Hawks : 15 h, les Chemins de la gloire (v.o.) ; 17 h, *le Vandale* (v.o.) ; 19 h, Albi 1987.

BEAUBOURG (salle Garance)
(42-78-37-29)
Cycle de cinéma brésilien

14 h 30, O Guess, de Sergio Santeiro ; Muito Prazer, de David Neves ; 17 h 30, Diversoes Solitarias, de Wilson Barros ; Luz del Fuego, de David Neves ; 20 h 30, Teremos Infancia, d'Aloysio Raulino ; le Lion à sept têtes (Der Leone Have Sept Cabeças), de G. Rocha.

Les exclusivités

AGENT TROUBLE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES AILES DU DÉSIR (All., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.o. et v.f. : Bienvenue *Montparnasse*, 15e (45-44-25-02) ; V.F. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) h. sp.
L'AMI DE MON AMIE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.
L'ARME FATALE (A.) (*) : (v.o.) Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
AU-DELA DU SOUVENIR (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; *Saint-Lazare Pasquier*, 8e (43-87-35-43) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).
AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LES BALEINES DU MOIS D'AOUT (Ang., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).
LA BAMBA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Normandie, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BARFLY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Bastille, 11e (43-42-16-80). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).
BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).
BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).
BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BOIRE ET DÉBOIRES (a., v.o.) : Forum *Arc-en-Ciel*, 1er (42-97-53-74) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – *V.f. Français*, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).
LA BONNE (**) (It., v.o.) : George V, 8e (45-62-42-46). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).
CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHAMP D'HONNEUR (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Saint-Germain* Village, 5e (46-33-63-20) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).
CHANT DES SIRÈNES (Can.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-36) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
CHARLIE DINGO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).
COMÉDIE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC Gare de Lyon*, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).
CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : *Cinoches St-Germain*, 6e (46-33-10-82).
DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).
LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
ENVOUTÉS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
EVIL DEAD 2 (A.) (*) *v.f.* : *Maxéville*, 9e (47-70-72-86).
LA FAMILLE (It., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
FLAG (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC *Gare-de-Lyon*, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *Mistral*, 14e (43-59-52-43) ; *UGC Convention*, 15e (45-74-93-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS 2 (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE GRAND CHEMIN (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; *Gaumont-Parnasse*, 14e (43-35-30-40).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.
LE JOURNAL D'UN FOU (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46).
MACBETH (Fr., v. it.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MALADIE D'AMOUR (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; *Rex*, 2e (42-36-83-93) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare-de-Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).
MAN ON FIRE (A, v.o.), George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).
MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
LE MIRACULÉ (Fr.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).
LE MOINE ET LA SORCIÈRE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36).
MON CAS (Fr.), Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit, v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).
LE NOM DE LA ROSE (Fr.) : V. Ang. : Trois Balzac, 8e (45-61-10-60). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) : Latina, 4e (42-78-47-86).
PLATOON (*) (A, v.o.) : *George V*, 8e (45-62-41-46).
PREDATOR (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).
QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.), Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
RAINING IN THE MOUNTAIN (Chine, v.o.) : Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76).
REQUIEM POUR UN MASSACRE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
RICHARD ET COSIMA (Fr.-All.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).
LES SORCIÈRES D'EASTWICK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Nations*, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; *Gaumont*-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
SOUL MAN (A., v.o.) ; Gaumont-Ambassade, 8e (43-59-19-08).
SOUS LE SOLEIL DE SATAN (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).
SPIRALE : (Fr.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).
LA STORIA (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
STRANGER THAN *PARADISE* (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TANDEM (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
TRAVELLING AVANT (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
TUER N'EST PAS JOUER (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e *(43-59-19-08)* ; *Normandie*, 8e (45-63-16-16) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40). *V.f. : Rex*, 2e *(42-36-83-93)* ; *Saint*-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; *Paramount-Opéra*, 9e *(47-42-56-31)* ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) : Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).
LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Ang., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).
WERTHER (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LES YEUX NOIRS (*It.-Sov., v.o.*) : *Ciné*-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40). – V.f. : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES FILMS NOUVEAUX

LES DEUX CROCODILES. Film français de J. Séria. Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; *UGC gare de Lyon*, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; *Mistral*, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; *Images*, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).
ET LA FEMME CRÉA L'HOMME... PARFAIT. Film américain de S. Seidelman. V.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-94-50) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
LA FOLLE HISTOIRE DE L'ESPACE. Film américain de Mel Brooks. V.o. : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; *Gaumont* Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LA MORT D'EMPEDOCLE. Film français de J.-M. Staub et D. Huillet. Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
TANT QU'IL Y AURA DES FEMMES. Film français de D. Kaminka ; Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (46-36-10-96).
WHAT A FLASH. Film français de J.-M. Barjol. Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
LA VIEILLE QUIMBOISEUSE ET LE MAJORDOME. Film français de J.A. Laou. Studio 43, 9e (47-70-63-40).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 16 octobre

TF 1

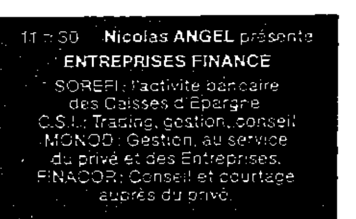
20.30 Variétés : Lahaye d'honneur. Emission présentée par Jean-Luc Lahaye. Invité : Harlem Désir. Avec Carmel, Enrico Macias, Michel Boujenah, Dépêche Mode, Karen Cheryl, Raft, Gesh Patti, Laurent Voulzy, Shirley MacLaine, Jean Guidoni. ► **22.40 Téléfilm : La nuit du coucou.** De Michel Favart, d'après le roman de G.-J. Arnaud. Avec Florent Pagny, Marie Rivière, Hervé Briaux, Armand Babel. **0.30 Journal et Bourse. 0.50 Magazine : Rapido.** D'Antoine de Caunes. Interviews d'Eurythmics, Eddie Palmieri, Chris Isaak, Los Carayos ; Le piratage des cassettes ; L'entraînement des « marines » ; Cinéma : *Full Metal Jacket*, de Stanley Kubrick.

A 2

20.30 Feuilleton : Qui c'est ce garçon ? De Nadine Trintignant et Nicole de Buron. Avec Marlène Jobert et Ugo Tognazzi. 5e épisode : Grand-Mère ou pas. **21.30 Apostrophes.** Magazine littéraire de Bernard Pivot. Sur le thème « Elles débutent en fanfare », sont réunies : Eve de Castro *(les Bâtards du soleil)*, Nathalie Mauriac (éditrice d'*Albertine disparue*, de Marcel Proust), Dominique Nora *(les Possédés de Wall Street)*, Elisabetta Rasy *(la Première Extase)*, Marina Vlady *(Vladimir ou le Vol arrêté)* et une invitée surprise. **22.55 Journal. 23.05 Ciné-club : les Enfants terribles** ■■ Film français de Jean-Pierre Melville (1949). Avec Nicole Stéphane, Edouard Dhermitte, Jacques Bernard, Renée Cosima. *Un garçon admire et aime un camarade de collège qu'il croit retrouver en une jeune fille amie de sa sœur. Celle-ci le couve d'une passion jalouse. Ils vivent tous ensemble dans un appartement calfeutré. Admirable adaptation du roman de Jean Cocteau, qui avait choisi Melville pour le porter à l'écran. Climat d'amours défendues, de fantasmes poétiques et tragiques. Une écriture cinématographique accordée à l'écriture littéraire. Nicole Stéphane et Renée Cosima dominent la distribution.*

FR 3

20.35 Feuilleton : Guillaume Tell. 5e épisode : La réunion, de Chris King. Avec Will Lyman, Conrad Philips, Dana Barron. **20.57 Jeu. 21.00 Feuilleton : Guillaume Tell.** 6e épisode : Albion, de Georges Mihalka. **21.30 Magazine : Thalassa.** De Georges Pernoud. Dernières chasses : Au Brésil, la chasse à la baleine est interdite pour cinq ans. **22.20 Journal.**



► **22.40 Documentaire : Histoire et passion.** Emission de Georgette Elgey et Jean-Michel Barjol. 1. Marguerite Gonon : Le Moyen Age en Forez. **23.35 Musiques, musique.** Sonate pour violon et piano, en mi bémol majeur, de Mozart, par Gottfrield Schneider, violon, et Gérard Opitz, piano. **23.55 Sports et loisirs.** Match de boxe américaine, en direct de Coubertin.

CANAL PLUS

20.30 Série : Le retour de Mike Hammer. Chantage à l'accusation. ► **21.15 Cinéma : le Trio infernal** ■ Film français de Francis Girod (1974). Avec Michel Piccoli, Romy Schneider, Mascha Gomaka, Andréa Ferreol, Monica Fiorentini. *Dans les années 20, un avocat conseil et ses maîtresses, deux sœurs d'origine allemande, se livrent à des escroqueries et des meurtres horribles. D'après une affaire réelle (racontée dans un livre de Solange Fasquelle), un film « rétro » à l'atmosphère morbide. Remarquablement interprété, mais traumatisant.* **22.55 Flash d'informations. 23.00 Cinéma : Yiddish Connection** □ Film français de Paul Boujenah (1986). Avec Charles Aznavour, Ugo Tognazzi, Vincent Lindon. **0.20 Les superstars du catch. 1.15 Cinéma : Un été pourri** □ Film américain de Philip Borsos (1984). Avec Kurt Russel, Mariel Hemingway (v.o.). **3.05 Boxe.** En direct d'Atlantic-City, le championnat du monde des poids lourds titre unifié : Mike Tyson (E-U)-Tyrell Biggs (E-U). **5.00 Téléfilm : Opération Chameaux.**

LA 5

20.30 Variétés : Bon anniversaire. Emission de Patrick Sabatier. Avec Yves Duteil, Jane Birkin, Annie Cordy, Chris Isaak, André Lamy (imitateur) et Mint Juleps. **22.10 Loto sportif : Foot vos jeux. 22.30 Série : L'inspecteur Derrick.** Une longue journée. **23.40 Magazine : Bains de minuit.** Emission de Thierry Ardisson. **1.20 Série : Max la menace.** Casablanca (rediff.). **1.45 Les cinq dernières minutes.** Traitement de choc (rediff.).

M 6

20.30 Série : Le Saint. Le jeu de la mort. **21.20 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 7e épisode : La faute. **22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Soirée policière : Les privés ne meurent jamais.** Présentée par Guy Marchand. Séries : Peter Gunn ; Mr Lucky. **23.45 Magazine : Charmes** (rediff.). **0.15 Musique : Boulevard des clips.** Spécial dance music ; Médiator : mini-magazine du rock. **1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Débat : Place Rouge sous le dégel : repentir ou renaissance ? **21.30 Musique : Black and Blue.** Table ronde des journalistes. 2. Clubs et concerts. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même ; Les déménageurs. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Concert (en direct des journées de Donaueschingen) : Nim pour grand orchestre, de Pagh-Paan ; Concerto pour hautbois, de Böse ; Landscape with martyrolom pour grand orchestre, de Lopez, par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. Michaël Gielen. **22.20 Premières loges.** Jean Anzani, ténor, interprète Donizetti (La favorite, acte I, acte II) ; Puccini (La Tosca, acte I ; Halévy (La Juive, acte II) ; Gounod (Mireille, acte III) ; Thomas (Mignon, acte III) ; Suzanne Lefort (enregistrement 1942 : Orphée et Eurydice, acte III, de Gluck, et Samson et Dalila, acte I, de Saint-Saëns). **23.07 Club de la musique ancienne. 0.30 Archives.** Cycle Mitropoulos.

Samedi 17 octobre

TF1

13.15 Magazine : Reportages. Michèle Cotta et Jean-Claude Paris. Lepanges, trois ans après ; MIR, Odyssée de l'espace. **13.45 La Une est à vous.** Les téléspectateurs choisissent un téléfilm à la carte. **13.50 Série : Matt Houston.** L'amour assassin. **14.50 La Une est à vous** (suite). **15.45 Tiercé à Longchamp. 16.00 La Une est à vous** (suite). **18.00 Trente millions d'amis.** Les trois chiens de Bibie ; Dossier : Les empoisonnements ; Gros plan sur le bedlington terrier. **18.30 Série : Agence tous risques.** Un quartier tranquille. **19.25 Série : Marc et Sophie.** Croque en jambe. **20.00 Journal. 20.25 Météo. 20.28 Tirage du Loto.**



20.30 Téléfilm : Le jupon de Nemours. De Bernard Granger, réalisé par Serge Korber. Avec Jean Lefebvre, Pierre Dany, Arielle Semenoff, Isabelle Mergault, Gérard Hernandez, Luc Florian. **22.20 Série : Commissaire Moulin. 23.45 Journal. 0.00 Série : Les incorruptibles.**

A 2

► **13.15 Magazine : L'assiette anglaise.** De Bernard Rapp. **14.00 Série : Galactica.** Les tombes de Kobol. **14.50 Sports.** Basket : championnat de France (ASVEL-Antibes) ; cyclisme : tour de Lombardie. **16.30 Magazine : Les nouveaux carnets de l'aventure.** Voile : La Baule-Dakar ; présentation du 18 pieds australien ; Run d'enfer : Marc Beauchène. **17.15 Jeu sportif. 17.30 Magazine : Sport passion.** Bob Beamon, recordman du monde du saut en longueur ; essais du Grand Prix de formule 1 à Mexico ; histoire du sport ; parachutisme à Saint-Tropez ; portrait de Tigana ; la semaine de Cazalou. **18.30 Magazine : Entre chien et loup.** D'Allain Bougrain-Dubourg. Au sommaire : Le lundehund, l'insolite à quatre pattes ; Baby dog ; A-ha, un cri pour les animaux ; Mémoire de chien ; Salon international de l'animal de compagnie ; En compagnie des dauphins ; Le toutou de la semaine. **19.10 INC. 19.15 Actualités régionales. 19.40 Affaire suivante. 20.00 Journal. 20.30 Variétés : Champs-Elysées.** Emission de Michel Drucker. Avec : Alice Dona, William Sheller, Gipsy King, Eric Morena, Michel Boujenah, Los Portos, Marie Myriam, Dominique Lavanant, Martin Lamotte, Thierry Lhermitte, Charlotte Valandrey, Gérard Lenorman, Basia. **22.15 Série : Deux flics à Miami.** Le retour de Calderone (2e partie). **23.05 Les enfants du rock.** Spécial MTV Music Awards (les oscars des clips). **0.35 Journal.**

FR 3

14.00 Championnat de France d'orthographe. Demi-finale, en direct du lycée Henri-IV, animée par Bernard Pivot et Daniel Grand-Clément. Cette année, sur 36 414 participants, 6 820 candidats, dans vingt-sept villes de France, ont été sélectionnés pour participer à cette demi-finale dont la dictée a été conçue par la linguiste Micheline Sommant. **14.45 Tennis.** Open de Toulouse, en direct. **17.30 Les géants de la musique.** Concerto pour orgue nº 1 de Haendel ; concerto brandebourgeois nº 6 de Bach. **18.00 Championnat de France d'orthographe.** Résultats de la demi-finale et corrigé de la dictée. **19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.15 à 19.35, actualités régionales. 19.50 Dessin animé : Il était une fois la vie.** Les petites plaquettes. **20.05 Jeux : La classe.** Animés par Fabrice. **20.35 Disney Channel.** Dessins animés : For Whom the Bulls Toil ; Automne ; Duck Pimples ; La minute Disney : Robin des bois ; à 21.00, un épisode de Texas John. **22.00 Journal. 22.30 Magazine : Le divan.** Emission d'Henry Chapier. Invité : Alain Juppé. **22.40 Magazine : Sports 3.** De Michel Drhey. Invité Patrice Martin, champion du monde de ski nautique. **23.45 Musiques, musique.** Sonate en la mineur de Scarlatti, par Huguette Dreyfus, clavecin.

CANAL PLUS

13.05 Magazine : Samedi, 1 heure. Invité : Mgr Lustiger. **14.00 Magazine : Le monde du sport. 14.55 Série : Superman. 15.20 Série : Les épées de feu.** (2e épisode). **15.45 Série : Batman. 16.15 Documentaire : Hawaï, coté nature. 16.35 Cabou cadin. 18.15 Flash d'informations. 18.18 Top 50. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Mon zénith à moi.** Présenté par Michel Denisot. **20.30 Téléfilm : La Casse du troisième âge,** de Lou Antonio, avec George Scott, Don Ameche, Sylvia Sydney, Susan Rinell. **22.00 Dessin animé ; 22.05 Les Allumés du sport ; 22.30 Documentaire animalier : le Harem des phoques. 23.00 Flash d'informations. 23.05 Cinéma : Le maître du jeu.** □ Film américain de Rosemarie Turko (1984). Avec Joe Buechler, David Allen, Stephen Ford, Peter Manoogian, Ted Nicolaou, Charles Band. *Un jeune surdoué de l'informatique communique mentalement avec un super-ordinateur. Il est défié par un sorcier qui parcourt l'univers et doit subir sept épreuves terribles. Du fantastique genre feuilleton télé.* **0.10 Cinéma : Tenue de soirée.** ■■ Film français de Bertrand Blier (1985). Avec Gérard Depardieu, Michel Blanc, Miou-Miou, Bruno Cremer, Jean-Pierre Marielle. **1.35 Cinéma : Les jeux de Satan.** ■ Film américain de Sidney Lumet (1973). Avec James Mason, Robert Preston, Beau Bridges, Ronald Weyand. **3.10 Cinéma : Yiddish Connection.** □ Film français de Paul Boujenah (1986). Avec Charles Aznavour, Ugo Tognazzi, Vincent Lindon, Charlie Chemouny, André Dussolier, Geneviève Mnich.

LA 5

13.30 Série : Superminds. 14.20 Série : Shérif, fais-moi peur. 15.15 Série : La cinquième dimension. 15.40 Série : Cosmos 1999. 16.30 Série : Drôle de vie. 16.55 Dessin animé : Le magicien d'Oz. 17.20 Dessin animé : Charlotte. 17.45 Dessin animé : Emi magique. 18.10 Série : Hôtel. Cœur en cavale. **19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Série : Bouvard spécial.** Les meilleurs moments de la semaine du 5, rue du Théâtre. **20.00 Journal. 20.30 Variétés : Farandole.** Emission animée par Patrick Sébastien. Avec Nicole Croisille. **22.15 Sport : Télématches. 23.15 Evénement sportif.** Emission présentée par Michel Hidalgo. Avec la reprise du magazine Circuit. **1.15 Série : La cinquième dimension.** A quoi servent les amis (rediff.). **1.40 Les cinq dernières minutes.** Poisson d'eau douce (rediff.).

M 6

13.15 Série : Addams Family. Morticia, la marieuse. **13.45 25 images seconde. 14.30 Hit hit hit hourra ! 14.40 Série : Le Saint.** Le jeu de la mort (rediff.). **15.30 Série : Aventures dans les îles.** Chasseurs d'épaves. **16.20 Magazine : Danarama.** Invités : Nicolas et Stéphane, du groupe Indochine. **17.05 Feuilleton : La clinique de la Forêt-Noire.** 7e épisode (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** Fagin. **19.05 Série : Cher oncle Bill.** Etes-vous heureux, monsieur Félix ? **19.30 Série : Daktari.** Le procès d'un léopard. **20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Série : Dynastie.** Un soupçon de vérité. **21.20 Série : Cagney et Lacey. 22.10 Journal. 22.20 Météo. 22.25 Magazine : Ondes de choc.** Mensuel de la communication internationale, présenté par Christian Blachas. Les pubs les plus chères ; Le look du PAF ; Le jeu : communication et business. **22.55 Série : Clair de lune.** Mortel.e confession. **23.45 Sexy clip. 0.15 Magazine : Danarama** (rediff.). **1.05 25 images seconde. 1.40 Clip des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Qui est le véritable inspecteur Hound ?, de Tom Stoppard. **22.20 Démarches. 22.30 Musique : Angers, musiques du XXe siècle.** 1. Les percussions extra-européennes. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Opéra. Mort à Venise, opéra en deux actes, de Britten, d'après une nouvelle de Thomas Mann, par des membres de l'English Opera Group et l'Orchestre de chambre anglais, dir. Stuart Bedford ; à 23.05, Transcriptions et périphrases : Hindemith. **0.00 Musique de chambre.** Bach, Schoenberg, Cage, Lachenmann.

Dimanche 18 octobre

TF 1

8.00 Bonjour la France, bonjour l'Europe. Journal présenté par Jean Offrédo. **9.00 Dorothée dimanche.** Dessins animés, sketches. **10.00 Série : Tarzan.** Drôle de procès. **10.30 Dorothée dimanche** (suite). Pas de pitié pour les croissants. **11.00 Les animaux du monde.** Emission de Marlyse de La Grange et Antoine Reille. Le triangle de l'ivoire : la République centrafricaine. **11.30 Magazine : Auto-moto.** Rallye de San Remo ; Essais du Grand Prix de Formule 1 du Mexique ; les voitures de production à Montlhéry. **12.00 Magazine : Télé-foot.** Présenté par Thierry Roland. **13.00 Journal. 13.20 Série : Starsky et Hutch. 14.15 Plus dimanche que jamais.** Un après-midi proposé par Dominique Cantien. Ushuaia, le magazine de l'extrême ; à 15.00, T'es pas cap ! jeu de Gérard Louvin, animé par Eric Galliano ; à 15.45, Tiercé à Longchamp ; à 16.00, A la folie..., émission de Patrick Poivre d'Arvor, avec Yves Duteil, Chris Isaak, Bertignac et Les Visiteurs, Annabelle. **17.30 Série : Pour l'amour du risque.** Cache-cache périlleux. **18.30 Série : La calanque.** De Jean Canolle. Avec Marthe Villalonga, Jean-Pierre Darras, Franck Fernandel, Paul Préboist. **19.00 Magazine : Sept sur sept.** Emission d'Anne Sinclair. Invité : Mario Soares. **19.50 Loto sportif. 20.00 Journal. 20.25 Météo.** ► **20.30 Cinéma : L'arnaque.** ■■ Film américain de George Roy Hill (1973). Avec Paul Newman, Robert Redford, Robert Shaw. *Pour venger un ami assassiné par un roi de la pègre, un truand chevronné et son disciple, un petit malfrat, montent une extraordinaire machination. L'extravagance règne dans ce film de gangsters allègrement interprété et qui reçut sept oscars.* **22.45 Sport dimanche soir.** Interview de Philippe Boyer (procès de Laon) ; la situation en Grande-Bretagne ; troisième volet de l'enquête sur le dopage. **23.45 Journal. 0.00 Documentaire : Nous, jeunes.** 4. Du bonheur et rien d'autre. Un reportage d'André Junod et Gaspard Lamunière.

A 2

8.55 Flash d'informations. 9.00 Connaître l'islam. 9.15 Emissions israélites. 9.30 Orthodoxie. 10.00 Présence protestante. 10.30 Le jour du Seigneur. 11.00 Messe à la paroisse Notre-Dame des otages à Paris. **11.55 Votre vérité. 12.00 Dimanche Martin.** Comme sur un plateau. Emission présentée par Jacques Martin et Claude Sarraute. **13.00 Journal. 13.20 La lorgnette.** De Jacques Martin. **14.00 Le monde est à vous.** De Jacques Martin. Avec Serge Lama, Gérard Lenorman, Emmanuelle, Le groupe Image, le chœur et l'orchestre de Saint-Eustache, Lucia Scappaticci (soprano), le ballet de Nancy. **15.20 Série : L'homme qui tombe à pic.** Piratage informatique. **16.15 L'école des fans.** Invité : Serge Lama. **16.55 Thé tango.** Avec l'orchestre de Robert Quibel, Pascale Lichan, Gérard Meissonnier. **17.30 Série : Les brigades du Tigre.** Le crime du sultan. **18.30 Stade 2.** Football : championnat de France (Racing-Monaco) ; Voile : La Baule-Dakar ; Automobile : Grand Prix de formule 1 à Mexico ; Athlétisme : 20 km de Paris ; Parachutisme ; Rubgy (France-Galles) ; Basket (Asvel-Antibes). **19.30 Série : Magny. 20.00 Journal. 20.30 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. 5e Grand tournoi, finale à Nîmes. **21.50 Musiques au cœur : Des voix pour la rentrée.** Emission d'Eve Ruggieri. L'actualité musicale du livre et du disque ; Les spectacles lyriques de la rentrée, avec Félicity Lott (soprano) et Mariette Kemmer (soprano) ; concert Bach au Louvre (enregistré le 3 décembre 1985) par l'Orchestre de chambre de Paris, dir. Pierre Duvauchelle. **22.50 Magazine : Apos.** De Bernard Pivot. **23.05 Informations : 24 h sur l'A 2. 23.35 Série : L'homme qui tombe à pic.** Piratage informatique (rediff.).

FR 3

8.30 Amuse 3. Winnie l'ourson ; Zorro ; Croqu'soleil ; Inspecteur Gadget ; La famille Duloch. **10.00 Magazine : Ensemble.** Une émission de l'ADRI. **11.30 RFO : Latitudes. 12.00 Dialectales et sports. 12.57 Flash d'informations. 13.00 D'un soleil à l'autre.** Magazine agricole de Jean-Claude Widemann. **13.30 Forum RMC - FR 3.** Invité : Charles Milon, député UDF de l'Ain. **14.30 Expression directe.** FN, UPA. **14.50 Magazine : Sports-loisirs.** Avec, à 15.00, l'Open de tennis de Toulouse, en direct. **18.00 Amuse 3.** Il était une fois la vie (les petites plaquettes) ; Les petits malins ; Signé Cat's eyes. **19.00 Feuilleton : Tendre est la nuit.** D'après le roman de F. Scott Fitzgerald (dernier épisode). Avec Peter Strauss, Mary Steenburger, Malcolm McDowel. **19.57 Flash d'informations. 20.05 Série : Benny Hill. 20.30 Variétés : Embarquement immédiat.** Emission de Maritie et Gilbert Carpentier. Avec Alain Souchon, Jeanne Mas, Caroline Loeb, Louis Chedid, Mylène Farmer, Alain Bashung, Véronique Sanson, Alain Chamfort, Jane Birkin, Tom Novembre, David McNeil. **21.55 Journal. 22.20 Dessin animé : Tex Avery. 22.30 Cinéma de minuit : Stolen Holiday.** Film américain de Michael Curtiz (1936). Avec Kay Francis, Claude Rains, Ian Hunter, Alex d'Arcy, Betty Lawford. *Un mannequin ambitieux fait la connaissance d'un riche étranger, qui l'aide à réussir. Il l'aime, elle ne l'aime pas. Il est compromis dans un scandale financier. Curieuse étude de mœurs où le portrait d'une femme arriviste rejoint le climat social et politique de la France de l'affaire Stavisky. Totalement inédit.* **23.50 Musiques, musique.** Divertimento pour violon et piano en sol majeur de L. Mozart, par Gottfried Schneider et Gérard Opitz.

CANAL PLUS

7.00 Top 50. Présenté par Marc Toesca. **8.05 Cabou cadin.** Dame Boucleline ; Alvin et les Chipmunks ; Punky Brewster. **9.20 Cinéma : L'affaire Savolta.** ■ Film espagnol d'Antonio Drove (1978). Avec Charles Denner, Virginie Billetdoux, Pablo, Stefania Sandrelli, Ettore Nanni, Omero Antonutti. **11.00 Cinéma : Nuit d'ivresse.** □ Film français de Bernard Nauer (1986). Avec Thierry Lhermitte, Josiane Balasko, France Roche, Marc Dudicourt, Jean-Michel Dupuis, Jean-Claude Dauphin. **12.30 Série : Rambo. 13.00 Flash d'informations. 13.05 Série : Max Headroom. 13.30 Sportquizz.** Présenté par Marc Toesca. **14.00 Football américain.** Un match du championnat professionnel américain. **15.00 Téléfilm : Le crime de la passion.** De Larry Elikann, avec Richard Crenna, Karen Young. **16.45 Documentaire : Les allumés du sport.** Trois hommes et des patins. La traversée des Etats-Unis, de l'Alaska, du Brésil en patins à roulettes. **17.10 Série : Le retour de Mike Hammer.** Chantage à l'accusation. **18.00 Cinéma : Sauvez le Neptune.** □ Film américain de David Greene (1977). Avec Charlton Heston, David Carradine, Stacy Keach, Ned Beatty, Ronny Cox, Dorian Harewood. *Un sous-marin nucléaire est en danger au-dessus d'un abîme sous-marin, après avoir coulé. Un officier dirige les opérations de sauvetage à bord d'un porte-avion. Un médiocre film-catastrophe à la gloire de la marine américaine.* **19.45 Flash d'informations. 19.50 Ça cartoon.** Dessins animés présentés par Philippe Dana. **20.30 Cinéma : Je hais les acteurs.** ■■ Film français de Gérard Krawczyk (1986). Avec Jean Poiret, Michel Blanc, Bernard Blier, Michel Galabru, Pauline Lafont, Dominique Lavanant. *En 1942, les acteurs d'un film en tournage à Hollywood sont assassinés les uns après les autres. Un impresario habile à piquer l'argent de ses clients, fait un coupable tout désigné à cause de ses combines et de ses mensonges. Filmée comme une série B américaine des années 40, une comédie d'humour noir ravageur, fidèle au roman (à clés) de Ben Hecht. Des interprètes délirants.* **21.55 Flash d'informations. 22.00 Documentaire : L'ABC de la 3D.** De Steve Michelson et Geoffrey de Valois. Tout savoir sur la fabrication des images en trois dimensions. **22.55 Cinéma : Le combat dans l'île.** ■■ Film français d'Alain Cavalier (1961). Avec Romy Schneider, Jean-Louis Trintignant, Henri Serre, Pierre Asso, Diane Lepvrier. **0.35 Cinéma : Du sang sur la Tamise.** ■ Film américain de John Mackenzie (1979). Avec Bob Hoskins, Helen Mirren, Eddie Constantine, Dave King, Bryan Marshall, George Coulouris (v.o.).

0.55 Série : Les épées de feu. 1er épisode.

LA 5

7.05 Dessin animé : Cathy, la petite fermière. 8.20 Dessin animé : Robotech. Cœur brisé. **8.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 10.00 Dessin animé : Le magicien d'Oz.** La reine des souris des champs (rediff.). **10.30 Série : Shérif, fais-moi peur.** Retour mouvementé (rediff.). **11.20 Série : Wonder woman.** L'affaire du triangle des Bermudes. **12.10 Série : Superminds.** Le jour du dauphin (rediff.). Un après-midi animé par Guillaume Durand. **13.00 Journal. 13.25 Série : K 2000.** La machine à tuer. **14.20 Variétés : Childéric.** Avec Georges Mickaël, Chris Isaak, Senso. **15.15 Face à France.** Emission de Catherine Barma et Thierry Ardisson. **16.45 Mondo Dingo.** De Stéphane Collaro. **17.45 Au cœur de l'affaire.** Emission de Catherine Barma et Thierry Ardisson. **18.45 Magazine : Travelling.** De Patrick Sabatier. Autour du film Les incorruptibles de Brian de Palma. **19.10 Série : Kojak.** Pain, amour et sirtaki. **20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Les bidasses s'en vont en guerre.** □ Film français de Claude Zidi (1974). Avec Gérard Rinaldi, Gérard Filipelli, Jean Sarrus, Jean-Guy Fechner, Marisa Merlini. *Quatre garçons indisciplinés, dont le service militaire a été prolongé, sont envoyés en manœuvres dans une région où les paysans refusent de livrer leurs terres achetées pour une bouchée de pain. Les Charlots et l'univers du comique troupier à la française. Fantaisie laborieuse.* **22.15 Série : Maigret.** Maigret a peur. **23.50 Série : Kojak.** Pain, amour et sirtaki (rediff.). **0.40 Série : Les évasions célèbres.** L'évasion de Casanova.

M 6

9.00 Clip des clips. Le chouchou de la semaine : Jeanne Mas. **9.05 Variétés : Album d'images.** Michel Mallory. **9.30 Série : Daktari.** Le procès d'un léopard (rediff.). **10.20 Hit, hit, hit, hourra ! 10.30 Revenez quand vous voulez.** Invitée : Eliane Victor. **11.45 Multiplex.** Emission politique d'Henri Marque, avec une personnalité politique chaque semaine. **12.25 Info-consommation. 12.30 Journal. 12.40 Météo 6. 12.45 Henri Guillemin raconte... Jaurès** (1re partie). **13.15 Série : Addams Family.** Fait les gros yeux. **13.45 Jeu : Fan de...** De jeunes imitateurs de variétés sélectionnés à travers la France se produisent en direct face à un jury. **14.50 Hit, hit, hit, hourra ! 15.00 Série : Clair de lune.** Mortelle confession (rediff.). **15.50 Série : Aventures dans les îles.** La passagère clandestine. **16.40 Les privés ne meurent jamais** (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 Météo. 18.20 Série : La petite maison dans la prairie.** Le journal. **19.05 Série : Cher oncle Bill.** L'honorable grand-père Chang. **19.30 Série : Daktari.** Le grand esprit. **20.24 Six minutes d'informations. 20.30 Cinéma : La guerre du fer.** □ Film italien d'Umberto Lenzi (1983). Avec Sam Pasco, George Eastman, Elvire Audray. *Un homme chassé d'une tribu préhistorique découvre le fer sur le flanc d'un volcan et fabrique des armes. Ce film, d'une affligeante nullité, prétend s'inspirer à la fois de* Conan le Barbare *et de* la Guerre du feu. **22.05 Série : Drôles de dames.** Au secours. **22.55 Journal. 23.05 Météo. 23.15 Henri Guillemin raconte... Jaurès** (2e partie). **23.40 Carrefour des musiques.** Gilberto Gil à l'Olympia. **0.35 Musique : Boulevard des clips.** Magazine : Starter (rediff.) **1.40 Clip des clips.** Le chouchou de la semaine : Jeanne Mas.

FRANCE-CULTURE

20.30 Atelier de création radiophonique. Charles Anirkhanian. **22.30 Musique. Angers, musiques du XXe siècle.** 2. Les percussions européennes. **0.05 Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Pleyel : Symphonie de psaumes, de Stravinski ; Symphonie de Montségur, pour soprano, baryton et orchestre, de Landowski ; Le Boléro, de Ravel, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Daniel Barenboïm. **23.05 Climats.** Musiques traditionnelles : Bali. **1.00 Poissons d'or.**

Audience TV du 15 octobre 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

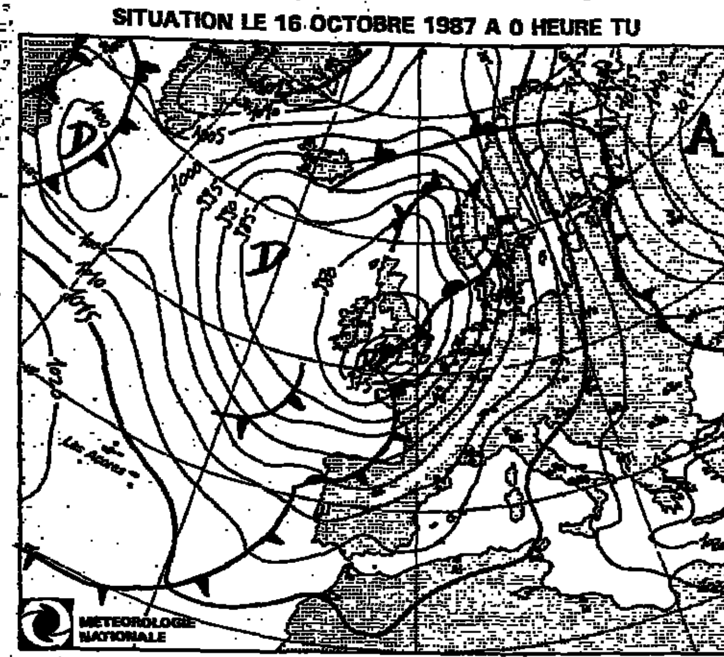
HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	48.9	Santa Barbara 25.3	Actual. région. 8.4	Actual. région. 4.2	Mythofolies 1.1	Porte magique 6.8	Oncle Bill 3.2
19 h 45	63.2	Roue fortune 28.9	Bon mot d'A 2 5.3	Actual. région. 4.7	Nulle part 2.6	5, rue Théâtre 8.9	Daktari 2.6
20 h 16	68.4	Journal 28.4	Journal 23.2	La classe 8.4	Nulle part 2.6	Journal 2.1	Daktari 3.7
20 h 55	70.0	Chahut Bahut 10.5	Les Bronzés 43.2	Buvard à l'env. 10.5	Aff. Savolta 1.6	Scrupules 4.2	Têtes brûlées 2.6
22 h 08	43.2	Chahut Bahut 15.8	Edit. spéciale 15.8	Journal 3.2	Flash info 1.6	Cap Furillo 5.8	Networks 2.6
22 h 44	31.6	Reportages 7.9	Edit. spéciale 11.1	Océaniques 2.6	Big Boss 0.5	Cap Furillo 5.3	Sinbad marin 5.3

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 183 reçoivent la 5 et 143 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

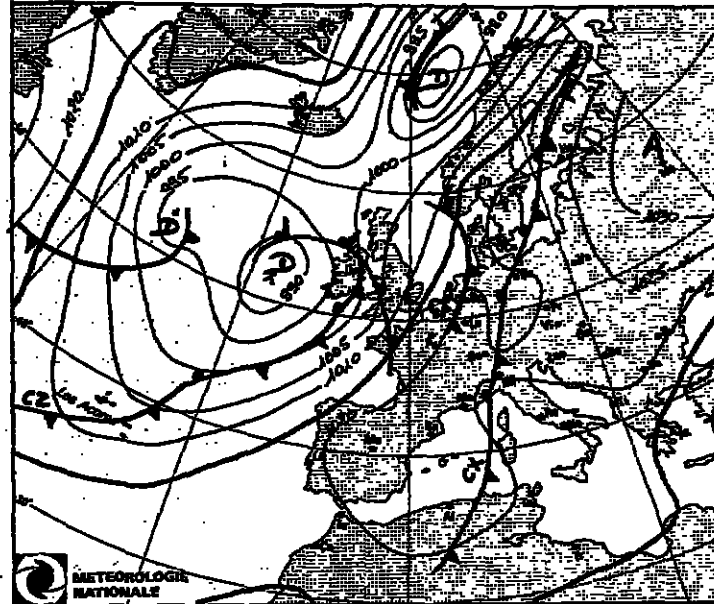
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 OCTOBRE 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 18 OCTOBRE A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 16 octobre à 0 h TU et le dimanche 19 octobre à 24 h TU.

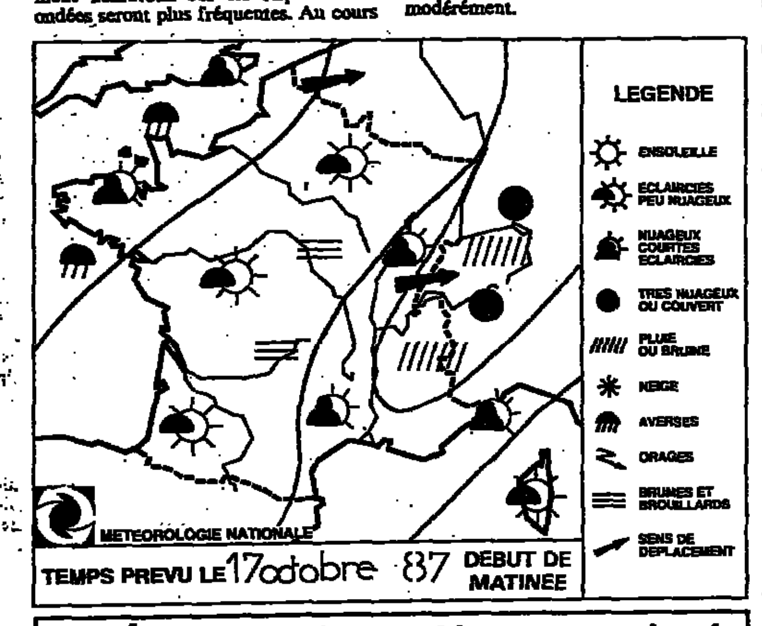
Une zone faiblement pluvieuse affecte encore le sud-est du pays, mais elle disparaîtra rapidement. Elle laissera place pour la fin de semaine à du beau temps. Seul l'ouest du pays connaîtra un temps nuageux avec une nouvelle zone pluvieuse qui effleurera les côtes de la Manche.

Samedi, des nuages près des côtes de la Manche et dans le sud-est. Ailleurs, les éclaircies seront nombreuses. Le temps sera nuageux le matin sur le sud-est du pays : du Languedoc-Roussillon au littoral méditerranéen, à la vallée du Rhône, la Franche-Comté et les Vosges. Quelques pluies peuvent se produire çà et là. Les nuages seront particulièrement nombreux sur les Alpes et les ondées seront plus fréquentes. Au cours de la journée, les nuages disparaîtront et l'on pourra voir le soleil. Toutefois sur la Corse, le temps nuageux, avec parfois des averses, persistera toute la journée.

Les nuages et les averses seront également présents le matin sur la Bretagne, la Normandie et le Nord-Pas-de-Calais. L'après-midi, ils gagneront le Bassin parisien, la Picardie, la Champagne et les Ardennes.

Sur le reste du pays, la journée sera belle et les éclaircies seront nombreuses. Cependant, le ciel se voilera en fin d'après-midi, sur le Poitou, les Charentes, la Bretagne et la Normandie. Le soir, un temps couvert accompagné de petites pluies abordera la pointe de la Bretagne.

Le vent faiblira, mais il restera de sud-ouest assez fort avec des rafales près des côtes de la Manche et de la Bretagne. A l'intérieur, le vent soufflera modérément.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-10 à 6 heures TU et le 16-10-1987 à 6 heures TU — le 16-10-1987

FRANCE			
AJACCIO	25	15	D
BIARRITZ	23	13	P
BORDEAUX	22	13	P
BOURGES	18	12	P
BREST	–	–	–
CAEN	19	13	–
CHERBOURG	17	10	P
CLERMONT-FERR.	19	17	C
DIJON	20	16	C
GRENOBLE St-M-H	22	18	C
LILLE	20	16	A
LIMOGES	17	10	P
LYON	21	20	C
MARSEILLE-MAR.	21	19	P
NANCY	19	16	C
NANTES	–	–	–
NICE	–	17	P
PARIS-MONTS.	21	15	C
PAU	24	12	C
PERPIGNAN	24	22	C
RENNES	–	–	–
ST-ÉTIENNE	21	19	N
STRASBOURG	19	13	N
TOURS	19	13	A
TOULOUSE	–	15	C
POINTE-À-P.	–	–	–

ÉTRANGER			
ALGER	27	17	N
AMSTERDAM	17	15	P
ATHÈNES	25	15	C
BANGKOK	33	29	C
BARCELONE	22	15	C
BELGRADE	23	9	N
BERLIN	17	12	P
BRUXELLES	17	15	P
LE CAIRE	29	18	C
COPENHAGUE	13	12	P
DAKAR	33	27	N
DELHI	36	27	D
DJERBA	27	19	N
GENÈVE	21	13	–
HONGKONG	29	23	D
ISTANBUL	20	13	D
JÉRUSALEM	25	17	D
LISBONNE	22	15	A
LONDRES	11	9	P
LOS ANGELES	22	18	N
LUXEMBOURG	15	14	C
MADRID	19	14	C
MARRAKECH	30	16	D
MEXICO	29	8	B
MILAN	15	14	P
MONTRÉAL	16	7	C
MOSCOU	10	1	D
NAIROBI	30	14	C
NEW-YORK	19	6	D
OSLO	12	10	P
PALMA-DE-MAL.	23	20	C
PÉKIN	17	7	D
RIO-DE-JANEIRO	25	22	C
ROME	25	20	N
SINGAPOUR	33	25	C
STOCKHOLM	11	4	P
SYDNEY	18	16	P
TOKYO	19	16	P
TUNIS	30	16	N
VARSOVIE	14	8	D
VENISE	18	13	C
VIENNE	20	11	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

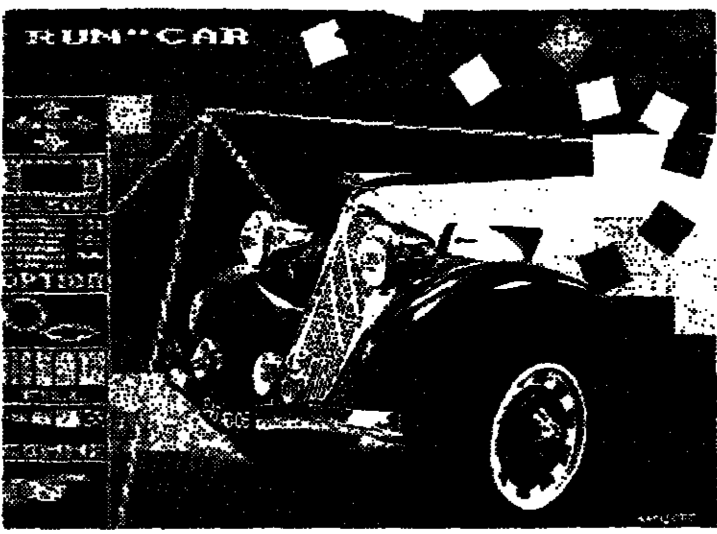
(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

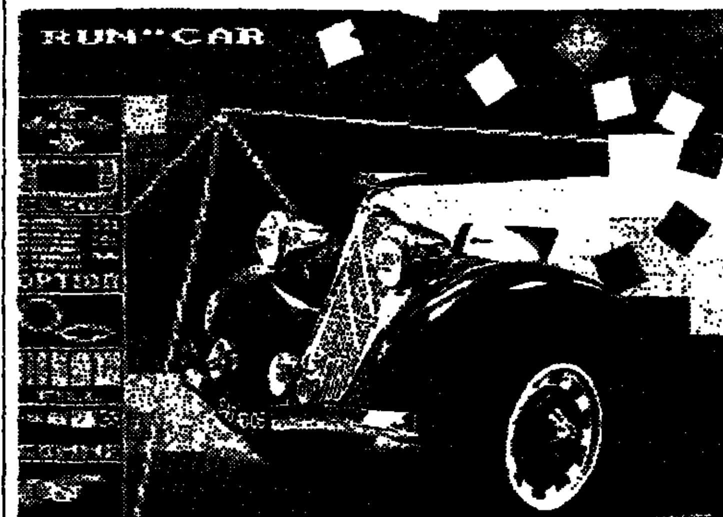
PHILATÉLIE

Claude Andréotto, dessinateur et graveur de timbres

Installé dans la banlieue sud de Paris, Claude Andréotto, la quarantaine, dessine et grave des timbres-poste depuis plus de douze ans. Formé à la technique de la gravure à l'école Estienne, il a travaillé dans la presse et l'édition.

En mars dernier, lors de l'exposition « Lumières d'encre » au musée de la Poste de Paris, il présentait des *huiles, fruit d'un an de travail et de* recherches à l'aide d'une table graphique et d'un ordinateur. Une sorte de mise en disponibilité qui fait que Claude Andréotto n'a pas travaillé pour la Poste française depuis un an. En revanche, le Mali, le Togo et le Niger ont largement eu recours à ses services.





Toile inspirée d'un dessin réalisé sur ordinateur.

L'informatique, explique-t-il, n'est pas une fin en soi, mais un nouvel outil mis à la disposition de l'artiste. Il lui consacra des mois de travail *pour se libérer des manipula*tions de la machine et se concentrer sur la création. Il s'est intéressé très longtemps aux grimoires anciens afin de retrouver les recettes qui lui permettent de peindre ses toiles à l'aide de médiums préparés à l'ancienne.

Aujourd'hui, *s'il ne broie pas ses* couleurs, le médium à peindre est un composant fait selon les règles du seizième siècle. *« Le plus difficile fut de retrouver certains ingrédients aujourd'hui disparus. Certains n'ont jamais existé car il y avait des composants obtenus à partir d'essais alchimiques... »*

Andréotto a un coup de patte qui caractérise son dessin et sa gravure. Plus particulièrement lorsqu'il met en scène le corps humain, qu'il dessine d'un trait dépouillé, tout en courbes.

PIERRE JULLIEN.

En filigrane

● « Le Monde des philatélistes » d'octobre. — Au *sommaire du numéro d'octobre du Monde des philatélistes* : des études sur la *Marianne* d'Excoffon (un projet de timbre qui ne vit jamais le jour), les carnets d'Asie (première partie), les variétés des timbres *Liberté* ; les timbres des TAAF ; les anniversaires de Spoutnik et de l'Institut Pasteur ; un entretien avec Pierrette Lambert, miniaturiste et dessinatrice *de timbres ; la poste en Chine ;* les nouveautés de France et du monde entier *(le Monde des philatélistes,* 108 pages, 15 francs, en vente dans les kiosques et 24, rue Chauchat, 75009 Paris).

● Expositions. — *Drulingen* (Haut-Rhin) : les samedi 17 et dimanche 18 octobre, un bureau temporaire avec cachet illustré *sera ouvert à l'exposition organi*sée à la salle des fêtes par le Cercle philatélique des postiers (renseignements : Cercle philatélique des postiers, 56, rue du Général-Leclerc, 67320 Drulingen).

Saint-Germain-en-Laye : le 18 octobre, un bureau temporaire muni d'un cachet illustré fonctionnera dans la gare de la Grande-Ceinture, place Christiane-Frahier, de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à *18 heures, à l'occasion du cent*cinquantième anniversaire de la ligne de chemin de fer de Paris à Saint-Germain (renseignements et souvenirs : P. Jack, 19, rue Saint-Louis, 78100 Saint-Germain-en-Laye).

Romainville : l'Amicale philatélique organise sa première biennale dans la salle des fêtes de la mairie du samedi 17 au dimanche 25 octobre, de 10 heures à 12 heures et de *14 heures à 17 h 30 (renseigne*ments : S. Chouly, Amicale philatélique de Romainville, cité Oradour, Batiment C-7, 93230 Romainville).

Pour tout renseignement concernant *cette rubrique, s'adresser au :* *Monde des philatélistes* 24, rue Chauchat, 75009 Paris Tél : (1) 42-47-99-08

JOURNAL OFFICIEL

- *Sont publiés au Journal officiel* du vendredi 16 octobre 1987 :

DES DÉCRETS

● N° 87-838 et 87-839 du 15 octobre 1987 relatifs aux attributions du premier ministre et du ministre délégué auprès du premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative, concernant les rapatriés.

● Du 14 octobre 1987 définissant les conditions de production de l'appellation d'origine contrôlée Anjou-Villages.

● Du 15 octobre 1987 définissant les conditions de production des vins de pays d'Oc.

UNE LISTE

● *Supplémentaire* d'admission à l'Ecole navale en 1987.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde sans visa » page 20

LE WEEK-END D'UN CHINEUR

Samedi 17 octobre

ILE-DE-FRANCE

Corbeille-Essonnes, 14 heures : livres; 15 heures : tableaux, mobilier, objets d'art.

Dimanche 18 octobre

Versailles Chevau-Légers, 14 h 15 : mobilier, objets d'art, tableaux; **l'Isle-Adam,** 15 heures : tableaux, mobilier, objets d'art; **Meaux,** 14 heures : mobilier, armes, argenterie; **Saint-Germain-en-Laye,** 14 heures : argenterie, bijoux, mobilier; **Verrières-le-Buisson,** 10 et 14 heures : vins; **Senlis,** 14 h 30 : statuaire, mobilier, objets d'art.

PLUS LOIN

Samedi 17 octobre

Orléans, 14 heures : Atelier Debourg; **Saint-Omer,** 14 h 30 : meubles neufs; **Calais,** 15 heures : bijoux; **La Rochelle,** 14 heures : mobilier, objets d'art; **Avignon,** 14 heures : archéologie, Extrême-Orient; **Marseille-Castellane,** 14 h 30 : affiches; **Marseille-Prado,** 14 heures : tableaux modernes; **Nantes,** 14 heures : timbres; **Tourcoing,** 14 heures : vins.

Dimanche 18 octobre

Granges-les-Valence, 15 heures : bibelots, mobilier; **Le Havre,** 14 h 30 : Extrême-Orient; **Epernay,** 14 h 30 : soldats de plomb, armes; **Noyon,** 14 heures : mobilier, tableaux, argenterie; **Roubaix,** 9 h 15 : cartographie, livres; 14 heures : monnaies, argenterie, bijoux, mobilier; **Béthune,** 14 h 30 : mobilier, tableaux, dessins anciens; **Calais,** 14 h 30 : argenterie, objets d'art, mobilier; **Honfleur,** 14 h 30 : objets d'art, mobilier, objets de marine; **Saint-Christophe-en-Brionnais (71);** 14 h 30 : bijoux, mobilier, tableaux; **Pont-Audemer,** 14 h 30 : armes; **Rochefort-sur-Mer,** 14 h 30 : mobilier, tableaux; **Bourgoin-Jallieu,** 14 heures : mobilier, tableaux, Extrême-Orient, armes; **Charleville-Mézières,** 14 heures : mobilier, argenterie, archéologie, tableaux; **Nancy,** 14 heures : tableaux, mobilier, objets d'art; **Belfort,** 14 heures : objets d'art, mobilier, art 1900; **Saint-Etienne,** 14 h 30 : mobilier, objets d'art; **Bernay,** 14 heures : Extrême-Orient; **Marseille-Castellane,** 10 h 30 : photographies; 14 h 30 : cartes postales.

FOIRES ET SALONS

Rouen, Blois, Poitiers, Marseille, Tours, Pontault-Combault, Deuil-la-Barre (collectionneurs photos cinéma), Onet-le-Château, Auxerre, Paris boulevard Blanqui, Bordeaux-Lac, Laval.

Le Carnet du Monde

Fiançailles

— **M. Pierre RICHARD**
en union avec Mme,
née Marine Larzallier (†).

M. Philippe HEILBRONNER et Mme,
née Janine Poidatz,

sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants

Anne et Frédéric.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès survenu le 4 octobre 1987, à Nanterre (Hauts-de-Seine), de

maître François DARBIER,
notaire honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre,
médaille militaire.

Ses obsèques ont été célébrées en la cathédrale de Nanterre, le 8 octobre 1987.

1, rue Gambetta,
92000 Nanterre.

— Le président de l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris-VI),
Les enseignants,
Les chercheurs,
Les personnels administratifs et techniques,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert LENNUIER,
professeur honoraire
de l'université Pierre-et-Marie-Curie,

survenu le 14 octobre 1987.

— Germaine Auzéby,
La Maison pour tous (ex-Mouffetard), Paris, maintenant à Marcoussis (91460),
Les Eclaireurs et Eclaireuses de France,
Les Anciens du scoutisme,
Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA),
font savoir le retour à la Maison du Père, le 14 octobre 1987, de

Marthe LEVASSEUR,
Mère Louve,
officier de la Légion d'honneur,
co-fondatrice et directrice
de la Maison pour tous, dès 1921,
commissaire nationale
aux louveteaux E. de F.,
fondatrice et animatrice de la colonie
de Montmartin-sur-Mer (Manche),

à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Le service religieux aura lieu le mardi 20 octobre 1987, à 14 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu à Méry-sur-Marne (77730).

7, rue Larrey,
75005 Paris.

— Mme Jérôme Mital,
Olivia Mital, Redda Gebahi
et leur fille,
Mme Edouard Mital,
M. et Mme Gérard Balay
et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Mital
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

Edouard MITAL,

survenu le *12 octobre 1987*, à l'âge de quarante-cinq ans.

Il a été inhumé dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée le samedi 24 octobre, à 15 heures, en l'église Saint-Joseph, à Lyon.

40, boulevard des Belges,
69006 Lyon.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Louis-Georges PINEAU,
officier de la Légion d'honneur,
architecte DPLG,
diplômé de l'Institut d'urbanisme,
diplômé de l'Ecole libre
des sciences politiques,
ancien professeur
à l'Ecole supérieure d'architecture
de Dalat et de Saigon,

survenu le mercredi 14 octobre 1987, à Brives, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 19 octobre à 10 h 30, en l'église Saint-Martin de Périgueux, suivie de l'inhumation au cimetière de l'Ouest.

Cet avis tient lieu de faire-part.

32, rue Vineuse,
75116 Paris.

— Anne Rocher,
Muriel, Laurence et Stéphanie,
Ainsi que toute la famille,
font part du décès de

Christian ROCHER,

survenu le 13 octobre 1987.

Le service religieux a eu lieu le jeudi 15 octobre 1987, en l'église Saint-Nicolas-Saint-Marc de Ville-d'Avray, et a été suivi de l'inhumation au cimetière de Batz-sur-Mer (Loire-Atlantique).

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue de la Ronce,
92410 Ville-d'Avray.

— Pontgouin (Eure-et-Loir).

M. et Mme Hervé Touboul,
M. et Mme Jean-François Schmid,
M. et Mme Raoul Bellanger,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Georges SCHMID,

survenu à Grainville-sur-Odon (Calvados), le 14 octobre 1987, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 17 octobre, à 14 heures, en l'église de Pontgouin (Eure-et-Loir).

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue aux Namps,
14300 Caen.
11, rue José-Maria-de-Hérédia,
75007 Paris.
18, rue Duret,
75116 Paris.

Anniversaires

— Il y a dix ans, le 17 octobre 1977, disparaissait accidentellement

Jean-Marie AUBENAS.

Ses frères et sœurs demandent à ceux qui l'ont connu d'avoir pour lui une pensée affectueuse et d'associer à son souvenir celui de ses parents,

M. René AUBENAS,

décédé le 11 novembre 1977,

et

Mme René AUBENAS,

décédée le 3 mai 1978.

— Après neuf ans, nos cœurs sont encore pleins de lui,

Marc AUTENZIO.

Rue Boissière,
41 Villiers-sur-Loir.

— Le 17 octobre 1977 disparaissait le

pasteur Charly CABANIS.

Mme Charly Cabanis
Et ses enfants
tiennent à évoquer son souvenir.

Mialet,
30140 Anduze.

— **Georgette GOSSELIN**

disparaissait il y a un an.

Que ceux qui l'ont connue et aimée veuillent bien se souvenir.

— Le 20 octobre 1977, mourait, seul, dans un hôpital parisien,

Jean OLIVE,
brave homme,
curieux,
ami des sociétés de pensée.

Que ses amis pensent à lui.

« Quel avantage revient-il à l'homme de toute la peine qu'il se donne sous le soleil ?
Une génération s'en va, une autre vient, et la Terre subsiste toujours. »

— **Abraham SULHEFER**

en notre pensée.

17 octobre 1987, dixième anniversaire.

Sa famille et ses amis.

Communications diverses

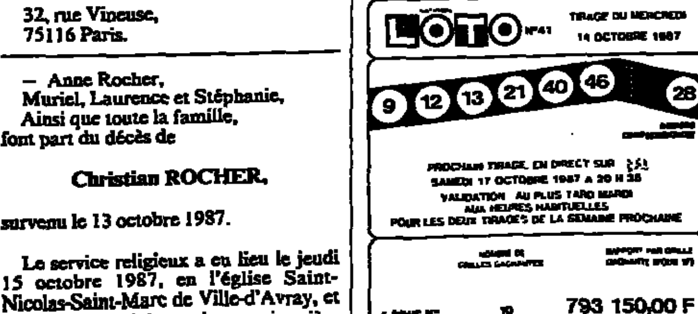
— **The lord Soames.**

Une cérémonie d'action de grâce pour la vie et l'œuvre du lord Soames aura lieu à Westminster Abbey, le jeudi *29 octobre 1987* à midi. Ceux qui souhaitent assister à cette cérémonie sont priés d'écrire au plus tôt à : The Assistant *Receiver General (Protocol),* Room 29, The Chapter Office, 20 Dean's Yard, Westminster Abbey, London, *SW1P 3PA. Les tickets* d'entrée, réservés d'avance, peuvent être retirés au Chapter Office le jour même de la cérémonie.

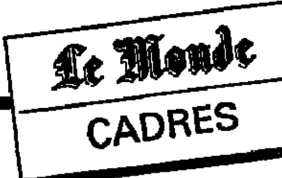
Soutenances de thèses

— Université Paris-I, le samedi 17 octobre, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. Jacques Domenech : « Le fondement de la morale dans la philosophie française des Lumières ».

— Université Paris-I, le samedi 17 octobre, à 10 heures, salle 308, entrée 1, rue V.-Cousin, galerie J.B.-Dumas, escalier L, Mme Hadio Monkaila-Tours : « Le Niger dans les relations internationales (1960-1974) ».



هكذا من الاصل



Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Catastrophes

Une violente tempête provoque de lourds dégâts en Europe

Une partie de la Bretagne privée d'électricité, des arbres jonchant les routes et coupant toute circulation, des toitures emportées, des dizaines d'embarcations bousculées dans les ports, des voitures renversées et au total d'énormes dégâts non encore chiffrés, telles sont les conséquences de la tempête qui a fait rage sur la Bretagne et la Normandie dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 octobre. Elle a pris parfois l'allure d'un véritable ouragan avec des vents de suroît (sud-ouest) atteignant 185 kilomètres à l'heure à la pointe du Raz, dans le Finistère.

Dans le Morbihan, la situation a paru suffisamment grave pour que la préfecture mette en place une cellule de crise. A Etel comme à Lorient, une cinquantaine de bateaux de pêche et de plaisance avaient rompu leurs amarres et dérivaient dans les avant-ports. Dans le Finistère, le vent a arraché le toit d'un supermarché à Morlaix et détruit en partie celui de la préfecture, à Lorient. Partout les lignes moyenne tension ont souffert et, vendredi matin, Quimper, Paimpol, Concarneau, Lamballe et Lorient étaient encore privées d'électricité. Par chance – et parce que le mauvais temps avait été abondamment annoncé – il ne semble pas qu'il y ait eu de victime.

A Paris même, une des grues qui permettaient l'édification de la grande arche de la Défense a été jetée à terre par le vent, interrompant la circulation sur le boulevard circulaire qui dessert ce quartier d'affaires.

La tempête a également touché les côtes ouest de l'Europe : elle a tué deux personnes et en a blessé une douzaine d'autres en Espagne. Sous la violence des rafales, le train Madrid-La Corogne a déraillé et plusieurs voyageurs ont été contusionnés. Par ailleurs, craignant des inondations, des milliers de villageois ont été évacués en Galice.

Dans le sud de l'Angleterre, le vent a causé la mort de deux personnes au moins, il a coupé de nombreuses routes et rompu les amarres d'un car-ferrie qui est allé s'échouer près de Folkestone.

Londres dans le noir

LONDRES
de notre correspondant

Le spectacle était impressionnant vendredi matin et rappelait, selon un marchand de journaux qui avait quand même ouvert son kiosque à 5 heures du matin, le Blitz de l'hiver 1940-1941. Londres était entièrement plongée dans l'obscurité. Le courant avait été partout coupé et des Londoniens étaient sortis dans leur jardin ou sur le pas de leur porte, avec les lampes de poche, pour inspecter les dégâts.

De nombreuses rues étaient obstruées par des branches arrachées aux arbres, des palissades emportées sur les chantiers de construction, des poubelles renversées par le vent, des débris de cheminées... Le sens civique des Britanniques n'est pas un mythe. Le réflexe de la plupart des Londoniens a été de déblayer eux-mêmes leurs rues en repoussant sur le trottoir tout ce qui pouvait gêner la circulation.

La police avait lancé l'alerte à la radio dès les premières heures de l'aube et invité la population à la prudence. Le vent a soufflé dans la nuit de jeudi à vendredi à 150 km/heure sur Londres, la vitesse la plus élevée jamais enregistrée dans la capitale depuis qu'on consigne ce genre de données. Dans le sud du pays, en particulier sur les côtes de la Manche, il a atteint 170 km/heure et les dégâts semblaient très importants.

La tornade qui s'est abattue sur Londres était accompagnée de trombes de pluie. Les raisons pour lesquelles le courant a été entièrement coupé restent mystérieuses. Il n'était que progressivement rétabli quartier par quartier vendredi en début de matinée et le métro restait partiellement paralysé.

D. Dh.

● **Catastrophe aérienne en Italie : 37 morts.** – Un bimoteur ATR 42 de la compagnie italienne ATI, a, le jeudi 15 octobre à 19 h 30, percuté une montagne à l'est du lac de Côme, en Lombardie. L'appareil, qui faisait la ligne Milan-Cologne, avait à son bord 34 passagers (29 Allemands et 5 Italiens) et 3 membres d'équipage. Les responsables de la protection civile ont annoncé vendredi matin qu'il n'y a aucun survivant. Il s'agit du premier accident survenu à l'appareil franco-italien ATR 42, surnommé « Colibri », assemblé à Toulouse et en service depuis 1985. – *(Corresp.)*.

Médecine

Lançant la nouvelle campagne anti-SIDA
Mme Barzach admet que certains préservatifs ne sont pas fiables

Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille, a présenté à la presse, le jeudi 15 octobre, la nouvelle campagne française de prévention contre le SIDA. Prévoyant une forte augmentation du nombre de cas recensés dans les prochains mois, elle a admis la non-fiabilité de certains préservatifs.

Deux jeunes amoureux filmés en noir et blanc, une ligne rouge qui traverse l'écran pour souligner l'augmentation constante du nombre de cas de SIDA et une voix *off* : « *Une nouvelle rencontre c'est troublant mais ça peut être dangereux : une seule fois suffit pour être contaminé. Alors, si on veut continuer à aimer, n'oublions pas le nouveau geste amoureux : le préservatif.* » C'est le leitmotiv des deux films commandés à Jean-Jacques Beinex – l'un pour la télévision, l'autre pour le cinéma – pour « *développer la connaissance et la pratique du préservatif comme seul moyen de prévention au cours des relations sexuelles* ».

Des images très *soft* dont on peut se demander si, en dépit de leur qualité esthétique – ou du fait de celle-ci – elles permettront d'atteindre l'objectif escompté, à savoir l'utilisation effective des préservatifs. La question est importante dans la mesure où, selon une enquête récente, si 73 % des Français se disent persuadés de l'efficacité de cette méthode de prévention, seulement 10 % déclarent y avoir recours.

Mme Michèle Barzach a profité de cette conférence de presse pour faire le point sur la progression de l'épidémie de SIDA en France : à ce jour 2 523 cas ont été notifiés à la Direction générale de la santé, ce qui correspond à 42 cas par million d'habitants et place la France au troisième rang parmi les pays développés après les Etats-Unis et la Suisse.

Selon Mme Barzach, le nombre de cas de SIDA notifiés devrait beaucoup augmenter dans les prochains mois du fait, d'une part, de l'élargissement de la définition de la maladie qui vient d'être recommandé par le centre de contrôle des maladies d'Atlanta et, d'autre part, en raison « *de l'apparition de nouvelles perspectives thérapeutiques qui conduisent de plus en plus le malade à se faire suivre en milieu hospitalier* ». On estime dans l'entourage de Mme Barzach que le nombre de cas de SIDA devrait continuer à doubler tous les onze mois et qu'il est logique de penser que fin 1988 environ 6 000 cas auront été recensés en France.

Parmi les malades actuellement connus, 30 % ont moins de trente ans, parmi lesquels près du quart sont des femmes.

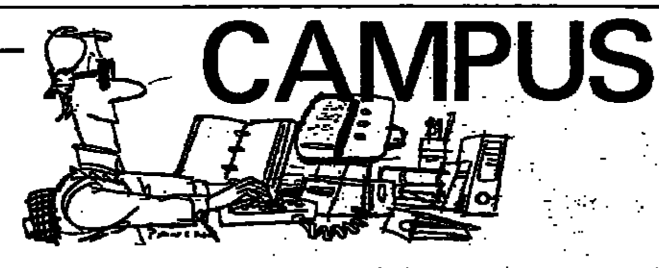
Mme Barzach a indiqué qu'on pouvait évaluer entre 150 000 et 250 000 le nombre de personnes séropositive vivant en France. « *Dans ces conditions*, a-t-elle ajouté, *permettez-moi d'exprimer mon plus grand étonnement concernant les chiffres qui circulent depuis quelques jours et qui semblent basés sur des extrapolations des données* » épidémiologiques américaines.

En marge des derniers Entretiens de Bichat, plusieurs spécialistes avaient déclaré publiquement qu'il devait y avoir environ 500 000 séropositifs en France.

Mme Barzach a reconnu que tous les préservatifs ne sont pas d'égale qualité pour prévenir la transmission du virus du SIDA : « *parmi les préservatifs qui n'on pas reçu la norme NF, 15 à 20 % peuvent poser des problèmes* », a-t-elle déclaré. Le plus sage, fait-on remarquer au ministère de la santé, est encore d'utiliser des préservatifs estampillés du label « norme française ».

FRANCK NOUCHI.

CAMPUS



« RAVEL » a dérapé

« LE système RAVEL (recensement automatisé des vœux des élèves) mis en place par le rectorat de Paris au printemps dernier vient de faire l'objet d'un rapport assez critique de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Officiellement, en effet, RAVEL devait être un outil permettant à chacune des treize universités parisiennes de mieux prévoir les flux de nouveaux étudiants et de faciliter ainsi la préparation des premières inscriptions universitaires. Les candidats d'Ile-de-France au baccalauréat étaient simplement invités à indiquer, grâce au minitel, l'université et la filière où ils souhaitaient s'inscrire. Certains avaient cependant immédiatement vu dans cette opération un instrument de tri et de sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Or la CNIL, qui avait donné un avis favorable au projet, vient d'exprimer, sur la base d'un rapport d'un de ses membres, M. Pierre Bracque, de sérieuses réserves sur les « *dérapages* » auxquels a donné lieu l'opération. « *L'utilisation qui a été faite des informations collectées dans le cadre de RAVEL*, souligne la commission, *n'est pas conforme à ce qui avait été présenté dans le dossier de demande d'avis.* »

Elle reproche en particulier à certaines universités de n'avoir retenu que les candidats qui s'étaient fait connaître par RAVEL.

Elle lance donc un avertissement au rectorat et aux présidents d'universités parisiennes, afin que ce type de dérive ne se reproduise pas. L'an prochain les autorités universitaires devront à nouveau solliciter un avis de la CNIL, qui entend se montrer fort attentive aux conditions d'utilisation de la télématique pour les inscriptions universitaires.

G.C.

Annuaire

L'édition de 1988 de l'*Annuaire des grandes écoles*, publié sous l'égide de la Conférence des grandes écoles, vient de paraître. Aux informations habituelles sur les formations initiales et continues, les diplômes, la recherche, l'action internationale, l'origine des élèves, s'ajoutent cette année des listes des classes préparatoires et des junior-entreprises.

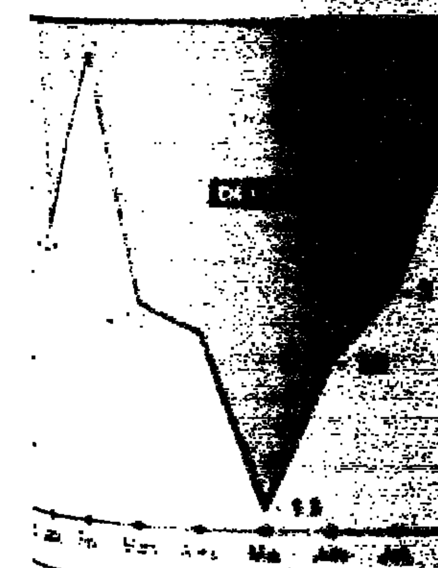
(Annuaire des grandes écoles. Editions Mediator, 7, impasse des Chevaliers, 75020 Paris, tél. : 46-36-59-90 ; 396 p., 200 F.)

Science et philo

La faculté catholique des sciences de Lyon organise 4 sessions à propos des questions philosophiques, morales ou théologiques posées par le développement de la science. Les enseignants seront à la disposition des auditeurs pour leur donner des compléments d'information et des précisions techniques. Ils souhaitent que « *les plus larges discussions puissent avoir lieu* ».

Le calendrier est le suivant : 24-26 novembre : Procréation humaine et éthique ; 21-23 janvier 1988 : Les origines de la vie ; 3-5 mars : Evolution biologique, philosophie et fausses philosophies ; 21-23 avril : La théorie des systèmes en sciences biologique et économique.

(Faculté catholique des sciences de Lyon, 25, rue du Plat, 69288 Lyon Cedex, tél. : 72-32-50-32.)



SOMMAIRE

■ Les remous sur les marchés financiers amènent à s'interroger sur la mise en œuvre du programme de privatisation. Le rythme des opérations pourrait être assoupli et de nouvelles formules d'achat d'actions devraient limiter le risque d'assèchement du marché (*lire page 28*). ■ Les petits porteurs, qui avaient fait le succès des premières privatisations, ont découvert avec inquiétude que les valeurs, comme celles de Paribas, étaient descendues, un moment, à un cours inférieur à leur prix de vente (*lire page 28*). ■ Le gouvernement enregistre, pour le mois de septembre, un bon indice des prix, mais le résultat du commerce extérieur est mauvais (*voir ci-contre et ci-dessous*). ■ Le semi-échec de la grève du 15 octobre dans la fonction publique laisse à M. de Charette une grande liberté dans les futures négociations salariales (*lire page 27*).

Le commerce extérieur reste déficitaire malgré une forte progression des exportations

Les résultats du commerce extérieur de la France ont été à nouveau déficitaires en septembre : de 5,4 milliards de francs en données brutes, de 2,4 milliards de francs en données corrigées des variations saisonnières.

Les ventes à l'étranger ont atteint le *mois dernier* – après correction des variations saisonnières – 75,7 milliards de francs, soit une baisse de 1,2 % par rapport au mois d'août. Mais, en un an, les exportations progressent de 4,4 % (septembre 1987 comparé à septembre 1986). Les importations ont, quant à elles, augmenté de 0,5 % en un mois, atteignant 78 milliards de francs. En un an, elles progressent de 4,8 %.

Ainsi, depuis le début de l'année – c'est-à-dire en neuf mois, – le commerce extérieur de la France est déficitaire de 26,2 milliards de francs. *Que s'est-il passé en septembre ?*

● Le commerce des produits manufacturés a été déficitaire de 800 millions de francs, alors qu'il avait été excédentaire de 1,2 milliard en août. Cette détérioration *doit être relativisée* : au cours du premier semestre 1987, la balance commerciale des produits manufacturés a été déficitaire de 1,2 milliard de francs en moyenne mensuelle. Le résultat de septembre intègre la vente d'un seul Airbus, contre cinq en août, mais aussi de 2,9 milliards de francs de matériel militaire (contre 1,9 milliard seulement en août). Au premier semestre *1986*, la balance des produits manufacturés avait été excédentaire de 3,7 milliards de francs en moyenne mensuelle.

● Le commerce des biens de consommation à *lui aussi été* déficitaire : de 2,4 milliards de francs après –2,8 milliards de francs en août. *Ces résultats déficitaires sont* un peu supérieurs à ceux qui avaient été enregistrés au premier semestre (2,1 milliards en moyenne mensuelle) et sensiblement supérieurs au déficit enregistré en 1986 (1,5 milliard de francs en moyenne mensuelle).

● Le commerce agro-alimentaire a une nouvelle fois *dégagé un excédent* : 2,4 milliards de francs en septembre après +2,9 milliards de francs en août et 3,1 milliards de francs en juillet. En 1986, l'agro-alimentaire avait été excédentaire de 2,2 milliards de francs en moyenne mensuelle.

● Le solde des échanges énergétiques a été déficitaire de 6,6 milliards de francs après –7,8 milliards de francs en août. *Le déséquilibre* moyen mensuel de 1986 avait été de 7,7 milliards de francs.

Comment interpréter ces chiffres et quel pourrait être le déficit du commerce extérieur cette année ? La première constatation est que les importations de la France restent fortes. Elles se sont encore élevées à 13,4 milliards de francs en septembre pour les biens de consommation, soit un niveau un peu supérieur à celui du premier semestre (12,3 milliards en moyenne mensuelle). Même chose pour les achats de produits manufacturés (62,6 milliards *de francs en septembre) et tout* spécialement pour ceux des biens d'équipements professionnels : 17,4 milliards de francs le mois dernier contre 16,3 milliards de francs en septembre 1986, soit une progression de 6,7 %.

Ce haut niveau des importations prouve deux choses : d'une part, la consommation des produits manufacturés par les particuliers reste forte et dépasse les prévisions. Après deux trimestres de recul (– 0,2 % au premier trimestre, – 1,3 % au deuxième trimestre), la demande des ménages a fait un bond au troisième trimestre, dont on ne connaîtra l'ampleur que dans quelques semaines, mais qui apparaît déjà très important.

Le haut niveau d'importation prouve, d'autre part, que les entreprises s'équipent, ce qui est un gage pour l'avenir, même si on peut s'interroger sur l'ampleur de cet effort d'équipement.

Autre constatation : les exportations progressent fortement. C'est un bon signe. Elles se sont situées en septembre 8 % au-dessus de leur niveau moyen du premier semestre 1987, puis elles ont été exceptionnellement fortes tout au long du troisième trimestre. Comme les ventes à l'étranger avaient plongé en début d'année et jusqu'au printemps, il est difficile de prévoir ce qui se passera d'ici à décembre. Un facteur pourrait limiter le déficit commercial à une trentaine de milliards de francs : la demande mondiale, qui s'est assez sensiblement améliorée.

ALAIN VERNHOLES.

en milliards de francs (données corrigées des variations saisonnières)

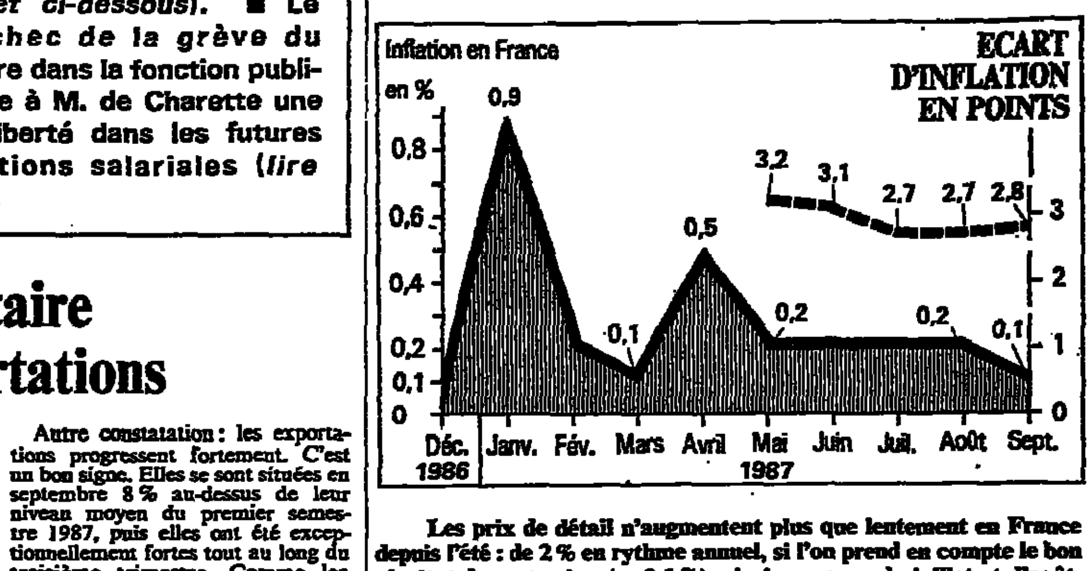
+ 2,4 – 2 – 1 – 0 – -1 – -2 – -3 – -4 – -5 – -6

DEFICIT

– 0,4 | – 2,4 | – 3,2 | – 3 | – 3,8 | – 5,5 | – 1 | – 2,4

Déc. Janv. Fév. Mars Avril Mai Juin Juil. Août Sept.

Maintien de l'écart d'inflation entre la France et la RFA



Les prix de détail n'augmentent plus que lentement en France depuis l'été : de 2 % en rythme annuel, si l'on prend en compte le bon résultat de septembre (+ 0,1 %), ainsi que ceux de juillet et d'août. L'année se terminera pourtant sur un score médiocre (plus de 3 % de hausse) par rapport à celui de la RFA (1 % environ). Mais la France aura, en 1987, franchi une épreuve redoutable et redoutée : la libération de la *quasi-totalité des prix et des tarifs.* Cela ne s'était jamais produit depuis 1945.

Ce « grand passage » a finalement été une réussite, même si les prix des services continuent à caracoler.

SOCIAL

Le mouvement de grève dans la fonction publique a été moins suivi qu'il y a un an

Tristounette, la grève de la fonction publique le 15 octobre. Couleur du temps. Si M. Pierre Bérégovoy estime que la baisse du pouvoir d'achat, qu'il a évaluée à 1,5 % pour 1987, *« porte en germe un risque d'explosion sociale »*, il y a à première vue peu de chances que les fonctionnaires donnent corps à ce pronostic. Les syndicats n'ont pas trouvé le 15 octobre l'étincelle pouvant provoquer une forte mobilisation des fonctionnaires, le taux de participation à la grève (30 %) ayant été encore inférieur à celui de *la précédente* grande journée du 21 octobre 1986 (35 %). Il s'agit d'une participation moyenne qui n'autorise pas le gouvernement à enfoncer la tête sous l'eau des syndicats, comme vient de la faire maladroitement, M. de Charette en parlant de la grève *« la plus faible »* depuis vingt an. Les grévistes étaient cependant un peu plus nombreux que lors des deux grèves nationales déclenchées en 1984 sous des gouvernements socialistes...

Si l'on considère la fonction publique *stricto sensu*, les *syndicats* avaient pourtant réuni les conditions pour que leur journée réussisse. Quand la FEN avait pris le 22 juin l'initiative de proposer aux confédérations – qui étaient restées sourdes – et aux fédérations de fonctionnaires *un mouvement* de défense du service public à l'automne, cette proposition s'inscrivait dans le cadre d'une forte convergence à six (et notamment avec la CFDT et FO) qui depuis plus d'un an portait ses fruits. Après son action du 1er octobre, la CGT avait dû prendre, *sur la* pointe des pieds il est vrai, le train en marche.

Les raisons de mécontentement étaient nombreuses, au point qu'au ministère de la fonction publique on se garde bien de s'appuyer sur le demi-échec de la grève pour prétendre que *« les fonctionnaires sont contents »*. Au contraire. En 1987, le pouvoir d'achat va de nouveau baisser pour les fonctionnaires n'ayant pas bénéficié de promotions *ou de* mesures d'ancienneté. 13 000 suppressions d'emplois sont programmées au budget 1988. Une inquiétude latente persiste sur l'avenir des statuts, surtout dans les PTT.

Mais si les syndicats entendaient, le 15 octobre, défendre à la fois le service public et le pouvoir d'achat, force est de reconnaître que, à quelques semaines d'un *rendez-vous* salarial avec le gouvernement, c'est la préoccupation de la feuille de paie qui l'a de fait emporté. Or ce n'est apparemment que très moyennement mobilisateur. Deux signes : de 1986 à 1987, le pourcentage de grévistes dans l'enseignement primaire est tombé de 73 % à 47 %. Mais, il y a un an, il y avait le conflit des maîtres-directeurs. A l'inverse, dans les télécommunications, le pourcentage de grévistes est passé de 46 % en 1986 à 51 % en 1987. Mais, cette année, ce sont les projets de M. Longuet qui alimentent l'inquiétude.

Un nouveau problème

La participation ayant été moyenne, le test ne se solde pas par une déroute. Mais la grève apparaît d'autant plus comme un demi-échec que *l'habituel renfort du secteur* public a fait cruellement défaut. Les particularismes des entreprises publiques ont joué, comme la volonté – habile – du gouvernement de commencer à régler les contentieux salariaux à EDF, à la SNCF et à la RATP.

Le résultat est là : toutes ensemble, les fédérations de fonctionnaires ont moins mobilisé qu'en 1986, où elles n'étaient pas toutes pareillement engagées dans l'action. Cela pose un nouveau problème au syndicalisme. C'est également préoccu*pant pour l'équilibre social.* Ces « grand-messes » servent de soupape. Elles permettent d'exprimer mais aussi de canaliser le mécontentement. Si les soupapes ne fonctionnent plus pleinement, le risque d'explosion sociale, évoqué par *M. Bérégovoy, resurgit. Des mouve*ments peuvent éclater spontanément sans que les syndicats les contrôlent. Comme on l'a vu à la SNCF.

Le gouvernement, qui, pour l'essentiel, avait déjà arrêté ses positions, ne sera guère ébranlé par la grève *du 15 octobre, même s'il* devrait veiller à réanimer vraiment le dialogue social. M. de Charette va recevoir les syndicats, séparément, à partir de la semaine prochaine, l'idée étant de régler le contentieux salarial pour le conseil des ministres du 4 novembre. *Il y a cependant* de fortes chances pour que l'Etat – qui n'a théoriquement que 0,3 % en masse à distribuer – mette la barre du rattrapage un cran au-dessous d'EDF, de la SNCF et de la RATP. Histoire de montrer qu'on ne peut *pas refuser un accord salarial, faire* grève et empocher des bénéfices... Le rapport de forces n'y est pas.

Avant la fin de l'année, M. de Charette devrait engager, au moins officieusement, la très difficile négociation salariale 1988 afin *de la boucler avant le 15 février.* D'ici là, M. Chirac devra trancher le débat au sein du gouvernement sur l'opportunité ou non d'une directive salariale générale pour 1988. La grève du 15 octobre lui laisse, sur ce point, les mains libres. Il serait pourtant sage de ne pas abuser de cette apparente (et fragile) liberté.

MICHEL NOBLECOURT.

Economie

Les remous sur les places financières et l'inquiétude

L'annonce, mercredi 14 octobre, d'un déficit commercial américain plus important que prévu et de nature à affaiblir le dollar a déclenché une tempête sur toutes les places financières du monde, tempête qui n'était pas encore apaisée vendredi 16 octobre.

Les Bourses de Londres et Tokyo, d'abord épargnées, ont fini par être entraînées par le mouvement. Outre la crainte de reprise de l'inflation aux Etats-Unis, les milieux financiers internationaux redoutent une accélération de la hausse des taux d'intérêt que rendrait inévitable un nouvel accès de faiblesse du dollar.

A plus long terme, un tel phénomène pourrait déboucher sur une stagnation des économies, voire une récession dans les pays industrialisés.

Effectivement, les taux d'intérêt ont continué à monter aux Etats-Unis, où une grande banque, la Chemical, vient de relever d'un demi-point son taux de base, à 9,75%, taux que l'ensemble des banques américaines avaient déjà relevé d'un demi-point le 9 octobre pour le porter de 9,25 à 9,75.

En Europe, la tension est vive en Allemagne fédérale et en France, où les rendements des emprunts d'Etat dépassaient 12% en fin de semaine malgré le bon résultat des prix de détail en septembre qui ramène à 2% le rythme annuel d'inflation et porte du même coup les taux d'intérêt réels à des niveaux historiques.

La chute spectaculaire de la Bourse qui inquiète les épargnants pourrait rendre plus délicate la seconde vague de privatisations.

La tempête sur les marchés boursiers risque de remettre en cause la deuxième vague des privatisations

La Bourse plonge, les taux d'intérêt s'envolent, le franc est chahuté sur les marchés des changes. On parle de «jeudi noir». La violente tempête qui s'est abattue depuis quelques jours sur les marchés financiers français et étrangers constitue pour le gouvernement de M. Chirac un signal dont il ne peut pas ne pas tenir compte.

Interrogé à ce sujet, jeudi soir 15 octobre, le premier ministre a commenté les secousses des marchés en parlant de *« fluctuations naturelles et normales »* et en estimant qu'il n'y a pas de *« conséquences à en tirer »* sur la politique économique qu'il mène. Le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur, affiche toujours, lui aussi, la même sérénité. L'effondrement des marchés financiers comme la hausse des taux d'intérêt à long terme ne sont certes pas propres à la France. Mais ces secousses confirment, s'il en était besoin, la persistance de certains déséquilibres financiers dans l'économie nationale : entre l'offre et la demande d'épargne, entre la production et la consommation.

Deux questions très délicates sont en fait posées sur le plan politique. L'état actuel des marchés permettra-t-il de continuer les privatisations au rythme prévu ? Le franc pourra-t-il conserver sa parité à l'égard du deutschemark jusqu'à l'élection présidentielle ? Annoncé le 24 septembre en réaction au « tintamarre » des socialistes sur les « noyaux durs », le calendrier des privatisations à venir est très chargé. Après la Compagnie financière de Suez (dont l'offre publique de vente s'achève le 17 octobre), devraient être mis sur le marché une partie du capital d'Air France, Matra puis, fin novembre ou début décembre, l'UAP, suivie des Assurances générales de France, d'une grande banque de dépôt et d'une société industrielle. Les opérateurs sur les marchés financiers estiment que ce rythme ne pourra être tenu. Pour plusieurs raisons.

M. Balladur a toujours contesté les analyses selon lesquelles le premier train de privatisations, lancé à grande vitesse, avait pesé sur les cours de la Bourse comme sur les taux d'intérêt. Aujourd'hui, il ne peut que se rendre à l'évidence. Quelles qu'en soient les causes, les cours des actions ont chuté depuis deux semaines, les taux d'intérêt à long terme se sont envolés. La chute des cours menace de remettre ainsi en cause l'un des succès incontestables de la politique économique du gouvernement.

Bien que soutenues par des « groupes de régularisation », les actions des privatisées *(voir l'article de Dominique Gallois)* sont presque toutes revenues au niveau auquel elles avaient *été proposées au public* (à l'exception notable de Saint-Gobain). Déjà, M. Laurent Fabius, l'ancien premier ministre socialiste, évoquait, jeudi soir sur TF1, la menace d'une *« spoliation »* des épargnants qui ont participé au grand jeu de la privatisation. Six millions de « nouveaux petits actionnaires » perdants constitueraient, à n'en pas douter, un excellent terreau pour le Parti socialiste.

Déjà les banques constatent une méfiance accrue des petits actionnaires. Les résultats de la vente de Suez, en cours, seront, d'après des informations encore très parcellaires, moins favorables que ceux des privatisations précédentes. Dans plusieurs réseaux collecteurs, on signale que le « jeudi noir » s'est traduit par des annulations d'ordre d'achats. Suez trouvera, c'est certain, acquéreurs. Mais le déroulement de l'opération traduit à la fois l'inquiétude des petits épargnants à l'égard de la Bourse et peut-être aussi l'épuisement de l'épargne des petits actionnaires.

Une menace pour l'activité

La hausse des taux d'intérêt menace pour sa part l'activité, et en particulier l'investissement. De nombreuses entreprises ont profité de l'euphorie boursière des dernières années pour reconstituer leurs marges, et à partir de là reprendre leurs investissements productifs. Ne pouvant plus compter sur des bénéfices financiers et face au renchérissement de l'argent, beaucoup de sociétés pourraient être amenées à réviser leur projets d'investissement.

Souhaité par les marchés, un ralentissement du programme des privatisations semble donc inévitable. Pour M. Balladur, toute la question, politique, est d'engager une pause sans donner l'impression de se dédire ou de se soumettre aux pressions extérieures.

Par prudence, le ministre d'Etat a prévu, pour le second train des privatisations, l'introduction d'un système de « paiement fractionné », les acheteurs pouvant payer leurs actions en plusieurs fois, une manière d'étaler la ponction sur les marchés. M. Balladur a toujours souligné son « pragmatisme » en ce domaine, et en particulier sa volonté de tenir compte de *« l'état du marché »*. Aujourd'hui, en tout cas, celui-ci envoie d'incontestables signaux.

Les marchés des changes posent à M. Balladur un autre problème politique. *« Le franc est trop cher par rapport au mark »* affirment à nouveau des opérateurs, malgré de bons résultats en matière d'inflation. La persistance du déficit commercial et des paiements courants amène certains experts à s'interroger sur la possibilité de maintenir jusqu'à mai prochain la parité actuelle du franc à l'égard du mark, notamment en cas de nouvelle baisse du dollar. Jeudi, d'après les cambistes, la Banque de France a dû intervenir pour défendre le franc.

Certes, officiellement, le gouvernement ne se pose pas ce genre de questions. Les marchés pourraient les imposer.

ERIK IZRAELEWICZ.

Le MATIF en folie

Le marché à terme des instruments financiers (MATIF) a connu une journée folle, le jeudi 15 octobre, les cours chutant de plus de 3 %, une variation record, au point que les cotations durent être suspendues pendant une heure, l'écart maximum permis étant de 2 %. Cette suspension a permis de reconstituer les dépôts de garantie que doivent constituer les opérateurs, 4 % du montant des contrats de 500 000 F, dépôts qui ont été sérieusement entamés ces jours derniers. A l'origine de ce violent mouvement, on trouve à la fois une nouvelle hausse des rendements à New-York, où celui de l'emprunt à trente ans du Trésor s'est élevé à plus de 10,30 %, le nouveau déficit du commerce extérieur français, et, assez paradoxalement, l'annonce d'une hausse des prix de 0,1 % seulement en France pour le mois de septembre : le marché attendait une baisse de 0,1 %.

Jeudi 15 octobre, à la clôture de 15 heures, les cours étaient tombés à leurs plus bas niveaux depuis l'ouverture du MATIF, au début de 1986, soit 89,25 % (base 100 début février 1986) sur l'échéance décembre, et 88,80 % sur l'échéance mars. Ces cours correspondent à des rendements qui dépassent 12 % sur les emprunts d'Etat, soit un rendement réel, absolument ahurissant, de 9 %, compte tenu d'une inflation qui, depuis trois mois, est retombée au rythme de 2 % par an. C'est dire que, sur le MATIF, les opérateurs ne raisonnent plus en tenant compte des rendements et de leur justification économique, mais uniquement en tenant compte des mouvements de cours. En ce cas, la baisse appelle la baisse, comme la hausse appelait la hausse au printemps 1986. Le MATIF apparaît donc totalement déréglé, car son comportement suppose une forte reprise de l'inflation, que rien ne légitime dans les *prochains mois. Dans la matinée* du vendredi 16 octobre, les cours remontaient légèrement à 90, de même qu'à New-York les rendements fléchissaient un peu, les autorités multipliant les appels au calme.

F. R.

La désillusion des petits épargnants

Record d'affluence jeudi 15 octobre à la Bourse de Paris. Ils étaient nombreux à quitter momentanément leurs charges ou leurs banques et à ne pas déjeuner pour assister au « krach ». Les transactions du matin les avaient alertés, car la baisse record de Wall Street avait déjà semé un vent de panique. Les premiers échanges se soldaient par un recul de 3 %. La tendance ensuite ne faisait que s'aggraver durant la séance, où le repli dépassa les 4 %. L'indice CAC (Compagnie des agents de change), qui est le véritable baromètre boursier, clôturait à 366,1, en recul de 5,5 % par rapport à la veille.

« Bain de sang ! », « Hécatombe ! », « Horreur intégrale ! », chacun y allait de ses images terribles dans les travées de ce vénérable palais, qui en a déjà entendu bien d'autres. En ce jeudi noir, il ressemblait plus à un grand magasin bondé à la veille de Noël. A cette différence près que les acheteurs *s'étaient* transformés en vendeurs et se bousculaient en raison des importants ordres de ventes reçus de leurs clientèles particulières. Dans les étages supérieurs de la Bourse, où siège le Marché à terme des instruments financiers (MATIF), la situation était à un moment littéralement catastrophique. *(Voir ci-contre.) « La baisse appelle la baisse »*, constataient les professionnels au fur et à mesure que se développait l'effet boule de neige. Toutes les valeurs étaient attaquées, même les titres dits de *« père de famille »* comme L'Air liquide ou Peugeot.

Plus grave encore pour les pouvoirs publics, les titres récemment privatisés pâtissent lourdement de la baisse. A l'exception de Saint-Gobain, qui caracole avec 58 % de hausse par rapport à son prix d'offre publique de vente, la plupart s'en rapprochent dangereusement. Paribas, en séance, est descendue à 401 F pour terminer à 50 centimes au-dessus de son cours de vente. Des interventions ont certainement été nécessaires pour procéder à ce rétablissement, comme elles l'ont été pour d'autres valeurs boursières. Toutefois, au siège du groupe de la rue d'Antin, on se dit *« serein »*. Les responsables n'ont pas noté de mouvement de panique auprès de leurs trois millions d'actionnaires. Or cette valeur est un symbole pour bon nombre de professionnels, car c'est celle qui comporte le plus grand nombre d'actionnaires en France. De sa tenue peut dépendre en partie la réussite ou non de la deuxième vague de privatisations.

La plupart des autres titres bancaires, comme Sogénal, CCF, Société générale, sont revenus en dessous de leurs premiers cours cotés. Il faut y ajouter la CGE et l'Agence Havas. Ironie de l'histoire, TF 1, qui était présentée comme la plus risquée des privatisations, est une de celles qui résistent le mieux.

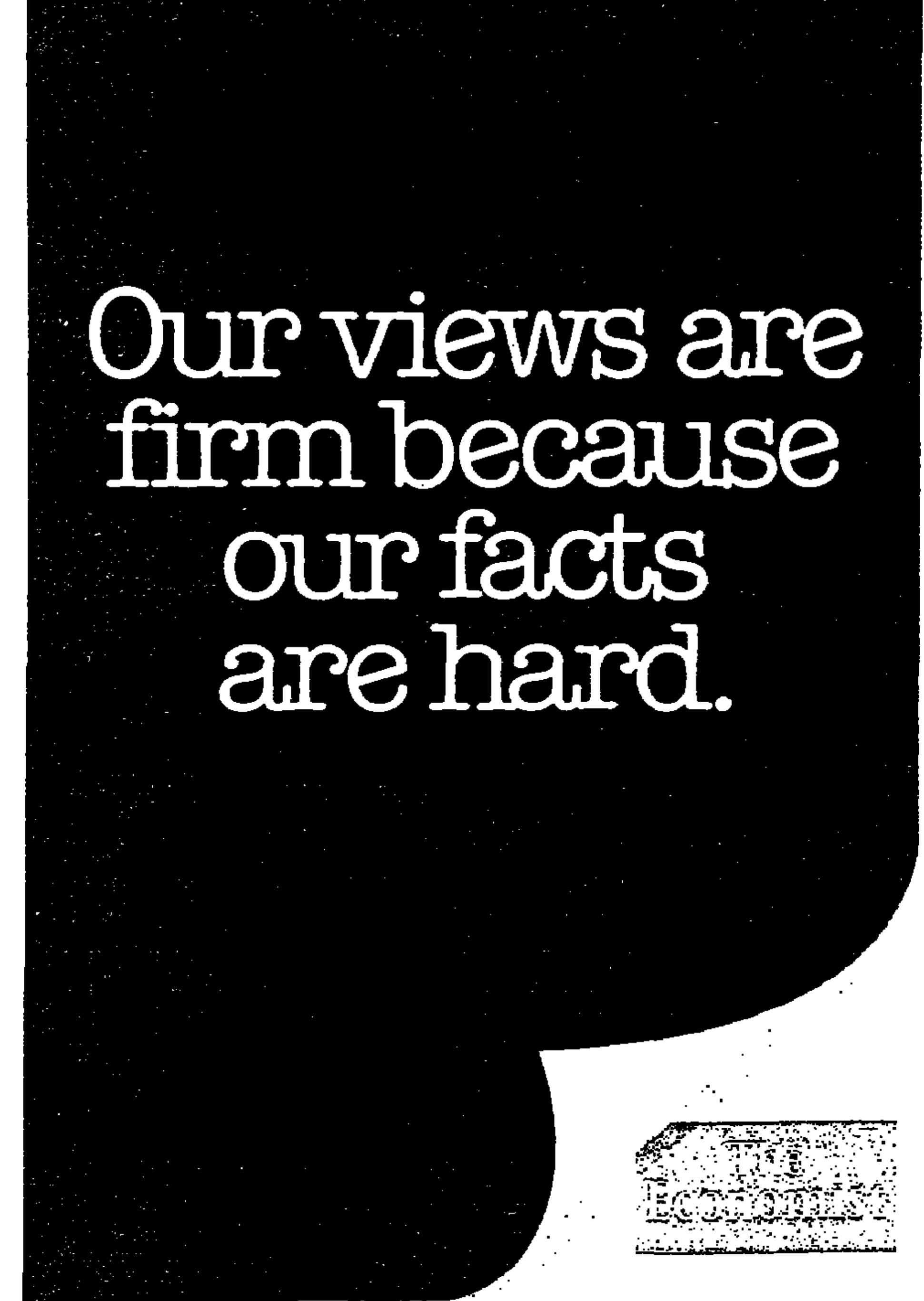
Pour endiguer le raz de marée, les autorités boursières et les pouvoirs publics ont multiplié les propos apaisants à l'intention des épargnants. Ces porteurs qui, selon des opérateurs, ont vendu *« n'importe quoi à n'importe quel prix et sans discernement »*. Le syndic de la Compagnie des agents de change, M. Xavier Dupont, qui estime que *« les forts écarts actuels sont excessifs »*, juge que la *« situation de l'économie française ne justifie pas cette brutalité dans la baisse »*. Dans l'entourage du ministre de l'économie et des finances, on affirme que la forte baisse de ces derniers jours n'est pas rationnelle.

Rationnelle ou pas, à la fin du mois boursier, le 22 octobre, les opérateurs devront payer leurs transactions. Or, depuis le début du mois, la Bourse a perdu près de 14 %... L'ardoise risque d'être lourde.

DOMINIQUE GALLOIS.

Les cours des privatisées

	Prix de l'OPV (offre publique de vente)	Date de l'OPV	Premier cours	Cours 15-10-87	Variation par rapport à l'OPV
Saint-Gobain ...	310	24-11-86	369	485,50	+ 56 %
Paribas	405	19-01-87	480	405,50	+ 0,1 %
Sogénal	125	09-03-87	225	130	+ 4 %
BTP .... (Banque des trav. publ.)	130	06-04-87	176	136,50	+ 5 %
BIMP .... (Bque indust. mobil. privée)	140	21-04-87	170	190	+ 35 %
CCF .... (Créd. comm. de France)	107	27-04-87	125	118,80	+ 11 %
CGE .... (Comp. gén. d'électricité)	290	11-05-87	323	297,50	+ 2,5 %
Agence Havas ...	500	25-05-87	540	513	+ 2,6 %
Société générale .	407	15-06-87	432	412	+ 1,2 %
TF1	165	29-06-87	178	185	+ 12 %



REPÈRES

RFA

Le président de la Bundesbank hostile au projet de taxation des revenus du capital

Sortant de sa traditionnelle réserve, le président de la Bundesbank, M. Karl-Otto Poehl, a vivement dénoncé le projet de prélèvement à la source de 10 % sur les intérêts revenus du capital envisagé par le ministre ouest-allemand des finances, M. Gerhard Stoltenberg. Cette mesure, dont le gouvernement fédéral attend quelque 4 milliards de deutschemarks (13 milliards de francs) de recettes supplémentaires, est envisagée parmi d'autres pour réduire le coût des allégements fiscaux de 39 milliards de deutschemarks prévus en 1990.

Or, le président de la Bundesbank estime qu'une telle décision, en rendant plus attractifs les placements sur le marché de l'euromark ou sur les places étrangères, va favoriser les sorties de capitaux et rendre plus difficile le recours à l'emprunt du gouvernement allemand sur le marché intérieur. Les besoins d'emprunts fédéraux qui sont estimés à quelque 900 milliards de deutschemarks. Si ces emprunts ne sont pas facilement couverts, les taux d'intérêt seront poussés vers le haut. Le *président* de la Fédération des banques, M. Wolfgang Roeller, a repris à son compte ces critiques et souligné que le prélèvement de l'impôt à la source pour le compte de l'Etat va, en outre, alourdir les frais de gestion des instituts de crédit. M. Stoltenberg a rapidement fait paraître un communiqué indiquant que huit sur douze des pays membres de la CEE ont recours à une telle taxe, assortie généralement d'un taux supérieur à 10 %.

Europe

Les banques vont reconnaître toutes les cartes de crédit

Les principales banques européennes ont conclu un protocole d'accord de reconnaissance *réciproque* des cartes bancaires de crédit et de fourniture des services correspondants à leurs titulaires, a annoncé mercredi 14 octobre le conseil européen pour les services de paiement.

Un porte-parole du conseil a indiqué que ce protocole devrait faciliter la vie des voyageurs qui éprouvent des difficultés à utiliser leurs cartes *dans* des pays autres que le leur. L'accord, qui intéressera plus de 100 millions de détenteurs de cartes de crédit, entre autres des *Visa*, *Eurochèque* et *Eurocard/Mastercard*, devrait entrer en vigueur dans les deux années à venir. – *(Reuter.)*

Grande-Bretagne

Le chômage à son plus bas niveau depuis cinq ans

Pour le quinzième mois consécutif, le chômage a enregistré une baisse en Grande-Bretagne. Le nombre des sans-emploi atteignait, en septembre, 2,77 millions en données corrigées des variations saisonnières, soit 10 % de la population active contre 10,2 % en août, annonce le ministère de l'emploi. Le recul de septembre, 53 800 chômeurs selon le recensement officiel, a surpris les spécialistes par son ampleur. Il permet au chômage d'atteindre son point le plus bas depuis cinq ans. Pour les jeunes de moins de vingt-cinq ans, le résultat est encore plus encourageant puisqu'il s'agit du plus bas niveau depuis treize ans pour un mois de septembre.

Economie

des petits porteurs

Les apprentis sorciers

(Suite de la première page.)

La France a démantelé complètement sa réglementation des changes et abandonné les instruments traditionnels, à caractère quantitatif, de sa politique monétaire. La régulation se fait aujourd'hui par les seules variations des taux d'intérêt et de change, grandeurs qui nous rattachent directement au marché international.

Il ne s'agit pas de regretter cette évolution, mais d'en tirer la leçon évidente, dont devraient se pénétrer tous nos hommes politiques : chaque erreur de politique économique est sanctionnée par le marché, sous forme de mouvements immédiats de capitaux, plus durement et plus rapidement que jamais.

Je n'ai en rien l'intention d'ouvrir une polémique déplacée. Mais je considère que, dans un tel contexte, la conduite de notre économie manque aujourd'hui de rigueur : maintien, voire accroissement, de nos déficits publics au sens large, allégements fiscaux excessifs en faveur des ménages, faiblesse structurelle de notre commerce extérieur. Sans doute cela explique-t-il que la turbulence nous atteint plus fortement que nos partenaires allemands ou japonais.

Ce n'est pas la seule explication. Quand, à partir de 1985, on commença à parler de régulation de la politique monétaire par les taux d'intérêt, quelques esprits chagrins (dont j'étais) firent observer que tout se passerait bien tant qu'ils baisseraient, mais que nombre d'emprunteurs risqueraient de ne pas supporter l'alourdissement de leurs charges lors d'un mouvement de hausse prononcé.

Les liquidités demeurant abondantes sur le marché français, un paradoxe fait que les taux à court terme (qui commandent le coût du crédit bancaire classique) n'ont pratiquement pas bougé depuis un an, en dépit de la détérioration, d'abord progressive, puis rapide, du marché financier. L'effet de flux que nous redoutions (augmentation des frais financiers) ne s'est donc pas produit.

La dépréciation des obligations

En revanche, nous avions tous gravement sous-estimé un effet de dépréciation des stocks de créances longues similaire dans sa nature, sinon dans son ampleur, à celui qu'ont provoqué, sous d'autres cieux, les krachs boursiers du passé : l'encours net des obligations émises sur le marché français est de l'ordre de 2 000 milliards de francs, dont les deux tiers environ à taux fixe. Une hausse des taux d'intérêt de trois points en un an, sur du papier dont on peut estimer, par hypothèse, la durée moyenne à au moins cinq ans, se traduit mécaniquement par une chute de valeur de l'ordre de 15 %. La dépréciation du stock de créances longues est aujourd'hui, au bas mot, de 200 milliards de francs.

Nul ne sait, tant les économistes sont désarmés devant ce type de phénomène, quelle partie de cette dépréciation correspond à un simple manque à gagner (obligations acquises par leurs propriétaires actuels avant la baisse des taux de 1983 à 1986), à une perte économique répartie dans le temps (obligations portées jusqu'à leur échéance finale et financée par de l'épargne longue) ou à une vraie moins-value comptable — immédiatement enregistrée — d'obligations qu'il va falloir vendre sur le marché ou provisionner en fin d'exercice.

On peut simplement affirmer que plus l'on a dégagé de plus-values lors du mouvement antérieur de baisse des taux (et les résultats passés des entreprises, compagnies d'assurances et banques françaises montrent que ce fut assez souvent le cas), plus nombreux sont alors les acquéreurs récents qui supportent un prix de revient élevé et donc une perte importante. Nul ne sait quel est à ce jour le montant des pertes réelles (sans doute plusieurs milliards de francs), nul ne sait comment elles se répartissent dans l'économie. Mais je crois qu'elles pèseront longtemps sur le processus d'assainissement.

Une modernisation trop rapide

Le dernier facteur tient à la modernisation de nos marchés financiers, objet d'un consensus de la classe politique et des milieux d'affaires, à travers la multiplication des marchés à terme, des marchés de *futures*, des marchés d'options et du MATIF. Il s'agit de marchés complètement dématérialisés sur lesquels s'échangent de purs paris sur l'avenir, des marchés spéculatifs au sens premier du mot. Nombre d'experts considèrent que s'y expriment des anticipations tout à fait avisées et que la spéculation, en permettant aux agents économiques de couvrir leurs risques, y exerce une influence stabilisatrice. Je pense depuis longtemps que, dans les périodes chaudes, les choses se jouent à l'envers et que la spéculation, loin d'y être régulatrice, aggrave et entretient l'instabilité.

Je crois donc que ce fut une erreur, à partir d'une base industrielle et économique plus faible que celle de nos voisins allemands, de moderniser beaucoup plus vite qu'eux, au sens exprimé ci-dessus, nos marché financiers. Je serais curieux, à titre d'exemple, de savoir combien d'institutions d'outre-Rhin couvrent sur le MATIF parisien (exerçant ainsi une influence supplémentaire à la hausse des taux d'intérêt) des portefeuilles obligataires qu'ils ne peuvent protéger dans leur propre pays.

Concluons d'un mot : demain ou après-demain, les marchés financiers finiront par se stabiliser. L'heure ne sera plus alors au discours, à l'idéologie, mais à la gestion.

JEAN PEYRELEVADE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DELALANDE S.A.

Le conseil d'administration de Delalande SA, réuni sous la présidence de M. Pomaret, a arrêté les comptes de la société au 30 juin 1987.

Les résultats consolidés font apparaître un bénéfice net de 26,4 millions de francs contre 26,9 millions de francs au 30 juin 1986. Ils sont conformes aux prévisions.
La société-mère Delalande SA a réalisé un bénéfice net pour les six premiers mois de l'année de 15,1 millions de francs contre 10,3 millions pour le premier semestre 1986.

Les objectifs du groupe au niveau des résultats consolidés sont maintenus pour l'année 1987 tels qu'ils ont été présentés aux analystes financiers en mai dernier.

En France, on enregistre une baisse du chiffre d'affaires due, pour l'essentiel, à l'incidence des mesures prises par les pouvoirs publics pour réduire la consommation de médicaments.

Si à l'exportation on constate, comme l'ensemble de la profession, une baisse des ventes sur le marché algérien, le chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays est conforme aux prévisions.

Les ventes des filiales étrangères du groupe ont globalement progressé de 2 %. Ces sociétés ont toutes désormais une contribution positive.

La société chimique Finorga a réalisé la même performance que l'an dernier, soit 42 millions de francs de chiffre d'affaires pour le premier semestre. L'exportation représente 68 % du total des ventes.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 362,5 millions de francs au 30 juin 1987 et malgré la baisse d'activité en France, le résultat consolidé du groupe devrait s'établir aux environs de 55 millions de francs soit 130 F par action (107 F après dilution des obligations convertibles).

UAP SICAV DE L'UNION DES ASSURANCES DE PARIS

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE	A.L.T.O.	ALTEFI	ACTIONS FRANCE	ACTIONS SELECTIONNEES	AEDIFICANDI	L'U.A.P. INVESTISSEMENTS
Orientation	Obligations françaises	Obligations françaises et étrangères	60% minimum actions françaises (CEA & Monory)	Valeurs françaises dominantes	Placements à caractère immobilier	Valeurs étrangères dominantes
SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1987						
— Nombre d'actions en circulation	7.525.458	3.243.063	1.078.180	1.442.686	5.184.693	3.074.573
— Actif net total (en million de F)	1.331,81	658,13	505,77	867,72	3.189,70	1.303,71
réparti comme suit :						
a) France :						
— obligations classiques et indexées	90,9 %	48,1 %	24,9 %	26,5 %	35,9 %	29,4 %
— obligations convertibles	0,9 %	2,9 %	4,3 %	1,4 %	1,3 %	0,5 %
— actions	2,9 %	1,6 %	70,0 %	44,8 %	50,6 %	21,6 %
b) Etranger : actions et obligations	1,0 %	43,6 %	néant	27,2 %	7,1 %	47,7 %
c) Disponibilités	4,3 %	3,8 %	0,8 %	0,1 %	5,1 %	0,8 %
— Valeur liquidative de l'action (en F)	176,97	202,93	469,10	601,50	615,22	424,03
PERFORMANCES AU 30 SEPTEMBRE 1987						
(dividende net réinvesti lors du détachement) Gain total :						
— sur une période de 5 ans (depuis le 30.09.82)	+ 104,1 %	+ 74,9 %	+ 300,4 %	+ 270,8 %	+ 241,3 %	+ 141,5 %
— sur une période de 10 ans (depuis le 30.09.77)	+ 269,1 %	+ 284,0 %	—	+ 598,4 %	+ 657,9 %	+ 423,0 %

Souscriptions et rachats reçus aux guichets de
la BANQUE WORMS
45, Boulevard Haussmann, 75009 PARIS (Tél. 42.66.90.10)
et dans ses diverses agences ainsi qu'auprès des conseillers UAP dûment habilités à cet effet.

CEE

M. Jean-Bernard Raimond a rendu visite aux institutions européennes de Strasbourg

M. Jean-Bernard Raimond, qui a rendu visite jeudi 15 octobre aux différentes institutions européennes installées à Strasbourg, a réaffirmé l'attachement de la France au maintien du Parlement européen dans cette ville. Le ministre des affaires étrangères s'est entretenu avec les représentants de différents groupes et avec le président du Parlement, lord Plumb, auxquels il a exposé la position de la France sur les questions communautaires, en particulier celle du budget pour 1988.

La France, a dit le ministre, est favorable à un accroissement des ressources propres de la Communauté, à un aménagement de la politique agricole commune, à une discipline budgétaire accrue et à une certaine augmentation des fonds structurels (ce sont les têtes de chapitre du *« paquet Delors » qui sera* discuté au conseil de Copenhague début décembre). Mais cela, a précisé le ministre, à condition que l'augmentation des ressources et des dépenses communautaires ne dépasse pas *« des limites raisonnables »*, la France estimant que cette limite devrait se situer autour de 1,6 % de la TVA pour 1988.

Dans l'après-midi, M. Raimond a rencontré le secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Oreja, avec lequel il a abordé notamment la question des visas imposés par la *France aux ressortissants étrangers* après la vague d'attentats de septembre 1986 à Paris. L'assemblée du Conseil de l'Europe avait protesté début octobre contre cette mesure (qui s'applique aux pays européens sauf aux membres de la CEE et à la Suisse) et menacé de ne plus tenir ses réunions à Strasbourg si elle était maintenue.

M. Raimond a annoncé jeudi la décision, en cours d'application, d'exempter de l'obligation de visa toute personne collaborant à titre exceptionnel ou permanent aux travaux du Conseil de l'Europe, ainsi que l'allongement de 3 à 5 ans de la durée du visa qui est automatiquement accordé aux ressortissants des pays membres du Conseil de l'Europe. *« Le problème est ainsi pratiquement résolu »*, a estimé le ministre des affaires étrangères. Il a en outre fait part de son projet d'organiser au début de l'année prochaine à Paris un symposium sur *« l'identité culturelle de l'Europe »*, manifestation qui sera préparée par l'envoi en mission d'écrivains français dans différents pays de la Communauté.

C. T.

Dans « Dossiers et Documents » d'octobre

Relations Est-Ouest : la nouvelle détente

Américains et Soviétiques veulent éliminer les missiles nucléaires installés en Europe. M. Reagan et M. Gorbatchev s'apprêtent à signer cet accord. Le numéro un soviétique propose d'accélérer la négociation sur les missiles à longue portée. Le numéro un américain ne dit pas non. Cette nouvelle détente, dernier épisode en date du cours chaotique des rapports Est-Ouest est le fruit d'une longue patience. *Dossiers et Documents*, dans son numéro d'octobre, présente le scénario de cette négociation difficile, où chaque camp doit compter avec ses colombes et ses faucons, et où l'Europe s'inquiète pour sa protection.

Dossiers et Documents explique comment l'équilibre de la terreur nucléaire, qui impose la coexistence pacifique, risque d'être rompu par la menace de la guerre des étoiles ; comment aussi Mikhaïl Gorbatchev accepte de surprenantes concessions, allant jusqu'à inclure les droits de l'homme dans les pourparlers en cours. On sait cependant que, en ce domaine, un assouplissement ne fait pas le printemps.

Gazoducs, *joints ventures* et marché du grain : les échanges se réchauffent également et les entrepreneurs occidentaux prennent, *derrière les diplomates*, le chemin de Moscou. Néanmoins les conflits au Proche-Orient et en Extrême-Orient, en Amérique centrale et en Afrique demeurent. Les Grands se gardent bien de s'y laisser entraîner mais ils éprouvent quelque difficulté à contrôler un jeu au sein duquel ils n'ont pas manqué de placer leurs pions.

Parmi ceux-ci, les combattants de l'ombre. Au-delà des cibles militaires, le champ de l'espionnage s'élargit à l'économie et à l'industrie, secteurs dans lesquels Moscou cherche à rattraper son retard. Si des *fusées doivent disparaître*, James Bond et ses pairs restent mobilisés...

★ Numéro spécial, 16 pages, 14 F.

Marchés financiers

NEW-YORK, 15 oct. ⬇

En dessous des 2 400

Le repli s'est poursuivi jeudi à Wall Street dans un marché très actif. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles *est tombé au-dessous* des 2 400 en début de séance, et a fluctué ensuite avec d'amples écarts de part et d'autre de ce niveau pour clôturer à 2 355,09, en baisse de 57,61 points. Le nombre des baisses a dépassé celui des hausses ; 1 435 contre 289 301 titres sont demeurés inchangés. Après sa chute record de 95,46 points mercredi, la Bourse de New-York aura perdu en deux jours 6,1 % de sa valeur. Depuis son plus haut niveau historique du 25 août à 2 722,42 points, le recul a atteint 13,5 %.

Le marché continue de subir les effets sur le dollar et sur les taux d'intérêt du déficit persistant de la balance commerciale américaine. Le dollar est demeuré faible et la Chemical Bank of New York a relevé son taux d'intérêt de référence (prime rate) de 9 1/4 % à 9 3/4 %. La spéculation va bon train à *Wall Street* autour d'une nouvelle hausse du taux d'escompte par la Réserve fédérale. Les remous financiers inquiètent également la Maison Blanche, ui a essayé de calmer le jeu en publiant une déclaration prévoyant une prochaine baisse des taux d'intérêt. Parmi les valeurs les plus actives, figuraient New York State Electric, avec 11,642 millions de transactions, IBM *(3,57 millions)*.

VALEURS	Cours du 14 oct.	Cours du 15 oct.
Alcoa	58 7/8	56 1/4
Allegis (ex-UAL)	102 1/4	97 1/4
A.T.T.	32 3/8	32 1/4
Boeing	48 1/4	46 7/8
Chase Manhattan Bank	37 1/2	37 3/4
Du Pont de Nemours	110 5/8	103 1/2
Eastman Kodak	98 1/4	93
Exxon	47 1/8	46 3/4
Ford	91	87
General Electric	56	53 3/4
General Motors	72 3/4	71 1/4
Goodyear	66 1/8	64
I.B.M.	144 1/8	140 1/8
I.T.T.	64 1/4	61 7/8
Mobil Oil	44 3/8	44 1/8
Pfizer	63 3/4	59 1/2
Schlumberger	44 1/4	42 1/8
Texaco	36 7/8	38
Union Carbide	29 7/8	28 5/8
U.S.X.	36	35 5/8
Westinghouse	64 5/8	63
Xerox Corp.	74 3/8	73 5/8

PARIS, 16 octobre ⬆

Reprise technique

Le coup de frein à la baisse donné dès les transactions du matin a porté ses fruits. A *l'ouverture de la séance officielle*, l'indicateur de tendance affichait + 1,01 %, avant de progresser jusqu'à + 1,91 % à l'issue de la journée. Ce raffermissement, intervenu après le jeudi noir, a été dû au départ aux interventions des institutionnels. Certaines valeurs sont largement revenues à des cours d'achat, pense-t-on. D'où une certaine effervescence autour de titres comme Peugeot, Bouygues, Sommer-Allibert. Spie-Batignolles, pour sa part, était réservé, à la hausse, En revanche, certaines privatisées faisaient encore grise mine. Principalement les bancaires, comme Paribas et CCF. Ces actions n'échappent pas au fameux « syndrome des taux », et de nombreux petits porteurs vendent leurs titres. Sur le MATIF, certaines échéances, comme décembre et mars, voyaient les cours de leurs contrats progresser de + 0,4 % en moyenne.

Globalement les marchés financiers français se sont repris légèrement en fin de semaine, malgré le repli de la Bourse new-yorkaise. Nos voisins d'outre-Manche ont eu moins de chance. Une tempête au sens véritable du terme, sur la City a empêché le déroulement de leurs opérations financières. Néanmoins certains investisseurs britanniques ont pu effectuer des achats sur Paris, aidant ainsi la reprise technique. Sur le second marché, les intro*ductions se poursuivaient*, avec l'arrivée de Lhomme à Paris et de Segin à Lille. A la Bourse de Lyon, les modalités de l'offre publique d'échange d'actions de la société CCMC contre des titres CEGID étaient publiées. L'échange porte sur trois actions CEGID, auxquelles s'ajoutera une soulte en espèces de 2600 F, contre quatre actions CCMC.

LONDRES, 15 oct. ⬇

Affaiblissement

L'ouverture plus faible de Wall Street, après sa chute record de la veille, et les craintes qu'un relèvement supplémentaire des taux de base bancaires américains ne soit nécessaire pour enrayer la baisse du dollar ont provoqué un très net affaiblissement des valeurs et des fonds d'Etat, jeudi 15 octobre, au Stock Exchange. L'indice FT a clôturé en baisse de 21,8 points, à 1 812,9. Recul du nombre des transactions à 34 797, contre 35 468. Les fonds d'Etat pour certains ont perdu une livre.

Les déclarations du chancelier Nigel Lawson, excluant une hausse des taux d'intérêt, n'ont pas suffi à rassurer les investisseurs, pas plus que les dernières statistiques montrant la stabilité de la progression des salaires en rythme annuel.

Dans ce mouvement de baisse, seules les banques ont été épargnées. La Banque d'Angleterre annonçait qu'elle *« ne fera pas d'objection »* à la prise de contrôle de la banque d'affaires britannique Guinness Peat par le groupe financier néo-zélandais Equiticorp. Le gouvernement britannique donnait, quant à lui, implicitement son feu vert au rachat de la distillerie James Burrough par la brasserie Whitbread pour un montant de 174,5 millions de livres. Dans l'affaire Guinness, les arrestations se poursuivent.

TOKYO, 16 oct. ⬇

Repli

La Bourse de Tokyo continuait de baisser vendredi, la forte chute de Wall Street ayant découragé les *investisseurs. L'indice Nikkeï a* perdu 61,48 yens à 26 336,74, tandis que l'indice général s'est replié de 5,63 points à 2 152,98. Parallèlement, la Banque du Japon annonçait qu'elle allait relever, à partir de la semaine prochaine, les taux minimum des certificats du marché monétaire de 0,17 % pour la neuvième semaine consécutive. Dans ce contexte, la plupart des valeurs *étaient en baisse, dont* Nippon Steel et Kawasaki Steel, ainsi que les titres du secteur électrique, tel Matsushita Electric et Sony.

Les cotations de firmes étrangères se poursuivent à Tokyo. Prochaine venue, la Société de banque suisse. Elle devrait être inscrite à la Bourse à la fin du mois de novembre. Daïwa Securities est chargée de l'opération.

VALEURS	Cours du 15 oct.	Cours du 16 oct.
Akai	515	523
Bridgestone	1 390	1 390
Canon	1 260	1 240
Fuji Bank	3 320	3 300
Honda Motors	1 720	1 700
Matsushita Electric	2 660	2 660
Mitsubishi Heavy	705	728
Sony Corp.	5 300	5 240
Toyota Motors	2 260	2 220

FAITS ET RÉSULTATS

● **Un bon premier semestre pour Air France.** – Dans la perspective de la privatisation de 15 % de son capital, Air France publie, pour la première fois, des comptes semestriels qui s'avèrent favorables. Le groupe Air France a dégagé, pendant le premier semestre 1987, un bénéfice net consolidé de 536 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 15,1 milliards de francs. Sur l'ensemble de l'année 1986, le groupe avait réalisé un bénéfice net consolidé de 576 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 30,8 milliards de francs. En six mois, le trafic kilométrique de passagers a progressé de 13,7 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente, et le trafic kilométrique du fret, de 10,3 %. Ces résultats, acquis grâce à des diminutions tarifaires, se sont traduits par des diminutions de la recette par siège de 10 % et de la recette unitaire fret de 14 %. La moitié de ce recul est imputable à des phénomènes de change.

● **Kis espère un retour au profit.** – M. Crasnianski, PDG de Kis, espère réaliser *« une année positive »* en 1987, après ses difficultés de 1986, dues à des procès, notamment aux Etats-Unis, sur ses mini-laboratoires photo. Kis consacre 10 % de son chiffre d'affaires à la recherche et devrait proposer de nouveaux produits. L'entreprise entend, par ailleurs, se développer dans le *« fast food »*.

● **Restructuration de Colgate-Palmolive.** – Colgate-Palmolive Co., deuxième groupe américain de produits cosmétiques et d'entretien, a dévoilé un plan de restructuration comprenant la fermeture de six usines, la suppression de six cents emplois et une provision pour perte avant impôt de 211 millions de dollars.

La direction de Colgate-Palmolive a également indiqué qu'elle allait vendre deux unités de sa filiale Kendall pour environ 200 millions de dollars au total. La filiale française a fait savoir qu'elle n'était pas concernée par cette restructuration.

● **Pargesa et Drexel créent une société commune.** – Drexel-Burnham-Lambert et Pargesa, au travers de sa filiale française Banque de gestion privée *SIB*, viennent de créer une société commune (50-50), baptisée Drexel-Burnham-Pargesa, dotée prochainement d'un capital d'environ 120 millions de francs. Elle a pour vocation de négocier et de distribuer les valeurs françaises de fonds d'Etat aux Etats-Unis, au travers de Drexel, et en Europe, au travers de Pargesa.

● **Bouygues : un chiffre d'affaires prévisionnel de 50,1 milliards.** – Au premier semestre 1987, le groupe Bouygues a dégagé un bénéfice net consolidé de 79 millions de francs, au lieu de 145 millions pour la même période de 1986. Mais, précise le groupe, la comparaison des deux chiffres doit être faite avec prudence car, l'an dernier, les résultats très déficitaires de SCREG (routes) n'avaient pas été consolidés. Ils interviennent pour 58 millions cette année. Pour l'ensemble de 1987, le chiffre d'affaires prévisionnel de Bouygues est estimé à 50,1 milliards de francs.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1195	....
Alain Manoukian	403	376
Arnault & Associés	502	....
Asystel	430	413 o
B.A.C.	458	456
B. Demachy & Assoc.	722	705
B.I.C.M.	875	850
B.I.P.	500	465 o
Bolloré Technologies	880	....
Boiron	680	680
Câbles de Lyon	1100	1100
Calberson	801	799
Cardif	1842	1735
C.D.M.E.	977	900
C. Equip. Elect.	300	301
C.E.G.I.D.	1015	....
C.E.G.E.P.	190	193
C.E.P.-Communication	1105	1150
C.G.I. Informatique	660	655
Ciments d'Origny	565	565
C.N.I.M.	368	360
Concept	210	....
Conforama	757	752
Dafsa	236	236
Dauphin O.T.A.	3249	3210
Dowersay	1900	....
Deville	870	823
Drouot-Ob. convert.	....	....
Editions Belfond	210	201 60 o
Elect. S. Dassault	620	620
Elysées Investiss.	24	25 40
Expand	779	770
Filipacchi	508	508
Guintoli	820	811 o
Guy Degrenne	925	....
I.C.C.	237	240
IDIA	201	185
I.G.F.	169 20	174
IN2	204	185 o
Int. Metal Service	191	179 50
La Commande Electro.	427	....
Le gd livre du mois	335	315
Loca Investissement	280	284
Locamic	256	235
Manutan	369	345 o
Marin Immobilier	337	313 50 o
Metallurg. Minière	142	133
Métrologie Internat.	382	367
Microservice	188	188
M.M.B.M.	645	655
Molex	309 20	309
Navale-Delmas	740	740
Olivetti-Logabax	405	400
Om. Gest.Fin.	450	416
Petit Bateau	228	208
Petrofigaz	448	430
Pier Import	300	318
Razel	1205	1199
St-Gobain Emballage	1445	1400
St-Honoré Matignon	210	203
S.C.G.P.M.	225	234 d
Sarma-Metra	630	....
S.E.P.	1485	1485
S.E.P.R.	1460	1330 o
Sligos	1200	1200
S.M.T.Goupil	305	284 o
Sodiforg	930	892
Sofibus	366	371
Sopra	764	750
TF 1	185	192
Union Financ. de Fr.	700	742
Valeurs de France	355	348

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel

36.15 Tapez LEMONDE *puis* BOURSE

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES le 15-10-87 à 17 heures

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT				OPTIONS DE VENTE			
		Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier	Déc. dernier	Mars dernier	Juin dernier	Sept. dernier
Lafarge Cop.	1700	34	66	–	–	197	–	205	–
Paribas	440	7	15	26	–	33	33	–	–
Peugeot	1550	40	72	130	–	200	210	–	–
Thomson-CSF	1200	30	–	–	–	88	–	–	–
Elf-Aquitaine	320	14	–	–	–	22	30	–	–
Midi	–	60	–	–	–	–	–	–	–

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 15 oct. 1987

Nombre de contrats : 127 479

COURS	ÉCHÉANCES			
	Déc. 87	Mars 88	Juin 88	Sept. 88
Dernier	89,25	88,80	89,95	90,10
Précédent	92,25	91,80	91,70	91,90

INDICES

CHANGES

Dollar : 6,013 F ⬆

Légère remontée du dollar sur l'ensemble des places financières, à l'exception de Londres. Ce marché était paralysé vendredi en début de matinée, suite aux violentes tempêtes de la nuit de jeudi à vendredi. A Paris, le dollar affichait 6,013 F, contre 6,0115 F la veille.

FRANCFORT	15 oct.	16 oct.
Dollar (en DM)	1,8014	1,8025

TOKYO	15 oct.	16 oct.
Dollar (en yens)	142	142,5

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 oct.) ... 7 11/16-7 13/16 %

New-York (15 oct.) ... 7 3/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	14 oct.	15 oct.
Valeurs françaises	94,3	91,4
Valeurs étrangères	132,9	128,1

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	14 oct.	15 oct.
Indice général	387,40	366,10

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	14 oct.	15 oct.
Industrielles	2 412,70	2 355,09

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	14 oct.	15 oct.
Industrielles	1 834,7	1 812,9
Mines d'or	438,2	436,3
Fonds d'Etat	85,65	84,90

TOKYO

	15 oct.	16 oct.
Nikkeï Dow Jones	26 428,22	26 336
Indice général	2 158,61	2 152,98

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,0070	6,0090	– 28	– 7	– 30	– 5	– 155	– 70
$ can.	4,6297	4,6348	– 72	– 48	– 130	– 93	– 420	– 320
Yen (100)	4,2214	4,2257	+ 126	+ 147	+ 259	+ 290	+ 736	+ 817
DM	3,3372	3,3402	+ 99	+ 115	+ 215	+ 238	+ 587	+ 656
Florin	2,9650	2,9674	+ 56	+ 66	+ 120	+ 137	+ 383	+ 434
F.B. (100)	15,9931	16,0069	+ 139	+ 227	+ 304	+ 468	+ 926	+ 1392
F.S.	4,0302	4,0342	+ 147	+ 164	+ 315	+ 344	+ 843	+ 923
L (1 000)	4,6137	4,6223	– 157	– 103	– 296	– 234	– 918	– 788
£	9,9896	9,9990	– 189	– 144	– 320	– 255	– 785	– 597

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 1/2	7 3/4	7 15/16	8 1/16	8 1/8	8 1/4	9 1/8	9 1/4
DM	3 1/2	3 3/4	4	4 1/8	4 1/8	4 1/4	5 1/8	5 1/4
Florin	5 1/4	5 1/2	5 3/8	5 1/2	5 9/16	5 11/16	6 1/16	6 3/16
F.B. (100)	5 1/2	6 1/8	6 3/8	6 3/4	6 5/8	7	7 1/2	7 7/8
F.S.	1	1 1/2	3 5/16	3 7/16	3 7/16	3 9/16	4 1/2	4 5/8
L (1 000)	9 5/8	10 5/8	11	11 3/4	11 5/8	12 1/8	12 7/8	13 1/4
£	9 1/2	9 3/4	9 13/16	9 15/16	10	10 1/8	10 7/16	10 9/16
F. franç.	7 1/2	8	8 1/8	8 1/4	8 1/4	8 3/8	9 1/2	9 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 16 OCTOBRE

Cours relevés à 14 h 58

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1892	4,5 % 1973	1855	1840	1840	− 0 81
4210	C.N.E. 3 %	4205	4200	4192	− 0 31
1185	B.N.P. T.P.	1180	1179	1179	− 0 07
1129	C.C.F. T.P.	1146	1139	1136	− 0 86
1271	Créd. Lyon. T.P.	1238	1239	1239	+ 0 08
3210	C.G.E. T.P.	3205	3245	3245	+ 1 25
1938	Renault T.P.	1851	1865	1865	+ 0 76
2043	Rhone-Poul. T.P.	1839	1835	1835	− 0 20
1340	St-Gobain T.P.	1259	1251	1251	− 0 63
1258	Thomson T.P.	1260	1255	1255	− 0 39
460	Accor	418	419	420	+ 0 48
550	Agence Havas	513	520	520	+ 1 36
680	Air Liquide	611	628	628	+ 2 78
2400	Alcatel	1950	1975	1980	+ 1 54
2070	Als. Superm.	1920	1900	1900	− 1 04
475	A.L.S.P.I.	370	368	360	− 2 70
365	Alsthom ★	330	329	320	− 3 03
2650	Arjom. Prioux	1825	1888	1995	+ 9 29
625	Avenuler-Rey	488	508	511	+ 4 71
1340	Aux. Entrepr. ★	1000	1000	1035	+ 3 50
925	Avions Dassault	860	815	940	+ 9 30
560	BAFIP	425	425 50	430	+ 1 18
390	Bail-Equipem. ★	315	308	320	+ 1 59
825	Bail Investiss.	791	800	802	+ 1 39
465	B.N.P. C.I.	395	397	400 10	+ 1 29
710	Cie Bancaire	550	545	555	+ 0 91
515	Bazar H.-V.	380	366	381	+ 0 26
540	Béghin-Say ★	441	433	444	+ 0 68
865	Berger (Mé)	835	840	840	+ 0 60
795	Bic ★	670	699	684	+ 2 09
1360	B.I.S.	1200	1125	1160	− 3 33
2810	Bongrain S.A.	2490	2590	2590	+ 4 02
1170	Bouygues	1006	1055	1045	+ 3 88
97	B.P. France	69	73	73	+ 5 80
5290	B.S.N.	4640	4790	4770	+ 2 80
2460	Cap Gem. S. ★	2110	2100	2120	+ 0 47
1408	Carnaud	1190	1273	1275	+ 7 14
3380	Carrefour ★	2905	2940	2980	+ 2 58
177	Casino	148	147 90	151 70	+ 2 50
136	Casino A.D.P.	107	105	114	+ 6 54
1360	C.C.M.C.	1190	....	....	....
870	[illegible]	814	800	815	+ 0 12
790	Cerus	760	750	771	+ 1 45
2040	C.F.A.O.	1760	1760	1755	− 0 28
335	C.G.E.	297 50	300 10	300 20	+ 0 91
1350	C.G.I.P. ★	1100	1110	1120	+ 1 82
1180	Chargeurs S.A.	870	903	903	+ 3 79
73	Chiers-Châtill.	62 10	61 60	61 60	− 0 81
1210	Ciments franç. ★	991	1000	1021	+ 3 03
636	Club Méditerr.	594	600	610	+ 2 69
180	Codetel ★	150	148 50	150	....
320	Cofimeg	285	285	288	+ 1 05
2240	Colas	1619	1651	1692	+ 4 51
275	Compt. Entrepr.	220	234	240	+ 9 09
760	Compt. Mod.	690	700	705	+ 2 17
1230	Créd. Foncier	978	995	1015	+ 3 78
515	Crédit F. Imm.	480	480	480	....
126	C.C.F.	118 80	116 50	116 80	− 1 86

Comptant (sélection)

VALEURS	% du nom.	% du coupon

Obligations

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Centrest (Ny)	191	
Carabati	143	

Actions

SICAV (sélection) 15/10

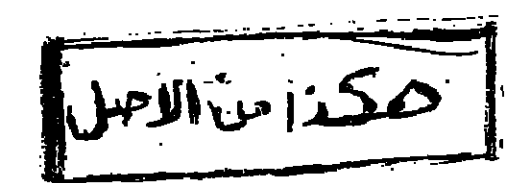
Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/10	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 011	6 013	5 750	6 250
ECU	6 927	6 931	....	....
Allemagne (100 DM)	333 870	333 900	323	341
Belgique (100 F)	16 008	16 046	15 300	16 200
Pays-Bas (100 fl.)	296 560	296 780	287	305
Danemark (100 krd)	86 990	87 070	83	90
Norvège (100 k)	91 180	91 120	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 001	10 017	9 700	10 400
Grèce (100 drachmes)	4 345	4 347	3 900	4 800
Italie (1 000 lires)	4 622	4 625	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	403 050	402 950	390	410
Suède (100 krs)	94 940	94 840	92	98
Autriche (100 sch)	47 480	47 470	45 900	48 700
Espagne (100 pes.)	5 081	5 117	4 800	5 300
Portugal (100 esc.)	4 215	4 222	3 700	4 600
Canada ($ can 1)	4 621	4 635	4 430	4 830
Japon (100 yens)	4 236	4 218	4 090	4 280

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/10
Or fin (kilo en barre)	89100	90200
Or fin (en lingot)	89300	90200
Pièce française (20 fr)	525	523
Pièce française (10 fr)	358	....
Pièce suisse (20 fr)	559	559
Pièce latine (20 fr)	518	520
Souverain	653	655
Pièce de 20 dollars	2990	2985
Pièce de 10 dollars	1520	1500
Pièce de 5 dollars	880	.....
Pièce de 50 pesos	3365	3370
Pièce de 10 florins	540	544
Or Londres	.....	.....
Or Zurich	.....	.....
Or Hongkong	....	....
Argent Londres	....	....

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu



Le Monde

Selon « l'Express »

Une filiale de la Société générale serait coupable d'exportations illégales de matériel « sensible » vers l'URSS

Une société française, filiale de la Société générale, aurait exporté vers l'URSS des machines permettant la fabrication de circuits intégrés, en violation de l'embargo de matériel « sensible » vers l'Est, révèle *l'Express* dans son édition datée 16 au 22 octobre. Cette affaire rappelle la vente, connue cet été, de machines-outils également « sensibles » vers l'URSS faite par le japonais Toshiba, qui lui a valu de sévères sanctions des Américains et la démission de son état-major.

L'affaire a éclaté le 21 mai 1985, explique *l'Express* : à cette date, les douaniers luxembourgeois saisissent des caisses expédiées vers l'URSS par une sous-filiale de la Société générale, Les Accessoires Scientifiques (LAS), contenant des machines permettant de produire des microcircuits électroniques très performants. Cet équipement provient des Etats-Unis, où il est fabriqué par le groupe Veeco. Il est classé « produit stratégique » et soumis aux règles du Comité occidental de contrôle des exportations vers les pays de l'Est (COCOM). La justice luxembourgeoise est saisie.

L'expéditeur de la marchandise, le docteur Aimé Richardt, un physicien qui vit retiré à Varigney en Haute-Saône, assure, le 26 février 1986, devant la septième chambre correctionnelle de Luxembourg, qu'*« il s'agit d'une technologie banale qu'on a l'habitude d'exporter en URSS ». « Nous en avons vendu une trentaine »*, explique-t-il alors. Sogexport, la filiale de la Société générale coiffant LAS, interrogée par l'hebdomadaire, assure qu'elle avait obtenu pour cette réexportation l'autorisation de l'administration.

L'affaire a rebondi le 23 avril 1986, selon *l'Express*, un deuxième lot de machines destinées au docteur Richardt est saisi, cette fois à l'aéroport de Burlingame, en Californie. LAS est alors inscrite sur la liste noire américaine. Coupé de ses approvisionnements américains, le docteur Richardt s'adresse à d'autres fournisseurs européens, *« français pour la plupart »*, affirme *l'Express*. L'administration française assure de son côté que, depuis cette saisie, aucune autorisation d'exporter n'a été accordée à LAS malgré ses demandes relayées par Sogexport.

Les autorités françaises ayant rejeté une demande d'exportation provenant d'une firme française, Sogexport se serait adressée à une société américaine, qui aurait accepté de fournir des matériels (un implanteur et un accélérateur d'ions), accompagnés d'une licence du département américain du commerce. Ces implanteurs permettent notamment de produire des puces électroniques basées sur l'arséniure de gallium, doté de performances intéressant les militaires.

[Interrogée, la Société générale se refusait le vendredi 16 octobre à tout commentaire avant la fin de la procédure au Luxembourg et précisait que toutes les autorisations nécessaires ont été demandées et accordées à chaque fois qu'il y a eu exportation de matériel. De leur côté, les autorités françaises ont lancé une enquête générale sur les exportations françaises de matériel sensible en septembre dernier à propos de Ratier Forest. Les Japonais, après le scandale Toshiba, ont en effet accusé ce fabricant français de machines-outils d'être lui aussi coupable d'exportations illégales. Les Américains avaient demandé à la France des explications. Les résultats de cette enquête devraient être connus dans quelques jours. Mais il semble bien, d'après nos informations recueillies ce vendredi 16 octobre, que la filiale de la Société générale ait fait de fausses déclarations aux autorités.]

Matra : l'opération publique de vente débutera le 26 octobre

L'offre publique de vente (OPV) des actions Matra détenues par l'Etat et réservées au public débutera le lundi 26 octobre, a-t-on confirmé, le vendredi 16 octobre, auprès du ministère de l'économie et des finances. Cette OPV porte sur une quantité de l'ordre de 20 % du capital de la société.

L'inculpation d'un monteur de TF 1 suscite de vives réactions

A la suite des plaintes déposées par le ministère de l'intérieur (*le Monde* du 18 décembre 1986), un monteur de TF 1, M. Jean-Pierre Lacam, a été inculpé le 15 octobre de *« montage tendancieux, complicité de diffamation envers la police et erreurs de commentaire »*. M. Lacam avait participé à un reportage sur les manifestations étudiantes de l'automne dernier diffusé par TF 1 le 7 décembre 1986.

Cette inculpation a suscité les vives protestations des syndicats CGT et CFDT de TF 1, qui ont constitué un comité de soutien à M. Lacam.

● **Candidatures à l'Académie française.** – L'Académie française a enregistré trois candidatures en vue de l'élection du 3 décembre destinée à pourvoir le fauteuil de Georges Dumézil, décédé le 11 octobre 1986. Il s'agit de notre collaborateur Maurice Duverger, agrégé de droit, auteur de nombreux ouvrages politiques et de droit constitutionnel, de Jean Raspail, romancier, Grand Prix du roman de l'Académie en 1981 pour *Moi, Antoine de Tounens, roi de Patagonie* (Albin Michel), et de Bernard Pierre, écrivain, auteur de livres sur la montagne et la randonnée.

Le numéro du « Monde » daté 16 octobre 1987 a été tiré à 518 910 exemplaires

Les révélations sur l'affaire Chaumet

Les avocats des joailliers se plaignent d'une « atteinte aux droits de la défense »

Avocats des joailliers Jacques et Pierre Chaumet, actuellement incarcérés et inculpés de banqueroute, escroquerie et abus de confiance, Mes Guy Barsi, Roger Dournith et Bernard de Bigault du Granrut s'étonnent, dans un communiqué diffusé jeudi 15 octobre, des articles parus dans *le Monde* sur l'affaire Chaumet (nos éditions du 13, du 14 et du 15 octobre). Ils y voient une *« violation du secret de l'instruction »* et une *« relance »* de l'affaire dans une *« direction ouvertement politique »*.

Ils se déclarent surpris qu'un *« quotidien du soir »* fasse état d'éléments *« dont la connaissance à l'heure actuelle échappe encore à la défense »*, et craignent que leurs clients *« ne deviennent les otages de règlements de comptes politiques »*, dans des conditions, ajoutent-ils, *« qui portent irrémédiablement atteinte aux droits de la défense ». « Est-il acceptable que, dans un Etat de droit, la presse puisse publier des extraits sélectionnés bien évidemment par les journalistes pour les besoins de leur démonstration, voire des photocopies de parties de ces procès-verbaux, qui sont par essence couverts par le secret de l'instruction ? »*

Les défenseurs des frères Chaumet s'étonnent aussi que *« les responsables de ces violations de la loi pénale puissent le faire en toute impunité, alors que le quotidien en question les désigne clairement »*. Ils se déclarent surpris que *« ceux qui, selon ce quotidien, auraient méconnu si ouvertement les principes du secret de l'enquête et auraient, de surcroît, fait état de leurs soupçons à des journalistes restent en charge de ce dossier »*.

Les avocats se demandent si l'on n'assiste pas *« au rétablissement de l'instruction secrète (...) lorsqu'il est fait état dans le même quotidien des déclarations d'un haut magistrat « spécialiste de ces affaires », qui aurait accès non seulement au dossier, mais à des éléments de celui-ci inconnus de la défense et qui lui permettent de se porter en accusateur »*. Ils estiment enfin que leurs clients devraient être mis en liberté, puisqu'ils ont *« spontanément révélé les opérations auxquelles ils avaient recouru pour tenter de sauver leur entreprise »*, et qu'ils sont même *« allés au devant des questions du juge en lui adressant des renseignements précis et concrets pour accélérer l'instruction »*.

Du 16 au 22 octobre

Le salon Equip'Auto

Equip'Auto 87 se tient au Parc des expositions de Paris-Nord jusqu'au 22 octobre. Sur 52 000 m² de stands, le salon réunit quelque 1 300 exposants qui proposent équipements de première monte, pièces de rechange, outillage et équipements de garage.

Outre les fabricants directement concernés, on notera, par rapport au salon précédent, la présence accrue des services après-vente des grands constructeurs (Fiat, Peugeot, Citroën, Renault, Volvo, Ford, Toyota). Les nouveaux outils de communication et de gestion (informatique, télématique, téléinformation, monétique) seront également à l'honneur.

Rappelons que l'ensemble des ventes de l'industrie française des équipements et pièces pour automobiles a représenté 49 milliards de francs en 1986.

AFGHANISTAN

Les communistes seraient prêts à s'entendre avec la famille royale

Le milliardaire américain Armand Hammer, qui joue depuis le mois d'avril le rôle d'intermédiaire entre les principaux antagonistes du conflit afghan, a été reçu, jeudi 15 octobre, au Kremlin par le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze.

L'homme d'affaires américain, qui entretient des relations suivies avec le gouvernement soviétique et l'administration Reagan, a estimé, à Moscou, que le chef du Parti communiste afghan serait prêt à prendre le général Wali Shah, gendre du roi Zaher Shah, comme premier ministre. – *(AFP, Reuter.)*

URSS

Nouvel essai nucléaire

L'URSS a effectué vendredi 16 octobre un essai nucléaire souterrain en Asie centrale, a rapporté l'agence Tass.

L'explosion, de 20 kilotonnes, est le dix-huitième essai nucléaire souterrain effectué depuis que l'URSS *a mis fin* à son moratoire unilatéral le 28 février.

L'essai a eu lieu à 9 h 10, heure de Moscou, (6 h 10 GMT) et était destiné à « perfectionner la technologie militaire », a précisé Tass. – *(AP.)*

● ***M. Jacques Chirac le 1er novembre en Israël.*** – Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, effectuera une visite officielle en Israël, du 1er au 3 novembre prochain, a indiqué, le vendredi 16 octobre à Jérusalem, le porte-parole du ministère israélien des affaires étrangères. Dans un communiqué, le ministère israélien des affaires étrangères précise que *« M. Chirac rencontrera à Jérusalem le président de l'Etat, M. Chaïm Herzog, et aura des entretiens avec son collègue israélien M. Shamir et avec le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès ».* – *(AFP.)*

● **CHINE : les touristes individuels indésirables au Tibet.** – La Chine a décidé d'interdire le Tibet aux étrangers voyageant individuellement, a annoncé, le mercredi 14 octobre, un porte-parole du gouvernement chinois, à la suite des manifestations pro-indépendantistes qui ont secoué cette région depuis la fin de septembre. – *(AFP.)*

Sur le vif

A l'eau

C'est complètement dingue, cette affaire Villemin. Il est mort quand, le petit Grégory ? Ça fera trois ans *aujourd'hui*. A regarder l'Himalaya de négligence, de balourdise, d'incompétence et de mercantilisme morbide qui s'est accumulé depuis, on en a le tournis. Ça aura usé des tonnes de documents, une chambre d'accusation, une dizaine d'avocats, toute la gendarmerie des Vosges, la PJ de Nancy, un capitaine muté à Berlin, un procureur exilé aux îles Mayotte pour lui apprendre à requérir. Et même un texte de loi, qu'il a fallu changer.

Ça aura tué un homme et bousillé deux familles. Une veuve, un orphelin d'un côté ; de l'autre, un gamin assassiné, une mère inculpée, un père emprisonné. Ça aura suscité d'innombrables procès parallèles, trois bouquins, des avalanches de photos, d'articles en tous genres sans compter les fracassantes révélations d'une romancière en renom. Ça aura fait un auteur comblé et une star de la télé d'un petit juge nollard propulsé sous les projecteurs de l'actualité.

Ça aura mobilisé un brave président sur le point de prendre sa retraite. On l'a retenu par les basques. On l'a obligé à ingurgiter un dossier de douze mille feuillets et on l'a expédié, il y a trois jours, sur les bords de la Vologne.

Et tout ça pour en arriver à quoi ? A cette conclusion grandiose dans sa dérision : on ne sait toujours pas ni où, ni quand, l'enfant a été jeté à l'eau. Ni par qui.

Ma conclusion, à moi ? On ne le connaîtra jamais, le fin mot de l'histoire. Une affaire sinistre et sinistrée. Une affaire noyée.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Mario Soares en visite privée à Paris

Le président de la République du Portugal, M. Mario Soares, est attendu à Paris samedi 17 octobre pour une visite privée de quatre jours. A cette occasion, il inaugurera, le 19 octobre, l'exposition Soleil et Ombres - l'art portugais du dix-neuvième siècle, au Musée du Petit Palais.

M. JACK LANG invité du « Grand Jury RTL - *le Monde* »

M. Jack Lang, conseiller de Paris, député socialiste du Loir-et-Cher, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » le dimanche 18 octobre, de 18 h 15 à 19 h 30.

L'ancien ministre de la culture des gouvernements Mauroy et Fabius répondra aux questions d'André Passeron et de Jean-Louis Andréani du *Monde*, et de Dominique Pennequin et de Jean-Pierre Tison de RTL, le débat étant dirigé par Jean-Pierre Defrain.

Le président du jury d'agrégation d'histoire n'est pas reconduit

Remous chez les historiens : M. Pierre Cabanes, professeur à l'université de Clermont-Ferrand-II et président du jury d'agrégation d'histoire en 1987, n'a pas été reconduit dans ses fonctions pour la session de 1988. Cette décision du ministre de l'éducation nationale bouleverse la tradition selon laquelle les *présidents de jury, nommés* par le ministre, occupent leur poste quatre années de suite. M. Jean-Jacques Beckert, professeur à Paris-X (Nanterre) et vice-président du jury constitué par M. Cabanes, a présenté sa démission à M. François Caron, professeur à Paris-IV, et nouveau président du jury pour 1988.

Dans une lettre adressée à M. Cabanes, M. Paul Muller, directeur des personnels enseignants au ministère de l'éducation nationale, explique que ce non-renouvellement ne doit pas être interprété comme le désaveu du travail réalisé, mais procède du souci d'*« associer de nouvelles personnalités à cette matière délicate qu'est le recrutement des professeurs agrégés »*. M. Muller souligne en outre que les nominations de présidents de jury ont un caractère annuel et doivent respecter de *« savants équilibrages »* entre les universités.

De son côté, M. Pierre Cabanes affirme ne pas comprendre cette décision qui, selon lui, n'intervient qu'en cas de faute professionnelle : *« Mon jury a parfaitement fonctionné en 1987*, explique-t-il. *Cette disposition est scandaleuse et montre que l'Université est en train de perdre son indépendance sous la pression de l'Union nationale inter universitaire anti-marxiste (UNI), et de la fraction la plus extrémiste du syndicat autonome. »*